Digitized by Google

Race de Marinis
B
502-503

Digitized by Google

1037
323

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

TOME PREMIER

Deuxième édition

ORNÉE
D'UN PORTRAIT DE MARIE STUART

PARIS
ULIN, LHEUREUX ET Cie, ÉDITEURS
RUE RICHELIEU, 60

1852

BIBL. NAZ
Vitt. Emanuele III
Racc.
De Marinis
B
502
NAPOLI

Rue de Marsais B. 502-503

HISTOIRE

DE

MARIE STUART.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES
RUE DE VAUGIRARD, 36.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI

Digitized by Google

MARIE STUART.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

TOME PREMIER

Deuxième édition

PARIS

PAULIN, LHEUREUX ET Cie, ÉDITEURS

RUE RICHELIEU, 60

1852

Digitized by Google

Digitized by Google

L'histoire de Marie Stuart a été écrite bien des fois. On la refait de siècle en siècle[1]. Aujourd'hui des documents nouveaux, ajoutés avec abondance aux documents déjà connus, permettent de la raconter d'une manière plus complète et plus vraie. Keith avait inséré en 1734, dans son *Histoire d'Écosse*, des matériaux très-précieux sur le règne de Marie Stuart, depuis la naissance de cette princesse jusqu'à sa fuite en Angleterre. Robertson, à la suite de ses sobres récits, à l'appui de ses jugements si honnêtes et si sages, avait donné des pièces justificatives extraites des dépôts publics d'Angleterre et

[1] Un écrivain de talent, M. Dargaud, en a publié récemment une en deux volumes.

d'Écosse. Les vastes collections d'Anderson et de Goodall renfermaient tous les actes relatifs au redoutable débat élevé en 1568 devant les commissaires de l'artificieuse Élisabeth, à York et à Westminster, entre Marie Stuart et ses sujets, touchant le meurtre de Darnley. Enfin les recueils importants de Digges, de Haynes, de Murdin, d'Hardwicke, formés des papiers d'État d'Angleterre, joints au recueil non moins intéressant de Jebb, ainsi qu'aux mémoires de Castelnau de Mauvissière, si considérablement enrichis par le Laboureur, aidaient à suivre l'histoire de la reine prisonnière jusqu'à sa mort.

Cette masse de documents s'est très-heureusement accrue de nos jours. Dans la Grande-Bretagne M. G. Chalmers a écrit une *Vie de Marie Stuart tirée des papiers d'État*. M. H. Ellis et M. Th. Wright ont publié beaucoup de lettres d'Élisabeth et des principaux personnages de son temps. M. Cuthbert Sharp a retracé, avec des matériaux inédits, l'insurrection catholique du nord de l'Angleterre, provoquée en 1569 par l'emprisonnement de Marie Stuart et tentée pour sa délivrance. M. P^k. Fraser

Tytler, le dernier, le plus étendu, et le mieux instruit des historiens d'Écosse, admis récemment au *State paper Office*, a puisé dans ces archives politiques de l'Angleterre tout ce qui était resté ignoré de ses prédécesseurs, et a pu compléter les histoires de Keith et de Robertson, les recueils de Haynes, de Murdin, de Hardwicke. Il s'est servi des dépêches des ambassadeurs et des agents anglais pour éclairer d'un jour plus vif et animer de plus de détails la vie entière de Marie Stuart. En France, la correspondance de François II, recueillie et éditée par M. Louis Paris; la correspondance diplomatique de La Mothe Fénelon, qui s'étend de 1568 à 1575, pendant les sept premières années de la captivité de Marie Stuart, et qu'a imprimée M. Purton Cooper; les correspondances de Noailles, de Montluc, de Paul de Foix, de Du Croc, de Castelnau de Mauvissière, du baron d'Esneval, de l'Aubespine de Châteauneuf, etc., que M. Teulet vient de publier et qui embrassent pour ainsi dire l'existence de Marie Stuart de 1542 à 1587; enfin la correspondance de Marie Stuart elle-même donnée en sept volumes, et rendue si achevée par les recherches infatigables et les soins

habiles du prince Labanoff, n'auraient plus rien laissé à désirer sur ce temps et sur cette reine, si l'on avait possédé les documents espagnols qui concernent l'un et l'autre. Philippe II, ce grand chef du catholicisme en Europe, a été constamment mêlé aux affaires religieuses et politiques de l'Écosse et de l'Angleterre, sous Marie Stuart et sous Élisabeth, et n'a cessé de prendre part à la longue et terrible rivalité des deux causes et des deux reines. Don Tomas Gonzalez a publié en 1832, pour l'Académie royale de l'histoire de Madrid, quelques extraits de la correspondance des ambassadeurs espagnols en Angleterre entre les années 1558 et 1576. J'ai pu aller au delà, au moyen de dépêches copiées dans les riches archives de Simancas. Les confidences mêmes de Philippe II, du duc d'Albe et des ambassadeurs espagnols, en Angleterre, à Rome, en France, de 1558 à 1588, m'ont permis de mieux connaître les tentatives du parti catholique dans la Grande-Bretagne et les desseins de Marie Stuart, durant les dix-neuf années où, retenue captive, elle a conspiré pour se rendre libre en renversant du trône Élisabeth.

C'est à l'aide de tous ces matériaux, et en consultant aussi les nombreux ouvrages publiés pendant et après le seizième siècle, sur les événements politiques et les changements religieux de l'Écosse et de l'Angleterre, que j'ai composé cette histoire. Déjà, de 1847 à 1850, j'avais inséré dans le Journal des Savants une série d'articles à ce sujet. Le beau et vaste Recueil du prince Labanoff m'en avait fourni l'occasion. Ces articles, semblables à ceux qui ont paru en 1846 sur *Antonio Perez* et *Philippe II* en un volume si favorablement accueilli du public, ont été refondus dans l'ouvrage que je donne aujourd'hui sous la forme d'un récit continu. Après une courte exposition de l'état antérieur de l'Écosse, ce récit commence avec la minorité de Marie Stuart et finit avec l'expédition de l'*Invincible Armada*, par laquelle Philippe II chercha à venger la mort de cette reine et à déposséder du trône d'Angleterre la protestante Élisabeth. J'espère y avoir retracé complétement ce long et pathétique épisode des grandes révolutions du seizième siècle.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

MARIE STUART.

MARIE STUART.

CHAPITRE PREMIER.

I. L'Écosse avant Marie Stuart. — Ses guerres avec l'Angleterre pour le maintien de son indépendance. — Les luttes de ses rois et de ses barons. — Son état au moment de la mort de Jacques V et de l'avénement de Marie Stuart.

L'Écosse a été l'un des pays les plus troublés de l'Europe jusqu'au moment où elle a été réunie à l'Angleterre et a formé, avec elle, la Grande-Bretagne. Sous aucun de ses rois nationaux elle n'a éprouvé autant de révolutions et n'a offert une suite d'aussi tragiques catastrophes que sous Marie Stuart. Cette reine, que le malheur ne cessa de poursuivre depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avait à peine six jours lorsqu'elle fut appelée au trône. Bientôt réduite à fuir son royaume, elle épousa l'héritier de la couronne de France, qu'elle perdit à l'âge de dix-huit ans. Restée veuve dans une si extrême jeunesse, elle retourna en Écosse, où venait de s'accomplir la révolution protestante, et où elle trouva l'ancienne indocilité féodale accrue de tout le fanatisme

inspiré par les nouvelles croyances. Elle y fut en peu de temps emprisonnée, déposée, proscrite, et pour échapper aux violences de ses sujets, elle tomba au pouvoir de ses voisins, qui la retinrent dix-neuf ans captive et lui tranchèrent la tête sur un échafaud.

En racontant, après tant d'autres, cette touchante et tragique histoire, j'essayerai d'en présenter les événements dans toute leur réalité, sans laisser d'incertitude sur leurs vraies causes. Aux documents employés ou découverts récemment, j'en ajouterai qui sont demeurés inconnus jusqu'à ce jour. Aidé de notions plus complètes, je porterai peut-être une lumière nouvelle sur ce sujet resté obscur en quelques points. Dégagé de toute prévention, je ne serai ni l'apologiste ni le détracteur de cette reine séduisante qui a passionné jusqu'à la postérité. Je ne jugerai pas Marie Stuart en catholique ou en protestant, comme un Écossais ou comme un Anglais. Je rechercherai, avec la tranquille équité de l'histoire, ce qu'il y a eu de fatal ou de mérité dans ses infortunes, en faisant la part de sa situation et de sa conduite sans indulgence et sans dureté.

Il est indispensable, avant tout, d'exposer l'état politique de l'Écosse et l'esprit de la révolution presbytérienne qui exercèrent tant d'influence sur la destinée de Marie Stuart.

Placée à l'extrémité septentrionale de l'île de Bre-

tagne, couverte de montagnes, remplie de landes, coupée de lacs, froide, pauvre et belliqueuse, l'Écosse s'était constamment défendue contre les divers conquérants qui avaient occupé le sud de cette île. Elle avait échappé au joug des Romains dans les temps anciens; aux armes des Saxons, des Angles et des Danois, lors des invasions germaniques; à la domination des Anglo-Normands, durant la période féodale. Ses rudes et intrépides habitants étaient divisés en clans gouvernés par le chef de la parenté ou de la tribu qu'on suivait avec fidélité, pour lequel on se sacrifiait avec dévouement. Ils portaient tous le même nom dans le même clan, et ils entretenaient de clan à clan, pour les injures souffertes et les meurtres commis, ces sentiments héréditaires de vengeance, ces *haines à mort* qui sont un des traits principaux de l'état primitif où la société ne réside encore que dans la famille. Restes de l'ancienne race gauloise, ils avaient le caractère entreprenant, l'esprit querelleur, le courage indomptable, les goûts changeants et les mœurs presque immobiles. Bien que fort réduits en nombre du temps de Marie Stuart, ils conservaient encore la langue, le costume, l'organisation, et en partie les armes des tribus celtiques.

Les rois nationaux de l'Écosse avaient admis ou laissé pénétrer sur les basses terres, depuis la fin du onzième siècle jusque vers la fin du treizième,

des Saxons fugitifs et des Normands aventureux qui s'y étaient établis moins en conquérants qu'en colons et s'y étaient mêlés aux Pictes et aux Scots. A la même époque, le système féodal des peuples germaniques s'était introduit à côté du système patriarcal des tribus gauloises, qui avait continué à dominer dans la chaîne des monts Grampians au nord, et s'était conservé, en s'y altérant toutefois, dans la chaîne du Chéviot au sud, ainsi que dans les terrains marécageux qui séparaient l'Écosse de l'Angleterre. A partir de là, il y avait eu dans ce petit royaume deux peuples, deux langues, deux états de société, deux formes d'organisation. La vieille race celtique avait gardé les régions montagneuses; la race germanique des Anglo-Saxons et des Normands avait occupé les plaines. Les sauvages *Highlanders* ou habitants des hautes terres, comme on les appelait, parlaient le gaëlic; les colons armés des basses terres parlaient l'anglais. Les premiers vivaient toujours sous le régime du clan, les seconds sous le régime de la féodalité; ceux-là reconnaissaient surtout le lien de la parenté, ceux-ci étaient engagés dans les cadres politiques et territoriaux d'une société militaire.

La guerre était permanente, pour ainsi dire, sur le sol de l'Écosse, où s'élevaient très-peu de villes, et qui, de lieue en lieue, était hérissé de forteresses dans lesquelles se retiraient les gens du pays lorsque

éclataient les querelles privées. Aux luttes intérieures qui ne discontinuaient presque pas de clan à clan, ainsi qu'entre les *Highlanders* et les *Lowlanders* ou habitants des basses terres, s'en étaient ajoutées d'extérieures longtemps redoutables. Les rois anglo-normands, qui avaient envahi l'Irlande, conquis le pays de Galles, avaient aspiré à se rendre maîtres de l'Écosse. Ils auraient par là soumis à leur domination toute la portion des îles britanniques où la race gauloise s'était maintenue indépendante. Plusieurs fois ils étaient entrés victorieusement en Écosse, et ils paraissaient même s'y être établis tout à fait sous Édouard Ier et sous Édouard III, malgré les efforts héroïques de Wallace et l'opiniâtre résistance de Robert Bruce. Selon toutes les vraisemblances, ils auraient, vers cette époque, annexé l'Écosse à l'Angleterre, s'ils n'avaient pas été obligés de transporter, pendant plus d'un siècle, leurs forces sur le continent pour y défendre ou pour y agrandir leurs possessions. Les longues guerres qu'ils avaient soutenues contre les rois de France, les avaient empêchés d'achever la conquête de l'Irlande et de consolider celle de l'Écosse. Aussi, dès 1357, lorsque David II était remonté sur le trône glorieusement foulé par son père Robert Bruce, l'indépendance nationale de l'Écosse, mise hors de contestation, avait cessé d'être menacée par les rois d'Angleterre.

La France avait beaucoup contribué à assurer ce grand résultat. Exposée aux attaques continuelles du même ennemi, elle avait contracté avec l'Écosse au treizième siècle une alliance qui dura jusqu'à la fin du seizième et qui fut également utile aux deux pays, puisqu'elle les aida tour à tour à se délivrer des Anglais. Cette alliance fut entretenue avec soin par les rois de France, qui envoyèrent des secours aux Écossais lorsque ceux-ci étaient en péril, et qui en reçurent des Écossais quand ils y furent eux-mêmes; qui s'entourèrent d'une garde écossaise, donnèrent des titres et des terres à quelques membres des importantes maisons de Stuart, de Douglas, d'Hamilton, et ouvrirent leur cour comme un asile ou comme une école à la noblesse d'Écosse venue sur le continent pour s'y réfugier ou pour s'y former. Elle dura jusqu'à la fin du seizième siècle, et ne contribua pas peu aux destinées de Marie Stuart en la rendant Française par sa naissance, son éducation, son premier mariage, ses mœurs, et en provoquant l'esprit d'insurrection dans la haute aristocratie de l'Écosse, qui devint trop puissante pendant la minorité et l'absence de cette princesse.

Les cinq rois qui précédèrent Marie Stuart sur le trône, obéissant à la tendance générale qui poussait tous les États à la concentration de l'autorité, avaient tenté vainement d'assujettir à la règle monarchique et de plier à l'obéissance cette formida-

ble noblesse. Il s'était alors engagé entre eux et les grands barons une lutte politique qui avait succédé à la lutte nationale entre les Écossais et les Anglais. Les grands barons, dont plusieurs étaient à la fois chefs de clans et seigneurs féodaux, disposaient de forces considérables. Le chef seul des Douglas noirs, qui défendait les marches écossaises dans les régions du sud, avait mille à quinze cents cavaliers pour escorte ordinaire et pouvait mettre quarante mille hommes en campagne. Les rois, au contraire, n'avaient ni troupes permanentes, ni ressources financières. Leur force résidait uniquement dans le titre royal, qui n'était pas toujours respecté, et leur principal moyen d'action se trouvait dans le dévouement passager et alternatif des grandes familles, qu'ils employaient les unes contre les autres. Malgré cet état de faiblesse, la dynastie téméraire des Stuarts, montée par les femmes sur le trône de Robert Bruce, poursuivit depuis 1423 jusqu'à 1542 l'abaissement de la haute noblesse.

Ce fut Jacques Ier qui commença cette difficile entreprise. Revenu d'Angleterre en Écosse après dix-huit ans de captivité, il prit le gouvernement anglais pour modèle et voulut l'établir dans son pays. Afin de briser toutes les résistances, il fit une expédition dans les *Highlands* et s'y empara de plus de quarante chefs de clans. Il attaqua ensuite plusieurs des grands lords qui commandaient en souverains

dans leurs terres, frappant ainsi les deux aristocraties dont l'existence gênait l'exercice du pouvoir royal. Il interdit les confédérations des barons; divisa en deux chambres le parlement d'Écosse, qui formait une assemblée unique où dominait la grande noblesse; fortifia la justice générale, à laquelle il voulut soumettre, dans des assises tenues quatre fois l'an par tout le royaume, les contestations qui se vidaient les armes à la main, et reprit à leurs illégitimes ou rebelles possesseurs les comtés et les domaines qu'ils avaient usurpés sur la couronne ou dont ils se servaient contre elle. Mais la noblesse, alarmée de ses innovations et de ses sévérités, en arrêta le cours par un meurtre. Un complot se forma contre lui, et les conjurés, l'ayant surpris dans Perth, l'y tuèrent le 14 janvier 1437.

Tous les changements qu'il avait introduits dans l'État disparurent sous la minorité de son fils Jacques II, qui reprit toutefois ses desseins lorsqu'il fut devenu majeur. Le comte de Douglas, le plus grand baron du sud, s'était ligué avec le comte de Crawford très-puissant dans l'est, et le comte de Ross qui maîtrisait le nord. Jacques II, n'ayant pas pu obtenir de lui qu'il renonçât à cette confédération, le poignarda de sa propre main dans le château de Stirling, où il l'avait fait venir sur la foi d'un sauf-conduit. Après cet acte de trahison et de violence, une guerre sans merci éclata entre les

Stuarts et les Douglas, qui marchèrent les uns contre les autres à la tête de forces égales. Les deux armées, de quarante mille hommes chacune, se rencontrèrent sur les bords de la petite rivière de Carron. Il fallait que les Stuarts abattissent les Douglas ou que les Douglas dépossédassent les Stuarts. Les Stuarts l'emportèrent par la crainte même qu'inspira à la noblesse la puissance déjà trop grande de la fière et ambitieuse maison qui l'aurait menacée d'un joug plus redoutable que celui de la maison régnante si elle avait été victorieuse. Jacques de Douglas, abandonné d'une partie des siens, fut battu, dépossédé et banni. Avec lui succomba la branche des Douglas noirs, dont les possessions furent partagées entre les Douglas roux de la branche d'Angus, les Hamilton de l'ouest, les Scott de Buccleuch du sud, trois familles qui s'élevèrent sur les débris de la famille renversée sans qu'aucune devînt aussi considérable qu'elle.

L'entreprenant Jacques II ne survécut pas longtemps à ce succès, qui le rendit redoutable à sa noblesse. Il périt en 1460, à l'âge de vingt-neuf ans, d'un éclat de canon devant Roxburg. Cette mort lui en épargna probablement une semblable à celle qu'avait subie son père et qui était réservée à son fils. Jacques III, laissé mineur, continua l'œuvre de ses deux prédécesseurs lorsqu'il fut en âge de gou-

verner. Mais il le fit sans discernement et sans énergie. Entouré de ministres et de favoris tirés des classes populaires, il mit son autorité dans des mains qui devaient la compromettre et ne pouvaient pas l'accroître. Au lieu de diviser la noblesse, il l'unit tout entière contre lui et se montra aussi timide qu'inhabile. En 1482 les barons écossais lui arrachèrent ses favoris roturiers, qui furent pendus sur le pont de Lauder, et en 1488 ils lui livrèrent bataille à Sanchie et l'égorgèrent dans sa fuite.

Alarmé ou éclairé par leur sort également funeste, Jacques IV ne suivit pas les traces de ses ancêtres. Il s'entendit avec la noblesse d'Écosse qu'ils avaient attaquée et se réconcilia avec les rois d'Angleterre qu'ils avaient combattus. Il profita ensuite de l'accord intérieur et de la paix extérieure pour fortifier son royaume et le policer un peu plus. Il avait épousé la fille du politique Henri VII, qui venait de terminer en Angleterre les longues guerres civiles des maisons d'York et de Lancastre, et qui avait compris l'utilité de cette union pour sa royauté encore mal affermie. Les Tudor, dont Henri VII fonda la dynastie, eurent des vues nouvelles sur l'Écosse. Ils ne songèrent plus à l'incorporer violemment ou à l'assujettir féodalement à l'Angleterre, comme l'avaient autrefois tenté les Plantagenets. Mais ils voulurent la faire entrer dans l'alliance anglaise par des mariages et par des traités, et l'enlever ainsi à

l'alliance française qui avait tant contribué, durant deux siècles, à déconcerter les plans de leurs prédécesseurs et dans l'île et sur le continent. Opérer le rapprochement politique des deux royaumes et préparer leur réunion territoriale, tel fut le système qu'Henri VII inaugura par le mariage de sa fille Marguerite avec Jacques IV, et par un traité d'alliance offensive et défensive qui fut la première atteinte portée à la vieille union de l'Écosse et de la France. Mais Henri VIII compromit bientôt l'œuvre de son père, dont il n'avait ni les ménagements habiles ni la dextérité heureuse. Il contraignit en 1513 Jacques IV à s'allier de nouveau avec la France et à prendre les armes contre lui. La guerre eut, il est vrai, une issue fatale au roi et à la noblesse d'Écosse, cette fois unis ensemble. Jacques IV y succomba. Il trouva la mort sur le champ de bataille de Flodden avec dix mille des siens, parmi lesquels étaient deux évêques, deux abbés mitrés, douze comtes, treize lords, cinq fils aînés de grands barons et beaucoup de nobles d'un rang inférieur. Le royaume tomba dans le plus grand désordre sous son jeune successeur Jacques V, âgé de moins de deux ans lorsqu'il le remplaça sur le trône.

Pendant la longue minorité de Jacques V, les grandes familles de l'Écosse se disputèrent l'autorité et se battirent jusque dans les rues d'Édimbourg. Les Hamilton et les Douglas roux divisèrent surtout

le pays. Les premiers avaient pour chef le comte d'Arran, le plus proche héritier de la couronne après les Stuarts; les seconds obéissaient au comte d'Angus, qui avait épousé la veuve de Jacques IV et la sœur d'Henri VIII. La famille des Hamilton restait en général fidèle à la politique française; la famille des Douglas soutenait et cherchait à étendre dans le royaume l'influence anglaise. Après s'être longtemps combattues, les deux factions s'accordèrent aux dépens de la royauté. Le jeune prince fut tenu sous une tutelle si étroite qu'elle ressemblait à une captivité véritable. Il en conçut contre la noblesse écossaise une haine implacable, et, au projet systématique de l'abaisser qu'avaient poursuivi ses prédécesseurs, s'ajouta pour lui le désir de se venger d'elle. Dès qu'il put se soustraire au joug du comte d'Angus qui gouvernait en son nom, il marcha contre lui, et l'obligea à se réfugier en Angleterre, où ce chef des Douglas roux demeura proscrit tant que Jacques V vécut.

Le passionné Jacques V se montra plus hardi que ses devanciers à restaurer l'autorité générale de la couronne et à réduire la puissance anarchique de la noblesse. Il abattit les Douglas roux comme son bisaïeul Jacques II avait abattu les Douglas noirs. Il fit ensuite une expédition sur la frontière du sud, où vivaient dans une pleine insubordination les clans belliqueux des Hepburn, des Home, des Scott,

des Ker, dont il prit les châteaux, saisit les chefs et réprima la désobéissance. Il inspira partout une terreur profonde de son autorité et de sa rigueur, châtia les meurtres auxquels se livraient sans cesse des populations violentes et sauvages, poursuivit les incendies des maisons et les vols des bestiaux qui étaient dans les mœurs mêmes du pays, améliora les institutions judiciaires, favorisa la culture des esprits, développa certaines industries, orna l'Écosse de nombreuses constructions, et rendit la paix intérieure si sûre qu'on disait de toutes parts : « que les buissons gardaient les vaches. »

Tous ces changements furent éphémères. Accomplis à la surface de la société écossaise, ils n'eurent pas le temps de pénétrer au fond. Henri VIII contribua surtout à l'empêcher. Ce prince ardent et impérieux voulut entraîner le roi son neveu dans tous ses desseins, soit politiques soit religieux. Lorsqu'il se fut séparé de l'Église de Rome, il pressa Jacques V d'opérer dans son royaume le changement de croyance qu'il venait d'accomplir lui-même dans le sien. Il comprit que l'Écosse ne pouvait pas rester catholique, au moment où l'Angleterre devenait protestante, sans qu'elle fût rejetée plus fortement dans les alliances continentales dont son père et lui avaient tenu à la détacher et sans que de nouvelles causes d'inimitié ne renouvelassent les anciennes en les aggravant. Il fit donc à son neveu des offres ca-

pables de le tenter, et lui proposa sa fille aînée en mariage.

Jacques V hésita un moment[1]. La corruption extrême du clergé d'Écosse, qui joignait au relâchement universellement reproché alors aux hommes d'église les habitudes grossières et les mœurs violentes de la noblesse d'Écosse, faisait incliner le roi vers une réforme. Les biens considérables que possédait le clergé le tentaient aussi. Il permit même au poëte sir David Lindsay et au docteur George Buchanan de publier contre les moines et les prêtres des satires qu'accueillit avidement la faveur populaire. Mais il se ravisa bientôt. Il vit ou on lui fit voir

[1] Il détestait l'archevêque de Saint-André, James Beton ou Beaton, fils du laird de Balfour, comme le prouve une instruction de ce roi que M. Teulet vient d'insérer dans les deux volumes in-4° de *Pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse au XVIe siècle, tirés des archives et bibliothèques de France, et publiés pour le Bannatyne Club d'Édimbourg*. J'en dois un exemplaire à son obligeance. Dans cette instruction, destinée aux agents que Jacques V envoie au pape, ce prince dit que pendant sa minorité l'archevêque a abusé de son pouvoir pour enrichir lui et les siens; qu'issu d'une petite et pauvre maison, il a marié sa nièce au chef des Hamilton, au comte d'Arran, son cousin et le plus proche héritier du trône. Il ajoute: « Quant nous sommes veneus à l'aige que nostre auctorité estoit entre nos mains, ledict archevesque, portant impatientement d'estre bouté hors de ce gouvernement et auctorité où il estoit paravant, par la richesse et soubstance qu'il avoit amassé et accumelé cidevant par l'usage de nostre auctorité et telles

qu'abattre le clergé c'était fortifier la noblesse, que les biens du premier de ces corps ne pouvaient pas lui être enlevés sans être reçus en grande partie par le second. Agir ainsi c'était contredire ses prédécesseurs et se désavouer lui-même; c'était abandonner le plan suivi depuis plus d'un siècle à l'égard de la noblesse pour en adopter un tout opposé. Jacques V considéra de plus que le clergé, dans lequel étaient renfermées presque toutes les lumières du royaume et qui fournissait la plupart des hommes capables d'exercer les hautes fonctions civiles, livrerait, en disparaissant, l'Écosse à l'ignorance et laisserait l'aristocratie féodale sans contre-poids dans le parle-

aultres subtiles moyens, solicitoit et convenoit (réunissoit) unge grand parte des seigneurs, barons et subjectes, et est venu, én manière de guerre, luy-mames en personne avecques eux, et nous a asseigé aprement et activelment par unge pièce de temps, dedans nostre chastiau d'Edingburgh, et nous tenoit là-dedans, jusques à ce que, pour la sauveté de nostre vie et pour éviter grandes dangiers et péricules, nous estions forcés et compellés, contre nostre intention et voloir, de mettre nostre person, auctorité et gouvernement de nostre royalme en ses mains et aucunes aultres ses collèges, estant avec luy par son solistation, à l'èvre desquelles le comte d'Angus, son frère et oncle, estiont principaulx, lesquelles sont et ont esté par longe temps nos rebelles évecques (avec) nos énemys d'Engleterre, lesquelles sont la principale cause et occasion des grandes dommages que nous et nostre dict royalm, a sustenu de par nos dictes enemys d'Engleterre. » P. 97 et 98. Cette pièce, qui s'étend de la page 95 à la page 108, est d'un grand intérêt.

ment comme sur le territoire. Le primat Beaton, archevêque de Saint-André, et les autres évêques contribuèrent encore à le persuader en lui offrant, au nom du clergé, un subside annuel de 50,000 livres[1] qui devait apaiser sa convoitise et l'aider à se défendre contre Henri VIII, si ce prince mécontent lui déclarait la guerre.

Obligé de choisir entre la ruine de l'Église catholique et l'abaissement de la noblesse féodale, Jacques V persista dans ce dernier parti. Mais, en repoussant l'amitié oppressive d'Henri VIII, il fallait qu'il recourût à l'alliance protectrice de François Ier. Il revint donc forcément à la vieille politique de sa famille et de son pays. Il se rendit lui-même en France pour y épouser en 1537 Madeleine, fille de François Ier[2]. Cette princesse étant morte peu de mois après son mariage, il prit en secondes noces, l'année suivante, Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville, et sœur du duc François de Guise. Cette union annonçait la conduite qu'il se proposait

[1] *Mémoires de J. Melvil*, traduits de l'anglais. 3 vol. in-12. Édimbourg, 1645. T. I, p. 1 à 11.

[2] M. Teulet a publié un projet de mariage avec Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme, que Jacques V alla voir en septembre 1536 sous un déguisement, et qu'il n'épousa pas parce qu'elle ne lui plut point (t. I, p. 109 à 121), et des pièces curieuses relatives à son séjour et à ses dépenses en France, depuis la fin de décembre 1536 jusqu'au mois d'avril 1537 (t. I, p. 122 à 126).

de suivre et vis-à-vis des novateurs religieux dont les doctrines pénétraient sourdement en Écosse, et vis-à-vis des seigneurs territoriaux qui supportaient impatiemment le poids de son autorité. Il persécuta les protestants par des lois et des exécutions cruelles, et il étendit ses violences aux plus grandes familles du royaume. Tout soupçon de complot de la part de celles-ci était suivi de redoutables châtiments. Poussée au dernier degré d'irritation et de haine, la noblesse n'attendit qu'une occasion pour donner cours à ses sentiments contre Jacques V. Cette occasion se présenta bientôt.

Henri VIII pressa de nouveau le roi d'Écosse de se joindre à lui et d'introduire la réforme dans son pays. Il se transporta même à York, où Jacques V avait promis de se rendre de son côté. Mais pendant six jours l'oncle y attendit vainement le neveu, et, dans sa fureur, lui déclara immédiatement la guerre. Ce fut pour Jacques V le moment périlleux. Il ne pouvait repousser le roi d'Angleterre qu'avec l'assistance armée de la noblesse d'Écosse, qui se trouvait plus intéressée à l'affaiblir qu'à le rendre victorieux. Il en fit la triste expérience. Les Anglais étant rentrés chez eux après avoir ravagé les frontières d'Écosse, les nobles écossais refusèrent de les y poursuivre, en déclarant à Jacques V que cette guerre était contraire aux intérêts du royaume, et que d'ailleurs la retraite des ennemis en rendait la continuation in-

utile. Leur hardie défection jeta le roi délaissé dans un profond abattement. Il prépara néanmoins contre l'Angleterre une expédition dont la conduite fut confiée à Olivier Sinclair, que la noblesse détestait comme favori du roi et ami du clergé, et qui s'avança par la frontière de l'ouest à la tête de dix mille hommes. L'armée écossaise, ayant rencontré cinq cents Anglais vers l'extrémité orientale du golfe de Solway, s'enfuit devant eux, aimant mieux humilier le roi en se faisant battre que le fortifier en remportant un avantage qui tournerait au profit de son autorité. L'ignominieuse et significative défaite de Solway-moss désespéra Jacques V. La fièvre le saisit, et il mourut le 14 décembre 1542 dans le château de Falkland, à l'âge de trente et un ans. Un peu avant de mourir, il apprit que sa femme venait d'accoucher d'une fille à Linlithgow, et il dit tristement en parlant de la couronne d'Écosse qu'une petite-fille de Robert Bruce avait fait entrer dans la maison de Stuart : « Par fille elle est venue, et par fille elle s'en ira [1]. » Cette fille était Marie Stuart, née le 8 décembre 1542.

[1] « It will end as it began; the crown came by a woman, and it will go by one; miseries approach this poor kingdom; king Henry will labour to make it his own, by arms or by marriage. » *The history of the affairs of church and state in Scotland from de Beginning of the reformation in the reign of James V to the retreat of queen Mary into England, anno*

Au moment où arrivait au trône la reine, âgée de six jours, dont la longue minorité devait ramener et étendre la domination anarchique de la noblesse, l'œuvre de transformation entreprise par les cinq rois qui l'avaient précédée n'était guère plus avancée qu'à son début. L'ancien état de l'Écosse n'était presque pas changé. Les villes s'étaient peu multipliées ou peu agrandies sur son territoire toujours couvert de landes et encore hérissé de châteaux. Les clans et les fiefs y subsistaient dans leur primitive vigueur. Ils ne trouvaient de contre-poids ni dans les communes, qui ne s'étaient pas suffisamment développées, ni dans la royauté, qui n'était pas devenue assez puissante. La royauté avait bien essayé d'établir en Écosse l'organisation générale de l'État, mais sans l'y faire prévaloir, comme elle y était parvenue dans beaucoup d'autres pays. L'autorité législative, la force publique, la puissance judiciaire restée héréditaire non-seulement dans les domaines des barons, mais dans les districts royaux où elle était exercée par des officiers appelés sénéchaux, baillifs, stevards (intendants)[1], se conservaient entre les mains

1568. *Taken from the publick Records.* Edinburgh, 1734, in-folio, by Robert Keith, p. 22.

[1] Voir *Estat et constitution du royaulme d'Escosse en janvier* 1559. Ce mémoire est imprimé pages 223 à 242 des *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, publié par M. Louis Paris dans la grande collection des documents inédits sur l'histoire de France (Paris,

de la noblesse, qui dirigeait les parlements, siégeait dans les tribunaux, composait l'armée féodale, obtenait même la prévôté des villes.

Le parlement d'Écosse formait une assemblée unique. Le roi Jacques Ier l'avait un moment divisé en deux chambres, comme l'était le parlement d'Angleterre; mais cette innovation n'avait pas été respectée. Revenu à son ancienne forme, le parlement d'Écosse, où délibéraient en commun les lords séculiers, les lords ecclésiastiques, les députés des bourgs et les officiers de la couronne, était le grand conseil du pays. L'aristocratie territoriale y dominait facilement. Par une combinaison propre à l'Écosse, une petite assemblée de trente-deux membres se détachait de la grande, sous le nom de *Comité des lords des articles*, et préparait toutes les affaires qui devaient être traitées dans la session. Ce comité dirigeait le parlement par lequel il était choisi.

Les rois d'Écosse avaient essayé d'instituer une justice générale supérieure à la justice féodale. Cette justice fut d'abord ambulatoire par les assises que

1841, in-4°). Il est signé par J. Makgill, clerc du registre, et par J. Bellenden, clerc de la justice. Les barons, sénéchaux, baillifs, stevards, prévôts des villes avaient juridiction civile et criminelle. (*Ibid.*, p. 229 à 233.)

« Tous lesquels séneschaulx ont leurs offices en héritage du père au fils, et ainsi de degré en degré. » (*Ibid.*, p. 229.) « Chacuns lesdits officiers ont leurs offices en héritages. » (*Ibid.*, p. 233.)

tinrent de trois en trois mois, dans les diverses parties du royaume, *les lords de session*, que créa Jacques Ier. Elle devint sédentaire sous Jacques IV par le tribunal *des lords du conseil journalier*, établi à Édimbourg. Enfin elle fut rendue plus complète encore par Jacques V, qui fonda le *Collége de justice* [1]. Mais, distribuée par les nobles eux-mêmes, elle resta trop dépendante de leurs passions et de leurs luttes. Là où il n'y a point de force publique impartiale, il ne peut pas y avoir de justice générale respectée. La justice ne devient qu'une forme de l'oppression. Le plus puissant s'en sert contre le plus faible.

Or, en Écosse, les rois n'étaient point parvenus à organiser une force publique qui leur appartînt. Ayant des revenus très-médiocres [2], ils n'avaient

[1] « Les derniers et suprêmes juges en le royaulme sont les *seigneurs de la session*, aultrement nommés le *collége de justice*... Lesdits seigneurs sont au nombre de quinze, sçavoir est un président et aultres sept tousjours de l'estat spirituel, et sept aultres gens laïques. » (*Ibid.*, p. 231.)

Si dans les trois jours d'un crime les barons, les baillifs, sénéchaux et stévards n'en punissent pas les auteurs, « leur jurisdiction est pour ce expirée, et partant sont tenus de mettre ès mains de la suprême justice lesdits meurtriers et mutillateurs. » (*Ibid.*, p. 232.)

[2] Le roi n'avait que 90,000 écus en 1551, d'après un ambassadeur vénitien. « Sono più abondanti d'huomini che di richesse perche il re non ha $\frac{m}{90}$ scudi d'entrata. » *Relatione d'Inghilterra et Scotia di Messer Daniele Barbaro, che fu am-*

aucune troupe permanente. Leur armée était restée féodale. Au premier signal accouraient sous leur bannière, pour y demeurer fort peu de temps, tous ceux qui devaient le service militaire. Les rois, n'ayant point de force propre pour abattre la noblesse, n'avaient pas non plus d'administration régulière qu'ils pussent substituer à son autorité désordonnée. Réduits à se servir des seigneurs territoriaux les uns contre les autres, ils dépossédaient ceux qui leur étaient contraires pour agrandir ceux qui leur étaient favorables. Ils déplaçaient ainsi la puissance aristocratique sans l'affaiblir, et, au lieu de briser les cadres de la féodalité, ils les remplissaient autrement. Ils ne faisaient pour ainsi dire que changer d'antagonistes. Ils avaient bien tenté de rendre inaliénable le domaine de la couronne, de revendiquer les droits royaux usurpés, d'abolir la garde héréditaire des frontières, de diminuer de plus en plus les fonctions transmissibles des pères aux enfants, d'interdire les confédérations des barons; mais, cédant eux-mêmes à l'irrésistible entraînement de l'usage

basciatore al re Edouardo del 1551, *et poi patriarcha eletto d'Acquileia.* (*Bibl. nat., ms. Saint-Germain, n°* 793, *f.* 29.) D'après Lethington, secrétaire d'État de Marie Stuart, elle tirait en 1563 de l'Écosse 200,000 écus par an. C'est ce qu'il dit à l'ambassadeur espagnol Quadra, qui l'écrit à Philippe II. « Dixome que vale dozientos mil escudos de renta, lo que su ama possee en Escocia. » (Quadra au roi. Dépêche ms. du 18 mars 1563. Archives de Simancas.)

et de la nécessité, ils avaient distribué les biens qu'ils avaient confisqués, redonné les titres qu'ils avaient repris, continué l'hérédité qu'ils avaient interdite; et la plupart d'entre eux s'étaient trouvés impuissants contre les ligues qu'ils avaient condamnées [1].

Des cinq rois qui étaient montés sur le trône avant Marie Stuart, deux avaient péri assassinés, Jacques Ier et Jacques III; deux étaient morts en combattant, Jacques II et Jacques IV; et le dernier, Jacques V, avait expiré de désespoir en se voyant délaissé par sa noblesse, qu'il avait compté soumettre, et en étant vaincu au moment où il se croyait triomphant. Tous les cinq avaient succombé à

[1] Voici quel était l'état de l'Écosse, d'après la relation manuscrite d'un ambassadeur vénitien au milieu du seizième siècle :

« In questo regno ci sono grandi dissensioni civili per la potentia et odii particulari dei signori. Usano due lingue, una i domestici, et questa poca lontana dall' inglese; l'altra, i selvaggi che del tutto parlano diversamente. Governa il re col consilio dei principi, usano le leggi civili; fanno i parlamenti al modo inglese. Sono più abondanti d'huomini che di richesse per che il re non ha $\frac{m}{00}$ scudi d'entrata, et sono tanti che se alla sprovista comparesse un essercito di $\frac{m}{50}$ persone, non passarebbono dieci hore, che trovaria rencontro. Dannosi i segni coi fumi sopra i monti. Corrono al romore armati di camiscia di maglia, di celata, lancia et spada una mano et mezza, laquale pero mannegiano con una destramente. Giunti al luogo del combattere, lasciano i cavalli,

l'antagonisme de l'aristocratie écossaise ou à l'inimitié de l'Angleterre. Victimes d'une situation plus forte qu'eux, ils étaient tombés jeunes encore sous des complots ou dans des batailles. Le plus âgé n'avait pas dépassé quarante et un ans, et tous avaient laissé des successeurs dans l'enfance. Pendant cinq minorités successives et prolongées, il y eut non-seulement suspension de l'œuvre royale, mais paralysie même de la royauté. La noblesse reprit ce qu'elle avait perdu de puissance, et l'Écosse retomba dans tous ses désordres. C'est ainsi que, malgré leurs desseins et leurs efforts, ces cinq rois, laissant subsister le même état de société, se transmirent les mêmes périls. Ces périls s'accrurent encore pour Marie Stuart, pendant la minorité de

quali sono del vincitore, perche non si partono di luego finche si combatte. Hanno per ogni lega due fortezze o rocche dove ricorrono le genti a salvarsi ne primi impeti delle questioni private. Il paese non ha terra murata d'importanza. Quando il regno e sotto governatori per esser el re pupillo, il governatore è como re assoluto, tira l'entrate et commanda, et quando restituisce el regno non è obligato a render conto di cosa alcuna... Li Scocesi hanno più giuste cause di venir ad assaltar l'Inghilterra che Inglesi la Scotia, perche il paese da se è poverissimo et gli huomini di sua natura poco industriosi si dilletano più presto di latrocinii che di fatiche. » *Relatione d'Inghilterra et Scotia di M. Daniele Barbaro, che fu ambasciatore al re Edouardo del* 1551, *et poi patriarcha eletto d'Aquileia.* (Biblioth. nat., ms. Saint-Germain, n° 793, fol. 29 et 30.)

laquelle s'accomplit dans les croyances religieuses une révolution qui ajouta de nouvelles causes d'insubordination et de lutte aux anciennes. La réforme protestante vint fortifier et étendre l'anarchie aristocratique.

CHAPITRE II.

Minorité de Marie Stuart. — Régence du comte d'Arran, chef des Hamilton. — Desseins d'Henri VIII sur Marie Stuart. — Ses négociations infructueuses pour la marier au prince de Galles, son fils, afin de réunir l'Écosse à l'Angleterre. — Guerre déclarée par l'Angleterre à l'Écosse. — Revers et résistance des Écossais. — Leur union étroite avec la France. — Envoi, séjour, éducation de Marie Stuart à la cour d'Henri II. — Arrivée des troupes françaises en Écosse. — Expulsion des Anglais; paix avec eux. — Régence de Marie de Guise, appelée par la volonté de sa fille et l'influence d'Henri II à gouverner l'Écosse à la place du comte d'Arran, créé duc de Châtellerault. — Mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France. — Donation secrète de l'Écosse faite par Marie Stuart à Henri II et à ses successeurs, au cas qu'elle décéderait sans enfants. — Avénement d'Élisabeth au trône d'Angleterre, son caractère, son gouvernement. — Prétentions de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre. — Rivalité naissante des deux reines. — Administration de l'Écosse par les Français. — Mécontentement de la noblesse de ce royaume. — Origine et progrès du protestantisme en Écosse. — John Knox; sa vie, ses doctrines, son influence. — Union des nobles mécontents et des protestants persécutés, qui se forment en parti politique et religieux sous le nom de *lords de la congrégation*. — Leur soulèvement pour expulser les Français et réformer l'Église. — Rôle que prend parmi eux le prieur de Saint-André, lord James Stuart, frère naturel de la reine. — Mort d'Henri II. — Avénement de François II et de Marie Stuart au trône de France. — Secours qu'ils envoient à la régente. — Secours que les *lords de la congrégation* demandent à Élisabeth. — Traité de Berwick entre Élisabeth et les *lords de la congrégation*. — Flotte et armée anglaise en Écosse. — Siége de Leith par les troupes combinées des lords de la congrégation et d'Élisabeth. — Affaiblissement

du parti français et de la cause catholique. — Mort de la régente. — Traité d'Édimbourg, qui consacre le triomphe et assure la domination de l'aristocratie écossaise. — Établissement du culte protestant et organisation de l'église presbytérienne d'après la foi et le rite de Genève. — Irritation de la cour de France. — Mort de François II. — Retour de Marie Stuart en Écosse.

C'était pour la première fois qu'une femme était appelée à s'asseoir sur le trône d'Écosse. Marie Stuart y apportait la double infirmité de son âge et de son sexe. La régence, qui devait durer longtemps sous une reine à peine âgée de six jours lorsqu'elle succéda à son père, fut ambitionnée par le cardinal Beaton, archevêque de Saint-André [1], que son titre de primat mettait à la tête de l'Église, et par James Hamilton, comte d'Arran, qui était le plus proche héritier de la couronne, et que soutenait la faveur de la plupart des barons. Le chef de la noblesse l'emporta facilement sur le chef du clergé. Le comte d'Arran reçut du parlement assemblé la régence du royaume et la tutelle de la jeune reine. Marie Stuart

[1] Il paraît même qu'il avait fait signer par le roi mourant, quelques minutes avant qu'il expirât, un papier blanc qui s'était transformé en un testament, dans lequel l'archevêque était désigné comme tuteur de la jeune reine, et gouverneur du royaume. Il devait avoir pour conseillers et assesseurs les comtes d'Argyle, de Huntly et d'Arran. Ce testament fut publié à Édimbourg et non exécuté par la noblesse, qui ne lui aurait probablement pas obéi, ne l'eût-elle pas tenu pour suspect. (Keith, p. 25.)

fut ensuite couronnée le 9 septembre 1543, dans l'église de Stirling, par le cardinal Beaton.

Dès ce moment se formèrent et agirent les deux partis qui devaient se disputer le pouvoir, la personne et l'héritage de Marie Stuart, en s'appuyant l'un sur l'Angleterre, l'autre sur la France. Le premier, composé d'abord de la plus grande partie de la noblesse rentrée en possession de son indépendance, écarta des affaires le second, auquel se rattachait l'Église en déclin et que dirigeait le primat mécontent [1], d'accord avec la reine douairière, en ce moment tout à fait impuissante. Henri VIII crut devoir profiter d'une occasion aussi favorable pour accomplir ses desseins sur l'Écosse. Après avoir offert quelques années auparavant sa fille Marie à Jacques V, il demanda alors Marie Stuart pour le prince de Galles, son fils [2]. Ce projet était aussi politique qu'opportun. Par l'union de l'héritière de l'Écosse et de l'héritier de l'Angleterre, il préparait sans trouble et tout naturellement l'union des deux États. Mais Henri VIII le compromit dans l'exécution. Son fougueux désir, qui ne savait ni s'accom-

[1] Le cardinal, qui avait invité le duc de Guise à venir en armes pour prendre le gouvernement du royaume, fut même mis sous la garde de lord Seton, dans le château de Blackness. (Keith, p. 27.)

[2] C'est ce qu'avait prévu Jacques V en mourant. (Voir ci-dessus, p. 18, note 1.)

moder d'un délai ni s'exposer à une incertitude, le rendit à la fois trop impatient et trop exigeant. Il réclama la garde de la jeune reine jusqu'à ce qu'elle fût d'âge à être mariée, et en attendant il voulut qu'on lui remît plusieurs des places les plus fortes du pays. Ce n'était pas la conquête du royaume, comme du temps des Édonard, mais la confiscation de la royauté et la mise provisoire de l'Écosse sous le séquestre de l'Angleterre.

Cette inhabile précipitation et une exigence aussi offensante pour l'orgueil écossais nuisirent beaucoup à Henri VIII, qui se vit contraint de réduire ses prétentions. Il se borna à demander que Marie Stuart fût envoyée en Angleterre dans sa dixième année, afin d'y épouser le prince de Galles lorsque le mariage pourrait être célébré. Le traité fut conclu à ces conditions le 1er juillet 1543. Mais ce traité même indisposa l'esprit national en Écosse et rejeta vivement ce pays vers l'alliance française. Le comte d'Arran, dont la famille avait toujours été amie de la France, et que l'intérêt seul de son ambition avait momentanément attaché à l'Angleterre, se rapprocha alors de la reine douairière, qui n'était pas encore à craindre pour lui, et du cardinal-primat, qui ne l'était plus. Ce rapprochement changea de nouveau et d'une manière soudaine la politique de l'Écosse. Le traité avec Henri VIII fut annulé cinq mois après avoir été conclu, et une étroite alliance

avec la France fut signée le 15 décembre à Édimbourg par le régent et les États d'Écosse, qui ratifièrent, au nom de Marie Stuart, tous les traités intervenus depuis Robert Bruce entre les deux pays.

La guerre était par là rendue inévitable avec l'Angleterre. Henri VIII, courroucé, la déclara aussitôt. Il envoya dans le détroit du Forth une flotte qui en ravagea les côtes et alla brûler la ville même d'Édimbourg. Peu de temps après, une armée anglaise franchit la frontière du sud et dévasta le territoire écossais à plusieurs reprises. Demander Marie Stuart en mariage si violemment, c'était être sûr de ne pas l'obtenir. Par cette guerre impolitique, Henri VIII ne parvint qu'à inspirer en Écosse une horreur universelle pour les Anglais, dont le parti s'affaiblit de plus en plus, qu'à y faire appeler des troupes françaises comme auxiliaires, et qu'à provoquer une ardente persécution contre les novateurs religieux attachés à sa cause et dont les chefs déjà nombreux furent pris dans le château de Saint-André et enchaînés sur les galères de France. Il mourut en janvier 1547, bien éloigné du but qu'il s'était proposé en voulant unir les deux maisons des Stuarts et des Tudors pour confondre ensemble les deux royaumes d'Écosse et d'Angleterre.

Le duc de Somerset, oncle maternel d'Édouard VI et protecteur du royaume pendant sa minorité, poursuivit le même but avec le même emporte-

ment. L'année de la mort de Henri VIII, il entra en Écosse à la tête d'une armée, qu'il offrit de ramener en Angleterre si les Écossais s'engageaient à garder leur reine jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée sans l'envoyer sur le continent, et s'ils rompaient toute relation avec la France. Mais ceux-ci aimèrent mieux combattre que d'obtempérer aux volontés anglaises, et, le 10 septembre 1547, ils livrèrent et perdirent la bataille de Pinkie. Cette fatale défaite, qui leur coûta plus de dix mille hommes, ouvrit l'Écosse à leurs opiniâtres ennemis. Les Anglais s'y avancèrent jusqu'à Leith; ils s'établirent ensuite dans la partie méridionale, où ils se fortifièrent et où les principaux lairds des districts belliqueux de cette frontière se soumirent à eux.

Affaibli sans être dompté par ce grand revers, le parti national recourut à la France, seule en état de protéger efficacement l'Écosse contre les armes de l'Angleterre. Afin de l'y intéresser autrement que par la raison politique, il fut prêt à lui offrir ce qu'ambitionnaient si ardemment les Anglais, la garde et l'héritage de Marie Stuart. Cette princesse, âgée de près de six ans, avait résidé jusque-là au château de Stirling, avec ses deux gouverneurs, les lords Erskine et Livingston. Après la bataille de Pinkie, elle fut conduite de ce château, qui pouvait être attaqué, au monastère d'Inchmahome, au milieu

du lac de Menteith[1], moins exposé aux incursions de l'armée anglaise. La reine douairière, d'accord avec le régent, conçut alors le double projet d'envoyer sa fille sur le continent et de la fiancer au jeune dauphin de France, qui était à peu près du même âge qu'elle. L'ouverture que cette princesse adroite en fit à la noblesse d'Écosse et à la cour de France fut agréée des deux parts avec empressement[2]. Chacun y trouvait son compte. Le royaume acquérait un défenseur capable de soutenir son indépendance; la reine douairière en espérait plus tard la régence; la cour de France y voyait, par une alliance indissoluble, le moyen certain de tenir l'Angleterre en échec. Mais personne n'y gagnait plus que la noblesse d'Écosse, dont l'éloignement de Marie Stuart et son mariage en terre étrangère devaient faciliter la turbulente domination.

Dès que ce projet eut été admis de part et d'autre, Henri II, qui avait succédé à François Ier, trois mois après l'avénement d'Édouard VI, envoya une flotte dans le Forth, avec six mille hommes de débarquement et un excellent train d'artillerie, sous André de Montalembert, seigneur d'Essé. Ce chef des troupes auxiliaires, introduit dans l'assemblée du parlement écossais, annonça que le roi son maître,

[1] *History of Scotland*, by Patrick Fraser Tyler. In-8°, Edinburgh, 1837, t. VI, p. 42.

[2] *Ibid.*, p. 43.

heureux de cimenter l'ancienne union des deux pays par le mariage de leurs deux héritiers, se chargeait volontiers de défendre l'Écosse, de faire élever sa jeune reine auprès de lui, et s'engageait solennellement à respecter les lois et les libertés du royaume[1]. Cette transaction déconcerta les plans du lord protecteur, qui avait vaincu l'Écosse sans la faire fléchir, et qui l'avait encore plus détachée de l'Angleterre en la dévastant. Il désavoua alors dans un manifeste public tout autre dessein que celui d'unir les deux pays par un mariage, sur les bases d'une parfaite égalité et sous la dénomination commune de Bretagne. Il assurait avoir voulu par là mettre un terme aux guerres qui les avaient désolés si longtemps. Mais ses raisons politiques n'eurent pas plus de succès que ses expéditions militaires. Le duc de Somerset essaya alors d'empêcher la jeune reine d'Écosse de se rendre en France. Il fit partir une flotte sous le commandement de l'amiral Clinton pour l'intercepter à son passage[2], bien assuré que celui des deux pays qui aurait la garde de sa personne finirait par être en possession de son royaume.

La reine douairière, par la prévoyance et la sûreté de ses mesures, détourna ce dernier danger de sa fille. Elle conduisit rapidement la jeune Marie d'Inchmahome à Dumbarton, où se rendit, avec

[1] Tytler, p. 52. — [2] *Ibid.*, p. 52.

non moins de hâte que de secret l'amiral Villegagnon, suivi de quatre galiotes destinées à la transporter en France. La jeune princesse monta sur le galion royal avec ses deux gouverneurs, son frère naturel, lord James, qui avait alors dix-sept ans, et quatre compagnes de son âge appartenant aux nobles familles de Fleming, de Seaton, de Beaton et de Livingston. On les appelait les quatre Maries, parce qu'elles portaient le même nom qu'elle. La petite flotte chargée de son précieux dépôt quitta la côte occidentale de l'Écosse le 7 août, un peu avant que l'escadre anglaise arrivât à la pointe de Saint-Abbot pour mettre obstacle à sa traversée. Après une navigation qui ne fut point troublée, elle entra heureusement le 13 août 1548 dans le port de Brest. La petite Marie fut menée à Saint-Germain, où la cour résidait dans ce moment, et où le roi Henri II la reçut et la traita comme sa fille. Il lui assigna un état de maison digne de son rang, et la fit élever avec ses propres enfants [1].

Tout était consommé. La politique de l'union n'ayant pas prévalu entre l'Écosse et l'Angleterre, la vieille politique de la rivalité et de l'inimitié fut reprise plus que jamais, pour être pratiquée tout le reste du siècle, tantôt avec violence, tantôt avec astuce. Après le départ de Marie Stuart pour le continent, la guerre continua encore pendant deux

[1] Tytler, p. 52-53.

années[1] contre son royaume. Mais cette guerre changea de face depuis que les troupes françaises se furent jointes aux troupes écossaises. Les Anglais, battus, perdirent la plupart des positions qu'ils avaient occupées depuis la bataille de Pinkie, et ils se décidèrent à conclure avec l'Écosse, dont ils évacuèrent le territoire, la paix, qui fut signée à Boulogne le 24 mars et proclamée le 20 avril 1550 à Édimbourg. Ils n'en restèrent pas moins détestés de leurs voisins, dont ils avaient réveillé toutes les antipathies par une guerre de neuf ans.

Les dix années qui suivirent la paix de 1550 virent le progrès, l'établissement et la chute de la domination française en Écosse. La reine douairière, dont l'ambition égalait l'adresse, aspira alors à gouverner le royaume de sa fille. Elle déploya pour acquérir la régence la même habileté qu'elle avait mise à préparer l'étroit accord de l'Écosse et de la France et à ménager le mariage de Marie Stuart avec le

[1] Cette guerre est racontée d'une manière très-vive, très-détaillée et très-intéressante dans un petit livre imprimé quelques années après et intitulé : l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, traitant comme le royaume fut assailly et en grand partie occupé par les Anglois, et depuis rendu paisible à sa reyne, et réduit en son ancien estat et dignité. — Par Jean de Beaugué, gentilhomme françois à Paris, pour Gilles Corrozet, en la grand'salle du Palais. 1556, in-12 de 119 pages. — Je dois la communication de ce volume, devenu fort rare, à l'obligeance de M. le comte de Montalembert.

dauphin. Elle obtint sans peine l'appui intéressé de Henri II. Ce prince, auprès duquel ses deux frères, le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine, jouissaient d'une grande faveur, mit le duché de Châtellerault à la disposition du comte d'Arran si le chef des Hamilton renonçait à la régence. Marie de Lorraine gagna de plus la noblesse en lui faisant des offres qui séduisirent son avidité; le parti protestant, déjà considérable, en montrant beaucoup de tolérance pour ses doctrines, et elle s'attacha le comte de Huntly, chef des Gordon et le plus puissant seigneur du nord, en promettant de lui donner le comté de Murray et de créer son fils aîné comte de Rothsay. Elle se fit en même temps déléguer la tutelle de la reine, comme un acheminement à l'administration du royaume. Mais ce ne fut qu'au bout de quatre années d'intrigues et d'efforts qu'elle arriva à ses fins. Au printemps de 1554 le faible comte d'Arran lui céda enfin la régence, pour prix de laquelle il obtint le duché de Châtellerault et une forte pension de la France. Il garda le château de Dumbarton jusqu'à la majorité de la reine, fut reconnu la seconde personne du royaume, et en cas de mort de Marie Stuart dut être l'héritier du trône. Marie de Lorraine, en présence des états d'Écosse et avec leur assentiment, reçut de sa fille, alors âgée de près de douze ans, le titre et l'autorité de régente[1].

[1] Tytler, t. VI, p. 67-68.

Cette habile princesse avait atteint le but qu'elle n'avait cessé de poursuivre. Elle n'avait pas fait de faute, ce qui est plus facile quand on désire que quand on possède, quand on ambitionne que quand on gouverne. Ayant eu besoin de tout le monde, elle avait su traiter avec chacun. Il n'en fut plus de même lorsqu'elle disposa du pouvoir royal. Par un entraînement difficile à éviter, elle se montra trop favorable à la France, à qui elle devait son élévation. Elle confia plusieurs des grandes charges du royaume à des Français, donnant l'autorité de vice-chancelier à M. de Rubay, la place de contrôleur à M. de Villemore, le gouvernement d'Orkney à M. de Bonton, et laissant la conduite générale des affaires à M. d'Oysel, qui était son conseiller secret[1]. Cette

[1] Ce fut un des principaux griefs que les lords écossais, après leur insurrection en 1559, firent valoir contre l'administration de la régente. Ils dirent à ce sujet : « Magnum Schotiæ sigillum rectrix tantisper penes se esse voluit donec ex Parisiensi senatu (du parlement de Paris), advocatus Rubœus quidam in Schotiam est accersitus. Is postquam appulit, ad perstringendos popularium oculos, cancellarii quidem nomen Huntlæo comiti... restitutum est... ita quidem ut titulo tenus Huntlæus esset cancellarius, re autem ipsa Rubœus. Villamoro cuidam Gallo primi ordinis magistratus demandatus est, quem nos a subducendis rationibus regiis computorum rotullatorem dicimus. D'Oyzillus, ad cujus nutum omnia gerebantur, » etc. *Manifeste adressé par les lords de la congrégation aux princes de la chrétienté en* 1559, imprimé par M. Teulet dans les *Pièces et documents inédits re-*

administration de l'Écosse par des étrangers était maladroite et dangereuse. Elle excita la jalousie de la noblesse écossaise, qui acceptait volontiers les secours de la France, mais qui ne pouvait pas en tolérer longtemps la domination.

La rupture n'éclata cependant pas tout de suite entre les Français et les Écossais. La régente conserva encore des ménagements envers tous ceux dont elle avait besoin pour marier sa fille avec le dauphin et pour défendre l'Écosse contre l'Angleterre. La situation de ce dernier pays était totalement changée

latifs à l'histoire d'Écosse, t. I, p. 416-417-419. « Visum est, y est-il dit p. 416, ut, quemadmodum regni totius habenas Galla in manibus haberet, ita etiam inferiora reipublicæ munera Galli obirent. »

L'office de *contrôleur* donné à M. de Rubay était le plus important office financier de l'Écosse. « Le controlleur est général recepveur des droits appelés la propriété, laquelle gist ès fruitz, rentes et revenus ordinaires des duchés, comtés, seigneuries et aultres terres propres à la couronne, soit uniz ou non uniz à icelle..... Aussi est ledit controlleur recepveur général de toutes les grandes coutumes, de toutes et chacunes villes, ports et havres de ce royaulme. » *Estat et constitution du royaulme d'Escosse*, dans le volume des *Négociations*, etc., *sous François II*, p. 224.

L'autre office financier était celui de *trésorier*. « Le trésorier a généralle intromission et charge sur les casualités, lesquelles consistent ès droitz et prouffitz qui, par accident et adventure, viennent à la couronne. » *Ibid.*, p. 225. De ce nombre étaient les gardes des biens nobles, les reliefs, les confiscations, amendes, héritages par bâtardise, etc. *Ibid.*

depuis l'avénement au trône de Marie Tudor. La nouvelle reine, défaisant avec autant de hardiesse que de haine l'œuvre religieuse exécutée par son père Henri VIII, étendue sous son frère Édouard VI, avait restauré violemment le catholicisme. Épousant ensuite Philippe II, elle avait uni l'Angleterre aux vastes États que possédait le souverain de l'Espagne, des Deux-Siciles, du duché de Milan, des Pays-Bas et de l'Amérique. Cette union, également alarmante pour la France et pour l'Écosse, dut resserrer momentanément les liens qui les attachaient l'une à l'autre. Elle empêcha le parti catholico-national de s'éloigner de la régente, et le parti anglo-protestant de se rapprocher d'une reine qui persécutait sa croyance en Angleterre, et d'un roi qui en était l'adversaire le plus déclaré sur le continent. Elle rendit plus indispensable et tout à fait urgent le mariage de la reine d'Écosse et du dauphin de France, afin d'opposer une alliance à l'autre.

Marie Stuart était très-avancée pour son âge. Elle était grande et belle [1]. Ses yeux respiraient l'esprit et resplendissaient d'éclat. Elle avait les mains les mieux tournées du monde [2]. Sa voix était douce [3],

[1] « Venant sur les quinze ans sa beauté commença à paroistre, comme la lumière en beau plein midy. » *Vies des dames illustres;* Marie Stuart, t. V, p. 83 des *OEuvres complètes du seigneur de Brantôme,* édition Petitot. Paris, 1823, in-8°. — [2] *Ibid.*, p. 86. — [3] *Ibid.*

son aspect noble et gracieux, son langage animé et son attrait déjà fort grand. De bonne heure elle avait montré les rares agréments qui devaient la faire aimer et qui rendirent séduisante son enfance elle-même. Elle avait été élevée avec les filles de Catherine de Médicis, et sous les yeux de la savante Marguerite de France, sœur d'Henri II[1], protectrice

[1] Ces princesses étaient toutes lettrées. Brantôme dit d'Élisabeth de France, qui épousa en 1559 Philippe II : « Elle avoit un beau sçavoir, comme la reyne sa mère l'avoit faicte bien estudier par M. de Sainct-Estienne son précepteur..... elle aymoit fort la poësie et à la lire. » Tome V, p. 140.

De Marguerite de France, mariée en 1572 au roi de Navarre, depuis Henri IV : « Elle se plaist fort aux lettres..... aussi peut on dire d'elle que c'est la princesse, voire la dame qui soit au monde la plus éloquente et la mieulx disante... Elle-mesme compose tant en prose qu'en vers... Ses compositions sont très-belles, doctes et plaisantes. » *Ibid.*, p. 158, 159 et 160.

De Claude de France, mariée au duc de Lorraine : « En son sçavoir et bonté elle ressembloit sa tante. » *Ibid.*, p. 242. Cette tante était Marguerite de France, fille de François Ier, mariée en 1559 au duc de Savoie, et dont Brantôme dit : « Elle avoit beaucoup de science, qu'elle entretenoit tousjours par ses continuelles estudes les après-disnées, qu'elle apprenoit des gens sçavants, qu'elle aymoit par-dessus toutes sortes de gens. Aussi l'honoroit-on comme leur déesse et patronne. » *Ibid.*, p. 230. — « Sopra tutto erudita, e ben dotta nella lingua latina, greca, et anche italiana. » *Relation* de Marino Cavalli, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par N. Tommaseo, t. I, p. 284.

de Michel de L'Hopital, et mariée plus tard au duc de Savoie. La cour au milieu de laquelle avait grandi Marie Stuart était alors la plus magnifique, la plus élégante, la plus joyeuse, et il faut ajouter l'une des plus relâchées de l'Europe. Conservant encore certaines coutumes militaires du moyen âge et se façonnant aux usages intellectuels du siècle de la renaissance, elle était moitié chevaleresque et moitié lettrée, mêlait les tournois aux études, la chasse à l'érudition, les spectacles de l'esprit aux exercices du corps, les anciens et rudes jeux de l'adresse et de la force aux plaisirs nouveaux et délicats des arts.

Rien n'égalait la splendeur et le mouvement qu'y avait introduits François Ier [1] en y attirant la principale noblesse de France, en y élevant comme pa-

[1] Voir dans le tome V et dans le tome II de Brantôme aux vies d'Anne de Bretagne et de François Ier, la nouvelle cour commencée sous l'une et portée à sa plus haute splendeur sous l'autre.

François Ier avait table toujours ouverte. « Il y avoit, dit Brantôme, sa table, celle du grand maistre, du grand chambellan et chambellans, des gentilshommes de la chambre, des gentilshommes servans, des valets de chambre et tant d'autres, et très-bien servies que rien n'y manquoit, et ce qui estoit très-rare, c'est que dans un village, dans des forêts, en l'assemblée, l'on y estoit traité comme si l'on fust esté dans Paris. » T. II, p. 211.—« Dans les festes où il avoit tournois, combats, mascarades, etc., il donnoit de grandes livrées aux hommes et aux dames. » *Ibid.*, p. 209.

ges[1] les jeunes gentilshommes de toutes les provinces, en l'ornant de près de deux cents dames ou demoiselles qui appartenaient aux plus grandes maisons du royaume[2], en la transportant tantôt dans les beaux palais de Fontainebleau et de Saint-Germain qu'il avait construits ou embellis sur les bords de la Seine, tantôt dans les châteaux agrandis de Blois et d'Amboise qu'habitaient ses prédécesseurs sur les rives de la Loire. Imitateur des exemples paternels, Henri II avait conservé la même magnificence à sa cour que dirigeait avec autant d'agrément que d'activité la flexible Italienne Catherine de Médicis, formée par François Ier, qui l'avait admise dans la *petite bande de ses dames favorites*[3] avec lesquelles il allait courir le cerf et s'ébattre souvent seul dans ses maisons de plaisance! Les hommes y étaient sans cesse mêlés aux femmes : la reine et ses dames assistaient à tous les jeux et amusements d'Henri II et de ses gentilshommes et l'accompagnaient dans ses chasses[4]; le roi de son côté passait

[1] Ces pages étaient au nombre de cent trente sous François Ier comme sous Henri II, et il en sortait tous les ans une cinquantaine pour entrer dans l'infanterie, la gendarmerie ou la cavalerie légère. Henri II les appelait « son plus beau haras. » Brantôme, t. II, p. 353-354.

[2] « D'ordinaire pour le moins sa court estoit pleine de plus de trois cents dames et damoiselles. » *Ibid.*, t. V, p. 66.

[3] Brantôme, t. V, p. 34-35.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 354, 355 et 357.

avec les seigneurs de sa suite plusieurs heures tous les matins et tous les soirs dans les appartements de Catherine de Médicis. « Là, dit Brantôme, il y avoit une foule de déesses humaines les unes plus belles que les autres; chaque seigneur et gentilhomme entretenoit celle qu'il aymoit le mieux, tandis que le roi entretenoit la reyne, madame sa sœur, la reyne dauphine (Marie Stuart) et les princesses, avec ces seigneurs et princes qui estoient assis près de lui [1]. » Ayant des maîtresses en titre, les rois voulaient que leurs sujets en eussent aussi. « Et s'ils n'en faisoient, dit Brantôme, ils les estimoient des fats et des sots [2]. » François Ier avait pris tour à tour comme ses maîtresses la comtesse de Châteaubriand et la duchesse d'Étampes, et Henri II était le chevaleresque et passionné serviteur de la grande sénéchale de Normandie, Diane de Poitiers. Mais outre les amours avoués, il y en avait d'autres [3]; et François Ier, dans ses mœurs hardiment licencieuses, s'était piqué de dresser lui-même les dames qui arrivaient à sa cour [4]. Il avait eu pour second en cet

[1] Brantôme, t. II, p. 358.

[2] Il ajoute en parlant de François Ier : « Et bien souvent aux uns et aux autres leur en demandoit les noms, et promettoit de les y servir. » T. VII, p. 538, sur *les Dames galantes*.

[3] « Mais il ne s'y arresta pas tant, dit Brantôme de François Ier, qu'il n'eu aymast d'autres. » T. II, p. 326.

[4] *Ibid.*, t. VII, p. 538-539.

office de libertinage et de corruption l'oncle même de Marie Stuart, l'opulent et débauché cardinal de Lorraine [1]. Telle était la cour qui a fourni à Brantôme la plupart des cyniques exemples racontés dans ses *Dames galantes* [2], et dont on peut juger aussi les relâchements par les vers que l'aumônier même d'Henri II, le poëte Mellin de Saint-Gelais, adressait à l'une d'elles :

Si du parti de celle voulez être
Par qui Vénus de la cour est bannie,
Moi, de son fils ambassadeur et prêtre,
Savoir vous fais qu'il vous excommunie.
Mais si voulez à leur foy être unie,
Mettre vous faut le cœur en leur puissance
Pour répondant de votre obéissance;
Car on leur dit qu'en vous, mes demoiselles,
Sans gage sûr, y a peu de fiance,
Et que d'Amour n'avez rien que les ailes [3].

[1] « J'ay ony conter que quand il arrivoit à la cour quelque belle fille ou dame nouvelle qui fust belle, il la venoist aussitost accoster, et, l'arraisonnant, il disoit qu'il la vouloit dresser de sa main. Quel dresseur!... Aussi pour lors disoit-on qu'il n'y avoit guères de dames ou filles résidantes à la cour ou fraischement venues qui ne fussent desbauchées ou attrapées par son avarice ou par la largesse dudit M. le cardinal; et peu ou nulles sont-elles sorties de cette cour femmes et filles de bien. » Brantôme, t. VII, p. 540.

[2] Tout le tome VII.

[3] Cités par M. Sainte-Beuve, p. 44 de son *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle*. Paris, 1828, in-8°.

C'est à cette école d'élégance et de dépravation, d'où sortirent des rois si spirituels et si vicieux, des princesses si aimables et si désordonnées, que se forma Marie Stuart. Dans son enfance elle n'en prit que le bien, sans qu'elle pût s'empêcher toutefois d'en apercevoir le mal et plus tard de l'imiter, car ce qu'on voit influe à la longue sur ce qu'on fait. Mais alors elle profita uniquement des charmes et de l'instruction répandus dans cette cour agréable et lettrée où les filles des rois s'adonnaient à l'étude des langues et au goût des arts, et où chaque prince eut son poëte : François Ier, Marot; Henri II, Saint-Gelais; Charles IX, Ronsard; Henri III, Desportes [1]. Elle y était venue pendant que se tentait la révolution littéraire qui, séparant notre poésie des formes naïves qu'elle avait prises au moyen âge pour la rapprocher des formes savantes de l'antiquité, lui faisait perdre son originalité sans lui donner de la grandeur, et ne pouvait être qu'éphémère, quoique conseillée par Joachim du Bellay, accomplie par Ronsard, favorisée par le chancelier de L'Hopital, admirée par Montaigne et applaudie par toute la cour d'Henri II [2]. Ronsard, qui avait habité trois

[1] Voir l'ouvrage de M. Sainte-Beuve, que je viens de citer, non-seulement sur la poésie du temps, mais sur son introduction à la cour.

[2] Cette révolution est bien saisie par M. Sainte-Beuve, qui

ans l'Écosse comme page de Jacques V, fut le maître de Marie Stuart en poésie et devint son admirateur.

Elle montra bien vite les dons variés de sa riche et charmante nature. A dix ans, elle étonnait par sa maturité, et elle écrivait à la reine douairière sur les affaires de l'Écosse avec un sens délicat et précoce [1]. A treize ans, elle déclamait devant le roi, la reine et toute la cour, en la salle du Louvre, un discours latin qu'elle avait fait elle-même [2]. Déjà capable de discrétion, elle savait garder secrètes les confidences politiques qu'elle recevait de sa mère [3], à laquelle le cardinal de Lorraine écrivait : « Vostre fille est tellement creue et croist tous les jours en grandeur, bonté, beauté, sagesse et vertus, que c'est la plus parfaite et accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible, et ne se voit aujourd'hui rien de tel en ce royaulme, soit en fille

en fait l'histoire, en montre les causes, et en apprécie le caractère, de la page 54 à la page 108 de son livre.

[1] Voir p. 5, 6 et 7 du t. I des *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, etc., publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, par le prince Alexandre Labanoff. Londres, 1844, 7 vol. in-8°.

[2] Brantôme, t. V, p. 83.

[3] « J'ay vue l'ayse que aviés de ce que je tiens les choses qu'il vous plaist me mander secrètes; je vous puis asseurer, madame, que rien qui viendra de vous ne sera sceu par moy. » *Marie Stuart à Marie de Guise, reine douairière d'Écosse, vers* 1552, dans Labanoff, t. I, p. 5 et 6.

noble ou aultre de quelque basse ou moyenne condition et qualité qu'elle puisse estre; et suis contrainct vous dire, madame, que le roy y prend tel goust, qu'il passe bien son temps à deviser avec elle l'espace d'une heure, et elle le sçait aussi bien entretenir de bons et sages propos, comme feroit une femme de vingt-cinq ans [1]. » Son éducation extrêmement soignée avait ajouté des talents variés à ses grâces naturelles. Outre le latin, qu'elle savait et parlait bien, elle était instruite dans l'histoire, connaissait les langues vivantes, excellait dans la musique, chantait fort agréablement en s'accompagnant du luth, et composait des vers que louaient Ronsard et du Bellay [2]. D'un esprit vif et ouvert,

[1] Labanoff, t. I, p. 9 et 10.

[2] « Elle se naturalisa si bien Françoise qu'on pouvoit dire qu'elle n'estoit pas seulement la plus belle, mais la plus polie de tout son sexe, dans la langue et dans la belle galanterie. » *Mémoires de Castelnau de Mauvissière*, in-folio, Bruxelles, 1731, t. I, p. 528. « Elle aymoit la poésie et les poëtes, mais surtout M. de Ronsard, M. du Bellay et M. de Maisonfleur, qui ont fait de belles poésies et élégies pour elle. Elle se mesloit d'estre poëte, composoit des vers, dont j'en ai vu aucuns de beaux et très-bien faits... Elle chantoit très-bien, s'accordant avec le luth, qu'elle touchoit bien joliment de ceste belle main blanche et de ces beaux doigts si bien façonnez. » Brantôme, t. V, p. 84-86. — Voici quelques-uns des vers que Ronsard et du Bellay nous ont laissés sur elle:

Au milieu du printems entre les liz naquit,
Son corps qui de blancheur les liz mesme veinquit,

d'un caractère insinuant et aimable, elle était l'ornement de la cour dont elle faisait les délices. Le

Et les roses, qui sont du sang d'Adonis teintes,
Furent par sa couleur de leur vermeil dépeintes;
Amour de ses beaux traits luy composa les yeux,
Et les Grâces, qui sont les trois filles des cieux,
De leurs dons les plus beaux cette princesse ornèrent,
Et pour mieux la servir les cieux abandonnèrent.
(RONSARD, *Œuvres complètes*, in-12. Paris, 1587, t. VIII, p. 19.)

I.

Toy qui as veu l'excellence de celle
Qui rend le ciel sur l'Escosse envieux,
Dy hardiment, Contentez vous, mes yeux,
Vous ne verrez jamais chose plus belle.

II.

Celle qui est de cette isle princesse
Qu'au temps passé l'on nommoit Caledon,
Si en sa main elle avoit un brandon,
On la prendroit pour Venus la déesse.

III.

Par une chaine à sa langue attachée
Hercule à soy les peuples attiroit:
Mais ceste-cy tire ceulx qu'elle vuit
Par une chaine en ses beaux yeux cachée.
(J. DU BELLAY, *Œuvres françoises*, in-12. Paris, 1573, p. 504.)

En vostre esprit le ciel s'est surmonté,
Nature et l'art ont en vostre beauté
Mis tout le beau dont la beauté s'assemble.
(*Ibid.*, p. 507.)

Tous les contemporains sont d'accord sur l'esprit et la beauté de Marie Stuart. Le Vénitien Jean Capello écrit en 1554, en parlant d'elle : « Gli (au dauphin) fu data per moglie la regina di Scozia, che gia altre fiate fu condotta in Francia, la qual è bellissima et di maniera tale costumata, che porge maraviglia a chiunque considera le qualità sue. E anco il delfino molto se ne contenta, e prende gran piacere nel ragionare e ritrovarsi con esso lei. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, par Tommaseo, in-4°, Paris, 1838, t. I, p. 374.)

cardinal de Lorraine annonçait en ces termes à sa sœur l'ascendant qu'elle avait su y prendre : « Bien vous assureré-ge, madame, que n'est rien plus beau, ne plus honneste que la royne vostre fille ; elle gouverne le roy et la royne [1]. »

Lorsque cette charmante princesse approcha de sa quinzième année, Henri II pressa son mariage avec le dauphin. Il écrivit le 31 octobre 1557 aux États d'Écosse pour les inviter à remplir leurs anciens engagements à cet égard. Les États, assemblés à Édimbourg le 14 décembre, se rendirent à ses vœux, que la régente avait su leur faire agréer, et ils nommèrent neuf commissaires pour aller à Paris sanctionner ce mariage au nom de l'Écosse et assister à sa célébration. Ces commissaires furent l'archevêque de Glasgow, l'évêque de Ross, l'évêque d'Orkney, le comte de Rothes, le comte de Cassilis, lord James Stuart, commandataire de Saint-André, alors âgé de vingt-six ans; les lords James Fleming et Georges Seaton, et John Erskine de Dun [2]. Ils devaient, conformément à leurs instructions, faire promettre avant tout à la reine et au dauphin de conserver l'intégrité, les lois et les libertés du royaume. Cette formalité étant remplie, le contrat fut dressé le 19 avril 1558 aux conditions suivantes : le fils aîné issu de ce mariage devait être roi de

[1] Labanoff, t. I, p. 36.
[2] Keith, p. 72. — Tytler, t. VI, p. 79-80.

France, et, s'il n'y avait que des filles, la fille aînée devenir reine d'Écosse en recevant 400,000 écus comme fille de France, et n'être mariée qu'avec le double agrément des États d'Écosse et du roi de France; le dauphin devait porter le titre et les armes de roi d'Écosse, et, s'il mourait sur le trône de France, laisser à la reine sa veuve un douaire de soixante mille livres tournois [1].

Cinq jours après, le mariage se fit avec la plus grande pompe dans l'église de Notre-Dame. Le cardinal de Bourbon le bénit en présence du roi, de la reine, des princes du sang et de la principale noblesse. Dès que la cérémonie fut terminée, la jeune mariée, qu'imitèrent les députés de son pays, salua le dauphin roi d'Écosse, et, pendant plusieurs jours, les fêtes [2] se succédèrent dans Paris plein de mouvement et de joie. On y célébrait la grandeur et la félicité de la brillante princesse qui semblait appelée à porter heureusement deux couronnes, et qui en moins de dix années devait les perdre l'une et l'autre pour tomber dans un abîme de calamités.

La cour de France elle-même contribua à l'y pré-

[1] Keith, p. 74, et appendix num. XI, p. 17, où est imprimé le contrat.

[2] *Cérémonies du mariage de monseigneur le dauphin avec la royne d'Escosse*, etc., extraites des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, vol. VI, aux Archives nationales, et publiées par M. Teulet dans les *Pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse*, t. 1, p. 292 à 303.

cipiter en lui enseignant alors la duplicité et la tromperie qui lui furent si funestes plus tard. Non content d'affermir par ce mariage l'alliance de l'Écosse, qui fut entraînée dans la guerre de la France contre l'Angleterre et l'Espagne, Henri II voulut s'assurer la possession de ce royaume si Marie Stuart mourait sans enfant. Il crut, par là, prévenir l'avénement des Hamilton au trône et annexer à la France le pays qui n'avait jamais souffert d'être incorporé à l'Angleterre. Le 4 avril 1558, quinze jours avant que Marie Stuart acceptât les conditions apportées par les commissaires du parlement d'Écosse, elle souscrivit à Fontainebleau deux actes secrets de la plus périlleuse gravité. Le premier de ces actes était une donation pure et simple de l'Écosse aux rois de France faite en considération des services que ces rois avaient rendus de tous temps à l'Écosse en la défendant contre les Anglais, ses *ennemis anciens et invétérés*, et surtout des secours que lui avait accordés le roi Henri II en la soutenant à ses frais pendant le jeune âge de sa reine [1].

Le second acte [2] ne semblait fait qu'en vue de

[1] Cet acte, extrait des *Archives nationales* (Trésor des chartres, I, 679, n° 59), a été publié pour la première fois en 1838, à la fin du premier volume de la *Correspondance diplomatique* de Lamothe-Fénelon, p. 425. Il se trouve aussi dans le recueil du prince Labanoff, t. I, p. 50.

[2] Également extrait des *Archives nationales* (Trésor des

l'inexécution du premier, dans lequel elle transmettait aussi les droits qui lui écherraient sur l'Angleterre et l'Irlande. C'était l'usufruit du royaume d'Écosse accordé au roi de France jusqu'à ce que celui-ci eût été remboursé des sommes qu'il avait dépensées pour sa défense. Évaluant à un million d'or ces sommes que l'Écosse, dans son état de pauvreté, n'était pas capable de rendre, Marie Stuart ordonnait que le roi de France eût la jouissance de son royaume tant qu'elles ne seraient pas restituées. Avec l'assentiment de ses oncles le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui avaient été consultés, elle mettait ainsi l'Écosse en gages pour des dettes que l'Écosse n'avait pas acceptées.

Également maladroits et également inexécutables, de pareils actes ne pouvaient pas être utiles au roi de France, et pouvaient compromettre beaucoup la reine d'Écosse, à laquelle on enseigna, le même jour, à mépriser sa parole, à se jouer de ses obligations et à entrer par là dans une voie désastreuse. Elle signa en effet, le 4 avril, une protestation secrète contre les engagements solennels pris quinze jours plus tard en présence des commissaires écossais. Annulant d'avance le consentement qu'elle doit donner aux articles dressés par les États de son

chartres, I, 679, n° 60). Se trouve à la fois t. Ier, p. 427 de la Correspondance de Lamothe-Fénelon, et t. Ier, p. 52, du recueil du prince Labanoff.

royaume, conformément à ses lois, elle dit, dans cette protestation, qu'elle entend disposer en vraie reine de son héritage sans le laisser tomber entre les mains d'aucun des seigneurs du pays, et qu'elle veut *lier, joindre, annexer et unir le royaume d'Écosse à la couronne de France.* Elle ajoute qu'elle est obligée de se soumettre en apparence aux conditions que ses sujets exigent d'elle, parce qu'elle est loin de son pays, parce qu'elle n'en tient pas les places fortes, et parce qu'elle craint sans cela des troubles qui causeraient sa ruine [1].

Ainsi débutait dans la vie et dans la royauté, par un acte de faiblesse et de trahison, Marie Stuart, à laquelle on ne saurait reprocher cette faute, tant elle était encore jeune et livrée aux volontés d'autrui. Mais elle ne se souvint que trop tôt de cette détestable leçon. Les commissaires écossais, loin de se douter que leur reine se fût mise au-dessus de ses serments et eût disposé arbitrairement de leur pays, retournèrent en Écosse pour y faire sanctionner les transactions passées le 19 avril. Le parlement satisfait les ratifia en décembre 1558, et il accorda

[1] Cette protestation a été déjà publiée en 1693 dans le t. II, p. 510 du *Recueil des traités de paix* de Léonard, auxquels MM. Godeffroy l'avaient communiquée. Elle est aussi t. I, p. 429 de la *Correspondance diplomatique* de Lamothe-Fénelon, et t. I, p. 54 du grand Recueil du prince Labanoff. — Keith avait eu connaissance des trois actes, comme on le voit à la page 73 de son histoire.

la couronne matrimoniale au dauphin. Il décida que désormais tous les actes seraient publiés au nom de François et de Marie, roi et reine d'Écosse, dauphin et dauphine de France [1].

Ce mariage marqua le plus haut point de l'influence française en Écosse. Arrivée là, comme à son dernier terme, cette influence ne tarda point à décliner. L'Écosse en avait recueilli les avantages, elle n'en aperçut plus que les inconvénients. Elle sentit que son indépendance, protégée vis-à-vis de l'Angleterre, était menacée par la France, et elle ne voulait pas plus d'une domination étrangère que d'une autre. De son côté, Marie de Lorraine, parvenue à toutes ses fins, ayant dépossédé de la régence le comte d'Arran, marié sa fille au prince le plus grand de l'Europe, placé l'Écosse sous le protectorat de la France, garda moins de ménagements envers ceux qu'elle ne croyait plus avoir ni à employer ni à craindre. Elle mit toute sa confiance dans ses compatriotes, et elle indisposa la noblesse ombrageuse et jalouse de l'Écosse que son penchant et ses habitudes poussaient à se séparer d'elle. Les principaux barons, et à leur tête le duc de Châtellerault et le comte de Huntly, manifestèrent déjà leur défiance durant la guerre poursuivie par les Français et par les Écossais contre les Anglais

[1] Keith, p. 76-77. — Tyller, t. VI, p. 83-84.

et les Espagnols. Réunis à Kelso, ils refusèrent de pénétrer sur le territoire de l'Angleterre, alléguant qu'ils n'avaient aucun intérêt à prendre l'offensive, et qu'ils devaient se borner à repousser l'ennemi s'il attaquait leur royaume [1].

Ce commencement de désaccord fut bientôt poussé plus loin. Sept mois après le mariage de la reine d'Écosse et du dauphin de France, Marie Tudor mourut, et sa mort brisa l'union étroite de l'Espagne et de l'Angleterre. Elle amena en outre la seconde chute du catholicisme en ce dernier pays alors si variable dans ses sentiments religieux et dont la foi dépendait de la volonté de ses souverains. A la fille de Catherine d'Aragon succéda la fille d'Anne de Boleyn, qui ne tarda point à rétablir la croyance de son père Henri VIII et de son frère Édouard VI. L'avénement d'Élisabeth au trône, en novembre 1558, changea et la situation de Marie Stuart vis-à-vis de l'Angleterre et les dispositions comme les rapports des partis en Écosse. Élisabeth ayant été déclarée bâtarde lorsque sa mère avait été décapitée, la cour de France la considéra comme frappée d'incapacité par sa naissance et par sa religion. Au jugement intéressé de cette cour, Marie Stuart, descendante directe d'Henri VII par sa fille aînée Marguerite Tudor, mariée à Jacques IV, fut l'héritière légitime de la

[1] Tytler, t. VI, p. 78.

couronne d'Angleterre. Avec une imprudence plus grande encore que ne l'avait été celle des actes secrets de Fontainebleau, Henri II fit prendre à la dauphine les armes d'Angleterre [1] à côté des armes d'Écosse, et engagea ainsi la lutte la plus redoutable entre elle et Élisabeth.

Quelle était la princesse dont la cour de France ne craignit pas d'exciter l'inimitié contre Marie Stuart, et qui devint dès ce moment sa rivale comme reine et comme femme? D'un esprit haut, d'un caractère impérieux, d'un orgueil extrême, ayant beaucoup d'énergie, d'astuce et de capacité, Élisabeth

[1] Voir, dans les documents publiés par M. Teulet, p. 436 à 459, les griefs d'Élisabeth à ce sujet: *Responsum ad protestationem quam orator regis Gallorum, nomine sui principis, serenissimæ Angliæ reginæ obtulit* xv *aprilis* 1560. — Elle se plaignait vivement qu'on lui eût fait l'injure de suspendre les armoiries d'Angleterre sur l'échafaud où étaient assis les juges du tournoi où fut tué Henri II, sur la place des Tournelles, et qu'on les eût fait porter publiquement ce jour-là aux hérauts de la bande du dauphin; qu'après la mort du roi Henri II, François II et Marie Stuart se fussent intitulés *rex* et *regina Franciæ*, *Scotiæ*, *Angliæ et Hiberniæ*; qu'ils eussent fait ajouter les armoiries d'Angleterre dans leurs chambres, chapelles, garde-robes, etc., aux armes de France; et qu'à l'entrée de Marie Stuart à Châtellerault, le 23 novembre 1559, on eût dressé un arc de triomphe sur les deux portes duquel on avait placé ces deux inscriptions:

Gallia perpetuis pugnaxque Britannia bellis
Olim odio inter se dimicuere pari.
Nunc Gallos totosque remotos orbe Britannos

avait été longtemps contrainte de dissimuler ses sentiments et sa foi sous le règne terrible de sa sœur, qui l'aurait proscrite sans l'appui que lui prêta Philippe II. Elle avait vécu suspecte et surveillée loin de la cour, et avait pris cette habitude de fausseté qui s'allia chez elle aux altières et violentes passions qu'elle tenait de son père. Voici comment l'ambassadeur vénitien Giovani Michele dépeint en 1556 cette princesse, alors âgée de vingt-trois ans, peu avant qu'elle montât sur le trône : « Elle n'est pas moins remarquable, disait-il, de corps que d'esprit, bien que son visage soit plus agréable que beau. Elle est grande de sa personne et bien faite. Son teint a

Unum dos Mariæ cogit in imperium.
Ergo pace potes, Francisce, quod omnibus ais
Mille patres armis non potuere tui.

Ardebat bellis, cum te, Francisce, salutat
Nascentem, cunis Gallia fausta tuis.
Pace altur, cum te regem, Francisce, salutat
Auspiciis regni faustior illa tui.
Nec mirum : tibi regna tuo sunt omnia jure,
Dote, aut æternis subdita fœderibus.

Killigrew et Jones avaient rendu compte de cette entrée à Élisabeth par leur dépêche datée de Blois, le 29 novembre 1559, et imprimée dans Forbes, t. I, p. 266.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'au moment où le roi de France et la reine d'Écosse montraient cette prétention au trône d'Angleterre, Philippe II, après avoir cherché à épouser Élisabeth, la défendait auprès du pape, afin qu'il ne la déclarât pas schismatique, et demandait, dans tous les cas, que son royaume ne fût pas donné à d'autre qu'à lui. — Voir les dépêches inédites très-importantes que je publie à ce sujet dans l'appendice A.

de l'éclat encore qu'il soit olivâtre. Elle a de beaux yeux, et par-dessus tout une main magnifique qu'elle aime à montrer. Elle est d'un esprit et d'une habileté admirables, comme elle l'a fait voir en sachant si bien se gouverner au milieu des soupçons dont elle était l'objet et des périls qui l'entouraient. Elle surpasse la reine sa sœur dans la connaissance des langues. Outre l'anglais, l'espagnol, le français et le latin qu'elle sait comme la reine, elle n'a pas une médiocre connaissance de la langue grecque, et mieux que la reine elle parle l'italien, dont elle se plaît à se servir. Elle est superbe et altière. Bien que née d'une mère décapitée pour adultère, elle ne s'estime pas moins que la reine sa sœur, et se regarde comme aussi légitime qu'elle... On dit qu'elle ressemble beaucoup à son père, à qui elle a toujours été chère à cause de cela, qui l'a fait aussi bien élever que la reine, et qu'il a traitée aussi bien qu'elle dans son testament [1]. » Aux connaissances les plus

[1] « Tenuta non manco bella d'animo che sia di corpo, ancora che di faccia si può dire che sia più tosto gratiosa che bella. Ma della persona é grande et ben formata, di bella carne ancor che olivastra, belli ochi et sopra tutto bella mano della quale ne fa professione, d'uno spirito et ingegno mirabile, il che ha saputo molto ben dimostrare con l'essersi saputa, nei sospetti et nei pericoli nei quali s'é trovata, ben governare. Supera la regina nella cognitione delle lingue; perch' oltre che con la latina habbia congionta non mediocre cognitione della greca. Parla di più che non fa la regina l'i-

solides Élisabeth unissait des talents agréables. Elle était excellente musicienne et dansait en perfection [1]. Certains dons de la personne [2], tous les attraits de

taliana nella quale si compiace. È superba et altiera, che se bene sà d'esser nasciuta d'una tal madre publicamente decapitata, però non si reputa ne stima manco che faccia la regina, ne si tiene per manco legitima... Se tiene superba et gloria per il padre, al quale dicono ch'é anco più simile, et per cio gli fù sempre cara, et fatta nodrire da lui come fù la regina et nel testamento cosi beneficata come quella. » *Relatione del clarissimo M. Giovan Michele, tornato dalla serenissima regina Maria d'Inghilterra l'anno* 1557. Mss. de la Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain Harlay, supplément n° 225, in-4°, fol. 184 recto et verso.

[1] « Elle prend grand plaisir au bal et à la musique. Elle me dit qu'elle entretenoit pour le moins soixante musiciens; qu'à sa jeunesse elle avoit fort bien dansé, et qu'elle composoit les balets, la musique, et les jouoit elle-mesme et les dansoit. » *Journal manuscrit* de Hurault de Maisse, envoyé vers Élisabeth par Henri IV en 1596, un peu avant la paix de Vervins, folio 391 verso, aux Archives des affaires étrangères. — « Elle me dict que quand elle vint à la couronne qu'elle sçavoit six langues mieux que la sienne; et parce que je luy dis que c'estoit une grande vertu à une princesse, elle me dict que ce n'estoit point merveille d'apprendre une femme à parler, mais qu'il y avoit bien plus à faire à lui apprendre à se taire. » *Ibid.*, fol. 410, v°.

[2] C'est ce que confirme une dépêche inédite de l'ambassadeur Michel de Castelnau, qui écrit en 1565 à Catherine de Médicis à propos du mariage alors négocié entre Élisabeth et Charles IX : « Je ne la vis jamais plus belle ni plus jolie, et vous promets qu'il y a telle fille de quinze ans qui pense estre belle et qui n'en approche point. »

l'esprit [1], tous les ornements d'une brillante culture, beaucoup d'originalité sans assez de grâce, les ressources d'une imagination animée et forte la faisaient remarquer comme femme, en même temps que son jugement fin et pénétrant, son application profonde, son caractère hautain et adroit, son active ambition la destinaient à être une grande reine.

Le jour de son avénement elle se montra ce qu'elle fut tout le reste de sa vie. Elle prit possession du trône avec aisance et passa de l'oppression au commandement sans surprise et sans gêne. Adoptant la politique qui devait faire la grandeur de son règne, elle la suivit et ne la précipita point. On ne peut pas dire qu'elle fût zélée protestante; mais elle était éloignée du catholicisme comme de la religion qui avait opprimé sa jeunesse et qui menaçait sa couronne. Elle était plus portée à la détester qu'à la contester. Elle disait n'avoir lu ni Luther ni Calvin, mais saint Jérôme et saint Augustin, et elle trouvait que les différences entre les diverses communions chrétiennes étaient au fond bien peu de chose [2]. Elle

[1] « Elle est vive du corps et de l'esprict et adroitte à tout ce qu'elle faict. » *Ibid.*, fol. 286, v°.

[2] « Elle me dict que s'il y avoit deux princes en la chrestienté qui eussent bonne volonté et du courage, qu'il seroit fort aisé d'accorder les différends de la religion, qu'il n'y avoit qu'un Jésus-Christ et une foy, et que tout le reste dont on disputoit n'estoit que bagatelle... Elle me jura n'avoir leu aucun des livres de Calvin, mais qu'elle avoit veu les

revint donc au protestantisme par politique plus que par croyance[1], pour donner la direction des esprits et l'autorité de l'État à son parti et l'enlever au parti qui lui était contraire.

Elle s'entoura sur-le-champ d'hommes dévoués ou habiles. Les deux principaux furent lord Robert Dudley, l'un des fils du duc de Northumberland, qu'elle nomma son grand écuyer et qui resta son favori tant qu'il vécut, et Guillaume Cecil, qu'elle fit secrétaire d'État et qui se maintint quarante ans son principal ministre. Sachant garder ceux qu'elle avait su choisir, elle fut toujours bien servie. Elle ne permit pas à ses favoris de devenir un seul moment ses maîtres, et ses ministres les plus expéri-

pères antiques et y avoit prins grand plaisir, d'aultant que ces derniers sont plains de disputes et de contentions, et les aultres n'ont que bonnes intentions. » *Journal manuscrit* de Hurault de Maisse, fol. 282, 283, 284.

[1] Un an et demi après son avénement au trône elle cherchait à se faire passer au fond pour catholique auprès de Quadra, évêque d'Aquila, chapelain de Philippe II, et son ambassadeur à Londres. Elle voulait par là se concilier les dispositions favorables des Espagnols, et au besoin leur appui contre la France et l'Écosse. « Vino à decirme, écrit Quadra à Philippe II, que *ella era tan catolica como yo*, y que hacia a Dios testigo de que lo que ella creia no sea diferente de lo que todos los catolicos de su reyno creian. » L'évêque d'Aquila lui ayant demandé pourquoi elle dissimulait ainsi sa religion : « respondiò me que era forzada *ad tempus*. » Dépêche ms. du 3 juin 1560.

mentés ne furent jamais que ses utiles instruments. En toute rencontre, elle rechercha les conseils et se réserva les décisions. Sa volonté uniquement dirigée par le calcul ou par l'intérêt fut quelquefois lente, souvent audacieuse, toujours souveraine. Moins d'un mois après qu'elle avait succédé à Marie Tudor, l'ambassadeur d'Espagne écrivit à Philippe II : « Elle est plus redoutée que la reine sa sœur, sans aucune comparaison. Elle ordonne et elle fait ce qui lui convient aussi absolument que le roi son père[1]. » Parlant d'elle-même avec le sentiment de ce qu'elle était et de ce qu'elle pouvait, Élisabeth dit vers cette époque « qu'elle ferait connaître au monde qu'il y avait en Angleterre une femme qui agissait en homme, et n'était aidée ni par un connétable de Montmorency comme le roi de France, ni par un évêque d'Arras comme le roi d'Espagne[2]. »

[1] « Paraceme que es muy mas temida que su hermana sin ninguna comparacion, y manda y hace lo que quiere tan absolutamente como su padre. » Dépêche du 14 décembre 1558, du comte de Feria, ambassadeur de Philippe II à Londres. Ms. Archives de Simancas. Negociado de Estado, Inglaterra, leg. 811.

[2] C'est ce qu'elle dit au marquis de Morette, qui était venu au nom du duc de Savoie la demander en mariage pour le duc de Nemours. « Dice Morata que le dixo la reyna que ella haria conocer al mundo que aqui havia una muger que obraba como hombre y que en Inglaterra no hay condestables ni obispo de Arras. » Ms. Dépêche de Quadra à Granvelle, 30 déc. 1560. Archives de Simancas, leg. 815.

Telle était la reine dont Marie Stuart, mal conseillée, provoqua l'ardente animosité, et qu'elle donna dès lors pour appui à tous les dissidents religieux et à tous les mécontents politiques de l'Écosse. Le nombre de ces dissidents et de ces mécontents ne cessa pas de grossir, la régente Marie de Lorraine ayant cru, après le mariage de sa fille avec le dauphin, être tenue à moins de tolérance envers le parti réformé et pouvoir négliger impunément la haute noblesse. Elle gouverna en suivant les conseils et employant les soldats de la France [1], qui fut alors aussi détestée en Écosse que l'avait été dans d'autres temps l'Angleterre. Ce qui engagea de plus en plus Marie de Lorraine dans cette voie, ce fut l'avénement de son gendre et de sa fille au trône de France.

Henri II mourut, le 10 juillet 1559, d'un coup de lance reçu dans un tournoi, et laissa la couronne au jeune François II, que dirigèrent entièrement le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine, frères de la régente d'Écosse. Quoique la paix générale eût été conclue trois mois auparavant (2 avril) à Cateau-Cambresis, et qu'Élisabeth eût été comprise dans le traité, Marie Stuart n'avait pas quitté

[1] *Manifeste adressé par les lords de la congrégation aux princes de la chrétienté*, tiré des archives des affaires étrangères, correspondance d'Angleterre, t. XXI, et publié par M. Teulet, t. I, p. 414 à 428 des *Pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse.*

les armes d'Angleterre, et elle prit alors le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande[1]. Cette téméraire et vaine usurpation décida Élisabeth à soutenir de son côté les membres de la haute noblesse et les sectateurs de la croyance réformée, qui renouvelèrent en Écosse le parti anglais. Dès ce moment s'agita entre les barons du pays et les soldats étrangers, entre les protestants et les catholiques, la grande question de savoir qui l'emporterait de l'aristocratie ou de la royauté, de l'ancien culte ou du nouveau. L'éloignement de Marie Stuart et les imprudences de Marie de Lorraine contribuèrent beaucoup à la résoudre en faveur de l'aristocratie féodale et de l'église presbytérienne, qui devinrent maîtresses du royaume.

Cette révolution doit être brièvement exposée. Le parti protestant, qui joua un si grand rôle dans les infortunes de Marie Stuart, s'était lentement formé en Écosse, où il avait été cruellement persécuté tant que Jacques V avait vécu. Ce roi le détestait comme hérétique et le redoutait comme antinational : il voyait en lui un ennemi de la vieille Église et un auxiliaire de l'Angleterre. Avant de prendre sa constitution religieuse à Genève, le protestantisme écossais avait emprunté ses premières croyances à l'Alle-

[1] *Pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Écosse*, t. I, p. 440, 441, 455, 456, *Responsum ad protestationem*, etc., par la reine Élisabeth.

magne. Il avait été d'abord inspiré par l'esprit de Luther. Dès 1525 un acte du parlement avait défendu d'introduire dans le royaume les ouvrages de ce novateur redouté et avait proscrit ses doctrines. Mais ni les lois ni les supplices n'avaient arrêté les progrès de la pensée pieuse et austère qu'avaient embrassée et pour laquelle avaient été brûlés des abbés, des prêtres, des moines bénédictins, des chanoines de Saint-André, des gentilshommes. Le confesseur même du roi, Seton, qui s'y était montré trop favorable, avait été obligé de s'enfuir en Angleterre pour ne pas périr sur le bûcher, où, dans la seule année 1539, étaient montés sept martyrs du protestantisme. En 1541 le parlement avait défendu, sous peine de confiscation et de mort, de contester en rien l'autorité du pape [1].

Mais peu de temps après tout avait changé de face sous la régence du comte d'Arran. Celui-ci, que ses intérêts avaient d'abord rapproché de l'Angleterre, s'était entendu avec les lords des articles pour autoriser la lecture de la Bible en langue vulgaire, et tolérer les prédications des novateurs évan-

[1] Voir pour toute cette période : Keith, *Appendix*, p. 1 à 12, et *the Works of John Knox*, collected and edited by David Laing, Edinburgh, printed for the Wodrow Society, 1846, t. I, p. 1 à 76, et *the Life of John Knox*, containing Illustrations of the History of the Reformation in Scotland, etc., by Thomas M'Crie; third edition. Edinburgh, 1814, t. I, p. 1 à 37, et *Mémoires de J. Melvil*, t. I, p. 1 à 12.

géliques. L'un de ces derniers, Georges Wishart, revenu alors d'Angleterre, où il s'était réfugié, avait répandu la réforme en Écosse et compté parmi ses disciples le fameux Knox, dont il fut le vrai prédécesseur dans la propagation et l'établissement du protestantisme. C'était un homme d'un esprit élevé, d'une âme tendre, d'une dévotion un peu ascétique, et qui joignait une extrême douceur à des convictions ardentes[1]. Il avait prêché avec de grands succès à Montrose, à Dundee, à Perth, à Ayr contre les dogmes de l'Église romaine et la vie désordonnée des ecclésiastiques. Il avait rencontré l'appui zélé du comte de Glencairn[2], du comte Marshall[3], de sir Georges Douglas, frère d'Archibald, comte d'Angus[4], des lairds de Brunston[5], de Long-Niddry[6], d'Ormiston[7], de Calder[8] et de Loch-Norris[9]. La

[1] The Works of John Knox, *History of the reformation*, t. I, p. 125 et suiv. — M'Crie, t. I, p. 41, 42, 43.

[2] Alexandre, cinquième comte de Glencairn, mort en 1574. — Knox, *History*, etc., t. I, p. 72, note 4, et p. 127.

[3] William, quatrième comte Marshall, mort en 1581. — *Ibid.*, p. 126, note 2. — [4] *Ibid.*, p. 77 et p. 135, note 5.

[5] Alexandre Crichton, laird de Brunston, dans le Mid-Lothian. — [6] Hugh Douglas, laird du Long-Niddry. *Ibid.*, p. 134, note 3, p. 136. — [7] John Cockburn, laird d'Ormiston dans le Lothian oriental. *Ibid.*, p. 134 et 135, note 3. — [8] James Sandilands, laird de Calder dans le Lothian occidental, et chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. *Ibid.*, p. 249, note 2. — [9] George Crawfurd, laird de Loch-Norris dans l'Ayrshire. *Ibid.*, p. 127, note 1.

réconciliation du comte d'Arran et du cardinal Beaton n'avait point arrêté ses progrès, bien que le chef repentant de l'État ne les favorisât plus et que le chef enhardi de l'Église mît tout en œuvre pour les combattre. Une tentative de meurtre avait même été dirigée contre Wishart; mais elle n'avait pas réussi, et il ne prêchait plus qu'entouré d'un cercle de barons et d'hommes armés. A la fin cependant, surpris la nuit dans le bourg d'Ormiston par le comte Patrick de Bothwell[1], que suivait un détachement de soldats, il avait été livré au cardinal Beaton, qui l'avait fait brûler vif le 28 mars 1546. Sa mort avait exalté au dernier point la haine du parti protestant contre le cardinal, que seize hommes déterminés, conduits par Normand Lesly, fils aîné du comte de Rothes[2], avaient surpris à son tour dans le château de Saint-André, où ils l'avaient égorgé avec une férocité fanatique, et pendu ensuite ignominieusement aux créneaux de la forteresse[3].

Cet attentat avait inspiré une grande horreur et nui extrêmement à la cause protestante. Les chefs de celle-ci, parmi lesquels était Knox, dont Wishart s'était affectueusement séparé avant d'être pris, en

[1] Troisième comte de Bothwell et père du fameux James Bothwell qui joue un si grand rôle dans cette histoire.

[2] George Lesly, troisième comte de Rothes. Les Lesly s'étaient établis en Écosse au douzième siècle.

[3] Knox, *History of the reformation*, t. I, p. 139 à 177. — Keith, p. 41 à 43.

lui disant : « Partez; un seul suffit à un sacrifice [1], » poursuivis plus que jamais, s'étaient enfermés dans le château de Saint-André, y avaient été faits prisonniers après un siége de cinq mois, et avaient été transportés en France. Ils y avaient été retenus dans une dure captivité, et leur parti abattu ne s'était relevé qu'au moment où Marie de Lorraine avait eu intérêt à le favoriser pour obtenir la régence et gouverner l'Écosse sans trouble. Alors il avait repris des forces nouvelles, et Knox, qui avait passé plusieurs années enchaîné sur les galères de France [2], était revenu l'animer de son esprit et de son audace.

Cet aventureux réformateur était dans la vigueur de l'âge, et il avait acquis par ses talents, ses services et ses souffrances une influence extrême en Écosse. Né en 1505, élevé à l'école d'Haddington, puis à l'université de Saint-André, où il avait appris avec Buchanan la théologie sous John Major qui s'était formé en France aux doctrines indépendantes de d'Ailly et de Gerson, il était devenu le disciple errant de Wishart et le triste prisonnier de Henri II. Des trois langues cultivées par les lettrés et les no-

[1] « Nay, returne to your barnes, and God blisse you. One is sufficient for one sacrifice. » Knox, *History of the reformation*, t. I, p. 139.

[2] « Knox with some others, was confined on board the Galleys, bound with chains, and in addition to the rigours of ordinary captivity, exposed to all the indignities. » M'Crie, t. I, p. 67, 68.

vateurs du temps, il n'avait connu dans sa jeunesse que le latin, et c'était seulement après 1534 qu'il avait étudié le grec, récemment introduit en Écosse par un professeur arrivé de France, et en 1550 qu'il avait appris l'hébreu sur le continent lorsque la conclusion de la paix avait mis un terme à sa captivité[1]. En possession de ces trois instruments d'innovation, disposant d'un savoir religieux étendu, animé d'un esprit puissant, emporté par un zèle sans pareil, ayant une éloquence entraînante et un caractère indomptable, il s'était consacré à sa cause partout où elle avait eu besoin de lui. Il s'était rendu en Angleterre pour y coopérer à la réforme poussée plus loin sous Édouard VI[2], avait quitté ce pays lorsque la reine Marie y avait rétabli le catholicisme, était allé gouverner une église de réfugiés de langue anglaise à Francfort, s'était transporté ensuite à Genève, où il avait eu pour maître et pour ami Calvin, qu'il égalait en inflexibilité et surpassait en énergie[3]. La politique tolérante de Marie de Lorraine lui ayant ouvert son pays en 1555[4], il y rentra, et se prépara à devenir l'organisateur religieux de l'Écosse et son dominateur moral.

Knox décida alors les partisans du christianisme

[1] M'Crie, *Life of John Knox*, t. I, p. 4 à 8.
[2] M'Crie, t. I, p. 78 à 122.
[3] M'Crie, p. 122 à 150. — Tytler, t. VI, p. 89.
[4] Tytler, t. VI, p. 89. — M'Crie, t. I, p. 176.

réformé à ne plus assister comme ils l'avaient fait jusque-là aux cérémonies de l'église établie, et à se séparer ouvertement des catholiques. Il gagna en même temps à ses doctrines trois hommes jeunes et considérables, qui devaient jouer un grand rôle dans les affaires de leur pays. Lord James Stuart [1], frère naturel de la reine et prieur de Saint-André, non moins remarquable par les fortes qualités de son caractère et la vigueur de son esprit que par sa haute position, embrassa le protestantisme avec Archibald, lord Lorn, fils du comte d'Argyle [2], et lord John Erskine [3]. Deux d'entre eux furent plus tard régents d'Écosse, sous le nom de comte de Murray, et de comte de Mar. Unis à d'autres barons puissants, tels que le comte de Glencairn, le comte Marshall, sir James Sandilands, appelé le lord Saint-John parce qu'il était prieur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Erskine de Dun [4], ils se formè-

[1] Fils de Jacques V et de Marguerite Erskine, fille de lord John Erskine, comte de Mar, né en 1533.

[2] De la maison anglo-normande de Campbell, qui s'établit en Écosse dans le douzième siècle sous Malcolm IV. Il succéda à son père comme cinquième comte d'Argyle en 1558.

[3] Troisième fils de lord J. Erskine. Il devint comte de Mar en 1565. M'Crie, t. I, p. 178, 179. Knox, *History of the reformation*, t. I, p. 249, 250.

[4] Laird de Dun dans le Forfarshire, entre Montrose et Brechin, l'un des premiers et des plus fervents soutiens de la réforme en Écosse. — Knox, t. I, p. 59 et p. 249, note 1.

rent, d'après les conseils de Knox, en congrégations religieuses. Ils s'engagèrent solennellement à maintenir et à propager la prédication de l'Écriture. Le clergé, croyant intimider Knox, le cita à comparaître dans Édimbourg. Le hardi réformateur y vint, mais pour y exposer publiquement la croyance réformée. Pendant dix jours, il monta en chaire soir et matin, et prêcha devant une foule immense attirée par son éloquence et séduite par ses explications des livres évangéliques, sans que personne entreprît de s'y opposer[1]. Le peuple, que ses sermons exaltèrent au dernier point, dispersa la procession annuelle de Saint-Giles, patron de la ville, et jeta la statue du saint dans le lac[2].

Après avoir répandu dans la noblesse et parmi le peuple les nouvelles doctrines, il ne restait plus qu'à les faire admettre dans le royaume. Knox espéra y parvenir. Il présenta à cet effet une requête à la régente. Mais celle-ci la reçut avec le plus offensant dédain[3], et comprit qu'il était temps d'arrêter la marche d'une révolution également dangereuse pour la croyance de l'Église et pour l'ordre de l'État. Le clergé n'eut pas de peine à lui persuader qu'il fal-

[1] M'Crie, t. I, p. 183. — Knox, *History of the reformation in Scotland*, t. I, p. 251, 252.

[2] Knox, *History*, etc., t. I, p. 260, 261. — Tytler, t. VI, p. 90, 91.

[3] Knox, *History*, etc., t. I, p. 252. — M'Crie, t. I, p. 186, 187.

lait sévir contre Knox et contre les innovations dont il se rendait le séditieux propagateur. Il obtint l'autorisation de poursuivre et de condamner ce redoutable adversaire, qu'il avait cherché à faire tuer dans le comté d'Angus.

Knox mettait son courage à braver utilement les périls, mais non à y succomber certainement. Il mêlait la prudence à l'exaltation, et selon les rencontres il savait se dévouer ou se réserver. Voyant alors que le moment d'accomplir dans le culte le changement auquel il aspirait n'était pas encore venu, il se retira devant l'orage prêt à fondre sur lui et se rendit de nouveau à Genève, où il était appelé comme pasteur[1]. Une sentence de mort fut prononcée contre lui, et on le brûla en effigie sur la place de la haute croix à Édimbourg[2]. Enhardi par sa condamnation et sa fuite, le parti catholique se flatta d'intimider également les autres prédicateurs de la réforme qui parcouraient le pays dans tous les sens. John Douglas, carmélite converti au protestantisme et chapelain du comte d'Argyle, avait remplacé Knox auprès de la congrégation d'Édimbourg; Paul Methven prêchait publiquement à Dundee; l'Anglais John Willoch répandait la croyance évangélique dans les comtés d'Angus et

[1] M'Crie, t. I, p. 189, 190. — Knox, *History*, etc., t. I, p. 252, 253.

[2] M'Crie, t. I, p. 190. — Knox, *History*, etc., t. I, p. 254.

de Merns ; d'autres ministres gagnaient des partisans dans d'autres districts [1], et partout continuaient les assemblées privées, où le frère le plus instruit de la congrégation lisait l'Écriture sainte qu'il faisait suivre de ses pieuses exhortations. La régente somma tous ces propagateurs d'une croyance interdite de comparaître devant elle pour rendre compte de leur conduite. Ils vinrent, mais tellement bien accompagnés des gentilshommes de leur parti que la régente se borna à leur prescrire de se rendre aux districts des frontières. Ils n'obéirent point à cet ordre. Un des barons de l'ouest, Chalmers de Catgirth, entouré des autres gentilshommes réformés, s'éleva même avec une hardiesse menaçante contre les persécutions dont ils étaient l'objet de la part du clergé. « Les évêques, dit-il à la régente, nous oppriment, nous et nos pauvres tenanciers, pour que nous les nourrissions. Ils attaquent nos ministres et travaillent à les perdre ainsi que nous. Nous ne le souffrirons pas plus longtemps. » A ces mots, ses compagnons, qui étaient demeurés debout et la tête découverte, se revêtirent fièrement de leurs casques de fer, comme s'ils portaient un défi [2].

La régente fut contrainte de leur accorder une tolérance tacite. Mais bientôt excités par Knox qui les dirigeait du fond de sa retraite, les barons et les

[1] Keith, p. 64, 65.
[2] Tytler, t. VI, p. 95, 96.

gentilshommes protestants s'assemblèrent le 3 décembre 1557, décidèrent par un *covenant* (ligue) de pratiquer ouvertement leur culte, de s'élever non moins ouvertement contre les cérémonies de l'ancienne croyance, et formèrent un gouvernement insurrectionnel dans l'État sous le nom de *lords de la congrégation* [1]. Les comtes de Glencairn, d'Argyle, de Morton, le prieur de Saint-André, Erskine de Dun, etc., furent les principaux *lords de la congrégation* [2] qui plaçait le nouveau culte sous la protection d'un pouvoir nouveau.

Les deux partis ainsi organisés restèrent encore quelque temps en présence sans en venir aux mains. La régente continua à ménager les protestants jusqu'à ce qu'elle eut marié sa fille avec le dauphin, et que l'union de l'Espagne et de l'Angleterre eut cessé par la mort de la catholique Marie et l'élévation au trône de la protestante Élisabeth. Mais alors ses ménagements disparurent. Dans les premiers mois de 1559, elle s'associa aux desseins dangereux de la cour de France, qui voulait assurer à Marie Stuart la possession de l'Angleterre comme celle de l'Écosse, en s'appuyant sur les catholiques des deux royaumes. La régente, consacrant par son autorité les décisions d'un synode d'évêques, condamna tou-

[1] Ce premier *covenant* est dans Keith, p. 66. — Knox, *History*, etc., t. I, p. 273.

[2] Keith, p. 68 et 69.

tes les innovations introduites en Écosse, et y exigea le rétablissement complet de l'uniformité religieuse[1]. A cette déclaration d'intolérance le parti protestant répondit par une menace de révolte.

La guerre dénoncée ainsi de part et d'autre ne tarda point à éclater. Plusieurs villes, et entre autres Dundee, Montrose et Perth, avaient embrassé ouvertement la réforme. Knox était accouru de Genève appelé par les lords de la congrégation, et, au commencement de mai 1559[2], il avait reparu en Écosse pour y rester cette fois. Ses prédications ardentes contre les cérémonies et les institutions du catholicisme portèrent une multitude violente et fanatique à renverser les images, à abattre les couvents, à ravager les monuments de la vieille croyance. Ce fut à Perth que commença cette dévastation[3], bientôt imitée ailleurs, et la régente dans sa colère menaça de raser cette ville jusqu'à ses fondements et d'y semer du sel[4].

Elle assembla donc ses forces et se prépara à attaquer Perth, que les lords de la congrégation se

[1] Knox, *History*, etc., t. I, p. 291 à 294. — M'Crie, t. I, p. 248 à 255.

[2] M'Crie, t. I, p. 237 à 246. — Knox, *History*, etc., t. I, p. 318.

[3] M'Crie, t. I, p. 257 à 260. — Knox, t. I, p. 321-22-23. — Keith, p. 84, 85.

[4] Knox, t. I, p. 324. — Tytler, t. VI, p. 118.

disposèrent à défendre. Elle y entra néanmoins à la suite d'un arrangement dont elle n'observa pas les conditions. Alors l'armée de la congrégation, à la tête de laquelle étaient lord James, le comte d'Argyle et qu'avait jointe sir William Kirkaldy, laird de Grange [1], un des plus vaillants et des plus expérimentés soldats de l'Écosse, s'avança de Saint-André sur Perth, qu'elle reprit le 25 juin. Elle prévint la régente dans Stirling, dont elle s'empara, entra dans Linlithgow, et marcha sur Édimbourg, où elle pénétra le 30 juin. La capitale du royaume tomba au pouvoir du protestantisme, et là, comme dans tous les pays où passa l'armée de la congrégation et où prêchèrent ses ministres, la révolution s'accomplit par la ruine des couvents, le renversement des autels, le bris des images et la cessation violente du culte catholique [2].

Dans cette lutte qui devait être décisive, les pro-

[1] Fils aîné de James Kirkaldy de Grange, grand trésorier de Jacques V. Le laird William avait sa baronnie dans le Fife, à un mille au nord-est de Kinghorn. Il avait été un des premiers barons d'Écosse qui avaient embrassé la réforme. Il avait figuré depuis longtemps dans toutes les affaires de religion et de guerre en Écosse. Fait prisonnier dans le château de Saint-André, il avait été conduit en France et enfermé au mont Saint-Michel. Voir Knox, *History*, etc., t. I, p. 90, 106, 115, 174, 175, 182, 205, 225, 228, 230, etc.

[2] Knox, t. I, p. 336 à 364. — M'Crie, t. I, p. 259 à 276. — Keith, p. 90 à 94.

testants demandèrent des secours à Élisabeth, et la régente pressa Henri II de lui envoyer des renforts. En attendant, un armistice fut conclu le 24 juillet jusqu'au 10 janvier 1560[1], et l'on s'engagea de part et d'autre à se respecter dans l'exercice de sa foi. Les lords de la congrégation convinrent d'évacuer Édimbourg, d'où ils sortirent le 25 juillet 1559 et où la régente promit de ne pas introduire de garnison française. Des deux côtés on mit le temps de l'armistice à profit pour se fortifier. Henri II venait de mourir, et les forces de la France rendues libres par la paix de Cateau-Cambrésis paraissaient être plus que jamais à la disposition de Marie de Lorraine, dont la fille était montée sur le trône de ce puissant pays. Aussi un petit corps de troupes lui fut immédiatement envoyé, et la cour de France, que gouvernaient ses deux frères, prépara une expédition que devait commander le marquis d'Elbeuf. François II fit partir M. de Bethencourt pour l'Écosse avec une somme de quatre-vingt mille livres[2]. Il écrivit une lettre menaçante au prieur de Saint-André[3], et chargea Bethencourt d'annoncer tout haut qu'il jouerait la couronne de France plutôt que de ne pas ramener l'Écosse à l'obéissance[4].

[1] Il est dans Keith, p. 98-99, en huit articles.

[2] *Negociations, etc., relatives au règne de François II*, par L. Paris, p. 12 à 17.

[3] Tytler, t. VI, p. 162.

[4] « Lord Bettancourt bragged in his credit, after he had

Pendant que la régente recevait des troupes qu'elle plaçait dans Leith, dont elle relevait les fortifications, afin de dominer le détroit du Forth et d'empêcher de ce côté les approches d'Édimbourg, la congrégation des frères n'était pas demeurée inactive. Knox, secrètement dépêché à Berwick[1], y avait conféré avec sir James Crofts, commandant anglais de cette place forte, et avait réclamé des vaisseaux pour mettre en sûreté Dundee et Perth, des soldats pour résister aux troupes françaises et de l'argent pour payer la noblesse hors d'état de rester longtemps en campagne à ses propres frais. Il avait en outre écrit à Cecil que leur destruction entraînerait la ruine de sa maîtresse, le suppliant dans les termes les plus pathétiques de la décider à les secourir. « Les gentilshommes de ces districts, lui avait-il dit, sont prêts à faire les derniers efforts si vous leur venez en aide. Par les entrailles mêmes de Jésus-Christ, je vous adjure de vous prononcer nettement[2]. »

Cecil partageait les sentiments de Knox. Il n'avait

delivered his menacing letter to the prior (à lord James), that the king and his council would spend the crown of France, unless they had our full obedience. » Lettre ms. de Knox à Cecil, 15 août 1559, citée par Tytler, t. VI, p. 159.

[1] Ms. *Instructions State Paper Office*, dans Tytler, t. VI, p. 147-48-49.

[2] Lettre de Knox du 15 août, adressée à Cecil, et extraite du State Paper Office par Tytler, t. VI, p. 158, 159.

pas attendu sa lettre pour les exprimer devant Élisabeth. Il avait rédigé le 5 août, avec la profondeur politique qu'il mit quarante ans au service de sa souveraine, une note sur *ce qui était nécessaire afin de recouvrer complétement l'Écosse.* « L'Écosse, y disait-il, ne saurait arriver à une entière prospérité que par deux moyens, ou en se liant d'une amitié perpétuelle avec l'Angleterre, ou en ne formant qu'une seule monarchie avec l'Angleterre. Afin d'établir une amitié perpétuelle entre les deux pays, il faut arracher l'Écosse à l'influence de la France, ancienne ennemie de l'Angleterre. Aussi longtemps que l'Écosse restera sous l'influence française, cet accord est impossible. » Pour la soustraire à cette influence, Cecil conseillait à la reine sa maîtresse de la secourir, et il indiquait les mesures que les États d'Écosse devaient prendre, mesures qui tendaient à expulser les troupes françaises, à exclure de tous les emplois publics et de tous les commandements militaires les étrangers, à former un conseil de gouvernement indépendant de la reine; et, si celle-ci n'acceptait pas ces conditions, à transférer l'exercice de l'autorité souveraine à l'héritier le plus proche de la couronne. Il terminait en disant : « Une fois l'Écosse libre, elle saura trouver les moyens d'unir les deux royaumes [1]. »

Élisabeth hésitait. Il n'y avait pas encore un an

[1] Keith, *Appendix*, p. 23.

qu'elle était sur le trône, où elle ne se sentait pas entièrement affermie. Elle n'avait aucun penchant pour la réforme presbytérienne, qui détruisait la hiérarchie dans l'Église et introduisait l'esprit de faction dans l'État. A la crainte de ce protestantisme subversif s'ajoutait chez elle la haine de l'homme qui en était le principal promoteur, Knox ayant blessé son orgueil royal par un écrit violent qu'il avait publié contre le gouvernement des femmes du temps de Marie Tudor[1]. Enfin le traité récent de Cateau-Cambrésis semblait lui interdire tout acte d'hostilité à l'égard de la France et de l'Écosse. Cependant, comme elle se conduisait toujours d'après l'utilité présente, et comme François II et Marie Stuart la dégageaient de ses obligations envers eux en méconnaissant ses droits à la couronne d'Angleterre dont ils usurpaient le titre, elle se décida à défendre les lords confédérés. Elle entra ainsi dans les voies qu'elle devait suivre toute sa vie contrairement à ses doctrines et conformément à ses intérêts.

Mais elle ne vint d'abord en aide aux insurgés d'Écosse que d'une manière faible et couverte. Sir Ralph Sadler leur porta de sa part 3,000 livres sterling, et s'entendit avec eux pour qu'ils transférassent le pouvoir suprême de Marie de Lorraine

[1] Cet écrit avait pour titre : *le Premier son de la trompette contre le gouvernement des femmes.*

au duc de Châtellerault, qui avait embrassé leur cause sous l'influence de son fils le comte d'Arran, récemment arrivé de France, où il s'était fait calviniste et avait perdu le commandement de la garde écossaise [1]. Les confédérés enhardis sommèrent la régente de suspendre les fortifications de Leith; et comme la régente leur répondit que sa fille, dont elle représentait l'autorité, n'avait pas besoin de la permission de ses sujets pour fortifier un des ports de son royaume [2], ils rentrèrent en campagne le 15 octobre 1559 avec une armée de douze mille hommes, et le 16 ils occupèrent de nouveau Édimbourg sans rencontrer de résistance. Ils y établirent sur-le-champ deux conseils, dont la formation annonçait de leur part le projet de gouverner l'État et de bouleverser l'Église. Le duc de Châtellerault, le prieur de Saint-André, les comtes d'Arran, d'Argyle, de Glencairn, les lords Ruthven, Boyd, Maxwell, les lairds de Dun et K. de Grange, Henri Balnaves et J. Halyburton, prévôt de Dundee, composèrent le premier, qui était un conseil politique; tandis que Knox, Goodman et l'évêque protestant de Galloway firent partie du second, qui était un conseil religieux [3]. Tous ensemble, ils prirent, quatre jours

[1] Tytler, t. VI, p. 160-161-165.

[2] *Ibid.*, p. 165.

[3] Original. Stat. Pap. Off., Backed by Cecil, 10 nov. 1559. Cité dans Tytler, t. VI, p. 166, 167.

après en assemblée publique, une résolution d'une audace extrême, qui préluda aux mesures violentes dont fut rempli le règne de Marie Stuart. Ils destituèrent la régente, à laquelle ils signifièrent sa déposition dans les termes suivants : « Nous, les barons fidèles de notre souverain et de notre souveraine, suspendons, par des raisons graves, l'autorité qui vous était confiée au nom de nos souverains dont nous formons le conseil par droit de naissance dans les affaires de notre communauté[1]. » Ils donnaient à leur désobéissance le nom de fidélité, et à leur usurpation du pouvoir l'apparence du droit.

Après s'être ainsi constitués, ils marchèrent sur Leith. Mais ils y furent battus par les Français, et se virent contraints d'abandonner une seconde fois Édimbourg dans la nuit du 5 novembre[2]. Ce fut alors que la reine Élisabeth se décida à les assister d'une manière plus formelle et plus efficace. William Maitland, laird de Lethington, qui avait quitté les fonctions de secrétaire d'État sous la régente pour mettre son habileté au service de la congrégation, fut dépêché vers Élisabeth et la pressa d'envoyer une flotte et une armée en Écosse, si elle ne voulait pas voir soumettre bientôt ce royaume à la France et attaquer ensuite son propre droit au

[1] La pièce est dans Keith, p. 105.
[2] Tytler, t. VI, p. 172, 173.

royaume d'Angleterre [1]. C'était le politique le plus intelligent, le plus adroit, le plus persuasif et le plus versatile de l'Écosse [2]. Il sut convaincre Élisabeth par l'évidence de son intérêt. Aussi cette princesse envoya-t-elle à Berwick le duc de Norfolk, qui conclut en son nom une alliance défensive avec Maitland, Balnaves [3], Pittarow [4], Ruthven [5], commissaires de la congrégation. On convint que la reine d'Angleterre fournirait des secours au duc de Châtellerault et à son parti jusqu'à ce qu'ils eussent chassé les Français de leur pays, et que le duc de Châtellerault et son parti joindraient leurs forces à celles de la reine d'Angleterre si elle était attaquée

[1] Tytler, t. VI, p. 175-77-78.

[2] La baronnie de Lethington était une vieille tour massive dans le Lothian oriental, à un mille au sud de Haddington. (Knox, t. I, p. 137, note 2.)

[3] Master Henry Balnaves était un des plus anciens et des plus fermes soutiens du protestantisme. Il avait été pris au château de Saint-André en 1547 et conduit captif en France au château de Rouen. Il était avocat, lord de session en 1558. Il mourut en 1570. (Knox, *History*, etc., t. I, p. 70, 99, 102, 282, 286, et note 1, p. 286.)

[4] Sir John Wishart, laird de Pittarow, était compté parmi les principaux barons du parti réformé. Il reçut plus tard de Marie l'office de contrôleur. (Knox, t. I, p. 274, 337, et t. II, p. 311, note 1.)

[5] Lord Patrick Ruthven, prévôt élu de Perth, depuis 1554 jusqu'à sa mort en 1566. Ardent sectateur du culte nouveau. (Knox, t. I, p. 337, note 1.)

par la France. Afin de ne pas laisser à ce traité un caractère factieux de la part des confédérés et déloyal de la part d'Élisabeth, les sujets de Marie Stuart le conclurent au nom de leur souveraine, et promirent de conserver intacte leur obéissance envers elle en tout ce qui ne tendrait pas à ruiner les anciennes lois et les vieilles libertés du pays [1].

Cette intervention de l'Angleterre dans les affaires d'Écosse excita la surprise de la cour de France, qui, après avoir eu la maladresse de provoquer les hostilités d'Élisabeth, lui en demanda compte. Mais Élisabeth savait toujours trouver des raisons adroites pour justifier les actes qui lui étaient utiles. Elle répondit hardiment qu'elle ne pouvait considérer la noblesse et le peuple d'Écosse comme rebelles; qu'elle les regardait, au contraire, comme de fidèles sujets de la couronne depuis qu'ils avaient risqué d'offenser le roi de France pour défendre les droits de sa femme, leur souveraine. « En vérité, ajouta-t-elle, si les barons permettaient que le gouvernement de leur royaume fût arraché de leurs mains durant l'absence de leur reine; s'ils renonçaient mollement à l'indépendance de leur pays natal pendant que leur reine suit les conseils non des Écossais, mais des Français, sa mère et d'autres étrangers étant ses conseillers en Écosse, le cardinal et le duc de Guise l'étant en

[1] Keith, p. 117-18-19.

France, il serait bien de les couvrir de honte à la face du monde; et, si la jeune reine doit survivre à sa mère, elle devrait les condamner tous comme des sujets lâches et dénaturés [1]. »

En exécution du traité de Berwick, une flotte anglaise entra dans le Forth au printemps de 1560, et une armée de six mille hommes de pied et de deux mille chevaux pénétra en Écosse sous le commandement de lord Grey. Elle fut jointe à Preston par huit mille confédérés à la tête desquels était le duc de Châtellerault [2]. Dès ce moment les Français ne purent plus tenir la campagne contre des forces qui étaient beaucoup trop supérieures aux leurs. Ils se repliérent sur Leith, et ils s'enfermèrent dans cette place qui gardait le golfe du Forth et était le port d'Édimbourg. Bloqués du côté de la mer, pressés du côté de la terre, ils soutinrent dans Leith un siége mémorable. Ils firent des sorties heureuses, et résistèrent longtemps avec une valeur brillante aux attaques de l'ennemi. Mais la cour de France ne leur envoyait aucun renfort. Elle en était détournée par le mauvais état des finances [3] et par la lutte qui venait

[1] Lettre ms. au Stat. Pap. Off., 17 févr. 1560, intitulée: Answer made to the French ambassador, by sir William Cecil. Citée par Tytler, t. VI, p. 183.

[2] Tytler, t. VI, p. 184, 185.

[3] En envoyant les 80,000 livres, dont Béthencourt avait porté 40,000 en juillet 1559, François II avait dit qu'il était

d'éclater dans le royaume entre les protestants et les catholiques, les princes de la maison de Bourbon et ceux de la maison de Lorraine. La conjuration d'Amboise, découverte au mois de mars, avait réduit le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à se défendre eux-mêmes sans qu'ils pussent secourir la régente d'Écosse leur sœur. Cet abandon forcé rendait d'autant moins tenable la position des troupes assiégées dans Leith que toute la noblesse, y compris le comte de Huntly, chef des catholiques [1], s'était unie contre la domination et la présence des étrangers.

L'évêque de Valence Montluc, envoyé par Marie Stuart et par François II pour gagner du temps en négociant une réconciliation entre la régente et la noblesse insurgée, échoua dans cette mission [2]. La régente elle-même ne fut pas plus heureuse dans

empêché de faire davantage par : « les grandes et incroyables sommes de deniers qu'il estoit contrainct payer et desbourser pour l'effect et exécution des choses promises par le traicté (de Cateau-Cambrésis) ; principalement pour payer les gens de guerre qui estoient dedans les places qui se doivent rendre, et se descharger des estrangers, tant de pied que de cheval... payement aussi des mariages de mesdames ses filles et sœur, » etc. *Négociations, etc., relatives au règne de François II*, p. 12.

[1] Tytler, t. VI, p. 186, 187.

[2] Lettre de Lethington à Cecil, du 25 avril 1560. Ms. St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 187.

une conférence qu'elle eut avec quelques-uns des confédérés qui exigeaient avant tout l'évacuation du royaume par les Français [1]. A la fin cette princesse, accablée de fatigue et de soucis, tomba mortellement malade. Elle se fit transporter dans le château d'Édimbourg, où la reçut lord Erskine. Là, sentant approcher le terme de sa vie qu'avaient hâté les troubles du royaume, les douleurs de la dépossession, les inquiétudes de la défense, le chagrin d'être placée entre les exigences contraires des Écossais, avec lesquels elle aurait voulu s'entendre, et des Français, auxquels il lui fallait obéir, elle désira entretenir encore une fois les chefs des confédérés avant de mourir. Le duc de Châtellerault, les comtes d'Argyle et de Glencairn, le comte Marshall et lord James se rendirent auprès d'elle. La régente les accueillit avec son ancienne cordialité et sa naturelle bienveillance. Elle leur parla tristement de l'état malheureux du royaume qu'elle avait gouverné plusieurs années dans l'union et dans la prospérité, leur exprima le regret d'avoir été contrainte de suivre les ordres qui lui étaient venus de France, et leur conseilla de renvoyer à la fois les troupes françaises et les troupes anglaises, en les engageant néanmoins à préférer l'alliance du pays qui ne pouvait pas menacer leur indépendance nationale. Après ces sages conseils, qu'elle

[1] Lettre de Lethington à Cecil, du 14 mai 1560. Ms. Stat. Pap. Off., dans Tytler, t. VI, p. 188, 189.

était libre de donner et qu'elle n'avait pas été libre de suivre, elle les embrassa tous et tendit la main aux nobles d'un rang inférieur qui les avaient accompagnés. Ces adieux d'une reine mourante, dont presque toutes les fautes étaient l'œuvre d'autrui, et dont le bon sens et la douceur résistaient à l'épreuve des ressentiments et de la mort, les émut, et ils se séparèrent d'elle en fondant en larmes [1].

Marie de Lorraine ne survécut pas longtemps à cette scène touchante. Elle mourut le 10 juin 1560. Après elle, l'autorité légale manquait entièrement du côté des Français, puisqu'il n'y avait plus de régente et que la reine était hors du pays. Ils ne se trouvaient pas plus en état qu'en droit de soutenir désormais la lutte, pressés comme ils l'étaient dans Leith et ne pouvant pas compter sur les renforts de la France, livrée à des divisions profondes et paralysée par un commencement de guerre civile. La paix devenait dès lors inévitable, et elle devait se conclure aux conditions qu'imposaient les confédérés d'Écosse.

Elle se négocia à Édimbourg, entre Cecil et Nicolas Wotton, commissaires d'Élisabeth, les évêques de Valence et d'Amiens, La Brosse, d'Oysel et Randan, commissaires de François II et de Marie Stuart. Elle fut signée les 5 et 6 juillet avec les clauses

[1] Lettre de Randolph à Cecil, 7 juin 1560. Ms. Stat. Pap. Off., dans Tytler, t. VI, p. 189, 190.—Keith, p. 127, 128.

suivantes : les troupes françaises durent évacuer l'Écosse; les fortifications de Leith être démolies; les souverains de France cesser de prendre les armes et le nom de roi et reine d'Angleterre; le duc de Châtellerault et les nobles écossais qui possédaient des terres en France recouvrer dans ce royaume les biens et les titres dont ils avaient été privés depuis leur rébellion; les hautes places de chancelier, de trésorier, de contrôleur, être conférées non à des ecclésiastiques mais à des laïques, et la garde comme l'administration du royaume n'être plus confiées désormais à des soldats et à des dignitaires étrangers. La conduite des affaires dut appartenir à un conseil composé de douze membres, dont sept à la nomination de la reine et cinq à la nomination des États, conseil chargé d'introduire un meilleur ordre dans le gouvernement du pays. Il fut convenu qu'un parlement libre s'assemblerait au mois d'août [1].

Telles furent les principales stipulations du traité d'Édimbourg, qui consacrait la défaite de la France et le triomphe de l'Angleterre en Écosse. Il y rendait le gouvernement, de royal, aristocratique. Il y préparait le renversement de l'ancienne religion sous l'effort victorieux du parti de la réformation et assurait ainsi à l'aristocratie féodale l'appui de la démocratie presbytérienne. Les deux commissaires

[1] Toutes ces pièces se trouvent dans Keith, p. 130 à 143.

d'Élisabeth avaient senti toute l'utilité d'un pareil traité pour elle et ils lui avaient immédiatement annoncé sa conclusion. « Ce traité, lui disaient-ils, vous procurera finalement cette conquête de l'Écosse que nul de vos prédécesseurs, avec toutes les batailles gagnées, n'a jamais pu obtenir, en vous donnant les cœurs et les bonnes volontés de la noblesse qui profiteront plus à l'Angleterre que ne le feraient les revenus mêmes de la couronne [1]. »

Après que la domination étrangère eut été renversée en Écosse, restait à y consommer la révolution religieuse. Les lords de la congrégation maintinrent étroitement leur ligue jusqu'à ce que cette grande entreprise fut achevée. Entre la signature du traité qui les avait débarrassés de toute résistance et la réunion du parlement qui devait les conduire à leur but, ils agitèrent le pays pour se le rendre partout favorable. Leurs prédicateurs se répandirent de tous les côtés [2], et lorsque le parlement s'assembla, l'immense majorité de ses membres se montra décidée à

[1] « That the treaty would be no small augmentation to her honour in this beginning of her reign, that it would finally procure that conquest of Scotland which none of her progenitors with all their battles ever obtained, namely, the whole hearts and goodwills of the nobility and people, which surely was better for England than the revenue of the crown. » Lettre de Cecil et de Wotton à la reine Élisabeth, 8 juillet 1560. Ms. Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 198.

[2] Keith, p. 145.

changer la constitution religieuse de l'Écosse [1]. Les barons inférieurs, qui n'y venaient plus, y reparurent en cette occasion extraordinaire et y reprirent le droit de voter. Le banc ecclésiastique fut presque désert [2], la plupart des évêques et des abbés qui y siégeaient autrefois ne se souciant pas d'assister à la ruine de leur Église. Les lords des articles furent presque tous pris dans la congrégation, et le parlement s'ouvrit sous la présidence de Lethington, dont le caractère s'accommodait à toutes les situations et qui devait mettre longtemps son habileté au service des causes triomphantes. Le pouvoir royal y était représenté par les signes muets et impuissants d'une couronne, d'un sceptre et d'une épée placés sur le trône vide [3]. Éloigné et affaibli, ce pouvoir était devenu incapable de diriger et de contenir l'assemblée révolutionnaire qui avait reçu la mission d'achever l'œuvre poursuivie depuis plus de vingt ans par les réformateurs avec des vicissitudes variées et des progrès continus. Une pétition violente des plus zélés réformateurs, approuvée sinon composée par Knox; demanda à ce parlement de rétablir la discipline primitive qu'avaient fondée les apôtres, de proscrire l'Église romaine, de supprimer le clergé catholique, de condamner la doctrine de la transsubstantiation et l'adoration du corps de Jésus-

[1] Leurs noms sont dans Keith, p. 146, 147.
[2] Tytler, t. VI, p. 206. — [3] *Ibid.*

Christ dans le pain, de se prononcer contre le mérite des œuvres, le purgatoire, les pèlerinages, les prières adressées aux saints, en un mot d'abolir les sacrements et les cérémonies de l'ancien culte qu'attaquaient presque tous les novateurs de l'Europe, et de priver le clergé du droit de siéger et de voter désormais dans l'assemblée des États[1]. Le parlement obéit à la plupart de ces impérieuses injonctions : il satisfit les réformateurs, en adoptant leur croyance, et les nobles, en leur laissant une partie des biens du clergé.

Il demanda une confession de foi aux ministres réformés, qui la rédigèrent en quatre jours. Cette confession eut pour fondement le *Credo* des apôtres et se rapprocha des articles de l'Église d'Angleterre sous Édouard VI; les doctrines de Knox qui y prévalurent étaient à peu près les mêmes que celles de Calvin. Le parlement la sanctionna le 17 août pour ainsi dire par acclamation[2]. Les seuls lords temporels qui ne l'approuvèrent point furent les comtes de Cassilis et de Caithness, et parmi les lords spirituels il n'y eut que le primat archevêque de Saint-André, les évêques de Dumblane et de Dunkeld, qui, sans se refuser à la réforme des abus, demandèrent du temps pour opérer cette réforme avec

[1] Tytler, t. VI, p. 208, 209. — Keith, p. 149.

[2] Knox, *History of the reformation*, etc., t. II, p. 95 à 123. — Keith, p. 149, 150.

maturité et réflexion [1]. Les réformés victorieux devinrent, comme cela n'arrive que trop, de proscrits, intolérants. Ils abolirent par des actes successifs la foi catholique et la juridiction pontificale dans le royaume. Ils établirent une pénalité terrible contre ceux qui célébreraient la messe ou qui y assisteraient, et les condamnèrent, la première fois à la confiscation de leurs biens, la seconde au bannissement, la troisième à la mort [2].

Les ministres de la nouvelle Église d'Écosse dressèrent ensuite le *Livre de discipline* [3], destiné à régler parmi eux le gouvernement chrétien. Ils désapprouvaient la hiérarchie anglicane presque autant que la hiérarchie romaine, et l'appelaient un reste de superstition et d'idolâtrie de nature à offenser les hommes pieux. Aussi, tout en prescrivant l'obéissance aux princes et aux magistrats, et en déclarant ennemis de Dieu et des hommes ceux qui tenteraient d'abolir le *saint état des pouvoirs civils* [4], ils ne reconnurent point, comme en Angleterre, le chef

[1] Tyler, t. VI, p. 214, d'après deux lettres ms. de Lethington et de Randolph à Cecil.

[2] Les actes sont dans Keith, p. 151. — Knox, t. II, p. 123 à 130.

[3] *Book of discipline.*

[4] Pronounces all who attempt to abolish the *Holy state of civil policies*, as enemies alike to God and man. — Tyler, t. VI, p. 213. Voir le chap. XXIV, sur les *Magistrats civils*, dans Knox, t. II, p. 118.

de l'État pour le chef de l'Église. La souveraineté religieuse appartint au peuple, qui fut la source de l'autorité ecclésiastique. Seul il désigna les ministres par l'élection; mais ces élus de la société chrétienne durent, avant d'être admis au ministère évangélique, être examinés publiquement par les ministres et par les anciens de la congrégation, sur les points fondamentaux de la foi et les dissidences de doctrine entre l'Église pontificale et l'Église presbytérienne. Après cet examen, sans recevoir même l'imposition des mains usitée du temps des apôtres, ils étaient introduits parmi les frères, et prenaient le service de l'église à laquelle ils avaient été nommés. Ils administraient les sacrements du baptême et de la Cène, prêchaient la parole de Dieu et lisaient les prières communes ainsi que les Ecritures saintes. Ce dernier office était rempli par de simples lecteurs dans les lieux où il n'y avait pas de pasteurs constitués. Des diacres étaient élus pour recevoir les revenus et distribuer les aumônes de l'Église.

Le royaume fut divisé en dix diocèses, à la tête desquels durent être placés dix ministres investis du titre de surintendants[1]. Obligés de parcourir leur district religieux, ils devaient y prêcher trois fois la semaine, y pourvoir à l'établissement complet de

[1] Leur résidence était à Orkney, Ross, Argyle, Aberdeen, Brechin, Saint-Andrews, Edinburgh, Jedburgh, Glasgow et Dumfries. — Knox, t. II, p. 203, 204.

toutes les églises, y veiller à ce que les ministres ordinaires eussent une vie réglée, et jouissent d'un bien-être suffisant, le peuple prît des mœurs chrétiennes, les pauvres trouvassent des secours, la jeunesse reçût de l'instruction [1]. Ce fut d'après le livre de discipline que se formèrent ces écoles de paroisse auxquelles l'Écosse a dû plus tard les lumières qui se sont répandues dans les classes inférieures de la population et la prospérité qui s'est accrue dans le pays. « Afin de pourvoir, y était-il dit, à l'éducation vertueuse et pieuse de la jeunesse, chaque paroisse aura son maître d'école capable au moins d'enseigner la grammaire et la langue latine dans les villes d'une certaine importance..... Quant aux paroisses de la campagne où le peuple se réunit une seule fois par semaine pour assister au service divin, le lecteur ou le ministre enseignera à la jeunesse les rudiments de la doctrine chrétienne spécialement d'après le catéchisme de Genève [2]. »

Le livre de discipline qui affectait les biens du clergé catholique au service du culte réformé, à l'instruction du peuple et au soulagement des pauvres, et qui exposait les seigneurs laïques aux censures sévères des pasteurs ecclésiastiques, ne convenait pas à la noblesse, qu'il aurait dépouillée et

[1] Voir, pour toute cette organisation, Knox, t. II, p. 185 à 258, et Tytler, t. VI, p. 218, 219.

[2] Spottiswood, p. 154 à 160.

assujettie. Aussi n'obtint-il pas le même assentiment que la confession de foi. Plusieurs barons refusèrent d'y souscrire; d'autres l'éludèrent après y avoir adhéré [1]. Ils voulaient garder les biens qu'ils avaient pris et ne se souciaient pas, comme ils le disaient, « de conduire uniquement la brouette pour bâtir la maison du Seigneur [2]. » Mais à part cette dissidence, l'ancienne noblesse et la nouvelle église agirent d'accord contre le clergé romain qu'elles détruisirent, l'influence française qu'elles annulèrent et le pouvoir royal qu'elles affaiblirent. Le traité d'Édimbourg et les actes du parlement d'août 1560 firent de l'Écosse une sorte de république protestante, conduite par des seigneurs et des ministres, et placée sous le protectorat de l'Angleterre. Les lords de la congrégation n'hésitaient pas à dire : « que la reine Élisabeth ayant pourvu à la sécurité et à la liberté de l'Écosse, le royaume lui était plus obligé qu'à son propre souverain [3]. »

Le parlement, en l'absence de la reine, désigna pour administrer la justice et gouverner le royaume

[1] Knox, *History*, etc., t. II, p. 128, 129.

[2] « We mon now forget our selffis, and beir the barrow to buyld the houses of God. » Knox, *History*, etc., t. II, p. 89.

[3] « That in providing for the security and liberty of Scotland, the realm was more bounded to Her Majesty than to their own sovereign. » Lettre ms. du 17 juillet 1560, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 201.

les vingt-quatre membres les plus importants du parti victorieux[1]. Sir James Sandilands de Calder, prieur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut envoyé en France, afin d'y communiquer à Marie Stuart et à François II les mesures qui venaient d'être prises et leur en demander la ratification[2]; mais Marie Stuart et François II, comme souverains et comme catholiques, ne pouvaient pas sanctionner la révolution qui changeait les conditions de la monarchie et les croyances du pays. L'usurpation de l'autorité suprême par la noblesse d'Écosse, la conclusion d'une alliance avec une puissance étrangère, la déposition de la régente, la convocation d'un parlement sans le concours et l'assentiment de la royauté, le changement de culte opéré par délibération publique, la formation d'un conseil de régence par une assemblée, les irritèrent au dernier point. Ils se sentaient déchus, sans être détrônés. Le cardinal de Lorraine se plaignit amèrement à l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton de l'appui que la reine Élisabeth avait donné à de pareils actes de rébellion[3]. « Les Écossais, lui dit-il, ne

[1] Tytler, t. VI, p. 221.

[2] Knox, t. II, p. 125, 126.

[3] Ils avaient déjà adressé le 20 avril 1560 une *Protestation à la reine d'Angleterre et à son conseil*, au sujet des hostilités commises en Écosse par les Anglais. La reine Élisabeth y avait fait : *Responsum ad protestationem quam orator regis*

remplissent aucune de leurs obligations de sujets. Le roi et la reine d'Écosse ont vis-à-vis d'eux le titre de souverains; la reine votre maîtresse en a la réalité, puisqu'elle possède leur obéissance[1].» Lorsque Throckmorton vint demander à Marie Stuart de ratifier le traité d'Édimbourg, elle le refusa péremptoirement, et lui dit avec vivacité : « Mes sujets en Écosse ne font nullement leur devoir. Je suis leur reine; ils m'appellent de ce nom, mais ils ne se conduisent pas comme des sujets. Je leur apprendrai leur devoir[2]. » Throckmorton lui ayant objecté que si elle n'acceptait pas le traité d'Édimbourg, elle rendrait ses intentions et celles du roi son mari suspectes à la reine Élisabeth, et paraîtrait conserver ses prétentions sur l'Angleterre dont elle n'avait pas cessé de porter les armes, elle le congédia avec une réponse fort peu satisfaisante[3].

Malgré tout son mécontentement, Marie Stuart se trouvait hors d'état de réduire par la force ses sujets à leur ancienne obéissance. Les troupes françaises avaient évacué Leith, et le roi François II

Gallorum nomine sui principis, etc. Ces deux pièces sont publiées dans l'ouvrage récent de M. Teulet, *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse*, t. I, p. 429 à 436, et 436 à 459.

[1] Throckmorton à Élisabeth, 17 novembre 1560, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 224, 225.

[2] *Ibid.*, p. 226. — [3] *Ibid.*, p. 226, 227.

était trop occupé à soumettre les huguenots et à dompter la résistance naissante des Bourbons et de leur parti pour rien entreprendre de hardi en Écosse. Ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui gouvernaient en son nom, pensèrent qu'il fallait gagner du temps, laisser les confédérés se diviser entre eux, et en attendant détruire toute opposition en France. Ils y travaillèrent avec autant de hardiesse que de vigueur. Après avoir déjoué la conjuration d'Amboise, fait pendre ses chefs subalternes et ostensibles, ils arrêtèrent le prince de Condé, qu'ils poursuivirent comme en étant le chef mystérieux et principal; ils intimidèrent le roi de Navarre, annulèrent le vieux connétable Anne de Montmorency et ses fils, et menacèrent les trois frères Chatillon. Mais leur politique de compression violente en France et d'adroite temporisation en Écosse fut déconcertée par la mort de François II, survenue le 5 décembre 1560. Marie Stuart resta veuve; les princes lorrains ses oncles perdirent l'autorité, et, par la séparation des deux couronnes d'Écosse et de France, cessa la confusion des intérêts entre les deux pays. Avec Charles IX commença une autre politique sous la direction cauteleuse de Catherine de Médicis, qui redoutait les Guises, n'aimait pas Marie Stuart, et qui, ne voulant rien forcer, s'appliqua : dans le royaume à amener une transaction entre les partis et leurs chefs; hors du

royaume à vivre de bon accord avec tout le monde.

Ainsi, le mariage que venait de rompre la mort n'avait eu pour Marie Stuart que de tristes effets sans aucun avantage. Il avait affaibli en Écosse la royauté par l'éloignement du pouvoir royal. Il avait uni la noblesse et fait prévaloir son gouvernement désordonné. Il avait amené le triomphe de la réformation protestante et ajouté aux périls qui provenaient de la turbulence féodale ceux qui devaient sortir d'une démocratie religieuse disposée à désobéir au prince, sous prétexte d'obéir à Dieu. Il avait rendu odieuse l'alliance française auparavant recherchée, et rétabli l'influence anglaise auparavant repoussée. Au moment où Marie Stuart redevenait simple reine d'Écosse, elle trouvait sa noblesse accoutumée à la rébellion et disposant de l'autorité, son royaume uni malgré elle avec un État voisin et jusqu'alors ennemi, son peuple professant une autre religion que la sienne. Habitudes, pouvoir, politique, croyance, tout était menaçant pour elle.

Veuve à l'âge de dix-huit ans, et devenue Française depuis douze, Marie Stuart sentit tout ce que la mort lui enlevait en la privant de son mari et en la faisant descendre du trône de France. Elle resta plongée dans une profonde désolation [1]. Pendant

[1] Elle fit elle-même sur sa perte et son deuil une chanson dont voici quelques couplets :

plusieurs semaines elle s'enferma dans sa chambre, où elle ne reçut personne hors la reine-mère, le roi, ses frères, le roi de Navarre, le connétable de Montmorency et les princes de Lorraine ses oncles [1]. Dès

. . . . . .

Fut-il un tel malheur
De dure destinée,
Ny si triste douleur
De dame fortunée,
Qui mon cœur et mon œil
Voit en bierre et cercueil.

Qui en mon doux printemps
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extréme tristesse,
Et en rien n'ay plaisir
Qu'en regret et désir.

. . . . . .

Pour mon mal estranger
Je ne m'arreste en place;
Mais j'ay en beau changer
Si ma douleur j'efface,
Car mon pis et mon mieux
Sont les plus déserts lieux.

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prée,
Soit sur l'aube du jour
Ou soit sur la vesprée,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

Si parfois vers les cieux
Viens à dresser ma veüe,
Le doux traict de ses yeux
Je vois en une nüe;
Soudain je vois en l'eau
Comme dans un tombeau.

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qu'il me touche :
En labeur, en recoy,
Tousjours est prest de moy.

. . . . . .

(Brantome, *Discours troisième sur Marie Stuart*, t. V, p. 88, 89.)

[1] « Immediatly upon her husband's death, she changed her lodging, withdrew herself from all company, became so solitary and exempt of all worldliness, that she doth not to this day see daylight and thus will continue out forty days. For the space of fifteen days after the death of her said husband, she admitted no man to come unto her chamber, but the king, his brethren, the king of Navarre, the constable, and her uncles. » Lettre de Throckmorton au conseil d'Angleterre, datée de Paris le 31 déc. 1560, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 233 à 236.

qu'elle put admettre les ambassadeurs étrangers, elle eut des offres de mariage, qu'elle n'écouta point dans le moment et dont nous exposerons plus tard les phases curieuses. Le roi Philippe II, n'ayant pas pu épouser lui-même Élisabeth, songea à faire épouser Marie Stuart par son fils don Carlos, afin de placer l'Espagne dans la position où la France s'était trouvée vis-à-vis de l'Écosse[1]. Les rois de Suède[2] et de Danemark[3] prétendirent également à sa main.

Élisabeth envoya complimenter la veuve de François II par le comte de Bedford. Cet ambassadeur extraordinaire arriva à Paris le 3 février, et, après s'être acquitté de la mission d'apparat que lui avait confiée sa maîtresse, il demanda encore de sa part à

[1] La proposition en vint du cardinal de Lorraine lui-même, qui s'en ouvrit en ces termes à l'ambassadeur du roi d'Espagne à Paris : « El mismo cardinal quexandose de la desgrácia de su sobrina, y del poco remedio que tiene de hallar partido igual, me dixo claramente, que no le avia sino era casandose con su alteza. Yo no quise responderle sino que siendo ella tan hermosa y gentil princesa, no podia dexar de hallar marido conviniente a su grandeza. Por otra parte la reyna madre entiende este designo y tiene celos por lo que ha siempre desseado casar a madama Margarita con el principe nuestro señor. » Chantonnay à Philippe II, 28 déc. 1560; Pap. de Simancas, série B, liasse 12, n° 116.

[2] Éric XIV, fils de Gustave Wasa, né en 1533, ayant succédé à son père en 1560, et détrôné en 1568.

[3] Frédéric II, né en 1534, et monté sur le trône en 1558.

la reine d'Écosse de ratifier le traité d'Édimbourg[1]. Marie exprima le désir de vivre avec Élisabeth dans les meilleures relations du voisinage et de la parenté. « Nous sommes toutes les deux dans la même île, dit-elle à Bedford, nous parlons la même langue, nous sommes les plus proches parentes, et toutes deux nous sommes reines[2]. » Mais, après lui avoir donné ces raisons d'entretenir entre elles une étroite amitié, elle refusa de sanctionner le traité d'Édimbourg en l'absence de son oncle le cardinal de Lorraine, alors éloigné de la cour, et surtout avant d'avoir consulté sa noblesse et son parlement. Elle demanda gracieusement le portrait d'Élisabeth, et souhaita d'avoir avec elle une entrevue qui conduirait à une entente plus prompte et plus sûre que toutes les négociations détournées. C'est ainsi qu'elle éluda la ratification du traité auquel elle était décidée à ne pas se soumettre[3].

Toutes ses vues se tournèrent en ce moment vers l'Écosse, où la mort de François II avait été apprise avec une satisfaction non dissimulée. Cette mort, en faisant cesser les craintes qu'inspirait la France, divisa naturellement les partis. L'intérêt national de

[1] Ms. Instructions du 20 janv. 1561, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 245.

[2] Ms. Lettre du comte de Bedford et de sir Nicolas Throckmorton au conseil privé, du 26 février 1561, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 246, 247.

[3] Même dépêche, et dans Tytler, t. VI, p. 247, 248.

l'indépendance n'existant plus, les intérêts particuliers reparurent. Le parti catholique se ranima et s'enhardit. Il tint une assemblée secrète, à laquelle assistèrent l'archevêque de Saint-André, les évêques d'Aberdeen, de Murray, de Ross, les comtes de Huntly, d'Athol, de Crawford, de Sutherland, de Caithness, et plusieurs autres barons. Ils chargèrent John Lesly, alors official d'Aberdeen et plus tard évêque de Ross, d'aller assurer leur jeune souveraine de leur entier dévouement[1]. Lesly trouva le 14 avril 1561 Marie Stuart à Vitry en Champagne. De Reims, où elle avait passé une partie de l'hiver auprès de sa tante abbesse du couvent de Saint-Pierre-les-Dames, elle se rendait en Lorraine. Lesly lui proposa, de la part des catholiques, d'aller immédiatement en Écosse, de faire arrêter en France son frère James que lui dépêchait le parlement insurrectionnel jusqu'à ce qu'elle fût de retour dans son royaume, de débarquer à Aberdeen, où elle trouverait une armée de vingt mille hommes levée par ses amis dans le nord de l'Écosse[2]. Marie eut la sagesse de ne pas suivre cet avis. Se rappelant que les chefs de ce parti avaient été récemment ou faibles ou séditieux, elle ne crut pas que leur dé-

[1] Keith, p. 159. — Tytler, t. VI, p. 211.

[2] *De rebus gestis Scotorum*, authore Joanne Leslæo episcopo Rossensi. Londin., 1725, t. I, p. 226 et seqq. — Keith, p. 160.

vouement fût très-zélé, leur offre très-sûre et leur fidélité durable. D'ailleurs elle ne voulut pas se montrer exclusive, de peur de s'affaiblir encore davantage. Elle rechercha l'appui de tout le monde. Elle avait déjà chargé Preston de Craigmillar, Ogilvy de Findlater, Lumsden de Blanern, et Lesly d'Auchtermuchty, qu'elle avait envoyés comme ses commissaires en Écosse, et qui y arrivèrent le 20 février 1561, d'y porter les témoignages de son affection, la promesse de ses vues conciliantes et l'annonce de son prochain retour[1]. Afin de rétablir l'action régulière de l'autorité, elle avait adressé une commission royale au duc de Châtellerault, aux comtes d'Argyle, d'Athol[2], de Huntly, de Bothwell, à l'archevêque de Saint-André et au lord James, pour convoquer un parlement légal[3].

Le parlement réuni envoya le lord James auprès de sa sœur. Mieux qu'un autre, lord James semblait propre à modérer les mécontentements de Marie Stuart et à la ramener promptement dans le royaume. Il passa par l'Angleterre. Élisabeth et ses

[1] Ces instructions, extraites des archives des affaires étrangères, sont publiées dans le recueil du prince Labanoff, t. I, p. 85 à 88.

[2] John Stewart, descendant de Alexandre *High Stewart* d'Écosse, ancêtre commun des Stuarts, quatrième comte d'Athol, avait succédé au comté en 1542.

[3] Lettre de Randolph à Cecil du 26 février 1561, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 242.

ministres, avec lesquels il avait d'étroites liaisons, ne furent pas sans crainte sur les offres que la cour de France ne manquerait pas de lui faire pour se l'attacher. C'était le personnage le plus important de l'Écosse par le sang dont il était sorti, la position qu'il avait su prendre dans ce royaume, l'ascendant qu'il exerçait sur tout le parti réformé dont il était le chef séculier, et la confiance qu'il avait inspirée à la plus grande partie de la noblesse. Jeune encore, il s'était distingué à la guerre comme soldat, dans les troubles comme politique. Il avait le courage le plus ferme et l'habileté la plus froide. D'un esprit judicieux, d'un caractère énergique, d'une conduite soutenue, ayant moins de mobilité et de finesse que ses astucieux et inconstants compatriotes, ouvert, brusque sans être incapable de dissimulation et de fausseté, il marchait vers son but avec ce bon sens résolu qui y conduit presque toujours vite et sûrement.

Le prieur de Saint-André rencontra la reine sa sœur à Saint-Dizier, le lendemain du jour où elle avait vu l'official d'Aberdeen John Lesly[1]. Il essaya de la rendre favorable au parti de la congrégation et à l'alliance de l'Angleterre. Mais Marie Stuart ne se laissa point persuader aux raisons qu'il lui donnait dans l'intérêt même de son pouvoir et de son repos. S'ouvrant à lui sur ses intentions, elle lui

[1] Keith, p. 160.

déclara qu'elle ne ratifierait point le traité d'Édimbourg, et qu'elle chercherait à dissoudre l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, qui ne lui était pas agréable; elle s'efforça même d'attirer à sa religion et à ses desseins lord James, à qui furent offerts le chapeau de cardinal et de riches bénéfices en France. Mais lord James refusa tous ces avantages sans hésitation, et parut acquérir encore plus la confiance de sa sœur par cette marque de droiture et de désintéressement. Marie promit de lui expédier les pouvoirs nécessaires pour gouverner le royaume tant que durerait encore son absence. Elle souhaita seulement qu'il ne passât point par l'Angleterre en retournant en Écosse [1].

Lord James n'en fit rien. Il restait si fermement attaché à l'alliance d'Élisabeth, dans laquelle il voyait la principale force de son parti, qu'il communiqua à l'ambassadeur anglais Throckmorton ce qui s'était passé entre sa sœur et lui. Throckmorton, sentant combien il importait à sa souveraine de conserver l'influence qu'elle avait acquise en Écosse, l'engagea à s'assurer des hommes les plus habiles et les plus puissants du pays par la distribution annuelle de 20,000 livres sterling. « L'on doit, lui écrivit-il, avoir particulièrement égard au comte

[1] Lettres de Throckmorton à Élisabeth, du 29 avril et du 1er mai 1561, au State Paper Office, et dans Tytler, t. VI, p. 255-257.

d'Arran comme à la seconde personne du royaume, et à lord James dont le crédit et l'honnêteté, selon moi, peuvent être comparés à ceux de toute personne quelconque dans ce royaume..... Lord James est un très-honorable, sincère et pieux gentleman et très-affectionné à Votre Majesté. Vos bons procédés ne sauraient être mieux employés qu'à son égard [1]. » La parcimonieuse Élisabeth croyait trop le tenir par le double lien de la foi religieuse et de l'intérêt politique, pour y ajouter encore celui de l'argent. Elle l'accueillit fort bien lorsqu'il arriva à Londres, mais elle ne lui accorda que la faveur peu coûteuse de ses bonnes grâces.

Marie Stuart n'ayant pu ébranler ni la fidélité de lord James au parti réformé, ni son attachement à l'Angleterre, ne lui adressa point les pouvoirs qu'elle lui avait promis. Gilles de Noailles avait été dépêché pour inviter le parlement d'Écosse à rompre l'alliance naguère conclue avec Élisabeth et à renouveler celle qui avait été si longtemps entretenue avec la France. Mais Noailles échoua dans sa mission. Le parlement se montra aussi inébranlable que l'avait été le prieur de Saint-André. Il répondit au délégué de Marie Stuart que l'assistance accordée à l'Écosse par la reine Élisabeth avait délivré le royaume de la tyrannie papale et du joug des Fran-

[1] Lettre de Throckmorton à Élisabeth, du 29 avril 1561, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 259.

çais, et le renvoya sans qu'il eût rien obtenu [1]. Marie Stuart, après avoir passé quelque temps à Reims et en Lorraine [2], se disposa à rentrer en Écosse, emportant de France un douaire de soixante mille livres de revenu [3]. Le goût l'y conduisit moins que la nécessité. « Je l'ai veue souvent, dit Brantôme, appréhender comme la mort ce voyage, et désiroit cent fois plus de demeurer en France simple douairière que d'aller régner là en son pays sauvage [4]. » Elle fit demander à Élisabeth un sauf-conduit pour traverser son royaume, et d'Oysel, qui devait la précéder en Écosse, fut chargé de cette demande [5]. Mais Élisabeth n'accorda point à d'Oysel le passage dans ses États, et refusa le sauf-conduit pour Marie Stuart [6]. « Sa Majesté, écrivait Cecil, a déclaré à M. d'Oysel qu'elle ne veut pas dissimuler avec la reine d'Écosse et qu'elle différerait l'envoi du sauf-

[1] Keith, p. 161. — Tytler, t. VI, p. 263.

[2] *De rebus gestis Scotorum*, authore Joanne Leslæo. T. I, p. 226 et seqq.

[3] « Avons, suyvant les conventions matrimoniales d'icelle nostredicte sœur, résolu luy assigner sondict douaire, montant à ladicte somme de soixante mil livres tournois de revenu pour chacun an, sur ledict duché de Touraine, conté de Poictou, terres et seigneuries en dépendans. » Ordonnance de Charles IX du 20 décembre 1560, dans Teulet, t. I, p. 734.

[4] Brantôme, t. V, p. 90.

[5] Keith, p. 169.

[6] Keith, p. 171. — Tytler, t. VI, p. 269.

conduit jusqu'à la ratification du traité d'Édimbourg, mais qu'alors elle aurait non-seulement un libre passage mais toutes sortes d'assistance et le plus gracieux accueil[1]. »

Marie Stuart fut profondément blessée de ce refus. Elle le témoigna à l'ambassadeur d'Angleterre Throckmorton, par des paroles pleines de dignité et d'amertume : « Monsieur, lui dit-elle, rien ne m'afflige plus que de m'être oubliée jusqu'à solliciter de la reine votre maîtresse une faveur dont je n'avais pas besoin[2]. » Rappelant alors les griefs qu'elle avait contre Élisabeth, elle ajouta noblement, et avec une vivacité un peu menaçante : « Faites savoir à votre maîtresse qu'il passera pour étrange parmi les princes et États de la chrétienté qu'elle ait travaillé la première à animer mes sujets contre moi, et, maintenant que je suis veuve, qu'elle prétende m'empêcher de retourner en Écosse. Je ne veux que son amitié, je ne jette point le trouble dans ses États, je n'entretiens pas de menées avec ses sujets, et cependant je sais qu'il en est dans son royaume qui sont disposés à recevoir les offres qui leur seraient faites. Tous ne sont pas du même sentiment qu'elle en matière de religion et en autres choses. La reine votre maîtresse

[1] Lettre de Cecil au comte de Sussex, du 25 juillet 1561, dans Tytler, t. VI, p. 268, 269.

[2] Lettre de Throckmorton à Élisabeth, du 26 juillet 1561, imprimée dans Keith, p. 172.

dit que je suis jeune et que je manque d'expérience; j'ai assez d'âge et d'expérience pour me conduire amicalement et loyalement envers mes parents et alliés. Je l'espère, ma prudence ne me fera jamais défaut à ce point que la passion puisse m'entraîner à me servir d'un autre langage que celui qui est dû à une reine et à ma plus proche parente[1]. »

Lorsque, le lendemain, 21 juillet, elle revit encore une fois Throckmorton avant de partir, elle lui adressa ces belles paroles, empreintes de pressentiments sinistres, qui ne devaient se réaliser que plus tard : « J'espère que le vent me sera favorable et que je n'aurai pas besoin d'aborder sur la côte d'Angleterre; si j'y aborde, monsieur l'ambassadeur, votre reine me tiendra entre ses mains et pourra faire de moi ce qu'elle voudra. Si elle est si cruelle que de vouloir ma mort, qu'elle fasse selon son plaisir, qu'elle me sacrifie. Peut-être ce destin vaudra-t-il mieux pour moi que la vie. Que la volonté de Dieu s'accomplisse[2]. »

Après avoir passé quelques jours à Saint-Germain avec la famille royale, elle lui fit ses adieux et fut accompagnée jusqu'à Calais par le duc de Guise, les cardinaux de Lorraine et de Guise, et une partie de la cour. Elle s'embarqua, le 14 août, avec ses trois oncles, le duc d'Aumale, le grand prieur, le duc

[1] Lettre de Throckmorton à Élisabeth, du 26 juillet 1561, imprimée dans Keith, p. 173. — [2] *Ibid.*, p. 176.

d'Elbeuf, M. de Damville, fils du connétable Anne de Montmorency, et beaucoup de noblesse [1]. Brantôme, qui était au nombre des gentilshommes qui la suivirent jusqu'en Écosse, a laissé de son départ un récit touchant dont j'emprunterai quelques traits : « .... La galère, dit-il, estant sortie du port et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile... Elle, les deux bras sur la pouppe de la galère du costé du timon, se mist à fondre à grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu, France... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict..... Elle voulut se coucher sans avoir mangé et ne voulut descendre dans la chambre de pouppe, et lui dressa-t-on là son lit. Elle commanda au timonier, sitost qu'il seroit jour, s'il voyoit et decouvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignist de l'appeler : à quoy la fortune la favorisa, car, le vent s'estant cessé et ayant eu recours aux rames, on ne fit guères de chemin cette nuict ; si bien que, le jour paroissant, parut encore le terrain de France, et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle luy avoit faict, elle se leva sur son lict et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put... adonc redoubla

[1] « De cent ou six vingts gentilshommes que nous estions en ce voyage, » dit Brantôme, t. II, p. 368, *Discours sur Henri II.*

encore ces mots : Adieu, France! adieu, France! je pense ne vous voir jamais plus [1]. »

Les regrets qu'elle éprouvait, elle les laissait aussi vifs, et Ronsard les exprimait ainsi avec une gracieuse tristesse :

Le jour que votre voile aux vents se recourba,
Et de nos yeux pleurans les vostres déroba,
Ce jour-là même voile emporta loin de France
Les Muses qui souloient y faire demourance [2].

Bien qu'elle craignît d'être surprise par les croisières qu'Élisabeth avait mises en mer, elle parvint sans accident dans le golfe du Forth, après une tra-

[1] Brantôme, t. V, p. 92, 93, 94.

[2] Les vers qui suivent ne sont pas moins dignes d'être cités :

Quand cet yvoire blanc qui enfle vostre sein,
Quand vostre longue, gresle et délicate main,
Quand vostre belle taille et vostre beau corsage
Qui ressemble au portrait d'une céleste image,
Quand vos sages propos, quand vostre douce voix
Qui pourroit esmouvoir les rochers et les bois,
Las, ne sont plus ici, quand tant de beautés rares,
Dont les graces des cieux ne vous furent avares,
Abandonnant la France, ont, d'un autre costé,
L'agréable sujet de nos vers emporté,
Comment pourroient chanter les bouches des poëtes,
Quand par vostre départ les Muses sont muettes.
Tout ce qui est de beau ne se garde longtemps,
Les roses et les lys ne régnent qu'un printemps.
Ainsi vostre beauté seulement apparoe
Quinze ans en notre France, est soudain disparue,
Comme on voit d'un éclair s'évanouir le trait,
Et d'elle n'a laissé sinon que le regret,
Sinon le déplaisir qui me remet sans cesse
Au cœur le souvenir d'une telle princesse.
(Ronsard, t. VIII, p. 6 et 7.)

versée de cinq jours. Un grand brouillard s'étant élevé la veille de son arrivée avait empêché d'apercevoir la petite flotte qui la ramenait dans son royaume, et qui avait jeté l'ancre à quelque distance de la côte. Ce brouillard étant tombé le 19 août au matin, Marie Stuart entra dans le port de Leith sans y être attendue[1]. Dès qu'on sut qu'elle était débarquée, on accourut de toutes parts à sa rencontre, et la noblesse vint la prendre pour la conduire à Édimbourg dans le palais de ses pères. Cet empressement cordial la toucha sans la réjouir. Elle ne put s'empêcher de comparer avec tristesse la pauvreté du pays sauvage où elle revenait, après treize ans d'absence, aux splendeurs de la cour où s'étaient écoulés les jours heureux de son enfance et de sa jeunesse. On avait préparé un cheval pour elle, et l'on n'avait pour les dames et les seigneurs de sa suite que de petites haquenées de montagnes, « telles quelles, dit Brantôme, et harnachées de mesme. » En les voyant, « la reyne, ajoute-t-il, se mist à pleurer, et dire que ce n'estoit pas les pompes, les apprêts, les magnificences, ni les superbes montures de France[2]. » Elle se rendit en cet humble

[1] Brantôme, t. V, p. 94, 95. — Ce brouillard fut regardé par les protestants zélés comme un mauvais signe. Knox dit que la face du ciel et la corruption de l'air montraient « what comfort was brought unto this cuntrey with her, to wit, sorow, dolour, darkness, and all impietie. » *History of the reformation*, t. II, p. 268, 269. — [2] Brantôme, t. V, p. 95.

équipage au palais d'Holyrood. Le soir, les bourgeois d'Édimbourg vinrent faire entendre sous ses fenêtres le bruit de leurs violons à trois cordes et chanter des psaumes pour célébrer son retour et en montrer leur allégresse [1]. Les sons de cette musique discordante, les cantiques de ce culte sombre, qui n'était pas le sien, ajoutèrent aux mélancoliques impressions qu'éprouva Marie Stuart en rentrant dans un pays où elle se sentait étrangère, dont elle n'avait pas pris les mœurs et ne partageait plus les croyances.

[1] « Et qui pis est, le soir, ainsi qu'elle se vouloit coucher, estant logée en bas, en l'abbaye de l'Islebourg, qui est certes un beau bastiment, et ne tient rien du pays, vindrent sous sa fenêtre cinq ou six cents marauts de la ville lui donner l'aubade de méchants violons et petits *rebecz* *, dont il n'y en a faute en ce pays-là, et se mirent à chanter des pseaumes, tant mal chantez et si mal accordez que rien plus! » Brantôme, t. V, p. 95, 96. — Knox, t. I, p. 269, 270.

* Violon grossier à trois cordes. — Mémoires de la Société des antiquaires de France, nouvelle série, t. VII, p. 105, dans la *Dissertation* de M. Bottée de Toulmon, *sur les instruments de musique employés au moyen âge.*

CHAPITRE III.

Gouvernement de Marie Stuart après son retour en Écosse. — Difficulté qu'elle trouve à pratiquer son culte en particulier. — Lettre de Knox à Calvin contre le rétablissement de la messe dans le palais de la reine. — Concessions faites par Marie Stuart au parti protestant. — Composition mixte du conseil privé, dont sept membres appartiennent à la nouvelle croyance, cinq à l'ancienne. — Administration du royaume confiée au lord James et au laird de Lethington, l'un principal ministre, l'autre secrétaire d'État de la reine. — Disgrâce des Hamilton. — Mécontentement, rébellion, ruine du comte de Huntly et des Gordon. — Expédition conduite contre eux par la reine elle-même dans les districts du nord. — Puissance croissante de lord James, investi du comté de Murray après avoir été créé, peu de temps auparavant, comte de Mar. — Passion de Chastellard pour la reine; ses témérités; sa mort. — Négociations pour le second mariage de la reine. — Prétentions successives de don Carlos fils de Philippe II, de l'archiduc Charles fils de l'empereur Ferdinand, du comte de Leicester, et de lord Darnley fils du comte de Lennox. — Préférences de Marie Stuart d'abord pour don Carlos, ensuite pour Darnley. — Politique astucieuse et mécontentement d'Élisabeth. — Rupture de la reine avec Murray. — Rentrée en grâce du comte de Bothwell. — Conspiration de Murray et d'Argyle contre Marie Stuart et contre Darnley; elle est déjouée. — Mariage de la reine avec Darnley.

Marie Stuart trouvait en Écosse des difficultés de plus d'un genre et toutes très-graves. Comment traiterait-elle avec le protestantisme triomphant? Comment maintiendrait-elle unie et rendrait-elle obéis-

sante la noblesse accoutumée aux divisions et à la révolte? Comment vivrait-elle avec la reine Élisabeth sa puissante voisine et au fond son ennemie? Enfin comment se remarierait-elle sans exposer sa couronne si elle épousait un prince étranger, et sans troubler son royaume si elle épousait un de ses propres sujets? Pour se tirer de toutes ces difficultés, elle aurait eu besoin d'une prudence au-dessus de son âge et contraire à sa nature. Elle avait de la finesse et peu de circonspection, était douée de beaucoup d'esprit, et n'était pas capable d'une habileté suivie. Familière et soudaine, gracieuse et passionnée, se confiant outre mesure aux personnes qui lui plaisaient, s'abandonnant avec fougue aux pensées qui la dominaient, elle avait tous les charmes d'une femme sans posséder suffisamment les fortes qualités nécessaires à une reine.

Avertie cependant des dangers qui l'attendaient, elle se conduisit d'abord d'une manière adroite, sous la direction prudente de lord James et de Lethington. Elle nomma membres de son conseil privé [1], le duc de Châtellerault, les comtes de Huntly, d'Argyle, de Bothwell, d'Errol [2], Marshall, d'Athol, de Morton, de Montrose [3], de Glencairn, le lord James et le lord John Erskine, qui en firent partie avec le

[1] L'acte, daté du 6 septembre 1561, est dans Keith, p. 187.
[2] George, sixième comte d'Errol.
[3] William, deuxième comte de Montrose.

trésorier de la couronne, le secrétaire d'État, le clerc du registre et le *justice-clerk* [1]. Tout en conservant la dignité de chancelier au comte de Huntly, elle fit de lord James son principal ministre [2] et de Lethington son secrétaire d'État. Ces deux chefs protestants devinrent les conseillers intimes d'une reine catholique. Paraissant résignée à subir pour son royaume la révolution religieuse accomplie pendant son absence, elle ne demandait que la tolérance pour elle-même. — « Je suis décidée, avait-elle dit à Throckmorton, quelque temps avant de partir de France, à ne contraindre aucun de mes sujets; mais je dois désirer que tous soient dans le même sentiment à mon égard, et j'ai la confiance qu'ils ne seront pas soutenus pour me contraindre [3]. »

Cette simple tolérance ne fut pas aisée à obtenir des sectaires ardents qui regardaient le rétablisse-

[1] Le trésorier était Robert Richardson, commendataire de Sainte-Marie-Isle, nommé à cet office en 1558; le secrétaire d'État, Lethington; le *clerk-register*, James Makgill, fils aîné de sir J. Makgill, prévôt d'Édimbourg, investi de cette charge depuis 1554; le *justice-clerk*, chef juge en matière criminelle, sir John Bellenden, ayant succédé à son père Thomas en 1547. Tous les quatre étaient protestants.

[2] Keith, p. 188, 189.

[3] « I mean, said she, to constraine none of my subjects, but would wish that they were all as I am, and I trust they should have no support to constraine me. » Nic. Throckmorton à la reine Élisabeth, Paris, 23 juin 1561, dans Keith, p. 167.

ment de la messe comme le retour de l'idolâtrie. « J'aimerais mieux, disait Knox, voir débarquer dix mille ennemis en Écosse que d'y voir célébrer une seule messe[1]. » Aussi, lorsque, le dimanche qui suivit l'arrivée de Marie Stuart, la messe fut dite dans sa chapelle privée, le parti protestant s'émut et se souleva presque. Les ministres menaçaient. Le peuple murmurait. On disait de toutes parts : — *Ne souffrons pas que l'idole soit rétablie dans ce royaume*[2]. Le fanatique maître[3] de Lindsay, revêtu de sa cuirasse, suivi d'une troupe aussi emportée que lui, entra dans la cour du palais d'Holyrood, en criant qu'il fallait mettre les prêtres à mort[4]. Lord James, qui avait prévu ce tumulte, le dissipa[5]. Résolu à ne pas laisser troubler la liberté religieuse de sa

[1] « That one messe (their war no more suffered at the first) was more fearfull to him than if ten thousand armed enemyes were Landed in any partie of the realme. » Knox, *The History*, etc., t. II, p. 276.

[2] « And men began openlie to speack, « shall that idoll be suffered agane to take place within this realm! » it shall not. » Knox, *ibid.*, p. 270.

[3] On appelait *maître* le fils aîné d'un lord. Ce Patrick Lindsay de Byres succéda au titre de son père comme sixième lord de ce nom en 1563.

[4] « The lord Lindsay (then but maister) with the gentilmen of fyiff, and others, plainlie cried in the close « the idolater preast should dye the death » according to God's law. » Knox, *ibid.*, p. 270.

[5] Knox, *ibid.*, p. 271. — Tyler, t. VI, p. 277.

sœur, il s'était placé à la porte même de la chapelle. Opposant son autorité et son énergie à ce fanatisme tumultueux, il protégea les chapelains de la reine, qui achevèrent en paix la cérémonie catholique, au grand scandale de Knox, dont le courroux ne ménagea pas lord James.

En effet, peu de temps après cette scène, Knox écrivit à son ami Calvin : « L'arrivée de la reine a troublé la tranquillité de nos affaires. Elle était à peine revenue depuis trois jours que l'idole de la messe était relevée. Quelques hommes graves et de beaucoup d'autorité ont voulu s'y opposer en disant que leur conscience purifiée ne pouvait pas souffrir qu'on souillât de nouveau la terre que le Seigneur, par l'efficacité de sa parole, avait purgée de l'idolâtrie étrangère. Mais comme la majeure partie de ceux qui adhèrent à notre foi en a pensé autrement, l'impiété est restée victorieuse et acquiert aujourd'hui de nouvelles forces. Ceux qui l'ont emporté donnent pour raison de leur indulgence que tous les ministres de la parole sont d'avis, et que tu assures toi-même, qu'il ne nous est pas permis d'empêcher la reine de pratiquer sa religion. Bien que je combatte cette rumeur, qui me paraît très-fausse, elle a pénétré si avant dans les cœurs qu'il m'est impossible de l'en faire sortir, à moins que je ne sache de toi si la question a été soumise en effet à votre Église et comment ont répondu les frères. Je

t'importune toujours, mais je n'ai personne autre dans le sein duquel je verse mes soucis. Je confesse ingénument, mon père, que je n'avais jamais senti jusqu'à présent combien il est pénible et difficile de combattre l'hypocrisie sous le masque de la piété. Je n'ai jamais craint ainsi les ennemis découverts lorsque, du milieu des tribulations, j'espérais la victoire[1]. »

Le mécontentement de Knox révélait toute l'intolérance nouvelle, dont la reine retrouva de menaçants indices lorsqu'elle fit son entrée publique dans Édimbourg. Le 2 septembre, jour marqué pour cette solennité, Marie Stuart, après avoir dîné au château, s'avança vers la ville sous un dais de velours violet, accompagnée de la noblesse et des principaux bourgeois. Un jeune enfant, âgé de six ans, sortit d'un nuage comme s'il descendait du ciel et lui offrit, en récitant des vers, les clefs d'Édimbourg, une Bible

[1] Cette lettre latine de Knox à Calvin est du 24 octobre. Elle appartient à M. Feuillet de Conches, et vient d'être imprimée par M. Teulet dans le t. II, p. 12 à 14 des *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse au seizième siècle*. Après avoir dit à Calvin : « Apertos hostes nunquam sic timui, quum in mediis erumnis victoriam sperarem, » Knox finissait par ces mots : « Salutat te Jacobus ille frater reginæ, maxime senex, qui solus inter eos qui aulam frequentant impietati se opponit; ille tamen inter reliquos fascinatur in hoc quod veretur idolum illud violenter deturbare. Salutat te Ecclesia tota et tuarum precum subsidium flagitat. Dominus Jesus dii Ecclesiæ suæ incolumem servet. Amen. »

et un livre des Psaumes. Afin de lui rappeler les terribles vengeances que Dieu, d'après les livres saints, tirait des idolâtres, on représenta sur son passage le supplice de Coré, de Dathan et d'Abiron, engloutis au moment où ils accomplissaient leur sacrifice, et d'autres spectacles d'une signification également sinistre. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on renonça à l'outrageante représentation d'un prêtre brûlé sur l'autel pendant l'élévation de l'hostie. Applaudie comme reine, menacée comme catholique, Marie, après avoir assisté à des manifestations d'allégresse populaire et de fanatisme religieux, revint dans Holyrood, où elle reçut de la ville pour présent de joyeuse entrée un buffet d'argent doré du prix de deux mille marcs [1].

La reine, étant parvenue, grâce surtout à la fermeté de son frère, à pratiquer son culte en particulier, sentit qu'il fallait rassurer ces redoutables protestants sur la domination exclusive du leur. Elle leur fit donc des concessions qui durent lui coûter

[1] Wright, *Queen Elizabeth and her times*, London, 1838, t. I, p. 73, d'après une lettre de Randolph à Cecil du 7 sept. 1561. — George Chalmers, *The life of Mary queen of Scots, drawn from the State Papers*, t. I, p. 80, 2e édit., 3 vol. in-8°, Londres, 1822.—Keith, p. 189.—Knox, t. II, p. 287 et 288. — Cette entrée du 2 septembre appelée *triumph* et un banquet donné par la ville le 31 août avaient coûté aux habitants d'Édimbourg 4,000 marcs d'argent. — George Chalmers, *ibid.*, et Knox, t. II, note de la page 288.

beaucoup. Elle déclara dans le conseil et elle annonça au peuple par une proclamation qu'il ne serait apporté aucun changement à la croyance établie, et que tout acte, soit public, soit secret, tendant à en altérer la forme, serait puni de mort [1]. L'autorité régulière de la couronne confirmait ainsi les décisions prises par l'autorité révolutionnaire du parlement. Marie voulut ensuite voir Knox, et peut-être espéra-t-elle l'adoucir et se l'attacher. Dans une entrevue qu'elle eut avec lui [2], elle discuta les devoirs du sujet et du chrétien. Elle lui fit sentir que, dans son ouvrage sur le gouvernement des femmes, il excitait les peuples contre les princes, et elle l'engagea à avoir plus de charité envers ceux qui pensaient, en matière religieuse, autrement que lui. « Madame, lui répondit Knox, si rejeter l'idolâtrie et engager le peuple à adorer Dieu selon sa parole est considéré

[1] Cette proclamation, extraite des registres du conseil privé, et datée du 25 août 1561, est dans Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 272, 273. Sa Majesté veut, y est-il dit : « ...that none of them take upoun hand privatlie or openlie, to make alteratioun or innovatioun of the state of religioun, or attempt any thing against the form which Her Majestie fund publiclie and universallie standing in this her realm at Her Majestie arryvell in this her realm, under the pane of death. » P. 273.

[2] « The quene spock with Johne Knox and had long reasoning with him, none being present except the lord James. » Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 277.

comme une excitation des sujets contre leurs princes, je ne saurais être excusé, car c'est ce que j'ai fait; mais si la connaissance de Dieu et de son vrai culte conduit tous les bons sujets à obéir au prince de bon cœur, qui pourrait me blâmer? » — Il assura du reste qu'il vivrait content sous l'autorité de la reine tant que le sang des saints ne serait pas versé, et il soutint que, dans les choses de la foi, les sujets n'étaient pas obligés de suivre la volonté de leurs princes, mais les commandements de leur Créateur. « Si tous les hommes du temps des apôtres, ajouta-t-il, avaient été contraints de suivre la religion des empereurs, que serait devenue la foi des chrétiens? » La reine, établissant alors une judicieuse distinction entre les refus de la foi et les soulèvements de la révolte, lui répondit : — « Mais ces hommes ne résistaient pas. — Ceux qui n'obéissent point, répliqua Knox, aux commandements qui leur sont faits, sont censés résister virtuellement. — Non, continua la reine, ils ne résistaient pas avec l'épée. — C'est, poursuivit Knox, parce que Dieu ne leur en avait pas donné le pouvoir et le moyen. » A cette naïve et hardie déclaration, que la force conférait le droit de soulèvement et que la faiblesse était la seule raison de la soumission aux princes, Marie Stuart lui dit avec étonnement : « Vous pensez donc qu'il est permis aux sujets de résister à leurs princes lorsqu'ils en ont le pouvoir? » Le fanatique réformateur, qui subordon-

nait l'État à la religion, ne recula point devant ces conséquences de sa théorie : — « Très-certainement, madame, dit-il, si les princes excèdent leurs devoirs. »

Comparant alors le souverain qui, dans un accès de zèle aveugle, voudrait frapper les enfants de Dieu, à un père de famille qui, dans un mouvement de folie, poursuivrait ses propres enfants avec une arme que ceux-ci auraient le droit de lui enlever, Knox dit : — « Il serait permis d'ôter l'épée à un tel prince, de lui lier les mains et de le mettre en prison jusqu'à ce qu'il fût devenu plus calme. Ce ne serait pas lui désobéir, mais se conformer à la parole de Dieu. » — Marie resta confondue. Une doctrine aussi subversive de toute autorité, qui faisait les sujets juges de l'obéissance qu'ils devaient à leurs souverains, et qui, sur la provocation de leurs chefs spirituels, les autorisait à la révolte, la remplit d'épouvante. Elle entrevit le terrible avenir qui lui était réservé, comme reine catholique, au milieu de ces fiers et insubordonnés protestants, de ces sombres et fanatiques ministres. Elle n'eut plus la force de répondre, car elle en sentit l'inutilité. Elle tomba dans un triste silence et elle resta comme accablée pendant un quart d'heure [1].

Lord James assistait seul à cette étrange scène où

[1] « At these words, the quene stood as it war amased, more than the quarter of one hour. Her contenance altered. » Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 282.

Knox se présentait devant cette jeune et aimable reine récemment arrivée de France comme les prophètes juifs allaient porter les admonitions du Très-Haut aux rois d'Israël et de Juda. Il chercha à remettre l'esprit et à remonter le courage de sa sœur; et Marie Stuart, donnant un assentiment ironique aux paroles factieuses de Knox afin d'en mieux montrer la portée : « Bien, dit-elle, je le conçois. Mes sujets doivent vous obéir et non à moi; ils doivent faire ce qui leur plaît et non ce que je leur commande. Au lieu d'être leur reine, je dois apprendre à devenir leur sujette ! » — Poussé à cette extrémité de sa doctrine, Knox se récria, et voulant revenir en arrière : — « A Dieu ne plaise, répliqua-t-il, qu'il en soit ainsi. Je suis bien éloigné de commander à qui que ce soit, ou de délier les sujets de leur loyale obéissance. Je ne désire qu'une chose, c'est que les princes comme les sujets obéissent à Dieu dont la parole enjoint aux rois et aux reines d'être les pères et les mères de son Église et de la nourrir. » Marie, qui n'entendait pas devenir la protectrice d'une religion qu'elle supportait, mais qu'elle détestait, ne se contint plus. Elle laissa éclater les sentiments qu'elle avait jusque-là dissimulés, et dit avec colère : — « Ce n'est pas votre Église que je nourrirai, mais l'Église de Rome que je crois la vraie Église de Dieu. »

A ces mots, Knox ne se contint pas davantage. Il

répondit vivement à la reine que sa volonté n'était pas la raison et que ce qu'elle pensait de l'Église de Rome ne saurait changer cette prostituée, comme l'appelaient lui et les siens, en l'épouse immaculée de Jésus-Christ. Il se livra aux plus violentes invectives contre cette Église dont il ne comprenait pas les dogmes profonds et dont les longs abus avaient compromis aux yeux des réformateurs les grandes institutions. Il la déclara remplie d'erreurs, souillée de vices, et s'offrit à prouver que la croyance y avait plus dégénéré que dans l'Église des juifs. La reine mit fin à cette audacieuse sortie, et le congédia. Il sortit en priant Dieu « de la bénir dans la république d'Écosse aussi amplement que l'avait été Déborah dans la république d'Israël [1]. »

La fougue inconsidérée de Knox encourut le blâme des chefs politiques du parti protestant. Lethington écrivit même à Cécil : « Je voudrais que M. Knox parlât d'une manière plus aimable à une aussi jeune princesse et que sa véhémence, que rien n'arrête, ne lui fit pas émettre des sentences difficiles à digérer pour un estomac faible. Assurément, elle montre vis-à-vis de lui une sagesse au-dessus de

[1] Ce long entretien, que j'ai abrégé, est tout entier dans Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 277 à 286. — Il est également dans M'Crie, *Life of John Knox*, t. II, p. 31 à 39. — Randolph en fait mention en écrivant à Cecil, le 7 septembre 1561 ; Keith, p. 188.

son âge. Que Dieu lui accorde l'assistance de son esprit [1]. » Parmi les douze comtes ou lords dont Marie avait composé son conseil privé, elle avait donné la prépondérance aux sectateurs du culte nouveau. Dans une assemblée générale réunie pour régler l'état et les moyens d'existence de l'Église réformée, il fut décidé que le tiers du produit des biens ecclésiastiques, restés entre les mains des prélats ou saisis par les nobles, serait remis à la reine pour l'entretien des prédicateurs, l'établissement des écoles, l'assistance des pauvres et l'augmentation de son propre revenu. Lord James, Maitland de Lethington, le comte d'Argyle et le comte de Morton furent chargés de surveiller la fixation de ce tiers. La confession de foi resta la règle de la croyance, mais le livre de discipline fut repoussé par la noblesse, qui voulut bien se soumettre à la doctrine des ministres sans accepter leur gouvernement [2]. Ces premiers

[1] « You know the vehemency of M. Knox's spirit, which cannot be bridled, and yet doth sometimes utter such sentences as cannot easily be digested by a weak stomach. I could wish he would deal with her more gently, being a young princess impersuaded. For this I am accounted too politic, but surely in her comporting with him, she doth declare a wisdom far exceeding her age. God grant her the assistance of his spirit. » Lethington à Cecil, 25 octobre 1561, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. II, p. 281, 282.

[2] Tytler, t. VI, p. 291 à 293. — Knox, *History*, etc., t. II, p. 295 à 299.

actes de l'administration de Marie eurent pour objet une sorte de transaction entre les divers intérêts, dans ce pays toujours prêt à la guerre civile. Domination religieuse du parti réformé; liberté particulière pour la reine; partage de l'autorité dans un conseil mixte; division des revenus ecclésiastiques, dont les deux tiers étaient conservés aux anciens titulaires du clergé catholique ou laissés à la noblesse, et dont l'autre tiers était affecté au service de la nouvelle Église : tel fut l'arrangement qui prévalut au retour de Marie Stuart.

Cet arrangement fut dû en grande partie à l'influence croissante de lord James, que sa sœur créa comte de Mar à l'occasion de son mariage avec la fille du comte Marshall, et qu'elle investit des pouvoirs les plus étendus pour qu'il rétablit la soumission dans les districts insubordonnés des frontières. Il le fit avec une rare énergie et un prompt succès [1]. Mais les principaux membres de la haute noblesse ne virent pas sans jalousie la faveur dont il jouissait. Les Gordon, qui étaient restés catholiques, et les Hamilton, qui regrettaient beaucoup leur puissance perdue, en furent particulièrement mécontents. Cette dernière famille était privée de grands revenus par suite des changements qu'on avait récemment accomplis et que le clergé romain reprochait à la reine d'avoir sanctionnés. Le duc de

[1] Tytler, t. VI, p. 290.

Châtellerault et son fils aîné, le comte d'Arran, n'avaient point paru auprès de Marie Stuart à l'époque de son arrivée[1]. Ils tenaient toujours la forteresse de Dumbarton, mais ils étaient sans influence et une partie des biens de l'abbaye d'Arbroath leur était enlevée. L'archevêque de Saint-André, frère naturel du duc, était obligé d'abandonner plusieurs de ses bénéfices; lord Claude son fils, de renoncer à l'abbaye de Paisley dont il aurait été futur possesseur; l'abbé de Kilwinning et d'autres Hamilton, de se résigner aux sacrifices[2] que leur avait imposés la dernière assemblée. Quant au comte de Huntly, dont le fils aîné, Alexandre Gordon, mort en 1553[3], avait épousé une Hamilton, il joignait aux causes générales du mécontentement éprouvé par tous les barons qui n'étaient pas en crédit, la crainte d'être dépossédé du comté de Murray. Il jouissait depuis longtemps de ce comté et ne voulait pas le perdre[4].

[1] The duke and his son, the earl of Arran, came not nigh the queen. » G. Chalmers, t. I, p. 81.

[2] Ils avaient encore le monastère de Failfurd, dans l'Airshire, et l'abbaye de Crossraguel. Knox, *History*, etc., t. II, p. 167, note 4, et 168, notes 1 et 3.

[3] Knox, *History*, etc., t. II, p. 360, note.

[4] Ce comté avait été possédé par James Stuart, fils naturel de Jacques IV, jusqu'à sa mort en 1544, époque où il avait fait retour à la couronne. Le 30 janvier 1562 la reine l'avait promis à son frère James, sous sceau privé. —G. Chalmers, t. I, p. 121, 122.

L'union des mécontents ne se faisait jamais attendre en Écosse. Mais cette fois elle n'alla pas loin. Le fils aîné du duc de Châtellerault, le comte d'Arran, dont la tête n'était pas ferme, fut saisi d'une folie soudaine. Dans son accès, il découvrit un dessein qui lui avait été proposé par le comte de Bothwell et par l'abbé de Kilwinning pour envahir le palais de la reine, s'emparer de sa personne, tuer le comte de Mar et prendre en main le gouvernement du royaume [1]. Ainsi découverte, cette conspiration fut aussitôt déjouée. Le comte de Mar fit arrêter le comte de Bothwell, qui s'échappa peu de temps après [2], et l'abbé de Kilwinning. Après avoir paralysé les Hamilton au printemps de 1562, à l'automne il écrasa les Gordon.

Les Gordon exerçaient dans les districts du nord autant d'autorité que les Hamilton dans ceux de l'ouest. Huntly [3] avait comploté la mort du comte de Mar et du secrétaire Lethington [4], et il avait

[1] Lettres ms. de Randolph à Cecil des 7 et 9 avril 1562, extraites du State Paper Office, et citées par Tytler, t. VI, p. 297, 298.

[2] Knox, t. II, p. 346, 347.

[3] George, quatrième comte de Huntly, avait été fait lieutenant général du Nord en 1540, par Jacques V, était devenu chancelier en 1547, après la mort du cardinal Beaton. Il avait pour parent John Gordon, onzième comte de Sutherland, qu'il entraîna dans sa rébellion.

[4] Tytler, t. VI, p. 312.

songé à marier son deuxième fils, John Gordon, avec la reine [1]. Celui-ci s'était déjà mis en pleine rébellion. Après avoir blessé lord Ogilvy dans les rues même d'Édimbourg, à la suite d'une querelle privée, il avait désobéi à sa souveraine qui lui avait ordonné de se rendre dans la forteresse de Stirling. Rassemblant mille cavaliers, il avait bravé le pouvoir royal. Le comte de Huntly, son père, avait fortifié les châteaux de Findlater, d'Achendown et de Stratbogy [2]; et, cantonné dans ses montagnes, il avait attendu Marie Stuart qui, après avoir visité l'année précédente le centre de son royaume [3], avait conçu le dessein d'en parcourir le nord. Elle s'y était rendue en effet à la tête d'une petite armée que conduisait le comte de Mar. Le château d'Inverness lui ayant été fermé par le capitaine auquel les Gordon en avaient confié la garde, elle l'attaqua, le contraignit de se rendre, et fit pendre celui qui y commandait [4]. Dans cette tournée royale, qui fut aussi une expédition militaire, elle montra un grand cou-

[1] Tytler, t. VI, p. 311. Lettres ms. de Randolph à Cecil du 23, du 28 octobre et du 2 novembre, extraites du State Pap. Off. par Tytler, t. VI, p. 312, 313.

[2] Tytler, *ibid.*, p. 311. Lettre ms. de Randolph à Cecil du 2 nov. 1562, au State Paper Office.

[3] Dans le mois de septembre 1561. G. Chalmers, p. 82 à 86. *Diurnal of occurrents*, p. 69.

[4] Tytler, t. VI, p. 310.

rage et supporta toutes les fatigues avec gaieté, parcourant à cheval ces rudes contrées, traversant les rivières, campant dans les bruyères et regrettant de n'être pas un homme pour « passer les nuits aux champs, revêtue de la jaquette, portant le knapsack (sac à vivres), couverte du bouclier de Glasgow, et armée de la longue épée à deux mains [1]. » De retour à Aberdeen, elle donna le comté de Murray à son frère et rendit la guerre inévitable avec les Gordon. Le comte de Huntly s'avança en effet à la tête des siens jusqu'à Corrichie, à douze milles d'Aberdeen. Mais l'armée royale, commandée par le nouveau comte de Murray, et où se trouvaient les comtes d'Athol et de Morton, le battit complétement. Il resta sur le champ de bataille, où il fut laissé sans funérailles comme un criminel, et sa défaite causa la ruine momentanée de sa maison. De deux fils qui lui restaient, John Gordon fut condamné pour crime de rébellion à avoir la tête tranchée, sentence commuée en un emprisonnement dans la forteresse de Dunbar [2], et le dernier, Adam Gordon,

[1] « She repented nothing but, when the lords and others, at Inverness, came in the morning, from the watche, that she was not a man, to know what life it was to lye all night in the fields, or to walk upon the causeway, with a jack and knapsack, a Glasgow buckler and a broad sword. » Lettre de Randolph à Cecil du 18 septembre 1562, dans Chalmers, t. I, p. 133.

[2] Il y resta jusqu'en août 1565, époque où il fut relevé de

fut épargné à cause de son jeune âge. Cette famille, qui était la seconde du royaume et se vantait de pouvoir mettre vingt mille hommes sous les armes, perdit son titre, fut dépouillée de ses immenses possessions, et tomba dans un subit abaissement. Lord James obtint de sa sœur, pour le comte de Morton [1], son parent, la place de chancelier du royaume, laissée vacante par la mort du comte de Huntly. La disgrâce des Hamilton et la ruine des Gordon affermirent encore davantage le triomphe du protestantisme, dont le chef politique Murray gouverna l'Écosse avec autant d'autorité que d'habileté.

Ce n'était pas du reste uniquement pour régner d'une manière moins troublée et plus facile que Marie Stuart montrait cette déférence à Murray et à son parti. Elle avait encore d'autres vues, et sa condescendance couvrait beaucoup d'ambition. Elle aspirait à être reconnue par la reine Élisabeth comme héritière du trône d'Angleterre, et croyait y parvenir plus aisément avec l'appui du parti protestant, qui était le parti anglais. Depuis la mort de François II,

sa forfaiture par Marie, brouillée avec Murray, et devint cinquième comte de Huntly. — Knox, *History*, etc., t. II, p. 360, note 1.

[1] James Douglas, quatrième comte de Morton, l'un des principaux lords de la congrégation et des plus fermes politiques de l'Écosse. Il joua un grand rôle dans les événements qui suivirent, et fut le quatrième régent sous la minorité de Jacques VI.

elle avait cessé de porter les armes d'Angleterre, et ne s'était plus déclarée la rivale d'Élisabeth. Mais, en renonçant à la déposséder, elle avait visé à lui succéder. C'était le but que lui avait proposé lord James lorsqu'elle était retournée en Écosse et vers lequel il n'avait pas cessé de la diriger. Voulant concilier l'affection qu'il devait à sa sœur avec le zèle qui l'animait pour sa croyance, lord James avait mis tout en œuvre afin qu'une étroite amitié s'établit entre les deux reines et pût conduire plus tard les deux royaumes à vivre sous la même domination et sous la même foi.

Le 6 août 1561, treize jours avant que Marie Stuart débarquât à Leith, il avait écrit à Élisabeth elle-même une lettre qui fait grand honneur à ses vues comme à ses sentiments. Elle atteste de sa part une loyauté parfaite, un jugement profond, un sage patriotisme. Conseillant l'union affectueuse des deux parentes, l'alliance inaltérable des deux couronnes, il disait à Élisabeth avec des paroles aussi judicieuses qu'aimables : « Vous êtes de tendres cou-
» sines, toutes deux dans la fleur de l'âge, très-sem-
» blables l'une à l'autre par d'excellentes qualités,
» auxquelles Dieu a départi libéralement tous les
» dons de la nature et de la fortune, mais d'un sexe
» qui ne vous permettra pas d'avancer votre gloire
» par des guerres en versant du sang, et ne vous
» permettra de l'accroître que par un règne de

» paix[1]. » Il parlait ensuite du titre qu'avait pris sa jeune maîtresse lorsque les deux pays étaient en guerre, et regrettait que cela eût fait naître entre elles une dangereuse défiance. Afin de changer ce sujet de désaccord en moyen de rapprochement, il demandait qu'après avoir pleinement reconnu l'autorité présente d'Élisabeth, Marie obtînt la consécration de son droit futur : « Quel inconvénient y au-
» rait-il, disait lord James, à ce que, le titre de Votre
» Majesté restant intact, tant pour vous-même que
» pour votre descendance, on réservât à la reine ma
» souveraine sa place dans la succession à la cou-
» ronne d'Angleterre, place que je considère, Votre
» Majesté me le pardonnera, comme la plus proche,
» d'après la loi de toutes les nations, parce que
» ma souveraine descend en ligne directe du roi
» Henri VII, votre grand-père. Cette île serait en
» même temps unie par une amitié perpétuelle. La
» succession aux royaumes dépend de la volonté de
» Dieu, que la prévision de l'homme ne saurait chan-
» ger. Toutefois un pareil accord nous apporterait
» une grande tranquillité[2]. »

Cette proposition n'avait pas surpris Élisabeth. Lethington, au moment même de la mort de François II, en avait fait l'ouverture à Cecil, qui l'avait

[1] Lettre de lord James à la reine Élisabeth du 6 août 1561, extraite du State Pap. Off. par Tytler, t. VI, p. 285.

[2] *Ibid.*, p. 286.

plutôt admise que découragée[1]. Aussi Marie Stuart, instruite à son retour de ce qui s'était déjà passé à cet égard, avait envoyé Lethington à Londres pour y continuer cette séduisante négociation. Elle l'avait chargé en même temps d'assurer Élisabeth de son amitié et de lui remettre des présents, parmi lesquels se trouvait un diamant taillé en forme de cœur, comme témoignage de ses sentiments pour elle. La reine d'Angleterre reçut très-bien l'envoyé

[1] Lettre d'Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila et ambassadeur de Philippe II à Londres, du 18 mars 1563. Cette lettre est écrite après une conversation que l'évêque d'Aquila vient d'avoir avec Lethington, lequel lui a raconté tout ce qui s'est passé à cet égard depuis le veuvage de la reine Marie Stuart. « ...Ledington propuso à Sicel (Cecil) que para concertar las differencias y sospechas de las dos reinas, le parescia que seria bien que se procurasse que la d'Escocia, cediesse a esta todo el derecho que podia pretender a esta corona, con condicion que muriendo esta sin hijos, la de Escocia sucediesse, y que esta declaracion fuesse hecha y approvada por los del regno desde luego. La qual cosa oyda por Sicel, dice este, que se puso muy pensativo y como atonito, pero que tornando sobre si, le dixo que el pensaria en aquello que le avia dicho, y le daria la respuesta. Passados dos otros dias, y viendo el Ledington que Sicel no le dezia nada, se partio, y llegado a la primera jornada de Londres dice que le alcanço un correo, con una carta de Sicel, en que le dezia que el avia pensado en lo que le avia propuesto para la concordia de las reynas sus amas, y que le avia pareçido muy bien, y mas que haviendo diestramente tentado el animo desta reyna sobre ello, la avia hallado en extremo bien inclinada al negocio. »

de Marie Stuart, qu'elle avait déjà fait complimenter par son ambassadeur Thomas Randolph. Mais elle était peu disposée à régler d'avance sa succession. La jalousie qu'elle avait de son autorité devait l'empêcher toute sa vie de désigner un héritier. Sans repousser les désirs de la reine d'Écosse, mais sans les satisfaire, elle demanda de son côté la ratification du traité d'Édimbourg. Marie Stuart continua à s'y refuser par de fort bonnes raisons. Elle dit que le traité avait été surtout conclu avec son mari, que les clauses principales en avaient été exécutées, que les Français avaient évacué l'Écosse, que les forts nouvellement construits avaient été démolis, et qu'elle avait cessé de porter les armes et le titre royal d'Angleterre et d'Irlande. Elle ajoutait qu'elle ne pouvait pas renoncer d'une manière absolue à ce titre et à ces armes, car ce serait renoncer à ses droits futurs. Du reste elle offrait de soumettre le traité à une révision qui fixerait leurs obligations réciproques et conduirait « au raisonnable contentement de toutes deux, au bien commun de leurs royaumes et au perpétuel repos de leurs sujets [1]. »

Les deux reines poursuivaient ainsi des buts différents, et, dans ce conflit de prétentions, une entrevue fut proposée comme moyen de dissiper les défiances, de mettre un terme aux désaccords. Aussi, lorsque

[1] Labanoff, t. I, p. 115, 116.

Lethington retourna à Édimbourg, le 6 juillet 1562, avec une lettre affectueuse d'Élisabeth, qui envoyait son portrait à Marie Stuart, lui manifestait l'intention de maintenir l'union amicale des deux royaumes, et lui offrait l'agréable perspective d'une rencontre prochaine, elle en fut transportée de joie. Avec cette vivacité d'espérance qui lui était naturelle et dont l'âge et le malheur ne la corrigèrent même point, elle crut et à l'entrevue et à ses heureux résultats. « J'ai la confiance, dit-elle à l'ambassadeur d'Élisabeth, qu'aussitôt que nous aurons parlé ensemble nos cœurs seront si contents que le plus grand grief que nous aurons jamais eu l'une à l'égard de l'autre sera celui que nous ressentirons au moment de nous quitter. Que Dieu en soit témoin, je l'honore dans mon cœur et je l'aime comme ma chère et naturelle sœur[1]. » Dans sa joyeuse effusion, elle s'exprima sur Élisabeth avec un mélange de tendresse et de flatterie[2] capable de plaire à la vanité de cette reine sans être capable de la détourner de sa politique.

L'entrevue, fixée à York, vers l'automne de 1562, n'eut pas lieu[3]. Les guerres civiles du continent, auxquelles Élisabeth prit part en assistant les huguc-

[1] Lettre ms. de Randolph à Cecil du 15 juillet 1562, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 304.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Marie Stuart à Élisabeth de juillet 1562, dans Keith, p. 221.

nots de France comme elle avait naguère assisté les réformés d'Écosse, lui donnèrent l'occasion de l'ajourner à l'été de 1563. Elle dépêcha sir Henri Sidney vers Marie Stuart pour lui dire qu'elle regrettait de ne pas la voir encore, en la laissant libre de marquer elle-même le moment de leur entrevue entre le 20 mai et le 31 août de l'année suivante [1]. Marie Stuart fut contrariée et affligée de ce renvoi, qui devait se renouveler souvent. Elle n'en resta pas moins fidèle à la politique qu'elle avait embrassée. Bien qu'elle fût sollicitée, par les princes lorrains ses oncles, de rompre avec Élisabeth, qui avait fourni des troupes auxiliaires au prince de Condé, à l'amiral Coligny et à la noblesse protestante, elle demeura neutre. Placée entre ses affections et ses intérêts, sa croyance et son ambition, elle se borna à conseiller la paix. Elle envoya, dans l'hiver de 1563, Lethington en Angleterre [2] pour essayer de rapprocher Élisabeth et les Guise, et pour défendre ses droits si le Parlement s'occupait de la succession à la couronne. Lethington devait soutenir auprès de cette assemblée son titre à

[1] Marie la fixa du 20 août au 20 septembre 1563, dans l'une des places situées entre York et la rivière de Trent. — Lettres patentes datées de Perth 24 août 1562. Labanoff, t. I, p. 150 à 156.

[2] Instructions données par Marie Stuart à William Maitland de Lethington, dans Keith, p. 345, et dans Labanoff, t. I, p. 161 à 166.

la couronne d'Angleterre comme en étant la plus proche héritière, et supplier Élisabeth de ne pas désigner une autre qu'elle, lorsque l'intérêt de son royaume et le vœu de ses sujets l'obligeraient à régler sa succession.

Tout en poursuivant ces graves desseins, Marie Stuart s'abandonnait aux entraînements de son âge et de son esprit dans la cour d'Écosse, qu'elle animait de sa vivacité, de ses goûts, de ses charmes et de sa grâce. Elle y avait transporté les usages et les plaisirs de la cour de France. Entourée des agréables jeunes filles qui appartenaient à quelques-unes des nobles maisons du royaume, tantôt elle faisait de la musique, tantôt elle se livrait à la danse, tantôt elle allait à la chasse au faucon, et se plaisait même à composer des vers français avec ceux qui aimaient la poésie comme elle. L'ardeur qu'elle montrait pour ces amusements, profanes aux yeux des ministres presbytériens, l'avait exposée de leur part à des blâmes sévères[1]. Combien de fois Knox ne s'était-il pas élevé en chaire contre les fêtes prolongées de cette joyeuse cour destinée à devenir avant peu de temps si désolée et si sombre! « Les princes, disait-il, sont plus exercés à faire de la musique, à s'asseoir à des banquets qu'à lire et à écouter la sainte parole de Dieu. Des musiciens et des flatteurs qui ordinai-

[1] Knox, *History*, etc., t. II, p. 330.

rement corrompent la jeunesse leur conviennent mieux que des hommes graves et sages qui, par de salutaires admonitions, peuvent abattre une partie de cet orgueil dans lequel nous sommes tous nés, mais qui s'enracine plus profondément dans les princes par une mauvaise éducation[1]. » La danse n'était pas mieux traitée que la musique par le rigide censeur qui ne manquait pas de rappeler à ce propos la tragique histoire d'Hérodiade et de saint Jean-Baptiste[2].

Malheureusement pour l'aimable et légère Marie, des familiarités excessives l'exposèrent alors à des entreprises indiscrètes. La trop grande liberté de la femme fit oublier le respect dû à la reine. Un capitaine Hepburn osa se comporter avec une brutale indélicatesse envers elle et n'échappa au châtiment que par la fuite[3]. Cet exemple n'arrêta point l'infortuné Chastelard. C'était un gentilhomme du Dauphiné, petit-neveu par sa mère du chevalier Bayard[4], plein d'esprit, chantant bien et faisant agréablement les

[1] Knox, *History*, etc., t. II, p. 333.

[2] *Ibid.*, p. 332 et 333.

[3] Tytler, t. VI, p. 320 et 321. « The recent flight of captain Hepburn, who had behaved with brutal indelicacy to Mary. »

[4] « Il luy ressembloit de taille, car il l'avoit moyenne et très-belle, et maigreline, ainsi qu'on disoit M. de Bayard l'avoit. » Brantôme, *Vie de Marie Stuart*, t. V, p. 122.

vers[1]. Il avait suivi M. de Damville lorsqu'il avait accompagné en Écosse Marie Stuart, dont ce second fils du connétable était fort épris. Il lui avait adressé des vers auxquels Marie Stuart avait répondu[2] par d'autres, et il s'était laissé surprendre lui-même par une imprudente passion. Retourné en France, il n'avait pas voulu, lors de la première guerre civile, marcher avec Damville contre les huguenots ses coreligionnaires, ni combattre avec les huguenots Damville son maître, et il en avait pris occasion de revenir en Écosse[3]. Marie Stuart l'accueillit fort humainement[4], et l'ardeur passionnée de Chastelard s'en exalta au dernier point. S'il faut en croire Knox, elle l'encourageait par des manières qui ne convenaient pas à la décence d'une honnête femme. Tout l'hiver de 1563, il fut admis dans son cabinet plus privément qu'aucun membre de la noblesse. La reine s'appuyait quelquefois sur les épaules de Chastelard[5], et ces dangereuses familiarités l'enivrè-

[1] « Il estoit gentilhomme très-accomply; et, quant à l'âme, il l'avoit aussi très-belle, car il parloit très-bien et mettoit par escrit des mieux, et mesme en rithme, aussi bien que gentilhomme de France, usant d'une poësie fort douce et gentille en cavalier. » *Ibid.*

[2] « Et mesme lui faisoit response; et pour ce, luy faisoit bonne chère et l'entretenoit souvent. » *Ibid.*, p. 123.

[3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, p. 124.

[5] « Wise men judge such fashions (the queen's dancing of the purpose, with Chatelet) more lyke to the Bordell than

rent et l'enhardirent à tout entreprendre pour contenter sa passion. Un soir, il se cacha sous le lit de la reine. Il y fut découvert, et Marie se borna à lui prescrire de quitter la cour. Loin d'obéir, il suivit secrètement la reine dans le Fife, et deux jours après il se cacha de nouveau dans sa chambre. Marie Stuart l'y aperçut encore au moment où elle allait se coucher. Poussant alors de grands cris, elle appela à son secours. On accourut de toutes parts, et, dans l'emportement de son indignation, elle ordonna à Murray, entré l'un des premiers, de poignarder Chastelard. Murray la calma et fit saisir le malheureux gentilhomme, qui deux jours après fut condamné à avoir la tête tranchée. Il marcha à l'échafaud en récitant l'épître à la mort de son ami Ronsard [1], dans laquelle se trouvaient ces vers conformes à sa situation et à ses sentiments :

> Le desir n'est rien que martire.
> Content ne vit le desireux,

to the comelyness of honest women. In this danse the queen chosed Chatelet and Chatelet took the queene. All this wynter Chatelet was so familiare in the quenis cabinet, ayre and laitt, that scarsly culd any of the nobility have acces unto hir. The queen wold ly upoun Chatelet's shoulder, and sometymes prively she wold steal a kiss of his necke: and all this was honest yneuch, fort it was the gentil entreatment of a stranger. » Knox, t. II, p. 368.

[1] « Ne s'aidant, dit Brantôme, d'autre livre spirituel, ny de ministre, ny de confesseur. » T. V, p. 125.

Et l'homme mort est bien heureux,
Heureux qui plus rien ne desire[1].

Arrivé sur la place de l'exécution, il leva les yeux au ciel en prononçant ces mots : « O cruelle dame[2] ! »

Cette aventure eut un grand et fâcheux éclat. Elle fit souhaiter davantage encore que la reine évitât, par un nouveau mariage, les périls auxquels l'exposaient sa beauté et son veuvage. D'ailleurs la nécessité de donner des héritiers au trône d'Écosse le lui commandait, sa jeunesse l'y poussait, ses sujets l'y invitaient et elle était demandée depuis longtemps par plusieurs princes de l'Europe. Ce second mariage, dont la négociation se prolongea quatre années, provoqua l'intervention des plus grands potentats, de Philippe II, de Catherine de Médicis, de l'empereur Ferdinand, d'Élisabeth, du roi de Suède et du roi

[1] *Odes* de Ronsard, t. II, p. 540. Paris, 1630, in-18. — D'après Knox il mourut avec repentir : « At the place of executioun, when he saw that there was not remeady but death, he made a godly confessioun. » Knox, p. 369. — C'est ce que dit aussi Randolph : « He died with repentance. » — Tytler, t. VI, p. 320.

[2] Knox, p. 369. — Brantôme dit qu'après avoir achevé l'ode à la mort : « se tourna vers le lieu où il pensoit que la reyne fust, s'écria tout haut : « Adieu, la plus belle et la plus cruelle princesse du monde ; » et puis, fort constamment tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément. » T. V, p. 125. Voir, Appendix B, les vers que Chastelard avait adressés à Marie avant sa tragique aventure.

de Danemark, qui travaillèrent soit à le faire conclure, soit à l'empêcher. Comme il prit une extrême importance par les intérêts qu'il mit en jeu, les desseins qu'il dévoila, les terribles suites qu'il eut, il convient d'en exposer, avec détail et à l'aide de documents nouveaux, les phases curieuses et la triste conclusion.

Moins d'un mois après la mort de François II, plusieurs prétendants avaient aspiré à la main de sa veuve. Marie Stuart repoussa les rois de Danemark et de Suède, et son choix parut incliner vers don Carlos, fils de Philippe II. Le cardinal de Lorraine, son oncle, fit l'ouverture de ce mariage à Chantonnay, ambassadeur du roi catholique à la cour de France[1]. Un pareil projet éveilla les défiances et rencontra l'opposition d'Élisabeth et de Catherine de Médicis, également intéressées à ne pas en souffrir l'exécution. Il eût été fort dangereux pour l'une et pour l'autre que l'héritier de l'Espagne[2], du Milanais, du royaume des Deux-Siciles, des Pays-Bas, de la Franche-Comté, épousât la reine d'Écosse aspirant à la couronne d'Angleterre. Catherine de Médicis, plus en mesure qu'Élisabeth de mettre obstacle à ce mariage, chargea l'évêque de Limoges,

[1] Voir ci-dessus, p. 102, note 1.

[2] Don Carlos était né le 12 juillet 1545. Il avait quinze ans et demi à la mort de François II, et était moins âgé que Marie Stuart de près de trois ans.

son ambassadeur à Madrid, et sa fille qui avait épousé Philippe II après la paix de Cateau-Cambrésis, de l'entraver avec adresse, en se servant de toute leur influence auprès du roi catholique. « Pour rompre ce coup, leur écrivit-elle, je donnerai sourdement tout l'ordre que je pourrai [1]. » Elle y employa même le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, dont elle changea les dispositions par les raisons les plus politiques. Elle leur dit que, leur nièce ayant des droits au royaume d'Angleterre, il pouvait arriver, si elle épousait le prince d'Espagne, que l'Écosse et l'Angleterre s'ajoutassent aux États du roi catholique pour en accroître encore la grandeur, et elle les conjura, avec les plus vives instances, de ne jamais concourir à un mariage qui exposerait le royaume de France au plus grand péril qu'il eût jamais couru [2].

[1] Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges, ambassadeur de France à Madrid, 3 mars 1561. *Négociations sous François II*, p. 818 et 819.

[2] « La reyna madre habia entrado en gran sospecha del casamiento de su alteza por la pretensa de su reyna a este reyno, y llamado al duque de Guisa y al cardenal, pidiendo les con grandissima instancia, que en ninguna manera viniessen a este casamiento, porque seria el mayor daño e inconveniente que podria ser y venir al reyno de Francia ocupandose con la grandeza de V. M^d. estos dos reynos. » C'est ce que Lethington raconte en avril 1565 à Gusman de Silva, ambassadeur de Philippe II à Londres, et ce que Silva transmet à Philippe II par sa dépêche du 26 avril 1565. Arch. de Simancas, Inglaterra, leg. 818.

Le duc et le cardinal le lui promirent. Ils donnèrent leur parole qu'ils agiraient conformément à ce qu'elle souhaitait d'eux, parce qu'ils préféraient, disaient-ils, le bien de la France à l'avantage de leur nièce[1]. Ils tinrent leur engagement, il faut le dire à leur gloire. Au moment où Marie Stuart quittait la France, elle consulta le duc de Guise sur son mariage. Le duc lui répondit qu'il ne voulait pas lui donner conseil, parce qu'il ne pouvait pas lui donner le conseil qui lui convenait le mieux, et il l'engagea à faire son choix elle-même[2]. Mais ce choix, qui continua à se porter sur le prince royal d'Espagne, fut quelque temps après traversé par le cardinal de Lorraine qui, rencontrant l'empereur Ferdinand à Inspruck, négocia avec lui et à l'insu de sa nièce un projet de mariage entre celle-ci et l'archiduc Charles, second fils de l'empereur[3]. Ce projet ne pouvait que déranger l'autre. Il devait in-

[1] « ...y que ellos so lo habian prometido y dado palabra, de hacello assi, teniendo en mas el util de aquel reyno que el bien de su sobrina. » *Ibid.*

[2] « El duque le habia dicho que en materia de casamiento no le queria dar consejo, porque no le podia dar el que le convenia, que mirasse ella por lo que mejor le estaria. » *Ibid.*

[3] « Y que estando el mismo Ledington en este reyno (en France) tuvo aviso que el de Lorena se veia con el emperador en Inspruch para tractar deste casamiento sin lo saber su reyna. » *Ibid.*

spirer à Philippe II la crainte de mécontenter l'empereur son oncle en cherchant à marier la reine d'Écosse avec son propre fils au détriment de l'archiduc son cousin. C'est ce qui eut lieu en effet. Dès qu'il connut cette négociation nouvelle, Philippe II cessa de poursuivre la sienne.

Marie Stuart en fut très-contrariée. L'archiduc n'avait ni puissance, ni armée, ni argent[1]; il aurait déplu à l'Écosse comme étranger, irrité l'Église protestante comme catholique. Aussi Marie fut-elle disposée à le refuser, parce qu'il l'aurait compromise sans lui apporter aucun moyen de se défendre contre le mécontentement de ses sujets et leur esprit factieux. Elle n'accepta pas davantage le comté d'Arran, qu'aurait voulu lui faire épouser la reine d'Angleterre[2]; les ducs de Nemours et de Ferrare[3], qui lui furent proposés, mais qui étaient des princes trop petits et trop faibles pour elle. Par une manœuvre

[1] « Auquel elle ne trouvoit aucune commodité pour son royaulme, estant estranger, pauvre et fort esloigné et le plus jeune des frères, et mal agréable à ses subjects, et sans auqune apparence de moyens ou force de luy aider au droict qu'elle prétendoit à la succession de ceste isle. » Fragment d'un mémoire de Marie Stuart sur son second mariage, dans Labanoff, t. I, p. 296 et 297, et Lettre de Marie Stuart à la duchesse d'Arschot, 3 janvier 1565. Labanoff, t. I, p. 249.

[2] « ...obligarla a casar con el conde de Aren hijo del duque de Chatelerau. » Quadra à Philippe II, 18 mars 1563.

[3] Labanoff, t. I, p. 215.

hardie, elle renoua, malgré son oncle le cardinal de Lorraine, le mariage avec don Carlos. Elle chargea le secrétaire Lethington, dans une de ses nombreuses missions à Londres, de dire à l'ambassadeur de Philippe II auprès d'Élisabeth, qu'elle était résolue à ne pas épouser un protestant et à ne pas prendre un catholique [1] des mains de la reine d'Angleterre, que sa position et ses intérêts ne lui permettaient pas davantage d'agréer l'archiduc, et que si elle ne s'unissait point au prince d'Espagne, qui lui convenait seul, elle avait donné l'ordre à lui Lethington d'aller en France proposer son mariage avec Charles IX, malgré la différence des âges et la parenté. Cette dernière crainte devait l'emporter dans l'esprit de Philippe II sur toute autre considération.

Aussi, dès que ce prince ombrageux et incertain connut l'entretien de Lethington et de l'évêque Quadra, il écrivit à ce dernier que le mariage entre la reine d'Écosse et le prince royal son fils « pouvant être le moyen de remédier aux choses de la religion dans le royaume d'Angleterre, il avait résolu d'en admettre la pratique [2]. » Il l'invita à s'informer

[1] « ...que la reyna su ama jamas se casaria con protestante, ni con catholico por mano de la reyna de Inglaterra. » Quadra à Philippe II, 18 mars 1563.

[2] « Y asi viendo que efectuarse este casamiento podria ser principio de remediarse las cosas de la religion en este reyno de Inglaterra, me he resuelto de admitir la platica. » Lettre

de toutes les intelligences que la reine d'Écosse avait en Angleterre et à conduire ce projet de mariage avec le plus grand secret, parce que l'affaire devait être faite avant d'être apprise [1], de peur de provoquer la double opposition de la cour de France et de la reine d'Angleterre. Il ajouta que ce serait aussi le moyen de moins choquer l'empereur, qui ne connaissait pas les vraies intentions de la reine d'Écosse et s'en reposait sur les offres du cardinal de Lorraine. « Si je voyais, disait-il, le mariage de l'archidue probable et si j'en attendais le même fruit que du mariage du prince mon fils, j'y coopérerais avec la meilleure volonté, par la grande affection que je porte à l'empereur mon oncle et à ses enfants. Ce qui m'a décidé à traiter de celui de mon fils, c'est la certitude que vous m'avez donnée, d'après ce que vous avez entendu de la bouche des ministres de la reine d'Écosse, du peu de penchant qu'elle a pour l'autre mariage, du peu de fruit qui en résulterait, et aussi la crainte qu'elle n'épousât le roi de France. Je me souviens des soucis et de l'inquiétude où je me trouvais, lorsqu'elle était mariée au roi François. Si ce roi vivait encore, nous serions en

de Philippe II à Quadra; Madrid, 15 juin 1563. Arch. de Simancas, *Negociado de Estado, Inglaterra*, leg. 816.

[1] « Y haveis de encomendar en este negocio el secreto sobre todas las cosas que del se ayan de platicar, porque dee estar hecho este negocio primero que entendido, etc. » *Ibid.*

guerre sans doute, parce que j'aurais été obligé de défendre la reine d'Angleterre contre l'invasion de son royaume qui avait été résolue[1]. »

En exécution de ces ordres, Quadra envoya Luis de Paz[2] vers la reine d'Écosse pour traiter de son mariage avec don Carlos. Il l'envoya fort secrètement en lui faisant prendre le chemin de l'Irlande. Luis de Paz eut avec Lethington et Murray une conférence à la suite de laquelle il retourna à

[1] « ...Si yo le viese apariencia de hacerse (le mariage avec l'archiduc Charles) y que del se pudiese sacar el fruto, que al presente paresce que se podia sacar del casamiento del principe mi hijo, lo abrazaria y procuraria con mejor voluntad que estotro, por el grande amor que al emperador mi tio y a sus hijos tengo. Lo que me ha movido a salir a este negocio y no esperar a que el emperador se acabase de desengañar en el, ha sido el advertimiento que vos me haveis dado de la poca gaña que la reyna y sus ministros tienen al casamiento del archiduque y mas particularmente el avisarme vos de que pretendian y procuraban tratar el casamiento del rey de Francia, acordandome del trabajo y inquietud en que me tubo el rey Francisco, siendo casado con esta reyna, que sé cierto si el viviera no pudieramos escusar de estar dias ha metidos en la guerra sobre defender yo a esa reyna queriendo la el invadir como lo tenia resuelto. » Arch. de Simancas, *Negociado de Estado, Inglaterra*, leg. 816.

[2] Luis de Paz y Antonio de Guaras, que son como mercadores de quienes hazia el dicho obispo confianza. Lettre de Granvelle dans le t. II, p. xiv de l'ouvrage indiqué à la note 2 ci-contre.

Londres[1], et Marie Stuart dépêcha son secrétaire Raullet à Bruxelles, afin qu'il négociât directement ce mariage par l'entremise de sa tante la duchesse d'Arschot et du cardinal Granvelle[2]. En même temps Diégo Perez, secrétaire de l'ambassade espagnole en Angleterre, se rendit pour le même objet en Aragon, où se trouvait alors Philippe II.

Ces négociations ne furent pas conduites si mystérieusement que le bruit n'en parvînt aux oreilles des ministres protestants. Ceux-ci s'alarmèrent de projets de mariage de leur reine avec des princes catholiques, et Knox, selon sa coutume, en fit l'objet d'une remontrance publique. S'adressant à la noblesse réformée et l'avertissant du péril qui la menaçait, il lui avait dit : « J'entends parler du mariage de la reine. Des ducs, des frères d'empereur, des rois, tous veulent emporter le prix. Prenez note du jour où je vous l'annonce, mylords, pour en rendre témoignage plus tard. Si la noblesse d'Écosse, qui sert

[1] *Relacion que dió Diego Perez, secretario del obispo Quadra.* Mouzon, 4 octobre 1563. Arch. de Simancas, leg. 816. Voir Appendix C.

[2] Voir les lettres de Marie-Stuart à ce sujet dans Labanoff, t. I, p. 197 à 214, et une lettre fort curieuse écrite par le cardinal Granvelle au nouvel ambassadeur à Londres, don Diego Gusman de Silva, en date du 20 mai 1564, et insérée dans le t. II, p. v à xvi de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique. In-4°, Bruxelles, 1850.

le Seigneur Jésus-Christ, consent jamais à ce qu'un infidèle, et tous les papistes sont infidèles, devienne l'époux et le maître de notre souveraine, elle fera bannir, autant qu'il est en elle, Jésus-Christ de ce royaume et tomber la vengeance de Dieu sur le pays[1]. »

La reine avait été indignée de ce langage, et, malgré l'inutilité de ses représentations précédentes, elle fit venir encore Knox devant elle. Elle lui reprocha son ingratitude et sa témérité. Elle lui dit qu'elle avait tout fait pour l'adoucir et le contenter; mais qu'elle n'avait rien obtenu de son esprit intraitable. Elle éclata alors contre lui pour avoir osé discuter son mariage, qui ne le regardait point, et le menaça de sa vengeance[2]. Knox lui répondit que, lorsqu'il était en chaire, il n'était pas maître de lui, et qu'il obéissait aux commandements de celui qui lui avait ordonné de ne pas flatter la chair; que sa vocation n'était pas de visiter la cour des princes ni les chambres des dames, mais de prêcher l'Évangile[3]. « Je le reconnais, répliqua la reine; mais pourquoi vous mêlez-vous de mon mariage? Qui êtes-vous dans l'État? — Je suis né sujet de ce royaume, répondit Knox sans se troubler, et, bien que je ne sois, madame, ni baron, ni lord, ni comte, Dieu m'a fait, tout indigne que je vous en paraisse, membre utile de cet État. Comme tel j'ai le devoir, aussi bien

[1] Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 385.
[2] *Ibid.*, p. 387. — [3] *Ibid.*

qu'un membre de la noblesse, de mettre le peuple en garde contre les dangers, et, par cette raison, ce que j'ai dit en public je le répète maintenant devant vous[1]. « Si la noblesse de ce pays s'oubliait à ce » point de consentir à ce que vous fussiez unie à » un mari infidèle, elle renoncerait au Christ en ce » qui dépendrait d'elle, bannirait la foi et trahirait » la liberté du royaume[2]. » La reine courroucée lui ordonna de sortir de sa présence. En passant par les antichambres, où étaient réunies quelques-unes des jeunes dames de cette cour dont il censurait les plaisirs, et qu'il vit parées et causant gaiement ensemble, il les apostropha avec une amère ironie : « Ah! belles dames, leur dit-il, quelle plaisante vie que la vôtre si elle durait toujours et si nous pouvions à la fin aller au ciel dans ces belles parures! Mais, oh! la vilaine chose que cette mort qui arrivera quoi que vous fassiez! et, quand elle sera arrivée, des vers repoussants s'attaqueront à votre chair, lors même qu'elle ne serait plus aussi tendre, et la pauvre âme, je le crains bien, sera si faible qu'elle ne pourra emporter avec elle cet or, ces joyaux, ces perles et ces pierreries[3]. »

[1] Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 388.

[2] *Ibid.*, p. 389.

[3] « Ah, fayre ladies, how pleasing was this lyeff of yours, if it should ever abyd, and then in the end ye myght passe to heaven with this gay gear! But fye upon that knave, Death, that will come whither we will or not! And when

Knox ne ménagea pas davantage Murray, qui se montrait trop favorable aux desseins de la reine sa sœur. Il l'accusa d'abandonner Dieu pour se maintenir dans son autorité et dans son élévation. Mais il lui annonça que ses ambitieuses condescendances ne le préserveraient point d'une chute prochaine[1]. Murray, blessé de ses remontrances, s'éloigna de lui. Leur vieille amitié se refroidit, et pendant dix-huit mois ils échangèrent à peine quelques mots. Lethington, revenu d'Angleterre, se plaignit aussi des emportements et des défiances du réformateur[2], qui exposait sa souveraine aux soupçons et aux hostilités, en répandant le bruit qu'elle devait épouser le prince d'Espagne. L'opiniâtre Knox n'en persista pas moins à sonner l'alarme, et il écrivit à Cecil, avec lequel il était en correspondance suivie, que tout était compromis, et que, sur les douze membres du conseil de la reine, neuf étaient gagnés par elle et entraient dans tous ses desseins[3].

Mais le projet auquel Marie tenait le plus ne se

he has laid on his areist, then foull worms will be busye with this flesche, be it never so fayr so and tender, and the seally sowll, I fayr, shall be so feable, that it can neither cary with it gold, garnassing, targatting, pearle, nor precious stones. » Knox, *History of the reformation*, t. II, p. 389.

[1] *Ibid.*, p. 382, 383.

[2] *Ibid.*, p. 390, 391. — Tytler, t. VI, p. 334.

[3] Knox à Cecil, 5 octobre 1563, lettre ms., au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 334, 335.

réalisa point. Son mariage avec don Carlos, qui rencontrait la plus vive opposition en Écosse, et des obstacles d'une nature diverse, mais d'une force égale en Angleterre, en France, en Autriche, échoua par les lenteurs ordinaires de la cour d'Espagne, qui donnèrent à tous ces intérêts le temps d'agir et de prévaloir. L'empereur Ferdinand pria tellement le roi Philippe II d'accorder à l'archiduc auprès de la reine d'Écosse les offices d'un bon parent, que Philippe II écrivit le 6 août 1564 à Diego Gusman de Silva, qui avait remplacé Quadra comme son ambassadeur à Londres : « Tout cela m'oblige d'abandonner le projet pour le prince royal. Je ne veux pas mécontenter l'empereur ni entraver le mariage de l'archiduc Charles, que je regarde comme mon fils. Je ne serais pas moins satisfait que la reine d'Écosse l'épousât que si elle épousait le prince don Carlos, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour amener la bonne conclusion de cette affaire [1]. » Il invita Silva à donner connaissance de son désis-

[1] « ...Por esto y por otras causas que hay muy bastantes, cese de la platica de mi hijo, asi por no indignar al emperador, y al rey de Romanos mi hermano, como porque tengo al archiduque Carlos en lugar de hijo, y no estimare menos que se concluya con el que con el principe, ni dejare de hacer todo lo que en mi fuere para ayudar á la conclusion y buen suceso del negocio. » Philippe II à Gusman de Silva, Madrid, 6 août 1564. Archives de Simancas. Inglaterra, leg. 817.

tement et à s'employer avec le plus de dextérité qu'il pourrait en faveur de l'archiduc. Indépendamment de son irrésolution naturelle, Philippe II était arrêté par les dispositions mêmes du prince don Carlos. Ce jeune homme, d'un esprit mal réglé, ayant des inclinaisons violentes, porté à des déterminations extrêmes, avait eu la tête ébranlée par une chute qui avait mis sa vie en danger[1]. Aussi, le même jour où Philippe II transmit ses intentions définitives à Silva, il écrivit au cardinal Granvelle ces paroles remarquables sur l'héritier de ses couronnes qui eut, quatre ans après, une fin si funeste : « Considérant le naturel de mon fils et d'autres choses qui se montrent en lui, il me paraît qu'il ne serait pas tiré de ce mariage le fruit que j'en espérais, c'est-à-dire la réduction du royaume d'Écosse et du royaume d'Angleterre à la religion catholique, pour laquelle seule je m'exposais à tout ce qui pourrait survenir[2]. »

[1] Philippe II, en informant Quadra de cet accident par sa dépêche du 7 juin 1562, datée d'Aranjuez, lui dit que la vie du prince a été mise en danger de « una herida que tuvo en la cabeza de una caida. » Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 815.

[2] « Considerada la disposicion de mi hijo y otras cosas que en ello se me representan, y parescerme que deste casamiento no se puede sacar el fruto que yo esperava, que era reduzir al reyno de Escocia y al de Inglaterra á la religion catholica, por la qual sola, y no por otra causa, me pusiera a todo lo

Obligée de renoncer à don Carlos, et ne voulant pas épouser l'archiduc, qui, disait-elle, « était le parti le moins commode pour l'avancement de ses affaires tant en Écosse qu'en Angleterre, » Marie Stuart ne songea plus à se marier avec un prince du continent. Ils étaient également exclus de son choix, les uns à cause de leur croyance, les autres à cause de leur désistement, ceux-ci comme trop puissants, ceux-là comme trop faibles, et tous parce qu'ils rencontraient la répugnance de ses sujets et l'opposition de la reine sa voisine. Dans cette situation, que pouvait-elle faire? « Je résolus, dit-elle, d'espouser un de ceste isle, ce à quoy les catholiques et protestants tous deux me solicitoient vivement et menassoient pleinement ne souffrir le contraire[1]. »

Ce fut vers ce temps qu'Élisabeth, craignant toujours qu'elle ne se mariât avec un prince étranger, chargea son ambassadeur Randolph de lui faire l'ouverture la plus étrange. Elle lui proposa d'épouser Robert Dudley, son propre favori. Randolph hésita d'abord à remplir une pareille mission. Bien que Robert Dudley fût fils du duc de Northumberland, qui avait gouverné l'Angleterre avec la plus grande autorité sous Édouard VI après la chute du duc de Somerset, il était trop loin du trône pour aspirer

que pudiera venir. » Philippe II au cardinal Granvelle, 6 août 1564. Arch. de Simancas, leg. 817.

[1] Dans Labanoff, t. I, p. 297.

sérieusement à la main d'une reine, et il ne semblait pas possible[1] qu'Élisabeth eût l'intention réelle de donner son amant pour mari à sa cousine. Cependant, sur de nouveaux ordres de sa souveraine, Randolph en adressa la proposition formelle à Marie Stuart. Celle-ci la trouva offensante et lui dit avec fierté : « Pensez-vous, maître Randolph, qu'il fût honorable pour moi d'avilir ainsi mon rang? La reine votre maîtresse agit-elle conformément à la promesse qu'elle m'a faite de se conduire envers moi comme envers sa sœur ou sa fille, quand elle me conseille de me marier avec milord Robert, de m'allier à son propre sujet[2]? » Randolph insinua que lord Robert Dudley serait rendu digne de cette haute alliance en recevant d'Élisabeth des honneurs et des avantages considérables. Il crut ainsi tenter Marie en lui laissant entrevoir la succession d'Angleterre comme prix de ce mariage. Mais Marie répondit que cette perspective même ne la déciderait pas, Élisabeth pouvant d'ailleurs se marier elle-même et avoir des enfants. « Où serait en ce cas, dit-elle spirituellement, ma garantie, et qu'aurais-je gagné[3]? » Elle consentit cependant à en parler à Murray, à

[1] Lettre ms. de Randolph à Cecil du 21 février 1564, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 336 et 337.

[2] Lettre ms. de Randolph à Cecil du 30 mars 1564, extraite du Stat. Pap. Off., et citée par Tytler, t. VI, p. 338.

[3] *Ibid.*, p. 339.

Lethington et au comte d'Argyle. Ceux-ci auraient été moins éloignés de cette union que Marie s'il en était résulté la reconnaissance de son droit à la succession d'Angleterre. Ils promirent d'employer toute leur influence à y décider leur souveraine, dans le cas où la reine Élisabeth la déclarerait son héritière [1], et ferait confirmer par acte du parlement la couronne d'Angleterre aux enfants qui naîtraient de ce mariage.

Mais il se présenta bientôt un autre prétendant moitié anglais et moitié écossais, placé dans une condition beaucoup plus favorable que lord Robert. Le comte de Lennox, de la maison de Stuart, proscrit en Écosse pour avoir embrassé la cause d'Henri VIII, s'était réfugié en Angleterre, où ce prince lui avait fait épouser sa nièce lady Marguerite Douglas, fille du comte d'Angus et de Marguerite Tudor, veuve de Jacques IV. De ce mariage était né lord Henry Darnley, qui appartenait ainsi aux deux familles assises sur les deux trônes d'Angleterre et d'Écosse, et qui avait alors dix-neuf ans. Sa mère n'avait cessé d'entretenir des relations d'amitié et de parenté [2] avec Marie Stuart depuis le retour de celle-ci dans son royaume; elle lui fit proposer secrètement à cette époque de le prendre pour

[1] Lettre ms. de Randolph à Cecil du 30 mars 1564, extraite du State Pap. Off., et citée par Tytler, t. VI, p. 339.

[2] Elle avait pensé à ce mariage dès 1561.

mari. Elle lui rappela, afin de l'y mieux disposer, qu'il portait comme elle le « surnom de Stuart, si agréable aux Écossais[1], » qu'il avait la même religion qu'elle, et qu'il était après elle l'héritier de la couronne. Dans l'embarras où elle se trouvait, Marie ne repoussa point cette ouverture, et elle autorisa le comte de Lennox à revenir en Écosse pour s'y faire rétablir dans les biens et les honneurs qu'il avait perdus depuis sa forfaiture. Mais il fallait qu'il en obtînt l'agrément d'Élisabeth. Cecil demanda à Murray et à Lethington si le retour de Lennox n'aurait pas de graves inconvénients pour la cause protestante et pour leur parti. Murray lui répondit le 13 juillet 1564 : « Notre établissement, grâce à Dieu, n'est pas si faible que nous ayons à concevoir quelque crainte lors même que le premier sujet de ce

[1] « Lors madame de Lenox (comme tousjours despuis que je fus remué * par elle avvoit fayt) m'envoyai visiter et par lettres et tokenes (présents) solisiter d'acsepter son filx, du sang d'Angleterre (et) d'Escosse, et le plus prosche après moi en sucsésion, Stevart de nom, pour tousjours entretenir ce surnom si agréable aux Escossois, de mesme religion que moy, et qui me respecteroit selon que l'honneur que je luy ferois en cela l'obligeoit. A cela insistoit le comte d'Athol, le lord Lindsay, tous les Stevarts, et les catholiques. » Fragment d'un mémoire de Marie Stuart sur son second mariage, dans Labanoff, t. I, p. 297.

* Cette phrase n'a pas de sens, elle a été probablement mal transcrite et il y a eu quelque mot oublié ; je supposerais volontiers que le sens est : depuis que je fus *rentrée* par elle avvoit *esté* fayt.

royaume viendrait se joindre aux factieux, parce que nous jouissons de la faveur de notre souveraine et de la liberté de conscience autant que nous pouvons le désirer : qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, les affaires de la religion n'en ressentiront pas un grand effet [1]. » Élisabeth, après quelques tergiversations, permit à Lennox de se rendre en Écosse et le recommanda même par ses lettres à Marie Stuart [2]. Elle entrevoyait le but caché de ce voyage et n'était peut-être pas fâchée, dans le moment, que le fils du comte de Lennox aspirât à la main de la reine sa cousine. Deux prétendants comme lord Robert et lord Darnley suffisaient à peine, à ses yeux, pour écarter les prétendants continentaux qu'elle redoutait encore, et elle se flattait sans doute de les écarter ensuite facilement l'un et l'autre. Elle espérait ainsi empêcher tour à tour tous les mariages par des manœuvres adroites et des oppositions opportunes, et maintenir forcément Marie Stuart dans l'état où elle restait volontairement elle-même.

Le comte de Lennox arriva le 23 septembre 1564 en Écosse [3]. Marie Stuart le reçut avec beaucoup de faveur et le rétablit bientôt dans son ancienne posi-

[1] Murray à Cecil, 13 juillet 1564. Lettre ms. extraite du State Pap. Off., et citée dans Tytler, t. VI, p. 346.

[2] Keith, p. 254.

[3] *Diurnal of occurents in Scotland*, p. 77.—Tytler, t. VI, p. 347.

tion, au grand déplaisir de la famille des Hamilton, ennemie de la sienne. Elle s'entretint avec lui du projet de mariage qui l'avait surtout ramené dans son pays. Mais avant de prendre un parti, Marie voulut connaître encore plus sûrement les intentions d'Élisabeth à l'égard de son mariage et de ses droits éventuels à la couronne d'Angleterre. Elle chargea de cette mission délicate James Melvil, qu'elle fit partir pour Londres et qui devait aussi s'entendre secrètement avec lady Lennox pour hâter la venue de Darnley en Écosse. Gentilhomme accompli et négociateur délié, James Melvil avait passé sa jeunesse sur le continent, dont il connaissait bien les intérêts et parlait les principales langues; il avait vécu à la cour de France, visité les cours d'Allemagne, fait partie pendant neuf ans de la maison brillante du connétable de Montmorency, possédé pendant trois ans la confiance de l'électeur palatin, et il était fort apprécié d'Élisabeth [1], auprès de laquelle il ne pouvait pas manquer de réussir.

Cette princesse, aussi vaine comme femme que politique comme reine, montra en effet pour lui des empressements singuliers. Elle voulut qu'il mangeât chez madame Stafford, sa principale dame de confiance, afin d'être plus à portée de le voir et de conférer avec lui [2]. Elle fit de la musique et dansa en

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 31, 45, 89, 99, 103, 105, 108, 113, 118, 119. — [2] *Ibid.*, p. 148.

sa présence, s'habilla tantôt à l'anglaise, tantôt à l'italienne, tantôt à la française, changeant de costume plusieurs fois par jour pour attirer ses regards et obtenir son approbation, et alla jusqu'à lui demander, en montrant ses magnifiques cheveux d'un blond un peu ardent et naturellement bouclés, qui d'elle ou de la reine d'Écosse avait une plus belle couleur de cheveux. Melvil répondit, en courtisan qui ne se laisse pas prendre en défaut, qu'il n'y avait rien en Angleterre de comparable à elle, ni rien en Écosse de si beau que Marie Stuart. Mais Élisabeth ne se contenta point de cette flatterie équivoque, et se fit dire par Melvil que son teint était plus blanc, qu'elle jouait mieux du clavecin et qu'elle dansait avec plus de noblesse[1].

Ravie de ces petites supériorités, elle manifesta un grand désir de voir Marie Stuart, affecta une extrême tendresse pour elle et baisa avec effusion son portrait, qu'elle tira devant Melvil d'un cabinet où elle en gardait beaucoup d'autres[2]. Ces démonstrations extérieures n'étaient jamais de sa part qu'un moyen de déguiser ou d'outrer ses sentiments, et de servir ses desseins politiques. La reine artificieuse n'oublia pas ceux qui l'occupaient alors en Écosse. Elle demanda à Melvil si sa souveraine l'avait chargé de répondre aux propositions qu'elle avait reçues

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 148 à 153.
[2] *Ibid.*, p. 146.

par Randolph au sujet de lord Robert Dudley. Melvil lui ayant dit que l'intention de sa maîtresse n'était point de faire ce mariage, Élisabeth en parut fort mécontente. « Lord Robert, ajouta-t-elle, est mon meilleur ami; je l'aime comme un frère, et je n'aurais jamais épousé personne autre si j'avais pu me résoudre à me marier. Ne pouvant forcer mon humeur, je voudrais du moins que ma sœur fît tomber son choix sur lui, n'y ayant personne avec qui je désirasse plus passionnément qu'elle partageât ma succession. Ce serait le plus sûr moyen de calmer toutes mes craintes. Je connais le zèle et la fidélité de lord Dudley; jamais il ne souffrirait rien qui pût altérer notre intelligence. Que ma sœur ne le dédaigne point; je le ferai dans quelques jours comte de Leicester et baron de Denbigh [1]. »

En effet, la reine Élisabeth conféra ces dignités à lord Robert avec un grand appareil dans Westminster même. Elle mit de ses mains la couronne de comte sur la tête de son favori; et, lorsque la cérémonie fut achevée, se tournant du côté de Melvil, elle lui demanda ce qu'il pensait de lord Robert. Melvil répondit qu'il le trouvait heureux, ayant son mérite, de rencontrer une princesse qui le récompensait si bien [2]. « Je sais, ajouta-t-elle en montrant Darnley, qui portait l'épée du royaume devant elle

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 141, 142.
[2] *Ibid.*, p. 142.

en qualité de premier prince du sang, et en faisant allusion aux préférences présumées de Marie Stuart pour lui, je sais que cette *jeune perche* vous plait davantage. » Afin de mieux donner le change sur les intentions de sa maîtresse, Melvil lui répondit en entrant dans la plaisanterie qu'elle venait de faire : « Une femme d'esprit ne voudrait pas choisir un pareil mari, qui est joli, mince, sans barbe, et ressemble plus à une femme qu'à un homme [1]. »

Élisabeth revint souvent sur ce sujet, et affirma à Melvil que, si sa sœur la reine d'Écosse se mariait d'après ses avis, l'affaire de sa succession serait bientôt conclue [2]. Elle prétendit que les plus habiles jurisconsultes du royaume devaient, en attendant, examiner, d'après ses ordres, cette importante question Elle déclara de nouveau qu'elle voulait rester une *reine vierge*, « à moins, ajouta-t-elle, que votre maîtresse ne me force à me marier en manquant à ses devoirs [3]. » Melvil lui dit que sa résolution de ne pas prendre un mari s'accordait avec la hauteur de ses sentiments, et qu'elle avait le cœur trop grand

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 142.

[2] *Ibid.*, p. 144.

[3] « That it was her own resolution at this moment to remain till her death a virgin queen, and that nothing would compel her to change her mind except the undutiful behaviour of the queen her sister. » *Melvil's Memoirs*, édition du Bannatyne Club, p. 120.

pour songer à partager l'autorité souveraine et pour risquer de se donner un maître[1]. Lorsqu'il prit congé d'elle, il recueillit de sa bouche ces paroles plus charmantes que sincères : « Assurez votre reine que je l'aime tendrement, que je veux que nous vivions plus amies que nous ne l'avons fait encore, et que j'éloigne pour jamais de mon cœur la jalousie et les soupçons[2]. »

Après l'élévation de Leicester, Élisabeth parut animée d'un surcroît d'ardeur pour le marier à la reine d'Écosse. Randolph reçut à cet égard des instructions encore plus formelles[3]. Leicester écrivit lui-même à Marie Stuart des lettres remplies de soumission et de flatterie. Enfin Lethington et Murray, dans une conférence qu'ils eurent à Berwick avec le comte de Bedford, promirent encore de faire réussir le mariage si un acte du parlement anglais assurait la succession d'Angleterre à Marie Stuart[4]. Celle-ci même, malgré les répugnances qu'elle avait si fièrement et si nettement exprimées, n'en sembla point éloignée à cette condition. S'étant retirée au

[1] *Mémoires de Melvil*, édition française, t. I, p. 146.

[2] *Ibid.*, p. 153.

[3] Ms. State Pap. Off. Instructions données le 7 oct. 1564 par Cecil à Randolph, et citées par Tytler, t. VI, p. 356.

[4] 3 décembre 1564. *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 159. — Lettres de Murray et de Lethington à Cecil du 3 et du 24 décembre, au State Pap. Off., citées par Tytler, t. VI, p. 356.

commencement de 1565 à Saint-André pour y jouir de plus de liberté en se séparant des affaires et de la cour, elle y fut suivie par Randolph, qu'elle admit dans sa plus familière intimité. Elle vécut là sans pompe et presque sans suite dans la maison d'un marchand de Saint-André[1], et elle eut des épanchements très-spirituels avec l'ambassadeur d'Élisabeth, soit à table, où elle le faisait asseoir à côté d'elle, soit dans ses promenades à cheval, où il l'accompagnait[2]. Elle lui dit qu'elle ne pouvait pas différer de se marier sans encourir plusieurs inconvénients, et qu'elle était disposée à suivre les avis de sa maîtresse. « Si elle veut, ajouta-t-elle, me traiter, ainsi qu'elle l'annonce, comme sa propre sœur ou comme sa fille, je me considérerai comme l'une ou comme l'autre, et je n'hésiterai pas à lui obéir et à l'honorer comme ma sœur aînée ou comme ma mère. Mais si elle ne veut jamais voir en moi que sa voisine la reine d'Écosse, tout en me trouvant disposée à vivre en bonne amitié et à maintenir la paix, elle ne doit pas s'attendre à des concessions

[1] Tytler, t. VI, p. 362. — Elle y dit à Randolph, qui lui parlait d'affaires : « I see now well that you are weary of this company and treatment. I sent for you to be merry, and to see how like a bourgeois's wife I live, with my little troop, and you will interrupt our pastimes with your great et grave matters. » Randolph à Cecil, 5 févr. 1565. State Pap. Off., et Tytler, t. VI, p. 362.

[2] Tytler, t. VI, p. 362, 363.

auxquelles je me résoudrais volontiers autrement[1]. » A la fin de cet entretien, où il fut question de Leicester, elle sembla subordonner la détermination qu'elle prendrait envers lui, à la reconnaissance du titre d'héritière légale du trône d'Angleterre. Randolph lui ayant en effet demandé ce qu'elle pensait de Leicester : « Ce que j'en pense, lui répondit-elle, c'est qu'il doit être un véritable gentilhomme, d'après l'avis de beaucoup de gens, et tel que la reine ma bonne sœur, qui le jugerait digne d'être son mari s'il n'était pas son sujet, ne doit trouver aucune objection à ce qu'il soit le mien[2]. Du reste, ajouta-t-elle, ce que je ferai dépendra de la volonté de votre maîtresse, qui sera mon guide et ma règle[3]. »

[1] Même lettre de Randolph, dans Tytler, t. VI, p. 364.

[2] « My mind towards him is such as it ought to be of a very nobleman, as I hear say by very many, and such one, as the queen, your mistress, my good sister, doth so weel like to be her husband, if he were not her subject, ought not to mislike me to be mine. » Tytler, t. VI, p. 367, et Chalmers, *the Life of Mary queen of Scotts*, t. I, p. 195. La dépêche de Randolph est tout entière dans ce dernier ouvrage, de la page 190 à la page 197.

[3] « Marry, lui dit-elle, what I shall do, lieth in your mistress's will, who shall wholly guide me and rule me. » Tytler, t. VI, p. 367, et Chalmers, *the Life of Mary queen of Scotts*, t. I, p. 195. — Elle reprochait à Élisabeth d'être à cet égard sans résolution : « How willing I am to follow her advice I have shown many times, and yet I can find in her

Cette négociation en était là lorsque Henri Darnley arriva en Écosse, Élisabeth lui avait permis de rejoindre le comte de Lennox, sous prétexte de seconder son père dans des arrangements de famille. Elle n'ignorait pas ses prétentions, et peut-être prévoyait-elle qu'il traverserait le mariage avec Leicester tout comme Leicester avait traversé les négociations engagées avec les princes du continent. Au fond, cette princesse tortueuse visait à prolonger les incertitudes et à tout tenir en suspens. Darnley reçut de la reine sa cousine le plus aimable accueil [1]. Il avait des manières agréables, beaucoup de distinction extérieure et tout le charme de la jeunesse. Il y joignit, sur le conseil de ses ambitieux parents, assez d'habileté. Plus adroit qu'il ne sut l'être depuis, il chercha, dès son arrivée, à capter Murray en se plaçant sous sa direction; il assista le matin à un sermon de Knox, et le soir il dansa une gaillarde avec la reine [2]. C'était vouloir rassurer l'Église défiante d'Écosse et gagner les bonnes grâces de la cour.

A partir de ce moment, la lutte s'établit entre les

no resolution or determination. » Tytler, t. VI, p. 364, et Chalmers, *the Life of Mary queen of Scotts*, t. I, p. 192.

[1] Il y arriva le 12 février. Lettre de Randolph à Cecil, 12 février 1565, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 368.

[2] Lettre de Randolph à Cecil, 19 février 1565, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 369.

deux prétendants du parti réformé et du parti catholique, entre Leicester soutenu par Lethington et Murray, et Darnley qu'appuyaient fortement le comte d'Athol, tous les barons écossais restés attachés à la vieille croyance, et un Italien nommé David Riccio, qui avait remplacé Raullet comme secrétaire de la reine pour la correspondance française, et qui avait déjà pris beaucoup d'empire sur elle. Lethington écrivit alors à Cecil plusieurs lettres remplies des considérations les plus politiques en faveur d'un mariage qu'il considérait comme pouvant être si utile à leur cause commune et à leurs deux pays. Il le conjurait d'obtenir de la reine Élisabeth la condition seule propre à en décider le succès. Mais Élisabeth se plaignit qu'on fît de cette négociation un marché[1], et elle se moqua de Lethington, qui, parlant sans cesse de sa succession, lui *semblait être une horloge de mort sonnant à chaque instant le glas funèbre*[2]. Lethington répondit que sa maîtresse avait besoin d'opposer une raison pareille aux objections des princes étrangers, afin qu'on sût partout que, dans la question de son mariage, elle n'avait pas cédé légèrement à la requête de la reine d'Angleterre. Quant

[1] « As transforming the negotiation too much into a matter of bargain. » Tytler, t. VI, p. 371.

[2] « That Maitland in his constant allusions to the succession, was, like a death-watch, ever ringing her knell in her hears » *Ibid.*

à lui, laissant éclater un enthousiasme qui ne lui était pas habituel, il entretint Cecil de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, qu'amènerait ce mariage, avec un noble patriotisme : « Cet événement nous assurerait, à vous et à moi, lui dit-il, une mémoire plus glorieuse, et de la part de la postérité une reconnaissance plus solide, que n'en ont obtenu ceux qui aidaient vaillamment le roi Édouard Ier à conquérir l'Écosse et le roi Robert Bruce à la recouvrer [1]. »

Murray n'oubliait rien non plus pour persuader Élisabeth. Il faisait conjurer Cecil d'intervenir auprès d'elle, afin que reconnaissant le droit de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre, elle accélérât son mariage avec Leicester. Il disait que, si ce mariage ne s'accomplissait pas, il perdrait lui-même toute son influence; que la politique qu'il avait conseillée et qui avait été suivie à l'égard de l'Angleterre, depuis quatre ans, serait infailliblement abandonnée; que la reine sa sœur se défierait d'autant plus de lui qu'aucune des espérances dont il l'avait flattée et en vue desquelles il l'avait fait agir ne se serait réalisée; que la déférence qu'elle

[1] « Would secure a more glorious memory, a more unfading gratitude in the ages to come, than belonged to those who did most valiantly serve king Edward the first in his conquest, or king Robert the Bruce, in his recovery of the country. » Lethington à Cecil, 1er février 1565, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 371, 372.

avait montrée pour la reine Élisabeth cesserait; qu'elle se rapprocherait de ses parents et des princes catholiques du continent dont elle s'était éloignée; que le nouveau roi lui en voudrait mortellement à lui-même d'avoir travaillé au mariage d'un autre et cherché à empêcher le sien; que, si ce roi était papiste, il faudrait ou lui obéir ou passer pour le chef des mécontents, et s'exposer à des traverses et à des misères qui avaient cessé depuis cinq ans [1].

Ces fortes raisons auraient dû décider Élisabeth, dont Marie Stuart semblait attendre la résolution pour arrêter la sienne. Elle avait répété à Randolph que la reine d'Angleterre prendrait, si elle le voulait, le plus grand pouvoir sur ses déterminations. « Mon mari, lui disait-elle, doit être comme celui que votre maîtresse veut me donner [2]. Mais Élisabeth, qu'agitaient des sentiments contraires, était poussée par sa politique à céder Leicester à la reine d'Écosse, et par son affection à le garder pour elle. D'ailleurs elle éprouvait une répugnance invincible à se donner une héritière. Aussi Cecil écrivait-il: « Sa Majesté la reine désire bien que milord Leicester parvienne à la haute position d'être le mari

[1] Randolph à Cecil, 4 mars 1565, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 370, 371, note 1.

[2] « And as to marriage, my husband must be such a one as she will give me. » Randolph à Cecil, 4 mars 1565, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 369.

de la reine d'Écosse; mais quand il s'agit des conditions demandées, je vois qu'elle fléchit dans son ardeur [1]. »

Il fallait cependant donner une réponse dans un sens ou dans l'autre. Élisabeth était au bout de ses artifices et de ses délais. Obligée de se prononcer, elle ne consentit point à reconnaître le droit de Marie Stuart à sa succession, avant qu'elle se mariât. Elle chargea Randolph de le lui annoncer, en assurant toutefois que, si elle acceptait Leicester comme simple comte, elle pouvait se fier à la munificence ultérieure de la reine d'Angleterre et qu'elle n'aurait pas à s'en repentir [2]. Elle savait bien que Marie repousserait avec dédain un mariage aussi disproportionné dès que le prix n'en serait plus la couronne d'Angleterre et que le déshonneur ne s'en trouverait pas relevé par un aussi grand avantage. Randolph se conforma aux ordres de sa souveraine. Il communiqua le refus d'Élisabeth à Marie Stuart, qui s'en montra fort mécontente et pleura [3]. Ainsi déçue dans ses ambitieuses et opiniâtres espérances, que devait faire la reine d'Écosse? Il ne lui restait qu'à se tourner vers Darnley. Elle porta soudaine-

[1] Cecil à Thomas Smith, janvier 1565, dans Wright, *Elisabeth and her times*, t. I, p. 187.

[2] Keith, p. 270.

[3] Lettre de Randolph du 17 mars 1565, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 372.

nient sur lui son choix, auquel le goût eut autant de part que la nécessité. Darnley lui plut extrêmement et ne tarda point à s'emparer de ce cœur aussi facile à émouvoir qu'à dégoûter. Marie Stuart ne fut bientôt plus maîtresse de la passion qu'il lui inspira et qu'elle laissa éclater à tous les yeux. Darnley étant tombé malade, elle ne le quitta ni le jour ni la nuit, et le veilla dans sa chambre comme s'il était déjà son mari [1]. Les entraînements de l'amour s'unissaient donc aux convenances de la parenté et aux exigences de la position pour rendre ce mariage inévitable. Elle y trouva favorables le comte d'Athol, le comte de Caithness [2], lord Ruthwen, lord Lindsay, lord Hume [3], une partie des Douglas attachés aux Lennox par parenté et par amitié, et toute la noblesse secrètement fidèle à la

[1] « Elle use, écrivait Paul de Foix à Catherine de Médicis le 31 mars 1565, de mêmes offices envers le fils du comte de Lenos que s'il estoit son mary, ayant, durant sa maladie, veillé en sa chambre une nuit tout entière, et se montrant soigneuse et ennuyée de sa maladye, parce qu'il a eu quelques jours fièvre assez fâcheuse de laquelle il est maintenant délivré. » Biblioth. nat., ms., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218; — Bedford à Cecil, lettre du 23 avril 1565, au Stat. Pap. Off.; et dans Tytler, t. VI, p. 277.

[2] George, quatrième comte de Caithness, descendait de la famille normande de Sinclair, établie en Écosse au douzième siècle. Marié à la fille du comte de Montrose, il mourut en 1582.

[3] Alexandre, cinquième lord Hume, mort en 1

croyance catholique. Elle fit revenir de France l'audacieux comte de Bothwell[1] pour s'en servir au besoin contre Murray, dont il était l'ennemi personnel et qui l'avait contraint de se réfugier sur le continent depuis plusieurs années, et se proposa de remettre en grâce le comte de Huntly, dont Murray avait abaissé la maison.

Mais ce mariage rencontrait aussi beaucoup d'obstacles et causait de grandes alarmes. Le parti protestant et les lords de la congrégation le repoussaient comme un acheminement à la restauration du catholicisme. Le duc de Châtellerault et tous les Hamilton, adversaires depuis longtemps irréconciliables des Lennox, y entrevoyaient la ruine future de leur maison. Murray, qui aux yeux de Darnley possédait un trop grand pouvoir[2], en attendait sa disgrâce certaine. Enfin la reine Élisabeth était, par là, exposée à l'inimitié prochaine de l'Écosse, dont le roi et la reine pourraient s'appuyer sur les puissances catholiques de l'Europe et exciter contre elle ses nombreux sujets restés attachés à l'ancienne religion du royaume. Le comte de Lennox ne s'en cachait pas; il disait imprudemment que le roi d'Espagne serait leur ami et qu'ils pouvaient compter sur la plus grande partie de l'Angleterre[3].

[1] Tytler, t. VI, p. 380.

[2] Randolph à Cecil, 21 mai 1565, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 378.

[3] « I know it hath been sayd by the father (le comte de

Décidée à épouser Darnley malgré ces redoutables oppositions, Marie Stuart essaya d'en diminuer le nombre ou la force. Elle avait fait condescendre à son mariage le facile Lethington, elle voulut y gagner Murray, qui était moins accommodant et qui s'était déjà retiré de la cour. Elle le rappela auprès d'elle et lui demanda, sous peine de s'attirer son déplaisir, de signer un papier contenant l'approbation de son mariage et la promesse de le favoriser par tous les moyens. Murray s'y refusa et lui dit avec une fermeté froide que ce mariage était trop précipité, que les princes étrangers le jugeraient mal, que la reine d'Angleterre s'en offenserait, et que d'ailleurs lui, considérant avant tout les avantages que le mariage de la reine pourrait apporter à la vraie religion du Christ, ne se sentait pas disposé à désirer qu'elle s'unît à quelqu'un qui s'en était montré jusqu'alors plutôt l'ennemi que l'ami [1]. Marie, irritée de cette résistance, employa tout pour en triompher; elle pria, menaça, se fâcha, conjura, mais ce fut en vain. Elle congédia Murray en lui reprochant son ingratitude. Elle lui attribua les plus

Lennox) that he is sure of the greatest part in England, and that the king of Spain will be his friend. » Randolph à Cecil, 3 mai 1565, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 386.

[1] Randolph à Cecil, 8 mai 1566, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 390, 391.

ambitieuses intentions, jusqu'à prétendre qu'il aspirait à devenir roi d'Écosse. « Je vois bien, dit-elle, à quoi il tend; il voudrait mettre la couronne sur sa tête [1]. »

Murray justifia en partie les défiances de sa sœur par l'hostilité de ses démarches. Il parut dans Édimbourg à la tête de cinq ou six mille [2] personnes pour y faire condamner le comte de Bothwell, qu'il accusait d'avoir comploté plusieurs fois contre sa vie et que sa sœur rappelait de l'exil. Il se ligua avec le comte d'Argyle et le duc de Châtellerault dans le dessein de se soutenir et de se défendre en commun. Il s'entendit avec les ministres de l'Église protestante qui s'étaient assemblés à Édimbourg, afin de pourvoir à leur sûreté qu'ils croyaient menacée. Il s'adressa, par l'entremise de Randolph, à la reine Élisabeth, dont il réclamait l'assistance qu'elle était disposée à lui accorder [3].

Cette princesse, en effet, s'était vivement prononcée contre le projet de mariage avec Darnley, que lui avait annoncé l'équivoque Lethington. Loin d'y donner son assentiment, comme elle en était

[1] « So far suspecteth mylord of Murray that, no many days since, she said « that she saw whereabout he went, and that he would set the crown upon his own head. » Randolph à Cecil, 3 mai 1565, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 383.

[2] *Ibid.*, p. 381. — [3] *Ibid.*, et Tytler, p. 387, 388.

sollicitée, elle en avait soumis l'examen à son conseil privé qui, le 1er mai, le déclara unanimement préjudiciable aux deux reines et dangereux pour les deux royaumes [1]. Dans son dépit, Élisabeth, oubliant les instances qu'elle avait faites naguère en faveur de Leicester, dit à l'ambassadeur de France Paul de Foix : « Qu'elle n'aurait jamais pensé que la reine d'Écosse eût le cœur si bas, de se marier avec le fils du comte de Lennox, avec son vassal [2]. » Elle chargea en même temps Throckmorton d'aller porter à Marie Stuart l'avis du conseil privé d'Angleterre et de mettre obstacle à son mariage en se servant de tous ceux qui y étaient contraires. Throckmorton devait lui proposer de nouveau Leicester, et en outre lui laisser le choix du duc de Norfolk ou du comte d'Arundel [3].

Mais lorsqu'il arriva en Écosse, Marie Stuart s'était tellement avancée qu'elle ne pouvait plus recu-

[1] « As prejudicial to both the queens, and consequently dangerous to the weal of both countries. » Keith, p. 270, 274, 275.

[2] Dépêche ms. de Paul de Foix du 24 avril. Biblioth nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

[3] « Et si le mariage du fils de Lenos n'est conclud, iceluy empescher, en proposant à la royne d'Escosse des parts de la royne d'Angleterre le choix de trois, qui sont : le duc de Norfolk, comtes d'Arundel et de Lecestre. » Dépêche ms. de Paul de Foix. Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

ler. Elle avait assemblé la haute noblesse de son royaume à Stirling, et, le 15 mai[1], lui avait signifié l'intention où elle était d'épouser Darnley, sans qu'aucune voix eût osé contredire sa volonté[2]. Le même jour elle avait créé Darnley comte de Ross et lord d'Ardmanack en lui concédant de grandes propriétés dans le royaume[3]. Ces actes décisifs rendaient la mission de Throckmorton tout à fait inutile. L'envoyé d'Élisabeth communiqua à Marie les remontrances du conseil privé d'Angleterre et lui exprima la surprise qu'éprouvait la reine sa maîtresse de ce que le comte de Lennox et lord Darnley, qui étaient ses sujets, n'avaient pas craint de s'engager, sans avoir pris son agrément, dans une affaire de cette nature qui intéressait l'Angleterre aussi bien que l'Écosse. Marie répondit à Trockmorton d'une manière à la fois spirituelle et fière : « Le mécontentement de ma bonne sœur est vraiment merveilleux, car le choix qu'elle blâme a été fait conformément à ses désirs communiqués par M. Randolph. J'ai rejeté tous les compétiteurs étrangers; j'ai accepté un Anglais descendant du sang royal des deux royaumes et le premier prince du sang en Angleterre. Je suis donc étonnée de la désapprobation tardive d'un choix également convenable pour les

[1] Keith, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 276 à 280. — [3] *Ibid.*

deux royaumes[1]. » Elle ajourna toutefois la célébration de son mariage dans l'espérance d'adoucir sa dangereuse voisine et d'éviter une rupture avec elle. Cette condescendance ne suffit pas à Élisabeth, qui voulait non l'ajournement du projet, mais son entier abandon, et auprès de laquelle les justes raisons de Marie Stuart ne trouvèrent pas grâce.

Cette reine, aussi emportée qu'artificieuse, fit conduire à la Tour de Londres la comtesse de Lennox, déjà soumise à une étroite surveillance dans sa maison et soupçonnée de s'entendre avec les chefs catholiques de l'Angleterre[2]. Elle somma le comte de Lennox et lord Darnley, comme sujets anglais, de se rendre à sa cour. Lorsque Randolph leur transmit cet ordre, Lennox refusa d'y obéir en disant que sa femme était détenue en Angleterre, et qu'il ne s'aventurerait pas à y reparaître avant qu'il fût plus assuré de la faveur de la reine Élisabeth[3]. Le refus de Darnley fut moins respectueux et plus hautain. « Je ne me reconnais, dit-il, d'autre devoir d'obéissance qu'envers la reine d'Écosse que je sers et que j'honore. Votre maîtresse envie ma bonne fortune. On a ici besoin de moi, comme vous l'apprendrez sous peu de jours[4]. Je n'entends donc pas retourner, et me

[1] Throckmorton à Élisabeth, 21 mai 1565, dans Keith, p. 278.

[2] Tytler, t. VI, p. 396 et 403.

[3] Randolph à Cecil, 22 juillet 1565, dans Keith, p. 304.

[4] *Ibid.*

trouvant fort bien où je suis, je me propose d'y rester. Prenez ceci pour réponse. » En même temps qu'elle rappelait Lennox et Darnley, Élisabeth chargeait Randolph d'assurer de son appui les protestants et les dissidents d'Écosse[1].

Ceux-ci tentèrent alors un dernier effort pour empêcher le mariage. L'assemblée générale de l'Église d'Écosse, convoquée par le comte d'Argyle et par Knox, décida que les bourgeois d'Édimbourg seraient armés et qu'une supplique serait présentée à la reine pour réclamer l'abolition de la messe non-seulement dans tout le royaume, mais encore dans son propre palais, et imposer à tous ses sujets l'obligation d'assister aux prières et aux cérémonies de la religion établie. Le comte de Glencairn et cinq commissaires délégués avec lui par l'assemblée générale portèrent cette supplique à la reine, qui promit de maintenir fidèlement leur culte, mais qui demanda pour elle la tolérance qu'elle accordait aux autres[2]. Elle eut l'art de calmer les protestants; sans parvenir toutefois à ramener auprès d'elle Murray, qui refusa de paraître à Perth, en alléguant que sa vie y était menacée par Darnley et par Lennox[3]. Murray se porta en même temps aux dernières extrémités. D'accord avec le duc de Châtellerault, les

[1] Élisabeth à Randolph, 10 juillet 1565, dans Keith, p. 296.
[2] Spottiswood, p. 190. — Keith, p. 289.
[3] Randolph à Cecil, dans Keith. — Tytler, t. VI, p. 407.

comtes d'Argyle, de Rothes et lord Boyd, il projeta de surprendre la reine et Darnley lorsqu'ils se rendraient de Perth à Callendar, château de lord Livingston. Les conjurés devaient livrer Darnley aux Anglais ou même le tuer, enfermer Marie Stuart à Lochleven, et replacer Murray à la tête du gouvernement [1]. Mais la reine, ayant été prévenue de leur audacieuse conspiration, quitta Perth précipitamment, sous l'escorte de trois cents chevaux que commandaient le comte d'Athol et lord Ruthven, passa les défilés de Kinross, où elle devait être attaquée, deux heures avant que le comte d'Argyle y arrivât avec son monde, et elle parvint sans obstacle à Callendar [2].

Ce criminel dessein excita une grande indignation par tout le pays et ne laissa à ceux qui venaient d'échouer dans une aussi odieuse tentative que la révolte ouverte. Ils y recoururent. Murray appela le peuple et les *frères* aux armes, tandis que Marie, de son côté, convoqua tous les vassaux de la couronne à Édimbourg, en équipage de guerre et avec les provisions nécessaires à une entrée en campagne. Elle publia adroitement une proclamation destinée à rassurer l'Église protestante, et assista même, pour la première fois, au sermon d'un ministre presbyté-

[1] Randolph à Cecil, 4 juillet 1565, dans Keith, p. 291.
[2] *Ibid.*, et dans Tytler, t. VI, p. 410 et 411.

rien à Callendar [1], afin que le parti religieux ne se joignît pas au parti ambitieux. Sentant combien il lui importait d'achever son mariage et d'enlever ainsi toute tentation d'y mettre obstacle, elle créa, le 20 juillet, Darnley duc d'Albany, et, ayant reçu le 22 les dispenses de Rome qu'apporta l'évêque de Dumblane, elle fixa le jour de son mariage au dimanche 29 juillet.

La veille de cette solennité, elle conféra par des lettres patentes le titre de roi à Darnley, qui fut proclamé le soir à la croix d'Édimbourg par trois hérauts de la couronne [2]. Le lendemain, elle l'épousa entre cinq et six heures du matin, dans la chapelle d'Holyrood. Elle parut à cette cérémonie, dont les suites devaient être si prochainement lugubres, en habits de deuil. Elle portait la robe de velours noir et le grand voile blanc qu'elle avait pris à la mort de François II. Après qu'ils eurent été unis, selon le rite catholique, Darnley embrassa la reine et la laissa aux pieds de l'autel entendre seule la messe [3], de peur sans doute de se rendre trop suspect en l'entendant lui-même. Il obtint ensuite de Marie qu'elle quittât ses habits de veuve et qu'elle assistât sous un autre costume au banquet, où, selon l'usage féo-

[1] Tytler, t. VI, p. 411.

[2] La proclamation est dans Keith, p. 306.

[3] Lettre de Randolph à Leicester, Édimbourg, 31 juillet 1565, dans Robertson, t. I. Appendix n° XI.

dal, ils furent servis l'un et l'autre par les lords les plus considérables du royaume. La reine eut pour écuyer servant le comte d'Athol, pour écuyer tranchant le comte de Morton, pour échanson le comte de Crawford [1], tandis que les comtes d'Églinton [2], de Cassilis [3] et de Glencairn remplirent les mêmes offices auprès du roi. On jeta de l'argent au peuple en criant : *Largesse!* et le reste de la journée se passa en danses joyeuses [4]. Darnley, solennellement reconnu roi [5], était dans l'enivrement de l'orgueil, et Marie, croyant qu'elle serait longtemps heureuse, éprouvait les ravissements de la passion satisfaite. L'ambassadeur d'Élisabeth écrivait sur l'un et sur l'autre : « Ce n'est plus ce lord Darnley que nous avons connu. Ses paroles sont pleines d'orgueil et on le prendrait pour l'empereur du monde... Il est au comble de tous les honneurs qu'une femme peut communiquer à un homme. La reine ne désire pas pour elle-même tous les éloges qu'on donne à Darn-

[1] David, huitième comte de Crawford.

[2] Hugh, troisième comte d'Églinton, demeuré catholique, se montra fidèle à la cause de Marie Stuart, pour laquelle il se battit à Langside. Il mourut en 1585.

[3] Gilbert, quatrième comte de Cassilis, resté longtemps catholique, devint protestant dans l'été de 1566, après avoir épousé Marguerite Lyon, fille de John, neuvième lord Glammis. Knox, *History*, etc., t. II, p. 533 et note 1.

[4] Lettre de Randolph du 31 juillet 1565.

[5] *Ibid.*, et la proclamation dans Keith, p. 307.

ley ; toutes les dignités qu'elle a pu accumuler sur sa tête lui sont déjà accordées ; on ne plaît point à la reine lorsqu'on ne réussit pas à le contenter : elle a concentré en lui toutes ses volontés pour être conduites et dirigées suivant le bon plaisir de ce lord [1]. »

Ce mariage mit fin à l'union assez cordiale des deux reines, fondée pendant quatre ans sur une espérance réciproque qui, des deux parts, fut déçue. Élisabeth avait poursuivi la ratification du traité d'Édimbourg sans pouvoir y amener Marie, et Marie avait réclamé la reconnaissance de son droit à la succession d'Angleterre sans pouvoir l'obtenir d'Élisabeth. Avec l'animosité entre les deux reines dut reprendre la lutte entre les deux royaumes.

Les torts, il faut le dire, ne vinrent pas de Marie, ils appartinrent tous à Élisabeth. Cette princesse rusée et altière, défiante et impérieuse, entreprit de diriger Marie sans la satisfaire, de l'isoler de tout le monde sans lui accorder ce qui aurait pu l'attacher fortement à elle. Elle ne voulut pas que la reine d'Écosse épousât un prince du continent qui l'aurait rendue trop puissante, un sujet anglais qui lui aurait procuré la succession d'Angleterre, un membre des maisons royales de Tudor et de Stuart qui aurait préparé l'union des deux couronnes ; elle s'op-

[1] Lettre de Randolph du 31 juillet.

posa à don Carlos, repoussa l'archiduc Charles, refusa Leicester, combattit Darnley. Elle aurait pu la marier à son gré, si elle avait consenti à la désigner comme son héritière. En ne le faisant point, elle se condamna à une politique de vigilance, d'intrigue, de rivalité, de fourberie et de lutte. Ourdir sans cesse des trames en Écosse, en déjouer fréquemment en Angleterre; fomenter la guerre civile dans le royaume de sa voisine, la comprimer ou la prévenir dans le sien : tel fut le sort auquel elle se trouva réduite pendant plus de vingt années, de 1565 à 1586.

D'un autre côté, Marie Stuart vit le cours, quelque temps suspendu, de ses tristes destinées recommencer par ce mariage raisonnable et funeste. Elle rompit forcément avec son frère, l'ambitieux comte de Murray, qui l'avait habilement dirigée depuis son retour de France, et lui avait donné le repos à l'intérieur de son royaume, la paix vis-à-vis de l'Angleterre, l'obéissance de sa turbulente noblesse, la confiance ou tout au moins la soumission de la secte ombrageuse des presbytériens. Elle allait revenir à ses penchants, se rapprocher de ses oncles, dont le plus grand, le duc François de Guise, était mort assassiné [1], s'entendre avec le roi d'Espagne et le sou-

[1] Atteint d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré au siége d'Orléans, il avait succombé à sa blessure le 24 février 1563. Marie Stuart avait éprouvé une douleur véritable

verain pontife, favoriser les catholiques, inquiéter les protestants, aliéner les Anglais, se précipiter vers les aventures, et se perdre sur tous les écueils de son autorité et de sa réputation.

de sa perte, bien qu'elle fût, dans le moment, moins occupée des intérêts du catholicisme que de ses droits à la succession d'Angleterre. Elle avait écrit à Catherine de Médicis qui l'avait envoyé complimenter : « La démonstration qu'il vous a pleu me faire en dépeschant Du Croc pour me consoler de la perte si grande que j'ay faitte par la mort de feu monsieur le duc de Guise, mon oncle, que aviez non-seulement regret en la mort d'un si homme de bien et tant fidelle serviteur du roy votre fils et de vous, mais aussi poine pour celle que j'en porte, me rend plus oblisgée à vous faire service qu'auqune autre qu'eussiez sçu faire en ma faveur... » Lettre du 18 mai 1563, dans Labanoff, t. VII, p. 3 et 4.

CHAPITRE IV.

Effet produit en Angleterre par le mariage de Darnley avec Marie Stuart. — Conseils donnés à Élisabeth pour qu'elle assure la succession protestante dans son royaume. — Négociations de mariage entre cette reine, Charles IX, l'archiduc Charles d'Autriche, le roi de Suède. — Prétentions de Leicester à la main d'Élisabeth. — Refroidissement entre Élisabeth et Marie Stuart. — Révolte de Murray, sa défaite, sa fuite en Angleterre. — Accueil humiliant qu'il y reçoit; Élisabeth le désavoue après l'avoir excité. — Ressentiment implacable de Marie Stuart contre lui. — Riccio, sa faveur, son influence. — Restauration du catholicisme entreprise en Écosse d'après ses conseils. — Jalousie de Darnley qui lui attribue l'éloignement que Marie Stuart éprouve pour lui, et le refus qu'elle fait de lui accorder la couronne *matrimoniale*. — Convocation d'un parlement pour condamner les rebelles fugitifs et rendre au clergé catholique une partie de ses priviléges. — Conjuration contre David Riccio. — Ligue entre Darnley et Murray, les nobles mécontents en Écosse et les lords réfugiés en Angleterre. — Meurtre de Riccio. — Première captivité de la reine.

Le mariage de la reine d'Écosse alarma beaucoup les protestants d'Angleterre. Peu de temps avant qu'il s'accomplît, le conseil privé d'Élisabeth le déclara de nouveau préjudiciable aux intérêts de la religion réformée et à la sécurité du royaume. Cecil, chef politique du parti anglican, en montra tous les dangers dans un mémoire qu'il plaça sous

les yeux d'Élisabeth. Il dit : 1° que les enfants à naître de ce mariage devant être naturellement regardés comme les héritiers des deux couronnes, beaucoup de sujets anglais, et des plus considérables, pourraient être détournés de leurs devoirs envers leur souveraine et favoriser les intrigues ainsi que les projets de la reine d'Écosse[1] ; 2° que les papistes se serviraient de ce mariage, qui seul leur offrait les moyens de restaurer la religion romaine, pour troubler la paix des deux royaumes et l'obéissance envers Sa Majesté[2]. Rappelant l'usurpation des armes et du titre royal d'Angleterre par la reine d'Écosse lorsqu'elle était mariée en France, il annonça que Marie Stuart reprendrait ses prétentions et donnerait un surcroît de force et de hardiesse au parti qui les soutenait. « Ce parti, ajouta Cecil, à moins que l'on n'y mette ordre promptement, deviendra si dangereux dans cette cour, dans les chambres, hors des chambres, que l'on ne pourra l'arrêter que par des mesures désespérées. A la dernière inspection des

[1] « A great number in this realm, not of the worst subjects, might be alienated in their minds from their natural duties to Her Majesty, to depend upon the success of this marriage of Scotland, as a mean to establish the succession of both the crowns in the issue of the same marriage, and to favour all devices and practices that should tend to the advancement of the Queen of Scots. » 4 juin, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VI, p. 396.

[2] *Ibid.* — Tytler, p. 397.

justices de paix dans les comtés de ce royaume, à peine un tiers a été trouvé complétement sûr en matière de religion[1]. »

Cecil proposait comme moyens de prévenir ces dangers : 1° de ne pas différer davantage le mariage d'Élisabeth ; 2° de prendre des mesures capables de fortifier et d'étendre la religion nouvelle en Angleterre et en Écosse ; 3° de s'unir étroitement en Écosse avec le parti opposé au mariage de Darnley et de l'assister puissamment[2]. On ne pouvait ni mieux prévoir ni plus utilement conseiller dans le sens du protestantisme et pour son triomphe. Le parti de la réforme voulait surtout alors opposer le mariage de la protestante Élisabeth à celui de la catholique Marie, et affermir la révolution religieuse opérée par Henri VIII en assurant le trône d'Angleterre à un héritier de son sang et de sa croyance.

Élisabeth avait alors trente ans. Sans être belle, elle avait de l'éclat et elle en était très-vaine. Dans ses manières tour à tour très-libres et très-dignes, elle alliait la plus familière bizarrerie à la plus imposante majesté. Pleine d'esprit, de passion, de singularité et de grandeur, elle gouvernait son royaume avec une habileté rare, mêlée de prudence et de

[1] « Scantly a third part was found fully assured to be trusted in the matter of religion. » State Pap. Off., et Tytler, t. VI, p. 397, 398.

[2] *Ibid.*, et Tytler, p. 398.

vigueur, et semblait dépourvue de tout bon sens lorsqu'il s'agissait d'elle-même. Ce qui la flattait le plus, c'était d'être demandée en mariage : une semblable recherche supposait une admiration pour sa beauté et un goût pour sa personne qui la touchaient vivement. A cet égard elle n'avait rien à envier à Marie Stuart. Philippe II s'était mis le premier sur les rangs après la mort de sa seconde femme[1], la reine Marie. La plupart des princes qui avaient aspiré à la main de la reine d'Écosse avaient prétendu à la sienne. De ce nombre étaient le roi de Danemark, le roi de Suède, et l'archiduc Charles, avec lequel la négociation était depuis longtemps ouverte, sans être ni avancée ni rompue. Il avait été question du comte d'Arran[2] parmi les Écossais, et, parmi ses sujets, le comte d'Arundel[3] avait cherché à lui plaire et le comte de Leicester y était parvenu[4].

[1] Voir l'appendix A.

[2] Voir dans Keith, p. 54 et 55, la lettre écrite à ce sujet par les lords écossais en 1560, et p. 56 et 57 la réponse d'Élisabeth.

[3] « Dicenme que el conde de Arondel trae muy altos pensamientos... Todos creen que no se casara (Élisabeth) con estrangero, y no atinan a quien inclina, pero los mas dias sale grita de nuevo marido. Ya ha dexado al conde de Arondel, y dizen que se casara con hijo de Guillen Haubard (Howard). » Le comte de Feria à Philippe II, Londres, 14 décembre 1558. Arch. de Simancas. Ingl., leg. 811.

[4] « Dizen que esta enamorada de milord Roberto. » Le comte de Feria à Philippe II, 29 avril 1559. Arch. de Si-

Quelque habituée qu'elle fût à toutes sortes de propositions de mariage, elle en avait reçu une de nature à la surprendre beaucoup. Catherine de Médicis, soit qu'elle cherchât à écarter l'archiduc Charles afin d'empêcher la reine d'Angleterre de contracter une alliance avec la maison d'Autriche, soit qu'elle tînt à s'attirer la bienveillance politique de cette reine en s'adressant à sa vanité, Catherine de Médicis imagina de lui offrir pour mari Charles IX. Ce projet étrange d'unir un jeune homme de moins de quinze ans et une femme de plus de trente, un catholique et une protestante, le roi de France et la reine d'Angleterre, fut mis en avant vers l'automne de 1564. Catherine de Médicis venait de sortir des premières guerres civiles dans lesquelles Élisabeth avait secouru les huguenots, et de reprendre le Ha-

mancas. Ingl., leg. 812. — « Era tan pública la voz de que Isabel tenia relaciones estrechisimas con Robert, que en una de las audiencias que dió ella al embajador Cuadra, trató de sincerarse manifestandóle toda la disposicion de su cámara y alcoba, persuadiéndole que eran calumnias infundadas todos aquellos rumores. Robert por su parte hacia tambien oficios para ganar al embajador, y envió perros de caza y otros regalos á Felipe. » *Apuntamientos para la historia del rey don Felipe Segundo de España* por lo tocante á sus relaciones *con la reina Isabel de Inglaterra*, desde el año 1558 hasta el de 1576, formadas con presencia de la correspondencia diplomática original de dicha época POR DON TOMAS GONZALEZ, in-4°, p. 72. Et *Memorias de la real Academia de la historia*, t. VII, p. 284.

vre-de-Grâce, que les huguenots avaient cédé aux Anglais en retour et comme prix de l'assistance qu'ils en avaient reçue. La rusée Italienne, en même temps qu'elle allait se ménager l'appui de Philippe II son gendre par l'entrevue de Bayonne, voulut sans doute paralyser la dangereuse malveillance d'Élisabeth par une demande de mariage.

Elle chargea Paul de Foix, son ambassadeur à Londres, d'en faire à Élisabeth la proposition formelle. « Je désirerois, lui dit-elle, estreindre notre amytié d'un lien plus estroit, et je me sentirois la plus heureuse mère du monde si un de mes enfants, d'une bien aimée sœur, m'en avoit fait une très-chère fille[1]. » Paul de Foix demanda une audience à la reine Élisabeth, qui la lui assigna pour le 14 février 1565, à l'époque même où Darnley arrivait en Écosse afin d'épouser Marie Stuart. S'acquittant de sa délicate mission avec dextérité, il montra à Élisabeth la dépêche même de Catherine de Médecis qui l'accablait d'éloges, et prétendait qu'elle trouverait dans le jeune roi Charles IX son fils *tant au corps qu'à l'esprit de quoi la contenter*[2]. En lisant

[1] Dépêche de Catherine de Médicis à Paul de Foix. Ms. de la Biblioth. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218. Cette dépêche était du 24 janvier 1565, comme l'indique Paul de Foix lui-même dans le récit qu'il donne le 18 février de la négociation avec Élisabeth.

[2] *Ibid.* Dépêche de Paul de Foix à Catherine de Médicis

cette lettre Élisabeth changea plusieurs fois de couleur et de contenance. Elle parut satisfaite et confuse, et répondit à Paul de Foix que l'offre d'un tel honneur lui inspirerait toute sa vie pour la reine mère la même affection que si elle était sa fille. Mais elle ajouta que la reine mère n'était sans doute pas bien informée de son âge, qu'elle était trop vieille pour un aussi jeune roi qui la négligerait comme le roi d'Espagne avait négligé la feue reine Marie sa sœur. « J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de me voir méprisée et délaissée. »

Néanmoins, sur les instances de l'ambassadeur de France qui fit valoir les avantages politiques et commerciaux d'un projet d'union que sa cour semblait prendre au sérieux, la négociation s'engagea dans toutes les règles. Elle dura un certain nombre de mois. Le grave Cecil fut appelé à donner son avis sur ou, pour mieux dire, contre un aussi bizarre mariage qu'Élisabeth soumit également aux principaux seigneurs de son royaume. Pendant ce temps, Catherine de Médicis et Charles IX montrèrent le plus impatient désir de le voir conclure à Smith [1], qui avait succédé à Throckmorton auprès d'eux comme ambassadeur d'Angleterre. Paul de Foix s'attacha de son côté à affaiblir les fortes objections de

du 18 février. — Voir les pièces inédites que je donne sur ce projet de mariage dans l'appendix D.

[1] Dépêche ms. de Smith du 15 avril 1565, au St. Pap. Off.

Cecil, à gagner les conseillers les plus accrédités d'Élisabeth [1], et à surmonter les répugnances de cette princesse, dont la vanité s'accommodait d'une recherche que repoussait son bon sens. Cette négociation ne pouvait pas se prolonger sans être connue des cours intéressées à y mettre obstacle. Le mariage du roi de France et de la reine d'Angleterre convenait aussi peu à l'Espagne qu'aurait peu convenu à la France le mariage naguère projeté entre le prince royal d'Espagne et la reine d'Écosse. Aussi l'ambassadeur de Philippe II, Gusman de Silva, en parla directement à Élisabeth dans un entretien où se peint bien cette princesse vaine, moqueuse et adroite.

« On prétend, lui dit Silva, que Votre Majesté se marie avec le roi de France. » Élisabeth baissa un peu la tête et se mit à rire. Puis elle ajouta : « Je veux me confesser à vous, puisque nous sommes en carême et que vous êtes mon ami. Il a été traité de mon mariage avec le roi catholique mon frère, avec le roi de France, avec les rois de Suède et de Danemark. — Et avec l'archiduc aussi, dit Silva en l'interrompant. — C'est vrai, répondit Élisabeth, votre prince royal est le seul dont il ne m'ait pas été parlé. — La raison m'en paraît claire, repartit Silva; le roi, mon seigneur, doit regarder comme certain que vous ne voulez pas vous marier, puisque s'étant proposé, lui qui est le plus grand prince de la

[1] Voir l'appendix D.

chrétienté et à qui, selon ce que m'en a dit Votre Majesté elle-même, vous aviez de grandes obligations, vous ne l'aviez pas accepté. — Cela n'est pas aussi clair pour moi, répliqua Élisabeth, car dans ce temps je pensais beaucoup moins à me marier. Encore aujourd'hui, si je pouvais désigner un successeur à cette couronne tel que je le voudrais et qu'il conviendrait, je vous promets que je ne me marierais pas. Je n'y ai jamais été bien portée. Mais mes sujets me pressent tant que je ne pourrai me dispenser de le faire, à moins qu'on n'ait recours à l'autre moyen, ce qui est bien difficile. Une femme qui ne se marie pas est exposée aux propos du monde. On suppose que c'est à cause de quelque imperfection, ou bien on lui attribue de mauvais motifs. On disait, par exemple, de moi que je ne me mariais pas parce que j'étais attachée au comte de Leicester, et que je n'épousais pas le comte de Leicester parce qu'il avait une femme. Aujourd'hui, il n'en a plus, et je ne l'épouse pas davantage. Mais nous ne pouvons pas attacher les langues ; à la fin la vérité se montre et prend sa place. Dieu connaît ma pensée et mon âme, qui sont bien différentes de ce qu'on suppose... Mais enfin, si ce mariage avec le roi de France avait lieu, qu'en penseriez-vous? — Que ce chemin, répondit Silva, n'est ni bon ni court, et que même dans un chemin large il y a toujours de mauvais pas. » Élisabeth se mit à rire et elle

aborda un autre sujet[1]. Quelque temps après, elle rassura Silva en lui disant qu'elle ne se laisserait point prendre aux propositions de la cour de France.

En effet, lorsque les délais qu'elle avait demandés à Paul de Foix afin de sonder à cet égard les personnages les plus importants de l'Angleterre furent expirés, elle lui donna, le 2 mai, une audience où elle le prépara à son refus. Enfin, le 12 juin, Paul de Foix fut conduit à la salle du conseil dans Westminster pour y recevoir une réponse définitive. Il y trouva le comte de Leicester, le grand chambellan Howard, Cecil, Piter et le marquis de Northampton. Celui-ci lui dit au nom de tous les autres :

[1] « Dijele : tambien se dice que se casa con V. M. el rey de Francia. Bajo un poco la cabeza, y despues riose... dijo me la reyna : Yo me quiero confesar con vos, pues es cuaresma, y sois mi amigo. Tractose casamiento conmigo del rey mi hermano y ha se tractado por el de Francia, y por los reyes de Suecia y Dinamarca. Dijele : Y entiendo que por el archiduque. Dijome es asi : Solo lo del principe vuestro no se me ha hablado, habiendose tractado por todos los de mas. — La causa a mi parescer está clara, que el rey mi señor debe tener por cierto, que V. M. no se quiere casar, pues habiendose hablado por su parte, siendo el mayor principe de la cristiandad y de mayores partes, y á quien segun me ha dicho S. M. estaba mas obligada, no lo ejecuió. —Eso no quedó tanto por mi que se pudiese pensar tan claramente, aunque en aquel tiempo no deje de tener harto pensamiento de casarme, y yo vos prometo, que si hoy pudiese nombrar sucesor á este reyno tal como yo queria y conbendria, que no me casare, por que no es cosa á que ja-

« Que la principale difficulté que rencontrait le mariage du roi son souverain avec la reine leur maîtresse était l'inégalité de leurs âges, et l'incertitude prolongée et dangereuse d'un successeur à la couronne, la jeunesse du roi ne laissant pas espérer que la reine eût des enfants de lui avant quelques années [1]. » Paul de Foix écrivit alors à Catherine de Médicis qu'il n'y avait plus rien à espérer. Mais il ajouta que, s'il ne pouvait pas décider la reine d'Angleterre à épouser le roi, il saurait bien empêcher le mariage de l'archiduc Charles, que l'ambassadeur de l'empereur était venu proposer.

mas he sido afecionada, pero danme tanta priesa mis subditos, que no se podrá dejar de hacer, á lo menos no se hallando este otro medio, que será bien dificil. Y es fuerte cosa que paresce al mundo que, en no se casando, una muger no puede vivir, ó lo deja por algun incombeniente, ó causa no buena, como decian de mi, que no me casaba porque estaba aficionada al conde de Lecester, y no me casaba con el por tener en aquel tiempo muger, y agora que no la tiene, tam poco se ha hecho, aunque en algun tiempo se me habló en ello por parte del rey mi hermano. Mas que podemos hacer, pues no podemos atajar la boca á todos, sino hacer el deber y tener cuenta con dios, pues al cabo la verdad se ha de mostrar y tener su lugar y el sabe la mia y mi animo, que es bien diferente en todo de los que se piensa... Mas si fuese por Francia, que os pareceria? — Que no es buen camino ni corto y que en el largo hay siempre pasos dificultosos. Riose y paso a tratar de las vistas, etc. » Gusman de Silva à Philippe II, Londres, 24 mars 1565. Arch. de Simancas, leg. 818.

[1] Dépêche de Paul de Foix du 18 juin 1565.

Cet ambassadeur, nommé Adam Swetkowitz, envoyé par le nouvel empereur Maximilien pour rapporter les insignes de l'ordre de la Jarretière qu'avait laissés son père Ferdinand Ier, débarqua en Angleterre le 5 mai, trouva le cabinet et la noblesse vivement occupés du mariage de la reine Élisabeth, et mit plus que jamais sur les rangs l'archiduc Charles, que n'avait point agréé la reine d'Écosse. Cecil ne lui fut pas défavorable, et il fut appuyé par le duc de Norfolk et le comte de Sussex, ennemis de Leicester. L'affaire parut conduite assez sérieusement. Cecil vit à plusieurs reprises l'ambassadeur impérial, lui communiqua le contrat de mariage qui avait été conclu dix années auparavant entre le prince d'Espagne et le reine Marie, et exigea comme conditions, en cas que le mariage se fît, que la religion ne fût pas changée; que les charges et les offices du royaume ne fussent donnés qu'à des Anglais; que l'Angleterre ne fût mêlée ni aux guerres de l'empire ni à celles de l'Espagne; et que, si la reine mourait sans enfants, le parlement réglât seul tout ce qui concernait la succession [1].

Paul de Foix, sentant combien ce dessein était contraire aux intérêts de sa cour, se servit des comtes de Pembrocke, de Schrewsbury, de Bedford, et

[1] Dépêche de Paul de Foix de la fin de juillet 1565. Ms. Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

surtout de Throckmorton et de Leicester, pour le traverser, et il supplia lui-même Élisabeth de ne pas faire à son souverain l'injure et le tort d'épouser l'archiduc. Afin de ruiner encore mieux ce projet de mariage, Paul de Foix, conformément aux ordres qu'il reçut de sa cour, appuya vivement auprès d'Élisabeth les prétentions de Leicester, qui aspirait toujours à la main d'Élisabeth. Cet ambitieux favori, objet de l'affection vive et persévérante de sa souveraine, qui l'avait établi dans sa cour et qui avait placé sa chambre tout près de la sienne [1], recherchait, pour l'épouser, l'appui du roi de France comme il avait réclamé celui du roi d'Espagne dans les commencements du règne d'Élisabeth [2]. Dans une conférence que Paul de Foix eut avec cette reine, peu de temps après qu'elle eut refusé Charles IX et que Marie Stuart eut épousé Darnley, il lui conseilla de prendre le comte de Leicester pour mari, afin

[1] « Le ha mandado la reyna dar un aposento en lo alto junto al suyo por ser mas sano que el que el tenia abajo, y está contentissimo. » Dépêche de Quadra à Philippe II, 12 avril 1561. Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 815.

[2] Dans une grande fête que lord Robert donna le 24 juin de la même année à Élisabeth, la reine, se trouvant avec l'évêque Quadra et Dudley, parla de son mariage à l'ambassadeur espagnol sur le ton de la plaisanterie. Quadra rendit compte de cet entretien singulier à Philippe II en ces termes, dans sa dépêche du 30 juin : « Y se pasó tan adelante en ellas (burlas) que llegó milord Robert a dezirle que yo podia ser

d'assurer le repos de son royaume et le contentement de ses sujets. Il lui dit qu'elle avait éprouvé l'affection du comte depuis de longues années, et qu'elle recevrait de lui une obéissance proportionnée à l'honneur qu'elle lui accorderait en l'élevant si haut; qu'étant Anglais, il ne favoriserait jamais les étrangers; que, n'étant pas puissant, elle n'aurait jamais rien à en craindre; qu'elle ne mécontenterait d'ailleurs aucun des princes ses voisins par la préférence qu'elle accorderait à l'un au mépris des autres, ce qui lui assurerait la conservation de l'amitié de tous. Élisabeth lui répondit qu'elle ne savait pas encore si elle se marierait; qu'un de ses propres sujets, bien qu'il n'eût pas grands moyens, acquerrait par son mariage beaucoup de pouvoir pour exécuter ses mauvaises volontés, s'il en avait quelqu'une. Elle ajouta qu'elle était résolue, à cause de cela, à ne départir jamais à celui qui serait son mari ni biens, ni force, ni moyens, ne voulant s'aider de

el ministro del acto del desposorio, si ella queria; y ella (que no le pesaba de oyr aquello) decia que no sabia si yo entendia tanto inglés. Yo les ayude a burlar un rato, y al ultimo tornando á las veras les dije a entrambos que si me creian ellos se eximirian de la tyrannia de estos sus consejeros, que se habian apoderado de la reyna y de todos sus negocios y restituirian al reyno la paz y union que ha menester con restituirle la religion, y despues podrian hacer las bodas que decian y ser yo ministro de ellas. » Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 815.

lui que pour laisser un successeur; mais que, quand elle pensait à se marier, il lui *semblait qu'on lui arrachât le cœur du ventre* [1]. Paul de Foix reprit plusieurs fois encore cet entretien. Sans s'engager, Élisabeth loua beaucoup Leicester, qui pénétrait chaque jour plus avant dans ses bonnes grâces et son affection, et de qui elle disait hautement qu'elle ne pouvait pas rester un jour sans le voir [2].

Aussi le favori confiant espéra-t-il, dans cette occurrence décisive, mettre le comble à sa fortune par ce mariage. Ses ennemis se rapprochèrent de lui. Le comte de Sussex le rechercha, Cecil fut plus froid pour l'archiduc. Leicester se rendit chez le puissant secrétaire afin de s'ouvrir à lui et de le gagner à son projet. Il lui dit qu'il voulait bien lui apprendre qu'il prétendait épouser la reine et qu'il lui semblait qu'elle n'*était bonne pour aucun autre que pour lui* [3]; qu'il le priait dès lors de laisser ses autres desseins, en l'assurant qu'il tiendrait toujours la main à ce qu'il fût non-seulement maintenu en son état, mais encore élevé à un plus grand, comme il le méritait par les services que sa rare prudence et sa loyale habileté rendaient à la reine et au royaume. Cecil parut touché des confidences de Leicester,

[1] Paul de Foix à Catherine de Médicis, Londres, 22 août 1565. Ms. Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

[2] Dépêche de Paul de Foix du 27 septembre 1565. *Ibid.*

[3] *Ibid.*

reconnaissant de ses offres, et promit, en fin courtisan, de se dévouer à ses intérêts[1].

Favorisé dans son ambitieuse poursuite par l'appui qu'il obtenait au dedans et au dehors du royaume, Leicester fit échouer le mariage avec l'archiduc, qui exigeait des conditions inacceptables, et découragea les espérances de la margravine de Bade, qui vint vers ce temps proposer elle-même le roi de Suède comme mari à Élisabeth[2]. Devenu plus pressant par la déroute de ses compétiteurs, Leicester demanda à la reine, qui, à ce qu'il paraît, s'était engagée à l'épouser, de fixer son mariage avec certitude avant la fin de l'année. Elle le pria de lui accorder jusqu'à la Chandeleur de l'année suivante[3].

Mais la Chandeleur arriva, et le mariage de Leicester ne s'accomplit pas plus que n'avaient été conclus ceux du roi de Suède, de l'archiduc Charles et du roi de France. Élisabeth ne voulait partager son autorité avec personne, et cherchait à ménager en même temps tout le monde. Calculée jusque dans ses irrésolutions, elle repoussait tous les mariages sans exprimer aucun refus formel. Elle découragea ainsi Charles IX par l'archiduc, l'archiduc et le roi de Suède par Leicester, et réprima les désirs trop hauts de Leicester en accordant au comte d'Or-

[1] Dépêche de Paul de Foix du 27 septembre 1565. Ms. de la Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218. — [2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, du 19 décembre 1565. *Ibid.*

mond, récemment venu d'Irlande, une faveur si soudaine et si extraordinaire, que Leicester, dépité, quitta la cour et se retira quelque temps chez lui [1].

La succession à la couronne d'Angleterre n'étant pas assurée par un mariage, il fut question de l'assurer en reconnaissant un héritier à la reine. On songea au comte de Huntington et au duc de Norfolk [2]. Les membres du conseil d'Élisabeth se préoccupèrent de ce grand intérêt. Mais la reine, malgré les instances qui lui furent faites à cet égard, ne se décida pas plus à nommer son successeur qu'à prendre un mari. Ne consentant pas à donner un héritier protestant à la couronne d'Angleterre, elle laissait subsister dans toute sa force le droit naturel de la reine et du roi catholiques d'Écosse. Elle permit même alors à sa rivale Marie Stuart de prendre sur elle d'autant plus d'avantage qu'elle poussa les Écossais mécontents à la révolte sans les secourir assez tôt et assez complétement pour empêcher leur défaite. Ce ne fut pas le mérite de ses scrupules, mais la faute de son indécision. Elle disait que sa lenteur

[1] Dépêche de Paul de Foix au roi Charles IX, 20 mars 1566. Ms. de la Biblioth. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

[2] « Il est mis quelque propos en avant pour faire déclarer aux prochains estats le comte d'Hontinton successeur de ce royaulme, et, pour fortifier cette déclaration, nommer après lui à ladite déclaration le duc de Norfolk. » Dépêche de Paul de Foix, fin d'avril 1565. *Ibid.*

habituelle à se résoudre lui avait apporté beaucoup de dommages, et que, tout en sachant que l'occasion était chauve et rapide, elle manquait souvent de la saisir au passage[1]. C'est ce qu'elle fit en cette rencontre et en bien d'autres.

Murray, un peu avant le mariage de sa sœur, avait été sommé[2] par elle, sous peine de manquer aux devoirs de la fidélité, de se présenter à la cour afin d'y prouver le dessein criminel que lui et le comte d'Argyle avaient imputé au comte de Lennox et à Darnley, en prétendant que ceux-ci voulaient attenter à leur vie. Murray s'y était refusé, soit qu'il craignît sérieusement, comme il le disait, une entreprise contre sa personne de la part de ses adversaires, soit qu'il eût l'intention de recourir aux armes, seul moyen qui lui restât. Il se prépara en effet à entrer en campagne. Dans un manifeste destiné à soulever la noblesse et le peuple, il était dit que la reine violait les droits du royaume et opprimait ses libertés en lui imposant un roi sans l'avis et l'assentiment des états, chose contraire aux lois et aux coutumes du pays[3]. En même temps il écrivit au comte de Bedford en lui demandant « de venir à son aide et de

[1] Dépêche de Paul de Foix du 10 mai 1565. Ms. de la Bibl. nat., fonds Saint-Germain Harlay, n° 218.

[2] Keith, appendix n° XI, p. 108. — Lettre de Randolph à Cecil du 21 juillet 1565, dans Keith, p. 304.

[3] Keith, p. 308.

secourir les innocents sectateurs de l'Évangile, contre lesquels Satan déchainait les puissances du monde [1]. » Randolph, de son côté, pressa Élisabeth de secourir Murray, si elle ne voulait pas laisser succomber, avec lui, le parti anglais et le protestantisme écossais [2]. Mais l'entreprenante Marie, qui avait convoqué auprès d'elle tous les seigneurs fidèles, avec leurs parents et leurs amis [3], marcha si rapidement contre Murray qu'elle le contraignit à battre en retraite de Stirling à Glasgow, et de Glasgow dans le pays de son allié, le comte d'Argyle. Elle répondit en même temps avec beaucoup d'énergie à un envoyé anglais nommé Temesworth [4], qui lui apportait des paroles hautaines de la part d'Élisabeth, et qui, n'ayant pas voulu reconnaître Darnley pour roi, fut maltraité à son retour vers la frontière et conduit prisonnier dans le château de Hume [5]. La reine d'Angleterre se contenta d'envoyer une petite somme d'argent et beaucoup de promesses au duc de Châ-

[1] « We crave further your lordship's comfort, as of one to whom God had granted to know the subtile devices of Satan, against the innocent professors of the gospel, to stir up the powers of the world against the same. » Le comte de Murray au comte de Bedford, 22 juillet 1565, dans Keith, p. 306.

[2] Randolph à Cecil, 24 juillet 1565, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 2.

[3] Proclamation, dans Keith, appendix n° IX, p. 107.

[4] Voir son message dans Keith, appendix n° VII, p. 99, et la réponse de Marie Stuart, *ibid.*, p. 101.

[5] Tytler, t. VII, p. 10.

telleraulx, aux comtes de Murray, d'Argyle, de Rothes, de Glencairn, aux lords Boyd et Ochiltree[1], qui rassemblèrent environ mille hommes autour d'eux, et se dirigèrent sur Édimbourg[2].

Cette capitale du royaume était aussi le centre du protestantisme. Les insurgés crurent qu'elle allait se lever tout entière en leur faveur; mais elle les reçut froidement. Aucun des bourgeois ne les joignit, et le canon du château tira sur eux[3]. Malgré les tendances de la doctrine réformée à l'insubordination civile lorsqu'il y avait désaccord entre les devoirs envers la religion et les devoirs envers l'État[4], malgré les dispositions si facilement séditieuses de la noblesse écossaise, il fallait que Marie Stuart commît bien des imprudences et des fautes, avant

[1] Andrew, second lord Steward d'Ochiltree dans l'Ayrshire, avait succédé au titre de cette baronnie en 1558. Il était un des plus anciens et des plus zélés soutiens de la cause protestante. Knox avait épousé sa fille.

[2] Randolph à Cecil, 31 août 1565. Tytler, t. VII, p. 6.

[3] Tytler, t. VII, p. 7, d'après les lettres ms. adressées à Cecil par Bedford de Berwick et par Randolph d'Édimbourg le 2 septembre 1565. Knox, t. II, p. 499 à 501.

[4] Knox disait lui-même : « There were diverse bruits among the people, some alledging that the cause of this alteration was not for religion, but rather for hatred, envy of sudden promotion or dignity, or such worldly causes, but they that considered the progress of the matter, according as is heretofore declared, thought the principal cause to be only for religion. » Knox, t. II, p. 496.

qu'il y eût contre elle un vrai soulèvement. Étonnés de l'indifférence publique, et intimidés par leur propre faiblesse, les lords insurgés demandèrent en toute hâte des secours à Cecil, qui dirigeait la politique d'Élisabeth, et au comte de Bedford, qui commandait les forces anglaises sur la frontière. Ils réclamèrent l'envoi de trois mille hommes, et l'apparition de quelques vaisseaux de guerre dans le Forth[1].

Mais Marie, dont l'énergique activité fut du reste secondée par les lenteurs accoutumées d'Élisabeth, ne leur laissa pas le temps de les recevoir. A la tête d'une armée féodale de dix mille hommes, elle marcha résolument une seconde fois contre Murray et les siens qu'elle avait déclarés rebelles et qui sortirent avec précipitation d'Édimbourg. Elle nettoya le comté de Fife, châtia le laird de Grange et ceux des barons qui s'étaient montrés favorables aux insurgés, leva des contributions sur les villes de Dundee, de Saint-André, et prit le château de Campbell. Elle fit toutes ces expéditions à cheval, avec des pistolets dans les poches de sa selle, en attendant de poursuivre vers Dumfries Murray battu, qui s'était rapproché de la frontière anglaise avec sa bande fugitive. Dans l'ivresse de son animosité, elle dit à Randolph, qui restait imperturbablement au-

[1] Instructions données le 10 septembre 1565 à Robert Melvil, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 7.

près d'elle, qu'elle aimerait mieux risquer sa couronne que renoncer à sa vengeance[1].

Elle publia en même temps une proclamation accablante pour Murray et les siens. « Les rebelles, auteurs du dernier soulèvement, dit-elle, ont donné à entendre qu'ils avaient pris en main la cause de la religion, pensant couvrir ainsi leurs indignes desseins et séduire aisément les personnes ignorantes. » Elle les accusait, au contraire, de n'avoir agi que par ambition, d'avoir été comblés de ses bienfaits et de s'être montrés aussi insatiables qu'ingrats. « Ils ne se sont pas contentés, ajoutait-elle, d'accumuler richesses sur richesses, honneurs sur honneurs, ils voulaient mettre entre leurs mains nous et notre royaume tout entier, afin de l'avoir, d'en disposer, et d'en user selon leur plaisir... Ils voulaient nous contraindre à gouverner uniquement d'après leur conseil..., briser la police de l'État, intervertir l'ordre de la nature, faire obéir le prince et commander les sujets. Jamais rien de pareil n'avait été exigé d'aucun des rois nos nobles ancêtres, ni même des régents du pays... Pendant notre jeune âge, et à notre retour dans ce royaume, ils ont eu le libre choix des membres du conseil et agi comme il leur plaisait, et maintenant que nous sommes dans notre pleine maturité, ils prétendaient nous traiter

[1] Randolph à Cecil, 9 sept. 1565, au Stat. Pap.-Off., et dans Tytler, t. VII, p. 8. — Voir Knox, t. II, p. 502, 503.

encore en pupille et nous tenir sous leur tutelle! Telle est la querelle de religion qu'ils ont prise en main, telle est la querelle à propos de laquelle ils veulent que vous hasardiez vos terres, vos biens, vos vies, en vous joignant à quelques rebelles armés contre leur prince naturel. Pour parler net, ils entendent être rois ou tout au moins nous en laisser le titre, et s'arroger à eux-mêmes l'administration du royaume. » Elle finissait en promettant à ses sujets la paisible jouissance de leurs biens, l'entière liberté de leur conscience, et invoquait en retour leur loyale obéissance et leur persévérante fidélité [1].

Les lords insurgés, se sentant perdus s'ils n'étaient promptement assistés, adressèrent à Robert Melvil, leur envoyé auprès d'Élisabeth, un mémoire intitulé *Informations à communiquer à S. M. la reine en faveur de l'Église du Christ qui commence à être persécutée dans ses principaux membres* [2]. Dans ce mémoire, ils attribuaient la persécution dont ils souffraient à l'influence des étrangers. Ils y désignaient, comme en étant les principaux auteurs,

[1] Cette proclamation, du 10 septembre, est dans Knox, t. II, p. 504, 506.

[2] Informations given to the queen's majesty in favour of the church of Christ, now begun to be persecuted in the chief members of the same. 22 septembre. — Au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 9.

David Riccio, aux usurpations duquel Murray avait tenté de s'opposer, et Darnley qui, sujet d'un autre royaume, s'était introduit en Écosse pour y prendre, sans leur consentement, le nom et l'autorité de roi [1]. Ils conjuraient Élisabeth de soutenir une cause qui était la sienne. Mais cette reine artificieuse et circonspecte, qui, le 12 septembre, avait enjoint [2] au comte de Bedford de mettre des troupes et de l'argent à leur disposition, lui envoya trois jours après un contre-ordre [3], en apprenant qu'ils étaient si faibles et qu'ils avaient été battus. Elle se borna à leur faire dire par Cecil qu'elle était favorable à leur entreprise et sensible à leur malheur [4].

Marie Stuart, après les succès qu'elle avait déjà obtenus sur les adversaires de son autorité et de sa foi, ne cachait plus ses prédilections et ses projets. Elle avait appelé près d'elle l'entreprenant adversaire de Murray, le jeune comte de Bothwell [5], qu'elle avait confirmé dans la charge héréditaire de grand amiral d'Écosse, et à qui elle donna le commande-

[1] Au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 10.

[2] Élisabeth au comte de Bedford, 12 septembre 1565, dans Robertson, t. I, appendix n° XIII.

[3] Tytler, t. VII, p. 10.

[4] Réponse pour Robert Melvil, du 20 octobre 1565, écrite de la main de Cecil, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 12.

[5] Il arriva de France le 17 septembre 1565. *Diurnal of occurrents in Scotland*, p. 83.

ment militaire de la frontière de l'ouest et du centre[1]. Elle tira des prisons le fils du comte de Huntly et l'approcha de sa personne. Elle plaça à la tête de son conseil le catholique comte d'Athol, ennemi déclaré du comte d'Argyle, homme de grand courage, mais de nul jugement[2]. Dirigée par l'Italien David Riccio, elle prépara de loin la restauration de l'ancienne croyance. Elle s'adressa, de concert avec Darnley, à Philippe II et au pape pour en obtenir des secours dans la lutte qui allait s'engager entre elle et les protestants, comme Murray et les lords protestants s'adressaient à Élisabeth. Elle disait au roi d'Espagne qu'il était le protecteur naturel de la religion catholique, et que son mari et elle, en vue du danger où étaient les Écossais, restés fidèles à cette religion, d'être entièrement ruinés, et dans la crainte de perdre eux-mêmes leur couronne ainsi que le droit qu'ils *prétendaient ailleurs*, s'ils n'avaient l'aide d'un des grands princes de la chrétienté, n'hésitaient pas à recourir à lui. Elle lui dépêcha un gentilhomme anglais, ancien serviteur de la reine Marie Tudor et maintenant attaché à Darnley, qu'elle chargea de lui faire connaître l'état de ses affaires, en le priant de le renvoyer promptement dans l'intérêt de la couronne et de l'Église, pour le maintien desquelles « nous n'épargnerons, ajoutait-elle, vie ni

[1] Knox, *History, etc.*, t. II, p. 509.
[2] Paul de Foix à Catherine de Médicis, 18 sept. 1565.

estat, estant supporté et conseillé de vous[1]. » Elle invoqua également l'appui de son beau-frère Charles IX.

Les deux cours de France et d'Espagne avaient approuvé son mariage. Elles étaient au fond très-satisfaites : la première, que Marie n'eût épousé ni le prince don Carlos ni l'archiduc Charles ; la seconde, qu'elle n'eût pas pris une seconde fois son mari dans la puissante maison dont Philippe II redoutait et combattait partout l'influence. Ce chef du catholicisme en Europe transmit 20,000 écus à Marie Stuart, et il écrivit au pape, qui en donna 8,000 de son côté, qu'il ne convenait pas dans le moment de lui envoyer d'autres secours qui seraient dangereux sans pouvoir être utiles. Il ajoutait qu'il ne fallait cependant pas renoncer à faire valoir même par les armes le droit de la reine d'Écosse à la succession d'Angleterre[2]. « Ce projet intéresse, disait-il, la cause de Dieu que soutient la reine d'Écosse, puisque c'est évidemment la seule porte par où la religion puisse entrer dans le royaume d'Angleterre, toutes les autres se trouvant maintenant fermées[3]. »

[1] Lettre de Marie Stuart à Philippe II, 10 septembre 1565, dans Labanoff, t. I, p. 381, 382.

[2] Philippe II au cardinal Pacheco, Ségovie, 16 oct. 1565. Arch. de Simancas, leg. 818. Voir appendix E.

[3] « Pues se entiende evidentemente ser aquella la puerta por donde a de entrar la religion en el reyno de Inglaterra, viendo por el presente cerradas todas las otras. » *Ibid.*

Avant de recevoir cette assistance médiocre et timide, Marie Stuart avait refusé la médiation que l'ambassadeur de France, Castelnau de Mauvissière, lui avait offerte au nom de sa cour. « J'aimerais mieux tout perdre, dit-elle fièrement, que de traiter avec mes sujets [1]. » Dans sa belliqueuse ardeur, elle rentra une troisième fois en campagne le 9 octobre pour expulser de son royaume les débris des insurgés cantonnés à Dumfries. Accompagnée des comtes de Bothwell et de Huntly, et suivie d'une armée de dix à douze mille hommes, elle mit sans peine en déroute Murray et les siens, qui se réfugièrent le 14 octobre en Angleterre. Marie triomphait. Cette vie de mouvement, d'entreprise et de lutte l'enivrait. La victoire était pour elle le commencement de la vengeance. Elle n'entendait pas seulement écraser les lords rebelles en les faisant condamner comme des traîtres et en les dépouillant de leurs charges et de leurs biens : ses desseins étaient par moments plus vastes et plus hardis. Tout son royaume pliait devant elle. Sur vingt et un comtes et vingt-huit lords, il n'y avait que cinq comtes et trois lords qui lui fussent contraires, et ils étaient fugitifs [2]. Se regardant comme sûre de

[1] Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 1er oct. 1565, dans Labanoff, t. I, p. 288.

[2] « Sur vingt-un comtes qui sont audit royaume d'Écosse, et vingt-huit millords, il n'y a que cinq comtes et trois mil-

l'Écosse, se sentant appuyée en Angleterre par le parti orthodoxe, et croyant l'être par les puissances catholiques du continent, elle espérait faire repentir Élisabeth elle-même de n'avoir pas voulu la reconnaître pour son héritière et d'avoir encouragé la révolte de ses sujets. Elle laissa même percer ses intentions. Quelques seigneurs de sa suite lui ayant représenté qu'elle se fatiguait à courir ainsi les champs et à suivre les armées dans une saison rigoureuse, elle leur répondit : « Qu'elle ne cesseroit jamais de continuer en semblables peynes, jusqu'à ce qu'elle les eût menés à Londres[1]. »

Elle le prit d'un ton fort haut avec Élisabeth. Elle lui écrivit qu'elle ne pouvait pas imaginer qu'elle consentît à soutenir des rebelles, et la menaça, s'il lui plaisait de faire de leur cause la sienne, de recourir contre elle aux princes ses alliés[2]. Élisabeth se trouva très-embarrassée. Elle était vivement pressée par les ambassadeurs de France et d'Espagne qui, au nom de leurs maîtres, défendaient les intérêts de Marie Stuart et l'autorité commune de tous les sou-

lords qui ne soient du cousté de la royne et prêts à faire ses commandements, encore que la plupart d'iceulx soient protestants. » Paul de Foix à Catherine de Médicis, 29 septembre 1565.

[1] *Ibid.*

[2] Marie Stuart à Élisabeth, 8 octobre 1565, dans Labanoff, t. I, p. 293, 294.

verains. D'ailleurs elle n'était pas sans crainte pour la paix de son propre royaume, et elle avait réuni quelques troupes sur la frontière d'Écosse. Afin de prévenir tout mouvement de la part des catholiques anglais, elle avait fait venir à Londres, sous prétexte de les consulter, mais au fond parce qu'elle croyait plusieurs d'entre eux favorables à sa rivale, le duc de Norfolk, le marquis de Northampton, les comtes d'Arundel et de Pembrocke. Le même soupçon l'avait décidée à appeler auprès d'elle les comtes de Northumberland, de Westmoreland et de Cumberland, qui avaient des terres dans le voisinage de l'Écosse[1].

Après avoir pris ces précautions, elle voulut calmer les mécontentements cette fois altiers de Marie, et elle se montra plus humble et moins susceptible qu'elle n'avait coutume de l'être. Comme tromper ne lui coûtait rien, elle se tira de la fausse position où elle s'était mise par une de ces scènes d'audacieuse fourberie qui lui étaient familières. Elle parut fort irritée de la conduite de Murray, et lui donna l'ordre public de se retirer à Newcastle, en même temps qu'elle l'autorisa par un message secret à se présenter devant elle. Murray vint avec l'un des Hamilton, l'abbé de Kilwinning. Élisabeth les reçut entourée de l'ambassadeur de France et des membres de son conseil, afin de jouer cette odieuse comédie avec

[1] Lettre de Paul de Foix du 29 septembre 1565.

plus d'avantage pour elle. Lorsque Murray fut en sa présence, il mit un genou en terre et commença à parler en écossais. La reine l'arrêta en lui disant de s'exprimer en français, puisqu'il savait cette langue. Murray s'en excusa sur le peu d'habitude qu'il en avait et sur la difficulté qu'il éprouverait à s'expliquer dans une langue qu'il avait peu parlée et presque oubliée. La reine répliqua qu'il s'en souvenait assez pour s'en servir et surtout pour la comprendre, et elle lui dit alors, en français, qu'elle s'émerveillait qu'il eût osé paraître devant elle sans sa permission. « N'êtes-vous pas flétris comme rebelles à votre souveraine [1]? N'avez-vous pas rejeté ses sommations avec mépris et porté les armes contre son autorité? Je vous ordonne de dire la vérité comme il appartient à des gentilshommes [2]. » Murray, con-

[1] « El conde habiendo puesto una rodilla en terra, comenzo a hablar en escoces. La reyna incontinente le dijo, que hablase en frances, pues sabia la lengua. El se excuso, diciendo, que por el poco uso que habia tenido de hablarlo lo habia olvidado, y no podria en aquella lengua esplicar su intento. Respondio le la reyna, que aunque el no la hablase expeditamente sabia que la entendia bien por lo cual en lo que ella le respondiese o preguntase, le queria hablar en frances y asi comenzo a decirle, que ella se maravillaba de que hubiese venido a su presencia, sin licencia, habiendo sido declarado rebelde por la de Escocia. » Gusman de Silva à Philippe II, 5 novembre 1565. Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 818.

[2] « Have you not spurned her summons, and taken arms

fus, répondit en repoussant l'accusation de trahison, en déclarant qu'il n'avait pas pu se rendre auprès de sa souveraine, parce qu'elle était entourée de ses ennemis, et en niant d'avoir voulu s'emparer de sa personne. Il déclara que la reine d'Angleterre ne l'avait pas encouragé à prendre les armes[1].

Élisabeth pria l'ambassadeur de France de se souvenir des paroles de Murray, et, apostrophant ce dernier avec véhémence, elle ajouta : « Vous avez bien fait d'être véridique. Je n'ai jamais encouragé, et aucun de mes officiers n'a encouragé en mon nom votre rébellion dénaturée contre votre souveraine. Pour l'empire du monde, je ne soutiendrais pas un sujet dans sa désobéissance envers son prince ; si je le faisais jamais, cela pourrait disposer Dieu à me punir par des troubles pareils dans mon propre royaume! Quant à vous deux, vous êtes d'indignes traîtres; je vous ordonne de sortir à l'instant de ma présence[2]. »

against her authority? I command you, on the faith of a gentleman, to declare the truth? — Copy of the queen's speech to the earl of Murray, before the french ambassador, the sieur Mauvissière and the queen's council. » An Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 14, 15.

[1] *Ibid.*, et Tytler, p. 15.

[2] « It is well, said she, that you have told the truth : for neither did I, nor any one else in my name, ever encourage in your unnatural rebellion against your sovereign, nor, to be mistress of world, could I maintain any subject in disobedience to his prince : it might move God to punish me

Après ce désaveu sans pudeur, Élisabeth, qui repoussait ainsi ignominieusement les hommes qu'elle avait excités et décourageait le parti [1] dont elle pouvait avoir bientôt besoin, fit des avances fort empressées à Marie Stuart. Elle chargea Randolph, qui avait remis naguère de l'argent de sa part aux lords insurgés, de raconter à la reine d'Écosse comment elle les avait reçus et ce qu'elle leur avait dit. « J'aurois soubaité, écrivit-elle de sa main à Marie Stuart en se justifiant d'une manière qu'elle croyait adroite et qui n'était que basse, que vos oreilles en eussent été juges pour entendre et l'honneur et l'affection que je montrois en vostre endroict, tout au rebours de ce qu'on diet que je défendois vos mauvais sujectz contre vous; laquelle chose se tiendra toujours très-éloignée de mon cœur, estant trop grande ignominie pour une princesse, je ne dirai pas à faire, mais même à souffrir [2]. »

Marie Stuart ne s'était jamais trouvée dans une situation aussi forte. Elle était obéie au dedans de

by a similar trouble in my own realm : but as for you two ye are unworthy traitors, and I command you instantly to leave my presence. » An Stat. Pap. Off., et dans Tytler, p. 15. — Voir aussi *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 171, 172.

[1] « All the contrary faction are discouraged and think themselves utterly undone. » Randolph à Cecil, 23 décembre 1565, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 16.

[2] Élisabeth à Marie Stuart, 29 octobre 1565, dans Labanoff, t. VII, p. 59.

son royaume et respectée au dehors. Il dépendait de son habileté d'affermir la puissance qu'elle avait reconquise par son courage. Si elle s'était montrée clémente après s'être rendue victorieuse, si elle avait pardonné à Murray et aux autres bannis, elle aurait gagné leur reconnaissance et leur fidélité. Après l'humiliation qu'ils venaient de subir en Angleterre, ils se seraient considérés comme heureux de pouvoir rentrer en Écosse, et, ne comptant plus sur la fourbe Élisabeth, ils se seraient rapprochés de la généreuse Marie. Cette princesse aurait ainsi dissous le parti anglais dans son royaume, tandis qu'elle aurait accru le parti écossais dans le royaume voisin. Rien n'ôte plus d'ennemis et ne donne plus de partisans que la force qui se montre habile. Murray, naguère si altier et si opiniâtre dans sa résistance, revenait avec humilité à la soumission. Il envoyait un diamant de prix à David Riccio pour se procurer l'appui de ce conseiller tout-puissant de la reine sa sœur, en lui promettant son amitié s'il le remettait en grâce auprès d'elle[1]. La démarche de Murray s'accordait avec les recommandations que Jacques Melvil et Nicolas Throckmorton adressaient à la reine pour l'incliner à une utile douceur. Melvil, à qui elle avait permis de lui exprimer avec liberté tous ses sentiments, lui disait à Édimbourg[2]; Throckmorton,

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 193.
[2] *Ibid.*, p. 178 à 182.

que sa jalousie envers Cecil attachait à la cause de Marie, lui écrivait d'Angleterre[1], de pardonner pour mieux régner. Ils la pressèrent l'un et l'autre d'être miséricordieuse dans l'intérêt de son pouvoir et de son ambition, afin de rallier à elle tous ses sujets, de ne laisser à Élisabeth aucun moyen de troubler son royaume, et de disposer les protestants eux-mêmes à favoriser ses droits en Angleterre.

Mais Marie était trop passionnée pour être aussi politique. Elle ne se rendit pas à ces sages avis. Elle aima mieux poursuivre sa vengeance, et elle céda aux suggestions de la cour de France et du cardinal de Lorraine, qui avaient envoyé en Écosse Rambouillet et Clernau pour porter à Darnley l'ordre de Saint-Michel et communiquer à Marie la ligue conclue entre les princes catholiques contre la cause protestante. Marie Stuart signa cette ligue[2], et, loin d'écouter J. Melvil, qui lui représentait qu'il ne fallait pas pousser les gens à l'extrémité de peur de les rendre dangereux, elle lui répondit en colère : « Je ne les crains pas. Qu'oseraient-ils ou que pourraient-ils entreprendre[3] ? » Après avoir amnistié seulement le duc de Châtellerault, que la faiblesse de son caractère rendait peu redoutable, et avoir séparé

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 183 à 193. Lettre de Throckmorton.

[2] Tytler, t. VII, p. 18.

[3] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 181.

les Hamilton des autres bannis[1], elle se décida à écraser Murray, Argyle et les autres compagnons de leur rébellion, en les faisant condamner comme des traîtres dans le prochain parlement.

Peu de temps avant la réunion de cette assemblée, qui devait servir ses ressentiments et qu'elle voulait associer à ses projets en faveur de l'ancienne Église, elle envoya l'évêque de Dumblane auprès du nouveau pape Pie V pour lui offrir ses dévouées obéissances[2]. Elle lui demanda ses secours spirituels et temporels, « afin, écrivit-elle, de changer le déplorable et malheureux état de notre royaume. Le moment est propice, puisque nos ennemis sont en partie exilés et en partie placés sous notre main.... Si Dieu et Votre Sainteté, dont nous soutenons la cause, viennent à notre aide, avec un pareil appui nous franchirons tous les obstacles[3]. » David Riccio,

[1] L'abbé de Kilwinning vint rendre les châteaux de Hamilton et Draffen, et partit ensuite d'Écosse pour aller rejoindre sur le continent le duc de Châtellerault. Knox, t. II, p. 515, et note 2.

[2] Marie Stuart au pape Pie V, 21 janvier 1566. Labanoff, t. VII, p. 8, 9.

[3] « Ut auxiliis spiritualibus simul et temporalibus miserum quidem adhuc et infelicem regni nostri statum juvet... Eam spem a Sanct. Tua augendam et implendam fore certo nobis persuademus, cum jam hostes nostri partim exulent, partim in nostris manibus positi sint... Si Deus et S. T. nobis aderit (quorum causam agimus), murum his fretæ transgrediemur. » *Ibid.*, p. 10.

qui était le pensionnaire du pape[1] et l'agent principal de la politique catholique, encouragea la reine à se montrer implacable envers les bannis et à s'engager dans les voies périlleuses d'une restauration religieuse.

Ce jeune Italien, qui avait acquis tant d'importance en Écosse, où il rencontra bientôt une fin si tragique, était venu à Édimbourg en décembre 1562, à l'âge d'environ vingt-huit ans[2]. Il y avait suivi le comte de Moretto, ambassadeur de Savoie, dont il était le *cameriere*. C'était un homme adroit, d'un esprit plus cultivé qu'on ne l'avait dans cette cour un peu sauvage; il était de plus musicien agréable, et la reine le garda comme valet *di camera*, lorsque le comte de Moretto retourna en Piémont. Marie Stuart, ayant beaucoup de goût pour la musique, réunissait auprès d'elle des joueurs de violon, de luth et de flûte; elle avait aussi trois chanteurs auxquels se joignait quelquefois Riccio comme quatrième pour faire la basse qui manquait[3]. Le trouvant bientôt propre à

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 194. — Tytler, t. VII, p. 19.

[2] « Essendo nel 1562 andato monsignor de Moretto, ambasciatore alla regina di Scotia per l'illustrissimo et excellentissimo signor duca di Savoia menò per suo cameriere un M. David Riccio, Piemontese, huomo di 28 annj in circa, accorto, savio e virtuoso. » Dépêche au duc de Toscane, du 8 octobre 1566, dans Labanoff, t. VII, p. 86.

[3] Keith, p. 268, note *e*.

un service plus élevé que celui de valet de chambre, elle le nomma, en décembre 1564, son secrétaire pour la correspondance étrangère à la place de Raulet. « Il réussit si bien dans cet emploi, dit l'ambassadeur de Toscane dans une dépêche adressée au duc Côme Ier, que la plus grande partie des affaires de ce royaume passait par ses mains. Il les dirigeait avec tant de prudence et les menait à une si bonne issue qu'il en était très-aimé de Sa Majesté[1]. » C'était lui qui avait conseillé et conduit le mariage avec Darnley[2]; c'était lui dont les vues, conformes aux sentiments de Marie, tendaient à lier étroitement la reine d'Écosse avec le pape et le roi d'Espagne, à la séparer de l'Angleterre et à rompre avec le parti protestant. Il avait un grand train de maison, et la faveur extrême dont il était l'objet le rendit arrogant et téméraire[3]. L'attitude qu'il eut vis-à-vis de la reine et l'ascendant qu'il prit sur elle nuisirent beaucoup à la réputation de Marie. Aussi Élisabeth, parlant à l'ambassadeur de France de la proscription de Murray, lui dit : « Qu'elle étoit due à un Italien nommé David que la reine d'Écosse aimoit et favorisoit, en lui accordant plus de crédit et d'autorité que ne le permettoient ses affaires et son honneur[4]. »

[1] Dépêche au duc de Toscane, dans Labanoff, t. VII, p. 87.
[2] *Ibid.*, p. 88.
[3] Spottiswood, p. 193.
[4] Dépêche de Paul de Foix à Charles IX, du 17 oct. 1565.

Darnley, après avoir été quelque temps d'accord avec Riccio, se brouilla mortellement avec lui. Ambitieux et vain, sans douceur et sans courage, manquant d'habileté et de soumission, Darnley, dont l'esprit ne s'était pas élevé avec la fortune, avait promptement lassé la tendresse de Marie Stuart. Il s'était fait illusion sur ce cœur mobile, et il n'avait rien oublié pour perdre l'empire qu'il y avait pris un moment. Il aimait à boire[1], passait une partie de son temps à la chasse[2], et se montrait hautain, dur, exigeant[3]. Il avait pressé Marie Stuart de lui accorder la *couronne matrimoniale*[4], c'est-à-dire la moitié de l'autorité suprême, qu'elle lui avait promise dans les premières ardeurs de son affection, et qu'avait possédée son premier mari, François II. Mais elle s'y était refusée, soit parce qu'elle le trouvait incapable de la porter, soit parce qu'elle ne l'aimait plus. Les défauts de Darnley ne lui laissaient aucun doute sur les périls où tomberait le royaume, et où elle se jet-

[1] « All people say, that Darnley is too much addicted to drinking. » La reine lui ayant fait des représentations à ce sujet, il eut envers elle de tels procédés et de telles paroles, que « she left the place with tears. » Drury à Cecil, Berwick, 16 février 1566, dans Keith, p. 329.

[2] Keith, p. 328.

[3] « Darnley is of an insolent, imperious temper, and thinks that he is never sufficiently honoured. » Randolph à Cecil, 24 janvier 1566, dans Keith, p. 329.

[4] Drury à Cecil, 16 février 1565, dans Keith, p. 329.

terait elle-même, en lui conférant l'exercice du pouvoir royal. Moins de six mois après leur mariage, Marie, dégoûtée de Darnley, mettait autant de soin à l'éviter qu'elle avait naguère montré d'empressement à le voir. Ils n'étaient pas loin d'une rupture, et le mécontentement de Darnley préparait une douloureuse humiliation à Marie Stuart.

Déçu dans son ambition, blessé dans son attachement, Darnley attribua les refus et les éloignements de la reine à l'influence de Riccio; il crut que le secrétaire italien était à la fois son conseiller et son amant. « Il avait découvert, disait-il, que ce misérable David avait déshonoré son lit nuptial[1]. » Il résolut donc de se défaire de lui. Il s'ouvrit à son cousin Georges Douglas, auquel il confia son chagrin et fit partager le désir de vengeance qui l'animait. Il envoya celui-ci auprès de lord Ruthven, l'un des amis les plus ardents de sa famille, homme hardi et résolu, pour le prier de l'assister dans ses ressentiments et dans ses projets d'élévation[2]. Il s'agissait de tuer Riccio et de prendre violemment la couronne matrimoniale. Lord Ruthven, bien qu'il

[1] « He went so far as to asser that « the villain David » had dishonoured his bed. » *Rutven's narrative*, dans Keith, appendix n° XI, p. 119, et lettre de Ruthven et de Morton à Cecil du 27 mars 1566, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 22.

[2] Récit de Ruthven, dans l'appendix de Keith, p. 119, 120.

fût dans le moment fort malade, après quelques hésitations, adhéra au complot[1], qui fut aussi communiqué à lord Lindsay[2], et dont Randolph même eut connaissance. Un peu moins d'un mois avant son exécution, Randolph écrivit en effet à Leicester le 13 février 1566 : « Je sais d'une manière certaine que la reine se repent de son mariage, qu'elle hait Darnley et tous ses parents; je sais que lui-même n'ignore pas que quelqu'un partage ses faveurs avec lui; je sais qu'il existe des pratiques conduites par le père et le fils pour s'emparer de la couronne malgré elle; je sais que, si le projet réussit, on coupera la gorge à David avec le consentement du roi.... J'ai appris des choses encore plus atroces que celles-ci, des choses dirigées contre la personne de la reine. Mais je crois qu'il vaut mieux en garder le secret que de les écrire à M. le secrétaire (Cecil). Je n'en parle donc en ce moment qu'à Votre Seigneurie[3]. »

[1] Récit de Ruthven, dans l'appendix de Keith, p. 120.

[2] *Ibid.*

[3] « I know now for certain, that this queen repenteth her marriage, that she hateth him (Darnley) and all his kin. I know that he knoweth himself, that he hats a partaker in play and game with him. » Dépêche de Randolph à Leicester, du 13 février 1566, dans Tytler, t. VII, p. 23. — « I know that there are practices in hand, contrived between the father and son to come by the crown against her will. I know that if that take effect which is intended, David, with the consent of the king, shall have his throat cut within

Le complot s'étendit sans être découvert. Ruthven, que d'étroits rapports liaient aux lords exilés, crut nécessaire de les y faire entrer. De même qu'il avait fallu l'union des amis de Marie Stuart et des partisans de Lennox contre Murray et les siens, il fallait que les soutiens de Lennox et de Murray s'unissent contre Marie Stuart et les serviteurs de son autorité. Les Lennox seuls n'auraient pas pu tenir Murray et les autres proscrits dans l'exil, et soumettre à leur volonté la reine, en lui infligeant, jusque sur le trône, un tel affront. Il fut donc convenu qu'on associerait à la conjuration ceux qui avaient été naguère poursuivis à outrance. Le comte de Morton, proche parent et ami particulier de Murray, attaché à la croyance protestante menacée, et craignant de perdre l'office de chancelier du royaume, ainsi que certains biens de la couronne, fut chargé de conduire l'entreprise. Il le fit avec mystère et habileté. Obtenir l'assentiment des principaux ministres et des plus puissants barons du parti réformé; faire rentrer les exilés et les rétablir dans leur position; s'assurer de l'appui d'Élisabeth et de ses principaux ministres, Cecil et Leicester; tuer Riccio; dissoudre le parle-

these ten days. Many things grievouser and worse than these are brought to my ears; yea, of things intended against her own person, which, because I think better to keep secret than write to M. Secretary, I speak not of them but now to your lordship. » Tytler, t. VII, p. 23.

ment qui allait être convoqué, pour consommer légalement la ruine des lords fugitifs; emprisonner la reine; confier à Darnley la souveraineté nominale; replacer Murray à la tête du gouvernement : tel fut le plan conçu par Morton et qu'adoptèrent en Écosse les lords Lindsay, Ruthven, Lethington, les deux ministres d'Édimbourg Knox et Craig, le clerc de justice Bellenden, le clerc du protocole Makgill, les lairds de Brunston, de Calder et d'Ormiston. Hors de l'Écosse, le comte de Lennox le porta lui-même à la connaissance de Murray, de Rothes, de Grange, de Glencairn et d'Ochiltree, beau-père de Knox, qui y adhérèrent et convinrent de se rendre sur la frontière pour être prêts à rentrer à Édimbourg, aussitôt que la conjuration aurait réussi[1].

On dressa deux *covenants* pour lier solennellement les uns aux autres le roi et ses complices. Dans le premier, que signèrent le roi, Morton et Ruthven, le roi déclarait que la reine étant circonvenue et trompée par des hommes pervers, particulièrement par un Italien nommé David, il s'était déterminé, avec l'assistance de la noblesse et d'autres personnes, à s'emparer de ces ennemis du royaume, et, s'ils résistaient, à les frapper. Il s'engageait, sur sa parole de prince, à soutenir et à défendre ses associés, en présence même de la reine et dans l'intérieur du

[1] Voir Tytler, t. VII, p. 25, 26, 27, et *Proofs and illustrations*, n° I, p. 427 à 438.

palais[1]. Dans le second *covenant*, les comtes de Murray, d'Argyle, de Glencairn et de Rothes, les lairds Boyd et Ochiltree promettaient, en leur nom et au nom de leurs complices, de soutenir Darnley dans toutes ses justes querelles, d'être amis de ses amis, et ennemis de ses ennemis, de lui conférer la couronne matrimoniale, de maintenir la religion protestante, et d'abattre ceux qui lui étaient opposés. Le roi, de son côté, promettait de pardonner à Murray et aux lords exilés, d'arrêter toute procédure ultérieure contre eux au sujet de leur forfaiture, et de les rétablir dans leurs propriétés et dans leurs dignités[2].

Ces *covenants* furent soumis à Randolph, qui en transmit la copie à Cecil. Randolph et le comte de Bedford écrivirent en même temps de Berwick, le 6 mars, au secrétaire d'État d'Élisabeth, et lui recommandèrent de garder le secret le plus absolu, excepté vis-à-vis de la reine et de Leicester, sur la grande entreprise prête à être mise à exécution. « Vous con-

[1] Copie du temps, sur le dos de laquelle a écrit Randolph, au Musée britannique Caligula, B., IX, fol. 212, et dans Tytler, t. VII, p. 28.

[2] Copie écrite par Randolph sur l'original, au State Pap. Off. Elle a pour titre : *Conditions for the earls to perform to their king*, et *Conditions to be performed by the king of Scots, to the earls*. Cecil y a mis de sa main *primo martii* 1565 (1566, l'année finissant encore à Pâques), et dans Tytler, t. VII, p. 29.

naissez, disaient-ils, les mésintelligences et les disputes qui se sont élevées entre cette reine et son mari, parce que d'un côté elle lui a refusé la couronne matrimoniale, et parce que de l'autre il a appris qu'elle faisait de sa personne un usage qu'on ne saurait supporter, et qu'il nous répugnerait d'admettre comme réel, s'il n'était pas trop connu. Afin de supprimer ce sujet de scandale, il a résolu de se trouver présent à l'arrestation et à l'exécution de celui qu'il est en mesure de charger du crime, et qui lui a causé le plus grand déshonneur que puisse éprouver un homme, et surtout un homme dans sa position [1]. » Ils rapportaient dans leur dépêche tout ce qui concernait les arrangements conclus par les conjurés, et ils ajoutaient : « Si la reine d'Écosse, s'opposant à ce qui sera exigé d'elle, trouve le

[1] « You have heard of divers discords and jarrers between this queen and her husband, partly for that she hath refused him the crown matrimonial, partly for that he hath assured knowledge of such usage of herself as altogether is intolerable to be borne, which, if were not overwell known, we would both be very loath to think that it could be true. To take away this occasion of slander, he is himself determined to be at the apprehension and execution of him whom he is able manifestly to charge with the crime, and to have done him the most dishonour that can be to any man, more much being as he is. » Dépêche de Bedford et de Randolph à Cecil, du 6 mars 1566, extraite du State Pap. Off., et publiée pour la première fois par Tytler, t. VII, p. 30.

moyen de se procurer quelque pouvoir à l'intérieur, on lui résistera, et elle sera réduite aux seuls conseils de la partie de la noblesse qui lui reste attachée. Si elle cherche des secours à l'étranger, Sa Majesté la reine, notre souveraine, sera priée de vouloir bien accepter la défense du roi et des lords, avec des offres raisonnables et de nature à la satisfaire. Voilà les choses qui nous ont semblé et qui nous semblent encore d'une grande importance. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous en informer, monsieur le secrétaire, afin que vous puissiez en faire un exposé (à la reine) selon que votre sagesse le trouvera convenable[1]. »

Élisabeth fut en effet instruite du complot et n'y apporta aucun obstacle. Ni Marie Stuart ainsi trahie, ni David Riccio ainsi menacé, ne se doutèrent de ce qui était tramé, l'une contre son pouvoir et son honneur, l'autre contre sa vie, bien que cette ténébreuse conjuration fût connue de tant de personnes. Cependant la reine n'ignorait pas l'aversion profonde que la noblesse avait pour son trop intime et trop accrédité secrétaire. Dans un écrit[2] où étaient exprimés ses sentiments à cet égard, elle répondait avec une verve poignante aux prétentions des lords qui, s'autorisant des mérites de leurs ancêtres, et se

[1] Tytler, t. VII, p. 31.

[2] Imprimé dans le recueil du prince Labanoff, t. VII, p. 297.

regardant, disaient-ils, comme mieux appris et plus généreusement élevés, voulaient tout conduire dans l'État, sous prétexte qu'ils avaient plus d'honneur et plus de biens à lui consacrer que les autres. Elle trouvait qu'en général, au lieu d'être vaillants et sages comme leurs ancêtres, ils étaient partiaux pour leur maison, sans soin de leur honneur, hasardeux, traîtres, n'aimant qu'à commander, dédaignant le roi et les lois. Elle se demandait s'il fallait laisser, dans ce cas, méconnaître ou diminuer par eux l'autorité royale et respecter la leur, et elle ajoutait : « Si le roi trouve un homme de bas estat, pauvre en biens, mais généreux d'esprit, fidèle en cueur et propre à la charge requise pour son service, il ne lui osera commectre autorité parce que les grands qui ont desjà en veulent encore [1] ! » Elle était donc fermement résolue à soutenir contre eux Riccio, qui était cet homme d'une condition inférieure, à l'esprit généreux et au cœur fidèle.

Riccio, de son côté, comptant sur l'énergique appui de la courageuse reine, se montrait inaccessible à la crainte. Il avait été cependant prévenu de se tenir sur ses gardes par un astrologue nommé Damiot qu'il avait l'habitude de consulter. Mais les indications mystérieuses de celui-ci, qui l'engageait, dit-on, à se défier du *Bâtard*, en désignant Georges Douglas, fils naturel du comte d'Angus, semblaient

[1] Labanoff, t. VII, p. 298, 299.

le menacer de Murray [1]. Or Murray, alors absent, s'étant naguère adressé à Riccio même afin de rentrer en grâce, le trop confiant favori dédaigna cet équivoque avertissement. Il ne prit aucune précaution et continua à vivre dans une familiarité imprudente avec la reine [2].

Marie Stuart, ayant découvert que l'ambassadeur anglais avait fourni une somme d'argent à Murray au moment de sa rébellion, lui avait donné, le 17 février, l'ordre de quitter l'Écosse. L'agitateur Randolph s'était retiré à Berwick. La reine convoqua le parlement pour lui faire ratifier la condamnation de Murray et des lords exilés. Elle l'ouvrit en personne le 7 mars, jour où furent nommés les *lords des articles*, et elle y rendit à l'ordre spirituel du royaume la place qui lui était assignée avant les changements opérés dans le culte public, afin, comme elle le dit elle-même, de travailler à la restauration de l'ancienne religion et de procéder contre les rebelles [3]. L'acte de forfaiture

[1] Knox, *History*, etc., t. II, p. 521 et 522.—Spottiswood, p. 194.—Tytler, t. VII, p. 33.

[2] « This David Rizio was so foolish, that not only he had drawn unto him the managing of all affaires, the king set aside, but also his equipage and train did surpass the king's: and at the parliament that was to be, he was ordained to be chancellour. » Knox, *History*, etc., t. II, p. 521.

[3] « We, accompanied with our nobility for the time, past to the Tolbuith of Edinburgh for holding of our parlement

destiné à frapper ceux-ci fut dressé, et il devait être voté le mardi 12 mars. Mais les conjurés n'attendirent point jusque-là, et choisirent le samedi 9 mars pour l'exécution de leur entreprise, que secondèrent de leur côté les ministres presbytériens.

Le 3 mars avait commencé la grande semaine du jeûne général des réformés, qui avait attiré les plus zélés protestants dans Édimbourg. Knox, ainsi que Craig, instruits l'un et l'autre de la conspiration, choisirent des sujets de sermon propres à exalter les esprits et à les préparer à ce qui allait s'accomplir. La Bible abondait en exemples sanglants. La mort d'Oreb et de Zeb, la défaite des Benjamites, l'histoire d'Esther, l'exécution d'Aman enseignaient à ces hommes effrayés et violents comment il fallait traiter les ennemis du peuple de Dieu[1]. L'ennemi du peuple de Dieu était dans ce moment le pauvre Italien qu'on détestait comme étranger, qu'on enviait comme favori, qu'on redoutait comme catholique, et que les conjurés de la noblesse avaient

upon the 7th day of this instant, elected the lords articulars. The spiritualll estate being placed therein in the ancient maner, tending to have done some good anent restoring the auld religion, and to have proceded against our rebels according to their demerits. » Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566, dans Labanoff, t. I, p. 343, et dans Keith, p. 330.

[1] Tytler, t. VII, p. 33, 34. Et sa dissertation sur la complicité de Knox, *Proofs and illustrations*, t. VII, p. 427 à 438.

résolu de sacrifier en présence même de la reine.

En effet, le samedi soir, Morton, Ruthven, Lindsay se rendirent avec environ deux cents hommes en armes, ainsi que cela était convenu, chez Darnley, dont l'appartement dans le palais d'Holyrood était placé au-dessous de celui de Marie Stuart [1]. Il avait soupé plus tôt que de coutume et les attendait. A huit heures, il monta chez la reine par un escalier dérobé, suivi à peu de distance de Ruthven, de Georges Douglas, d'André Kar de Faudouside et de Patrick Bellenden [2], tandis que Morton et Lindsay occupaient avec leurs gens armés les portes et l'intérieur du palais. Il entra le premier dans le cabinet de la reine, petite pièce d'environ douze pieds carrés, et y trouva Marie Stuart soupant avec sa sœur naturelle lady Argyle [3] et David Riccio, qui

[1] « Comparvero circa ducento homini bene armati alle camere del re, il quale era appunto allogiato sotto la camera stessa della reina, or dissero queste medesime parole : « Sire, noi siamo qua pronti. » Ei senza dir altro, il re s'incaminó per una lumaga segreta verso la camera della reina. » Mémoire adressé à Cosme Ier, grand-duc de Toscane, et tiré des archives de Médicis par le prince Labanoff, qui l'a inséré dans le t. VII de son recueil, p. 63 à 80.

[2] Labanoff, t. I, p. 333. — Tytler, t. VII, p. 35 et 36. — Ellis, t. II, p. 213.

[3] Lady Jeanne Stuart, fille naturelle de Jacques V et d'Élisabeth, fille de lord John Carmichael. Elle avait épousé le comte d'Argyle en 1554, et s'était séparée de lui en 1564.

avait sa toque sur la tête[1], en compagnie du commandeur d'Holyrood[2], du laird de Creich, d'Arthur Erskine[3] et de quelques autres de ses serviteurs. Il alla se placer derrière la reine, qui se tourna vers lui, et ils s'embrassèrent[4].

Un instant après survint Ruthven couvert de son armure, le visage pâle et défait par la maladie. Il fut suivi presque aussitôt de Georges Douglas, de Faudonside et de Patrick Bellenden, portant des dagues et des pistolets. Cette invasion dans ses appartements, à une pareille heure et avec un semblable appareil, fit entrevoir à Marie Stuart le dessein sinistre du roi et des conjurés. Elle demanda à Ruthven ce qui l'amenait et qui lui avait ainsi permis de pénétrer chez elle[5]. Ruthven répondit en

[1] « With his cappe upon his heade. » Depêche de Bedford et de Randolph du 27 mars 1567, dans Wrigth, *Élisabeth and her times*, t. I, p. 227.

[2] Lord Robert Stuart, fils naturel de Jacques V et d'Euphémie Elphinston, que le roi son père avait fait commendataire de l'abbaye d'Holyrood. Il s'était joint aux réformés en 1560. En 1569 il échangea son abbaye pour les temporalités de l'évêché d'Orkney, érigées en comté le 28 octobre 1581. Knox, *History*, etc., t. I, p. 458, note 4.

[3] Erskine de Blackgrange, cousin germain de lord John Erskine et capitaine de la garde de la reine. Knox, *History*, etc., t. II, p. 288, note 2.

[4] « El re si poso dietro la sedia della reina la quale subito rivoltata si bacciorno insieme. » *Mémoire adressé à Cosme Ier*, etc., dans Labanoff, t. VII, p. 73.

[5] « La reina li disse chi lo facesse andare in quel luogo

montrant Riccio : « C'est ce David qui est là dans votre chambre privée, où il a été trop longtemps. Qu'il plaise à Votre Majesté de l'éloigner. — Quelle offense a-t-il donc commise? dit la reine. — Il a fait, répliqua Ruthven, la plus grande et la plus détestable offense à l'honneur de Votre Majesté, au roi votre époux, à la noblesse et au commun peuple[1]. » La reine lui dit alors que, si l'on avait quelque chose à reprocher à David, elle le traduirait devant les lords du parlement, et elle ordonna à Ruthven de se retirer sous peine de trahison[2]. Mais Ruthven, ne tenant aucun compte de ses paroles, s'approcha de David pour le saisir. Celui-ci se précipita vers la reine en criant : « Madame, je suis mort[3] ! *Giustizia! giustizia!* Sauve ma vie, madame,

in quell'hora, et chi gliene haveva data licentia? » Labanoff. t. VII, p. 73.

[1] « Let it please Your Majesty that yonnder man David come forth of your privy-chamber, were he hath been over long! The queen answered : What offence hath he done? Ruthven answered : That he made a greater and more hainous offence to Her Majesty's honour, the king her husband, the nobility and common-wealth. » Récit de Ruthven dans Keith, appendix n° XI, p. 123.

[2] « Also we commanded the lord Ruthven, under the pain of treason to avoyd him forth our presence; declaring we should exhibite the said David before the lords of parlament to be punished if any sorte he had offended. » Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glascow du 2 avril 1566, dans Labanoff, t. I, p. 344. — [3] « Madama, io son morto. » *Mémoire*, etc., Labanoff, t. VII, p. 74.

sauve ma vie[1] ! » Dans le mouvement qu'il fit et la poursuite dont il fut l'objet, la table fut renversée sur la reine, qui était grosse de six mois, et qui voulut l'arracher aux meurtriers dont les courtes épées et les pistolets se dirigèrent dans ce moment sur elle[2]. Riccio avait saisi les plis de sa robe et s'y tenait fortement cramponné. Darnley l'en détacha de ses propres mains, et, pendant qu'on l'emmenait violemment, il retint la reine dans ses bras[3] afin qu'elle n'essayât pas de le secourir.

Émue du danger de son malheureux serviteur, et n'étant pas sans crainte pour elle-même[4], Marie

[1] *Birrel's Diary*, p. 5, cité par Tytler, t. VII, p. 35.

[2] « Notwistanding lord Ruthven perforce invadit him in our presence (he then for refuge took safeguard, having retired him behind our back), and with is complices cast down our table upon ourself, put violent hands in him, struck him ower our shoulders with whinzeards, one part of them standing before our face with bended daggs. » Dépêche de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566, dans Labanoff, t. I, p. 344, 345.

[3] « David tooke the quene by the blyghtes (pleats) of her gowne, and put himself behynde the quene, who wold gladly have savid hym; but the king havinge loosed his hands, and holdinge her in his arms, David, etc. » Dépêche du comte de Bedford et de Randolph au conseil privé d'Angleterre, dans Ellis, *Original letters*, t. II, p. 210. — « Il re la prese et l'abbracio tenendola in modo che non si poteva muovere. » Dépêche au grand-duc de Toscane du 8 octobre 1566, dans Labanoff, t. VII, p. 93.

[4] « In doing whereof, we were not only struck with great

implora la pitié des conjurés pour Riccio[1] qu'ils entraînaient, et qui rappelait à Darnley lui-même les bons services qu'il lui avait rendus[2]. Darnley assura hypocritement qu'on ne lui ferait aucun mal[3]. Le pauvre et tremblant Italien fut traîné du cabinet de la reine, et par sa chambre à coucher, vers la chambre de parade, qui était contiguë[4]. Il y trouva la plupart des conjurés attendant leur victime. Morton et Lindsay voulaient le garder jusqu'au lende-

dread, but also by sundrie considerations was most justly induced to take extream fear of our life. » Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow. Labanoff, t. I, p. 345.

[1] « La regina gridava che non dovessino farli male por amor di lei. » Dépêche à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 93.

[2] « Dicendo anco al re se voleva comportare che l'ammazzassino davanti li suoi occhi, sovvenendoli li buoni et fedeli serviti che gl'haveva fatto. » *Ibid.*

[3] « Lasciate andare madama, disse, che non li sara fatto alcun male. » *Ibid.*

[4] Il ne fut pas tué dans le cabinet de la reine et en sa présence, comme on l'a dit. Les témoignages sont unanimes à cet égard. La reine elle-même en convient dans sa lettre du 2 avril à l'archevêque de Glasgow. « Most cruelly took him forth of our cabinet. » Labanoff, t. I, p. 345. — « Presero David nell collo, trascinarlo fuere del camerino. » Mémoire à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 74. — « Fu preso davanti li suoi occhi et menato fuora del gabinetto. » Dépêche à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 93. — « He was not slayne in the queen's presens as was saide, but goinge downe the stayers owte of the chamber of presence. » Dépêche de Randolph et de Bedford, dans Ellis, t. II, p. 210 et 211.

main pour le pendre[1]; mais George Douglas, plus impatient qu'eux, le frappa, dans l'escalier même, avec le poignard du roi, sur lequel il avait mis la main, en disant : *Voilà le coup royal*[2]! Aussitôt tous les autres se précipitèrent sur lui et le percèrent de cinquante-six coups de dague ou de poignard. Son corps fut jeté par la fenêtre dans la cour et déposé chez le portier du palais[3].

En apprenant le meurtre de Riccio, la reine, remplie de douleur et de colère, laissa éclater ses sentiments contre Darnley. Elle lui reprocha d'avoir autorisé un acte aussi lâche et de lui avoir infligé cette honte, à elle, qui l'avait tiré de son humble condition et l'avait élevé jusqu'au trône; elle l'appela traître et fils de traître[4]. Darnley lui reprocha à son tour d'avoir évité sa compagnie depuis plusieurs

[1] Ellis, t. II, p. 210.

[2] « Fu uno che arditamente mise la mano all' istesso pugnale del re... et diede un colpo a David lasciendogli il pugnal nelle schiene, et dissegli esser quello il colpo del re. » Mémoire à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 74.

[3] Keith, Appendix, p. 126, récit de Morton et de Ruthven.

[4] « Allora voltatasi la reina verso il re disse : « Ha traditore, figliuolo de traditore, questa è la ricompensa che hai dato a colei che t'ha fatto tanto bene et honor cosi grande; questo è il reconoscimento che dai a me per haverti inalzato a dignità cosi alta. » Mémoire à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 75.— « She blamed greatly her husbande was the autor of so fowle an acte. » Dépêche de Bedford et de Randolph. Ellis, t. II, p. 211.

mois, de n'avoir consenti à rester quelquefois avec lui qu'autant que David y était, de s'être enfin donnée à celui-ci plus souvent qu'à lui-même, et il ajouta : « C'est par cette raison que j'ai consenti, pour votre honneur et ma satisfaction, à ce qu'on se débarrassât de lui. — Milord, lui répliqua-t-elle, vous êtes l'auteur de l'offense qui m'a été faite; je ne resterai plus votre femme, et je ne serai contente qu'au moment où votre cœur sera aussi désolé que l'est aujourd'hui le mien [1]. » Ruthven, qui revenait de cette horrible exécution, entra alors exténué, encore plus qu'ému et prêt à défaillir. Il demanda un verre de vin. Puis il dit durement à la reine qu'on avait mis David à mort, parce qu'il était une honte pour elle et un fléau pour son royaume, et parce que la pernicieuse influence qu'il exerçait sur elle, l'avait poussée à tyranniser la noblesse, à exiler les lords fugitifs, à entretenir des relations étroites et condamnables avec des princes étrangers afin de rétablir l'ancienne religion, à admettre dans son conseil les comtes de Bothwell et de Huntly qui

[1] Voir la dépêche de Bedford et de Randolph du 27 mars. Ellis, t. II, p. 211, et la conversation de Darnley et de la reine, d'après le récit de Ruthven, dans Keith. « Mylord all the offence that is done to me, you have the wite thereof, for the which I shall be your wife no longer nor ly with you any more and shall never like till I cause you have as sorrowful a heart as I have at this present. » Appendix, p. 124.

étaient des traîtres. Marie Stuart, ainsi humiliée, pleura beaucoup, et dit avec une amertume menaçante : « Ce sang coûtera cher à quelques-uns d'entre vous[1] ! » Ruthven, dont la cruelle énergie était excitée par le mal auquel il succomba moins de deux mois après, ajouta : « A Dieu ne plaise ! car plus Votre Grâce se montrera offensée, plus le monde sera sévère dans ses jugements[2]. » Privée d'un serviteur qui lui était cher et dévoué, offensée dans son honneur, dépouillée de son pouvoir, Marie Stuart était prisonnière entre les mains de ses ennemis.

Les comtes de Huntly et de Bothwell[3] ayant appris que Murray et Argyle étaient attendus le lendemain, et se croyant aussi menacés que Riccio, s'étaient évadés par une fenêtre du palais au moyen d'une corde qui leur servit à descendre du côté des champs. Le comte d'Athol, les lords Fleming et Livingston[4]

[1] « Well, sayth she, it shall be deare blude to some of you. » Dépêche de Randolph, dans Ellis, t. II, p. 212, et dans Wright, *Elisabeth and her times*, t. I, p. 229.

[2] « God forbed, saythe lord Rutvhen, for the more your grace showe yourself offended, the worlde will judge the worce. » Dans Ellis, t. II, p. 212, et dans Wright, t. I, p. 229.—Voir l'appendix F, sur les rapports de Marie Stuart et de Riccio.

[3] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, dans Labanoff, t. I, p. 345, 346. — Ellis, t. II, p. 212.

[4] John, cinquième lord Fleming, grand chambellan héréditaire d'Écosse, avait succédé à ce titre en 1558. William

et sir James Balfour, qui étaient dans Holyrood au moment où les conjurés envahissaient le palais et où Riccio fut tué, avaient également pris la fuite[1]. Au tumulte survenu dans le château, les habitants d'Édimbourg s'étaient émus. Le prévôt de la ville, averti par J. Melvil[2], avait fait sonner le tocsin, et, à la tête des bourgeois armés, il s'était présenté aux portes du palais s'enquérant de ce qui s'y passait, et demandant à être admis en présence de la reine. Mais les conjurés s'y refusèrent et menacèrent la reine, si elle cherchait à les voir et à leur parler, de la tuer elle-même et de la jeter par-dessus les murailles[3]. Comme les bourgeois insistaient, on leur répondit de la part du roi que la reine se portait bien, qu'il ne lui était rien arrivé de fâcheux, et qu'on avait seulement tué le secrétaire italien, qui conspirait avec le pape et le roi d'Espagne pour introduire dans le pays des troupes étrangères destinées à les assujettir et à restaurer l'ancienne religion[4]. Darnley leur commanda ensuite de se retirer sous peine de

Livingston, cinquième lord de Callendar. L'un et l'autre demeurèrent constamment attachés à la cause de la reine.

[1] *Ibid.*

[2] Melvil, *Mémoires*, t. I, p. 197, 198.

[3] « Who (the lords) in our face declared, if we desired to have spoken them, they should cut us in collops, and cast us over the wals. » Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow. Labanoff, t. I, p. 346.

[4] Dépêche à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 94.

désobéissance[1]. Ils s'en retournèrent alors, et la reine, sans espoir d'être secourue, resta captive dans sa chambre pendant toute cette douloureuse nuit, séparée même de ses serviteurs et de ses femmes[2]. Elle sentit la nécessité de se contraindre, de dissimuler, de diviser ses ennemis pour se tirer d'abord de leurs mains, et ensuite se venger d'eux. C'est ce qu'elle fit avec une ruse patiente et une haine habile.

[1] Knox, t. II, p. 522. — Labanoff, t. I, p. 346.
[2] Labanoff, t. I, p. 346.

CHAPITRE V.

Réconciliation de Marie Stuart avec Darnley; son évasion d'Holyrood. — Mesures qu'elle prend à Stirling. — Pardon accordé à Murray et aux autres réfugiés revenus en Écosse le lendemain de la mort de Riccio. — Marie Stuart marche contre les meurtriers de Riccio que Darnley désavoue et dénonce. — Fuite de Morton, de Ruthven, etc., en Angleterre; disgrâce de Lethington. — Haine et mépris de la reine pour Darnley. — Naissance du prince royal d'Écosse. — Tristesse d'Élisabeth à cette nouvelle. — Aversion croissante de Marie Stuart pour Darnley, prêt à se retirer sur le continent. — Faveur de Bothwell; passion qu'il inspire à la reine; autorité qu'il reçoit d'elle. — Rentrée en grâce de Lethington; accord rétabli par Marie Stuart entre Murray et Bothwell. — Voyage de Marie Stuart à Jedburgh, vers la frontière du sud; sa visite à Bothwell blessé. — Maladie grave dont elle est atteinte à son retour. — Profond chagrin qu'elle ressent. — Dessein conçu par Lethington, Bothwell, Huntly et Argyle de la débarrasser de Darnley. — Ouverture qui lui en est faite à Craigmillar. — Complot contre la vie du roi. — Baptême catholique du prince royal que dirige le protestant Bothwell et auquel le roi n'assiste pas. — Mécontentement et craintes de Darnley, qui se retire à Glasgow et y tombe malade. — Consentement donné par la reine au retour de Morton et des autres meurtriers de Riccio. — Entrevue de Bothwell et de Morton à Whittingham pour l'assassinat du roi. — Conditions auxquelles Morton y adhérerait. — Dangers que court Darnley. — Visite de Marie Stuart à Glasgow, d'où elle ramène Darnley convalescent, et l'établit dans une maison isolée à Kirk of Field (*église du Champ*), aux portes d'Édimbourg. — Préparatifs du meurtre de Darnley par Bothwell; agents subalternes qu'il s'associe et dont il se sert. — Mourtre de Darnley. — Indignation publique. — Retraite de Marie Stuart au château de Seton dans la compagnie de Bothwell. — Plaintes longtemps sans effet du comte de Len-

nox, qui demande le châtiment de Bothwell et des autres meurtriers. — Procès dérisoire fait à Bothwell; son acquittement. — Son projet de mariage avec la reine. — Adhésion qu'il arrache à la plus grande partie de la noblesse ou qu'il en obtient. — Enlèvement de la reine par Bothwell. — Divorce de Bothwell avec Jeanne Gordon. — Mariage de Bothwell avec Marie Stuart.

Le mariage de la reine avec Darnley avait rejeté l'Écosse dans les guerres civiles; l'assassinat de Riccio la précipita dans les conspirations et les meurtres. L'histoire de ce royaume déchiré ne fut plus pour longtemps qu'une suite de complots, de trahisons et de violences. Tout le monde y fut enveloppé, et le roi, et la reine, et trois régents qui s'y associèrent à des degrés et dans des moments divers. L'assassinat, la prison, l'échafaud furent leur partage. Tel est le sort ordinaire des passions sans frein ou des intérêts sans règle. Ils trouvent leur châtiment là où ils avaient cherché leur satisfaction.

Pendant la triste nuit qui suivit le meurtre de Riccio, Marie Stuart fut plongée dans la plus amère désolation. Elle était prisonnière dans son palais, que gardaient étroitement Morton et les autres conjurés. Le lendemain, Darnley parla et agit en roi. Il prononça la dissolution du parlement et prescrivit à ses membres, sous peine de trahison, de quitter Édimbourg en trois heures [1]. Il écrivit de sa main

[1] Récit de Ruthven dans Keith, Appendix, p. 126. — Et Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 2 avril 1566. Labanoff, t. I, p. 346.

au prévôt de la ville pour qu'il y fît bonne garde et n'en laissât sortir que les protestants. Lorsqu'il se rendit auprès de la reine, il la trouva en proie à une douloureuse exaltation. Le tragique spectacle qu'elle avait eu sous les yeux, les souvenirs menaçants qui la poursuivaient, l'image du terrible Ruthven qui lui semblait prêt à la frapper, les sinistres desseins qu'elle craignait de la part d'une noblesse habituée à ne pas respecter ses souverains, lui avaient donné une sorte de délire. A la vue de ses angoisses, la pitié rentra avec l'affection dans le cœur de Darnley. Il obtint des autres conjurés que les femmes de la reine vinssent l'assister, sans qu'on leur permît toutefois de sortir de sa chambre, si ce n'est le visage découvert, de peur que la prisonnière ne s'échappât sous le déguisement de l'une d'entre elles [1]. Dès ce moment Marie Stuart, n'attendant sa délivrance que d'elle-même, mit toute son adresse et toute sa dissimulation à se la procurer.

Lorsque Murray, au-devant duquel elle avait envoyé J. Melvil, arriva le dimanche soir avec les lords fugitifs [2], elle le fit demander. En le voyant, elle se jeta dans ses bras et lui dit : « Ah! mon frère,

[1] Récit de Ruthven, dans Keith, Appendix, p. 126 et 127.

[2] Lettre de Bedford et de Randolph au conseil d'Angleterre, dans Ellis, t. II, p. 213, et dans Wright, t. I, p. 230. — Lettre de Marie Stuart du 2 avril. Labanoff, t. I, p. 347.

si vous aviez été ici, vous n'auriez pas souffert qu'on m'eût traitée si indignement[1]. » Murray parut attendri. Mais le lendemain tous les conjurés réunis n'en délibérèrent pas moins sur ce qui leur restait à faire. Ils semblèrent disposés à conférer la couronne matrimoniale et le gouvernement du royaume à Darnley, à compléter l'établissement du protestantisme et à enfermer la reine dans le château de Stirling jusqu'à ce qu'elle eût approuvé toutes leurs entreprises[2]. Ce plan, que leur attribue Marie Stuart et qu'ils ne réalisèrent qu'un an après, fut alors déjoué par l'habileté de cette princesse et par la faiblesse de Darnley.

Dans les conférences nombreuses et particulières que la reine eut avec son mari, elle lui fit envisager la misérable situation où il se placerait vis-à-vis des lords, s'il leur permettait de l'emporter sur elle, et le danger auquel il s'exposerait du côté des princes ses alliés, s'il souffrait qu'on altérât encore davantage

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 199.

[2] « In their council they thought it most expedient we should be warded in our castle of Streviling, there to remain while we had approved in parlament all ther wicked interprizes, establisht their religion, and given to the king the crown matrimoniall, and the haill government of our realme: or else, by all appearence, firmly purposed to have put us to death, or detained us in perpetual captivity. » Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 347.

l'état religieux du royaume [1]. Elle n'eut pas de peine à le gagner. Darnley était vain et faible, d'un esprit ambitieux et d'un cœur timide. Malgré les explications dures et humiliantes que le mari et la femme avaient échangées, ils oublièrent, Darnley l'injure qu'il prétendait avoir été faite à son honneur, Marie l'outrage que venait de recevoir sa réputation, la violence qu'avait subie son autorité. Abandonnant ses amis et ses projets, Darnley consentit à faire évader Marie Stuart et à la suivre.

Cette évasion ne pouvait s'effectuer qu'en trompant les autres conjurés. Aussi, dans la journée du lundi, Darnley leur annonça-t-il que la reine avait la fièvre et était menacée d'un avortement si elle ne changeait pas d'air. Il assura en même temps qu'elle était disposée à pardonner tout ce qui s'était passé, à leur confirmer ses sentiments de vive voix et à signer les actes qu'ils jugeraient nécessaires à leur sûreté. Les conjurés ne virent d'abord dans cette proposition qu'une ruse qu'ils suspectèrent et dont ils engagèrent Darnley à se défier. Mais Darnley, ayant insisté, conduisit Murray, Morton et Ruthven auprès de la reine. Marie leur dit alors qu'elle n'avait jamais aimé le sang ni convoité les biens de sa noblesse, et que, continuant à agir comme elle l'avait fait depuis son retour en Écosse, elle recevrait en

[1] Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 347, 348.

grâce les bannis, pardonnerait la mort de David et mettrait en oubli tout ce qui s'était passé. Elle les invita à rédiger eux-mêmes les articles qu'elle signerait pour leur sauvegarde[1]. Prenant ensuite Darnley d'une main et Murray de l'autre, elle se promena quelque temps avec eux d'un air confiant et amical[2].

Obligés de se rendre aux désirs du roi qui se séparait d'eux et de céder à l'invitation de la reine, les conjurés dressèrent l'acte qui devait pourvoir à leur sécurité, et ils le remirent à Darnley. Celui-ci s'engagea à le faire souscrire à la reine. Il les pria de la laisser sous sa garde seule, afin qu'elle parût libre et pût donner les ordres qui lui conviendraient, assurant qu'il répondait de tout[3]. Ils quittèrent donc, eux et leur troupe, le palais d'Holyrood dans la soirée du lundi, non sans donner à entendre au roi qu'ils se croyaient trompés, et qu'ils s'attendaient à ce que la reine et lui se retirassent dans le château d'Édimbourg ou dans celui de Dunbar. « Si, par suite de ce qui va se faire, lui dit Ruthven, il est versé du sang, que ce sang retombe sur votre tête et non sur la nôtre[4]. »

[1] Récit de Ruthven, dans Keith, Appendix, p. 128.

[2] « Then our majesty took the king by the hand, and the Earl of Murray by the other, and walked in the said outer-chamber by the space of an hour. » *Ibid.*, p. 128.

[3] *Ibid.*, p. 128.

[4] « And lord Ruthven protested, that what bloodshed or

En effet, dans la nuit du 11 au 12 mars, Marie, accompagnée de Darnley et du capitaine de sa garde Arthur Erskine, sortit secrètement d'Holyrood, et, montée sur un des chevaux qu'on tenait prêts, elle se dirigea vers Dunbar[1]. Dès qu'elle y fut arrivée, elle convoqua la noblesse en armes. Les lords conjurés, en apprenant le mardi matin qu'elle était partie sans signer les articles qu'elle leur avait offerts, envoyèrent auprès d'elle lord Semple pour réclamer l'exécution de sa promesse. Elle le fit attendre trois jours sans lui donner de réponse. Se trouvant alors à la tête des troupes que lui amenèrent les comtes de Bothwell, de Huntly, d'Athol, de Caithness, Marshall, l'archevêque de Saint-André, les lords Hume et Yester, elle leva entièrement le masque[2]. Elle publia le 16 mars une proclamation[3] contre les rebelles qui avaient osé ensanglanter son palais et l'y retenir captive. Continuant avec adresse à diviser ses ennemis, elle se

mischief should ensue thereon, should fall upon the king's head and his posterity, and not upon theirs. » Keith, App., p. 128, 129.

[1] *Ibid.*, p. 129. — Lettre de Marie Stuart du 2 avril, dans Labanoff, t. I, p. 348. — Lettre de Bedford et de Randolph du 27 mars, dans Ellis, t. II, p. 214, et dans Wright, t. I, p. 230.

[2] Récit de Morton et de Ruthven. Keith, App., p. 129. — Labanoff, t. I, p. 348, 349. — Wright, t. I, p. 230, 231.

[3] Dans Keith, Appendix n° XII, p. 130.

réconcilia avec Murray, Argyle, Glencairn et Rothes, à condition qu'ils ne se joindraient pas aux meurtriers de Riccio[1]. Elle poursuivit ces derniers avec un implacable ressentiment. Morton, Ruthven, Lindsay, George Douglas, André Kar de Faudonside et soixante-cinq lairds ou gentlemen[2] furent cités devans la justice comme ayant pris part à cet attentat, et elle marcha sur Édimbourg, où ils étaient restés et d'où à son approche ils s'enfuirent en Angleterre. Marie Stuart rentra dans la ville où elle avait été outragée et prisonnière avec le désir de se venger et le pouvoir de le faire.

Elle prescrivit au comte de Lennox de ne plus paraître à la cour[3]. Lethington, dépouillé de sa charge de secrétaire d'État, reçut ordre de se retirer à Inverness[4]. Joseph Riccio devint secrétaire particulier de la reine à la place de son frère David[5], aux restes duquel furent rendus de grands hon-

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 201. — Labanoff, t. I, p. 348, 349.

[2] Keith, Appendix n° XI, p. 129, et Appendix n° XII, p. 130 et 131. — Leurs noms sont annexés à la dépêche de Bedford et de Randolph du 27 mars, dans Wright, t. I, p. 231, 232, et dans Ellis, t. II, p. 220 à 222.

[3] Lettre de Randolph et de Bedford du 27 mars. Wright, t. I, p. 234, et Ellis, t. II, p. 222.

[4] Lettre de Bedford et de Randolph. Wright, t. I, p. 232, 233, et Ellis, t. II, p. 216, 217. — *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 204.

[5] Keith, Appendix n° XI, p. 129.

neurs[1]. Les auteurs principaux du meurtre ayant pris la fuite, Marie fit saisir et mettre à mort quelques-uns des complices subalternes[2] qui avaient gardé les portes du palais pendant son exécution et qui croyaient échapper au châtiment par leur obscurité. Dans son animosité ardente, elle jeta en prison le laird de Dromlangricke et son fils le prévôt de Glenkondeu, qui n'étaient pas à Édimbourg au moment où Riccio fut tué, mais qui refusèrent d'entrer dans une ligue formée pour rechercher et punir tous ceux qui avaient coopéré à cet attentat[3].

Darnley avait été obligé de le désavouer, pour sa part, dans une déclaration publique qui avait été affichée le 20 mars à Édimbourg. Il s'élevait contre les bruits calomnieux par lesquels on osait l'associer, disait-il, *au meurtre cruel, commis en la présence de la reine, et à la détention criminelle de la très-noble personne de Sa Majesté*[4]. Il ajoutait : « Sa Grâce, pour éloigner la mauvaise opinion que les bons sujets pourraient être induits à concevoir à la suite de ces faux rapports et de ces séditieuses rumeurs, a déclaré

[1] Voir, à ce sujet, p. 50, note 8, du Ier volume de *History of Scotland*, etc., par Malcolm Laing, 4 vol. in-8°. Londres, 1819, 3e édit.

[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 203. — Keith, p. 334.

[3] Lettre de Bedford et de Randolph du 27 mars. Wright, t. I, p. 233, et Ellis, t. II, p. 217, 221 et 222.

[4] Ellis, t. II, p. 222, 2e série.

à Sa Majesté la reine, devant les lords du conseil secret, sur son honneur, fidélité, et parole de prince, qu'il n'a jamais rien su de la perfide trahison dont il est injurieusement et faussement accusé, et ne l'a jamais conseillée, commandée ni approuvée[1]. » Il avouait toutefois qu'il avait consenti à faire venir d'Angleterre, à l'insu de la reine qu'ils avaient offensée, les comtes de Murray, de Glencairn, de Rothes et les autres exilés.

Ce désaveu ne le remit pas dans les bonnes grâces de la reine, à laquelle il dénonça même le secrétaire Lethington, le *justice-clerk* Bellenden et le clerc du registre Makgill comme ayant pris part à la conspiration[2]. Mais il le déshonora et acheva de le perdre auprès de ses complices. Ceux-ci n'apprirent pas, sans en être indignés, un pareil manque de foi. Les avoir provoqués à conspirer dans l'intérêt de son honneur et pour accroître son pouvoir, et se séparer d'eux en les livrant ensuite aux vengeances de la reine, leur parut la plus basse des trahisons. Aussi, en représailles de son infidélité, firent-ils connaître à Marie Stuart les deux *bonds*[3] qu'il avait signés et par lesquels il avait été convenu

[1] Ellis, t. II, p. 222, 2e série.

[2] Foster à Cecil, 16 mai; Randolph à Cecil, 13 mai 1566, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 54.

[3] Lettre de Randolph à Cecil, 4 avril 1566, extraite du State Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 45.

qu'on lui accorderait la couronne matrimoniale et qu'on tuerait Riccio. La reine avait pu croire que, trompé un moment par la jalousie, il avait agi avec irréflexion. Mais, en connaissant toute l'étendue de sa complicité, elle lui retira sa confiance à jamais et le prit en dégoût. Il ne fut plus pour elle qu'un mari ingrat, qu'un conspirateur perfide, qu'un lâche menteur.

Elle lui montra dès lors une insurmontable aversion. Déjà, avant sa rentrée à Édimbourg, elle avait laissé éclater les vrais sentiments qui l'animaient à son égard, malgré l'intérêt qu'elle avait à les dissimuler encore. Elle les avait exprimés à Jacques Melvil, qui remplaça momentanément Lethington comme secrétaire d'État. « La reine, dit Melvil dans ses Mémoires, me fit ses plaintes sur l'imprudence et l'ingratitude du roi; je tâchai de l'excuser de mon mieux, attribuant sa faute à sa jeunesse et aux mauvais conseils de Douglas et de quelques autres qui l'avaient séduit; je l'exhortai à étouffer toute semence d'inimitié et à se souvenir que c'était elle-même qui l'avait pris pour mari contre l'avis de ses sujets. Mais je lui trouvai toujours depuis ce temps-là un cœur plein de rancune, et c'était lui faire mal sa cour que de lui parler d'accommodement[1]. » La haine de

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 202. — Randolph dit de son côté : « The king is not loved by the queen, on account of the said murther. The people hated him, because he had

Marie pour Darnley s'accrut avec son mépris. Elle l'éloigna plus que jamais des affaires, qu'elle conduisit avec les comtes de Bothwell, de Huntly, d'Athol et l'évêque catholique de Ross, investis de toute sa confiance, et le condamna à vivre isolé dans sa cour[1]. Melvil, qui ne voyait pas sans chagrin et sans crainte le progrès de son antipathie, lui conseilla vainement de pardonner à son mari et de se réconcilier avec lui. Il ne réussit qu'à se rendre importun[2]. La reine l'appela fourbe et flatteur, parce qu'il avait fait présent d'un épagneul au roi délaissé[3], et elle lui défendit de s'entretenir avec lui. « Ce prince, ajoute Melvil, était toujours seul, et c'était un crime de l'accompagner[4]. »

Marie Stuart n'alla cependant pas plus loin contre Darnley, tant que sa passion pour un autre ne s'ajouta point à sa répugnance croissante pour lui. Le terme de sa grossesse approchait. Rendue défiante par les complots tramés à si peu d'intervalle, dans l'intention de s'emparer de sa personne au défilé de Kinross et d'abattre son autorité au palais d'Holyrood, elle se

broken his oath to the conspirators. » Randolph à Cecil, 4 avril 1566, Robertson, Appendix n° XVI.

[1] *Mémoires de Melvil*, p. 204, 205.

[2] *Ibid.*, p. 203.

[3] Lettre du comte de Bedford à Cecil, 3 août 1566. Robertson, t. II, Appendix n° XVII.

[4] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 202, 204.

retira dans le fort château d'Édimbourg, afin d'y faire ses couches en entière sûreté. Elle y mit au monde, le 19 juin, entre neuf et dix heures du matin[1], le royal enfant dont la noblesse écossaise devait se servir pour la déposséder du trône treize mois plus tard, et qui, après avoir régné trente-cinq ans en Écosse sous le nom de Jacques VI, devait succéder à Élisabeth en Angleterre sous le nom de Jacques Ier. Aussitôt qu'il fut né, Melvil se rendit auprès de la reine d'Angleterre, chargé de lui annoncer cet événement qui intéressait les deux royaumes, et de lui proposer d'être la marraine du prince d'Écosse. Élisabeth était à Greenwich, où elle donnait un bal à sa cour, lorsque le secrétaire d'État Cecil et l'envoyé de Marie Stuart y arrivèrent. Cecil s'approcha d'elle pendant qu'elle dansait et lui fit part à l'oreille de la naissance du prince d'Écosse. Cette nouvelle la remplit d'une tristesse soudaine. Interrompant les danses, elle se jeta comme accablée dans un fauteuil et dit aux dames qui l'entouraient : — « La reine d'Écosse vient d'accoucher d'un fils, et je ne suis qu'un arbre stérile[2]. »

Personne ne se livrait avec plus d'impétuosité qu'Élisabeth à ses sentiments, mais personne aussi ne savait mieux les dominer et les contrefaire. Dans

[1] Keith, p. 335 et 338. — *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 212.
[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 212, 213.

l'audience qu'elle donna le lendemain à Melvil, elle le reçut avec un visage ouvert, en paraissant joyeuse de l'événement qui l'affligeait et qui lui donnait un successeur malgré elle. Elle le remercia de lui apporter une si heureuse nouvelle et « accepta, avec une gaieté apparente, d'être la marraine du jeune prince[1]. » Elle fit partir ensuite sir Henri Killegrew pour aller féliciter de sa part la reine d'Écosse, l'assurer de son amitié et l'approuver dans sa conduite à l'égard des meurtriers de Riccio, qu'elle avait néanmoins accueillis dans son royaume.

La naissance du prince d'Écosse ramena la question de la succession d'Angleterre. Melvil eut ordre de solliciter de nouveau Élisabeth à ce sujet. Marie Stuart rapprocha même avec habileté Murray, Argyle, Lethington[2], de Bothwell, de Huntly, d'Athol et de l'évêque de Ross, dans l'espoir qu'ils auraient assez d'influence, les uns sur le parti protestant, les autres sur le parti catholique en Angleterre, pour l'aider à obtenir ce qu'elle recherchait si passionnément depuis tant d'années. Mais en même temps qu'elle réconciliait entre eux les principaux personnages de son royaume, et qu'elle traitait avec faveur les lairds de Brunston, d'Ormiston, de Hatton, de

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 211.

[2] Le 2 août, cinq mois après le meurtre, Lethington fut pardonné et admis en présence de la reine. *Cecil's Abstract*, p. 169.

Calder, chefs des presbytériens[1]; les catholiques extrêmes traversaient ses desseins en rappelant, à cette occasion, ses droits à la couronne d'Élisabeth. L'Écossais Patrick Adamson publiait à Paris un livre latin dans lequel il reconnaissait Marie Stuart comme reine d'Angleterre et appelait son fils prince d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande[2].

Les instances adroites de Melvil ne conduisirent à aucun résultat décisif. Élisabeth, selon sa coutume, sut ne rien refuser et ne rien promettre. Mais le parlement d'Angleterre s'empara bientôt de cette grave question que les communes voulaient résoudre dans l'intérêt du protestantisme, et dès lors au détriment de Marie Stuart. Malgré les répugnances d'Élisabeth, qui ne consentait pas à désigner un héritier, de peur d'affaiblir par là son autorité, les deux chambres, réunies le 2 octobre, s'occupèrent de la transmission du trône qu'elles croyaient rendre pacifique en la rendant légale. La délibération fut poussée assez loin, et la reine d'Angleterre, irritée, fit venir pour y mettre un terme les membres du parlement devant elle. Leur exposant sa politique égoïste, mais prévoyante, du ton le plus impérieux, elle leur dit que plusieurs d'entre eux lui avaient

[1] Foster à Cecil, 19 septembre 1566. Au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 49.

[2] Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart, du 2 décembre 1566. Labanoff, t. VII, p. 99, 100.

offert leur assistance, sous le règne de sa sœur, si elle voulait s'emparer de la couronne, et qu'il ne manquerait pas de gens[1], sous le sien, qui troubleraient la paix commune par de semblables menées au cas où l'on nommerait d'avance son successeur. « Je suis votre reine naturelle, ajouta-t-elle en finissant; et, bien que vous vous montriez si contraires à ma volonté en cette affaire, je ne consentirai point à ce qu'elle passe plus avant[2].

Cette injonction arrêta la chambre des lords, mais il n'en fut pas de même de la chambre des communes, qui continua la discussion engagée. Élisabeth en parut fort irritée et se plaignit que ceux des communes fussent si affectionnés à leur liberté qu'ils oubliassent la soumission due au prince. Elle leur envoya l'ordre de cesser toute délibération à ce sujet, sous peine de se rendre coupables de désobéissance envers leur souveraine[3]. Cette fois la chambre

[1] « ...Entre los cuales havia havido algunos que, reinando su hermana, le ofrecian á ella ayuda y la querian mover á que quisiese procurar, en su vida, la corona; por lo cual se podia bien dar á conocer que ñombrandose succesor no faltaria quien le andiese con semejantes platicas por turbar la paz comun. » Gusman de Silva à Philippe II, 11 nov. 1566. Arch. de Simancas. Inglaterra, leg. 819.

[2] « ...Si aunque soy vuestra reyna natural os mostrais tan contrarios á mi voluntad en este negocio, el cual no consentire que pase adelante. » *Ibid.*

[3] « ...Y cuan afecionados estavan á su libertad sin mirar á la obediencia que devian á sus principes... Dixo me que

basse se soumit, bien qu'elle regardât un pareil ordre comme attentatoire à la liberté de ses discussions[1]. Élisabeth, qui s'était opposée au choix d'un héritier protestant, ne réprima pas avec moins de véhémence les désirs de l'héritière catholique. Elle exprima à Marie Stuart son extrême mécontentement de la témérité de Patrick Adamson et la pressa de désavouer, par un acte public, un livre qui, lui dit-elle, est « si scandaleux pour vous, si injurieux à moi, si fol en soy[2]. » Elle ajouta que cette publication suffirait pour la faire condamner comme *ingrate envers celle qui journellement lui servoit d'advocat contre tous ses maldisans*[3]. « Vous savez, madame, continua-t-elle, qu'il n'y a chose du monde qui me touche plus en honneur qu'il n'y ait aultre royne d'Angleterre que moy[4]. »

Malgré l'ardent désir de Marie Stuart, la succession d'Angleterre resta dans la même incertitude qu'auparavant. Elle y conserva ses droits sans parvenir à les faire reconnaître. Elle les compromit même bientôt et s'exposa de plus à perdre la couronne

les havia embiado un mandato, en que les ordeneva que no tratasen mas dello, so pena que incurririan en caso de los que contravienen al mandato y obediencia del principe y que todos havian obedecido. » Arch. de Sim. Ingl., leg. 819.

[1] Silva à Philippe II, 13 nov. 1566. *Ibid.*, leg. 819.

[2] Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart, du 2 décembre 1566, dans Labanoff, t. VII, p. 100.

[3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*

d'Écosse. Après la naissance du prince royal, la mésintelligence s'accrut entre son mari et elle. Une passion funeste pénétra, vers cette époque, dans son cœur. L'objet de cette passion fut le comte de Bothwell, l'homme le plus entreprenant et le plus dangereux de l'Écosse. James Hepburn, quatrième comte de Bothwell, était alors âgé de trente ans [1]. Il avait succédé à son père en 1556, possédait de grands biens et exerçait de grandes charges dans le royaume. Récemment marié à Jeanne Gordon [2], il était devenu le beau-frère du comte de Huntly et avait uni l'une des plus puissantes familles du Sud avec la plus puissante famille du Nord. Il avait beaucoup de bravoure, encore plus d'audace [3], et une ambition qui

[1] « James fourth Earl of Bothwell, was served heir to his father, 3 november 1556. The retour bears, that his father died five weeks or thereabouts preceding, therefore the date of his birth may be fixed to 1536 or 1537, as queen Mary describes him as in his very youth at his first entry into this realm, immediatly after the decease of his father. » Robert Douglas, *Peerage of Scotland*, t. I, p. 229.

[2] Il avait épousé en février 1566 Jeanne Gordon, seconde fille de George, quatrième comte de Huntly.

[3] Throckmorton écrivait de Bothwell le 2 novembre 1560, lorsque celui-ci retournait pour la première fois de France en Écosse : « He is a glorious, rash and hazardous young man ; and therefore it were meet his adversaries should both have en eye to him and also keep him short. » Sir Nicol. Throckmorton to the queen, dans *Hardwicke's Stat. Pap.*, t. I, p. 149.

ne connaissait ni limites ni scrupules. Sans déguisement dans ses projets comme dans ses vices[1], il aspira d'abord à se faire aimer de la reine, ensuite à l'épouser. Bien qu'il fût laid[2], son aspect martial, son goût des plaisirs, la résolution hardie de son caractère, un air de dévouement chevaleresque, les mœurs élégantes et aisées du continent sous lesquelles il cachait les passions sauvages et emportées de son pays, séduisirent l'imagination de la reine et donnèrent à Bothwell un grand empire sur elle. Marie Stuart chercha d'abord dans Bothwell un serviteur fidèle et utile, et trouva bientôt en lui un amant et un maître.

Les progrès de sa faveur[3], vers la fin de l'été de 1566, éclatèrent aux yeux de tout le monde. Il disposait de tout à la cour d'Écosse, où il dirigeait entièrement les volontés de sa souveraine. Le pouvoir qu'il exerçait, et la réconciliation qui s'était opérée

[1] « I assure you Bothwell is as naughty a man as liveth, and much given to the detestable vices. » Randolph à Cecil, 6 avril 1566, dans Chalmers, t. II, p. 26.

[2] Brantôme, t. V, p. 98.

[3] « Bothwell is still in favor and as a great and in the management of affairs. » Bedford à Cecil, 9 août 1566. — « Now the Earl of Bothwell's favor increased wich mecontented many. » *Mémoires de Melvil*, publiés par le Bannatyne Club, p. 154. — « The Earl Bothwell, whom the queen preferred above all others, after the decease of David Rizio. » Knox, t. II, p. 528.

entre lui, Huntly, Athol, Murray, Argyle et Lethington, avaient inspiré de vives alarmes au jeune roi, que Marie Stuart évitait et détestait de plus en plus. En voyant la reine s'entourer de tous ceux qu'il considérait comme ses anciens et ses nouveaux adversaires, Darnley ne se sentit pas seulement offensé, il se crut menacé. Il se tourna vers le parti catholique avec l'espérance de s'en faire un appui, écrivit secrètement au pape en dénonçant la reine comme attiédie pour la religion; et, dans l'excès de ses craintes, encore prématurées, il soupçonna les lords réconciliés de comploter contre sa vie [1]. Il songea même à se retirer sur le continent. Il tint un navire prêt pour son passage en France, et, dans les derniers jours de septembre, son père étant venu le voir à Stirling, il lui fit confidence de son dessein. Aussitôt le comte de Lennox écrivit à Marie Stuart, qui était alors à Édimbourg, pour la prévenir de cette détermination et lui dire qu'il n'avait pas été en son pouvoir de la changer [2].

Le jour même (29 septembre) où la reine reçut la

[1] « When his letters were intercepted, and his practices discovered, he... accused the nobles of a plot against his life. » Tytler, t. VII, p. 50.

[2] Du Croc à Catherine de Médicis, 17 oct. 1566, dans Labanoff, t. I, p. 375. — Lettre écrite par les lords du conseil privé à l'archevêque de Glasgow, 8 oct. 1566, dans Keith, p. 348.

lettre du comte de Lennox, et où elle put croire que Darnley faisait déjà voile loin de l'Écosse, elle le vit arriver au palais d'Holyrood [1]. Le faible prince projetait et n'exécutait pas : après la menace d'un départ, il venait essayer une réconciliation. Mais la scène qui se passa entre la reine et lui ne contribua point à leur rapprochement. Marie assembla aussitôt les membres de son conseil et fit prier l'ambassadeur de France Du Croc de se joindre à eux. En leur présence, elle eut une explication avec Darnley. Elle lui demanda hardiment pourquoi il voulait quitter l'Écosse et quelle raison elle lui en avait donnée? Darnley, qui était venu chercher un épanchement [2], et qui ne s'attendait pas à subir un interrogatoire, resta interdit et muet. Il ne se souciait sans doute pas d'entrer dans la discussion de ses griefs qui eût été en même temps celle de ses torts. Les lords du conseil lui adressèrent la même question ; il n'y répondit pas davantage. Du Croc lui dit alors que son départ intéressait l'honneur de la reine et le sien ; que le blâme en tomberait sur la reine ou sur lui, suivant qu'elle en aurait donné quelque motif fondé ou qu'il l'entreprendrait sans raison. Il le supplia donc vivement de s'expliquer. Ainsi pressé,

[1] Labanoff, p. 376. — Keith, p. 348.

[2] « Je vois bien qu'il ne sçait où il en est, il vouldroit que la reine le redemandast. » Du Croc, dans Labanoff t. I, p. 377, 378.

Darnley finit par avouer que la reine ne lui en avait pas fourni de sujet. C'était tout ce que voulait Marie Stuart. Elle avait arraché à son mari une déclaration qui la justifiait et qui la laissait désormais sans reproche vis-à-vis de lui, soit qu'il partît, soit qu'il restât. Aussi dit-elle qu'*elle s'en contentait*[1].

Après cette entrevue, qui n'avait pas répondu à l'attente de Darnley, et dans laquelle il n'y avait eu aucune sincérité des deux parts, puisque le roi n'avait pas voulu avouer les causes de son mécontentement, et que la reine n'était pas disposée à les faire cesser, ils furent ensemble plus mal que jamais. Le triste et inconsidéré jeune homme, qui ne savait ni supporter son sort ni s'y soustraire, qui avait perdu l'affection de la reine, allumé ses ressentiments, mérité ses mépris par des goûts grossiers, des prétentions sans habileté, des hauteurs sans énergie, des projets sans suite, une odieuse participation au meurtre de Riccio et le lâche abandon de ceux qu'il avait excités à le commettre, se sépara froidement de Marie et repartit pour Stirling en lui disant qu'elle ne le verrait pas de longtemps[2]. Il lui écrivit de là que ses motifs de quitter l'Écosse n'étaient que trop réels, et il

[1] Labanoff, t. I, p. 376, 377. — Keith, p. 349.

[2] « Sy est que, en ce desespoir, sans occasion comme il déclara, il s'en alla et dist adieu à la royne, sans la baisé, l'asseurant que Sa Majesté ne le verroit de longtemps. » Du Croc, *ibid.*, dans Labanoff, t. I, p. 377.

les fonda sur le peu de confiance qu'elle avait en lui, la privation de toute autorité, les dédains et l'éloignement de la noblesse, qui ne l'honorait pas en le voyant ainsi délaissé[1]. Il ne mentionnait pas dans sa lettre les craintes qu'il avait conçues pour sa vie. Il continua donc les préparatifs d'un départ[2] dont il menaça toujours, et que pour son malheur et celui de la reine il n'eut pas le courage d'effectuer.

Loin de mettre obstacle à son éloignement, Marie Stuart se rendit à cette époque, sans l'inviter à l'accompagner, vers la frontière du sud-est de son royaume, qui était troublée par les querelles des insubordonnés *borderers*. Les Armstrongs, les Elliots et les Johnstons, familles puissantes du district de Liddesdale, s'y faisaient la guerre. La reine y avait envoyé, le 6 octobre[3], le comte de Bothwell en qualité de son lieutenant, pour y réprimer les désordres et y rétablir la paix. Le 8, elle l'y suivit elle-même et se rendit à Jedburgh afin d'y tenir ses assises[4] et d'y joindre l'action de la justice à celle des

[1] Lettre des lords du conseil à l'archevêque de Glasgow, du 8 octobre, dans Keith, p. 350.

[2] Labanoff, t. I, p. 377.

[3] Chalmers, t. I, p. 294.

[4] « On the 8th of october, the queen went out of Edinburgh to Jedburgh, to hold a justice-aire. » *Birrel's Diary*, p. 5, cité par Chalmers, t. I, p. 295.

armes. Ce jour-là [1] Bothwell, à peine arrivé, attaqua corps à corps, avec beaucoup de bravoure, un fameux *borderer* nommé John Elliot du Park. Celui-ci, en se défendant, le frappa d'une épée à deux mains et le blessa assez grièvement. Bothwell fut transporté dans le château voisin de l'Hermitage. Sa blessure mit encore plus en évidence les sentiments de Marie Stuart pour lui. « En apprenant cette nouvelle, dit Crawford, la reine fut troublée au fond du cœur et n'eut aucun repos qu'elle n'eût vu lord Bothwell [2]. »

Retenue à Jedburgh jusqu'au 15 octobre, par l'expédition des affaires qui l'y avaient appelée, elle monta à cheval dès qu'elle fut libre et se rendit au château où se trouvait son lieutenant et son favori blessé. Elle était accompagnée de Murray et de quelques autres seigneurs. Quoiqu'il y eût dix-huit milles de Jedburgh à l'Hermitage, elle y alla et en revint le même jour [3]. Après avoir passé une heure avec Bothwell, à la suite de cette longue route, elle écrivit encore une partie de la nuit [4] à celui qu'elle venait de quitter. La

[1] « On the same day Bothwell was wounded in the hand by Elliot of Park. » Chalmers, p. 5 et 295.

[2] « The queen being then at Jedburgh and understanding the certain report of this accident, was so higly grieved in heart, that she took no repose in body until she saw him. » *Crawford's Memoirs*. Ms cité par Keith, p. 352.

[3] Keith, p. 352.

[4] Lettre de Lethington à l'archevêque de Glasgow, dans

fatigue, la préoccupation, et, ajoute Crawford, l'angoisse de son esprit pour le comte de Bothwell[1], lui donnèrent le lendemain, 16 octobre, la maladie la plus dangereuse. Elle tomba en défaillance et fut à la mort pendant plusieurs heures. La fièvre la saisit ensuite avec une extrême violence et la tint pendant plusieurs jours dans un insensible accablement. Lorsqu'elle revint un peu de cet état qui semblait désespéré[2], elle se crut près de sa fin, demanda aux lords qui étaient présents de prier pour elle, confia son fils à la garde de la reine d'Angleterre[3], et fit avertir son mari de la gravité de son mal[4]. Bothwell, convalescent[5], était accouru auprès d'elle avec les autres

Malc. Laing, p. 74, et Sharon Turner, *History of the reigns of Edward the sixth, Mary and Elisabeth*, 2e édit. Londres, 1829, t. IV, p. 68, note 56, et p. 73.

[1] « And the great distress of her mind for the Earl of Bothwell. » *Crawford's Memoirs ms.*, dans Keith, p. 352, note *f*.

[2] Lettres du conseil d'Écosse à l'archevêque de Glasgow, du 23 octobre; de Du Croc au même, du 24 octobre; de John Lesly au même, du 27, dans Keith, Appendix n° XIV, p. 133, 134, 135, et la lettre de Lethington au même, du 24 oct. 1566, dans Malc. Laing, t. II, p. 73.

[3] Keith, p. 352, et Lettre de Marie Stuart au conseil privé d'Angleterre, du 18 nov. 1566. Dans Keith aussi, p. 354.

[4] Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, du 24 oct. 1566, dans Keith, Appendix n° XIV, p. 133.

[5] « Mylord Boythwell is here, quha convalescis will of his wondis. » Lettre de J. Lesly, évêque de Ross, à l'archevêque de Glasgow, du 27 oct. 1566, dans Keith, Appendix, p. 136.

membres du conseil privé et plusieurs des lords les plus importants du royaume. Darnley l'y trouva en arrivant à Jedburgh, où il ne vint que le 28 octobre, deux jours après qu'une crise heureuse eut fait cesser tout danger pour la reine. La voyant mieux, il ne resta qu'une nuit à Jedburgh et repartit immédiatement pour Glasgow [1]. Cette visite tardive et gênée, sans cordialité comme sans empressement, n'était pas propre à ramener le bon accord entre la reine et son mari.

Le rétablissement de Marie Stuart fut lent, et elle ne put partir de Jedburgh pour Kelso que le 8 novembre. Elle voyagea à petites journées, le long de la côte en se rendant par mer à Dunbar. De là elle prit le chemin de Craigmillar, château situé à une lieue d'Édimbourg, où elle arriva le 20 novembre et passa deux semaines [2]. Elle était triste, soucieuse, abattue sous le poids de ses dégoûts et des sentiments contradictoires qui l'agitaient. Elle avait des élancements au côté droit et le foie malade. « La reine n'est pas bien, écrivait l'ambassadeur Du Croc à l'archevêque de Glasgow. Je crois que sa maladie consiste principalement dans un

[1] Chalmers, t. I, p. 297. — Sharon Turner, t. IV, p. 68.

[2] Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, 2 déc. 1566, dans Keith, préface, p. VII. — Le 18, Marie était encore à Dunbar, d'où elle écrit à Cecil et au conseil d'Angleterre. Labanoff, t. I, p. 380 et 382.

chagrin profond qu'il semble impossible de lui faire oublier. Elle ne fait que répéter ces mots : « Je voudrais être morte[1]. » Ses sentiments étaient trop visibles pour n'être pas connus de tout le monde, et le pénétrant Lethington avait saisi la vraie cause du trouble où elle était, lorsqu'il avait dit : « Son cœur succombe en pensant que le roi doit rester son mari, sans qu'elle aperçoive le moyen de se délivrer de lui[2]. »

Cette connaissance des dispositions secrètes de Marie Stuart fit naître autour d'elle de funestes pensées. Les membres du conseil privé que les liens de la parenté ou de l'amitié unissaient à Morton, à Lindsay, à Ruthven, et aux autres meurtriers de Riccio, songèrent, s'il faut en croire un récit fait sous l'inspiration et dans l'intérêt de Marie Stuart, à obtenir leur pardon en entrant dans les passions présentes de la reine qui affaiblissaient ses ressentiments passés. L'astucieux Lethington combina ce plan avec autant d'adresse que de perversité. Ne mettant scrupule à rien, marchant indifféremment vers les buts les plus divers selon les

[1] Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow, du 2 déc. Keith, préface, p. VII.

[2] « That it is a heart break for her, to think that he should be her husband, and how to be free of him sche sees na outgait. » Lettre de Lethington à l'archevêque de Glasgow, du 24 oct. 1566, dans Malc. Laing, t. II, p. 74.

moments et les occasions, un jour avec Darnley contre Riccio, un autre jour avec Bothwell contre Darnley, il négocia le retour des proscrits au prix d'un divorce et s'il le fallait d'un meurtre. Il parla de son dessein à Bothwell, qui s'y associa avec toute l'ardeur de sa fougueuse ambition, et le soumit à Argyle et à Huntly, qui y donnèrent leur adhésion. Selon la version des amis de la reine, il s'en ouvrit également à Murray, qui l'écouta sans le repousser. Après s'être concertés entre eux, les nouveaux confédérés se rendirent chez Marie Stuart[1].

[1] The protestation of the Earles of Huntley and Argyll touching the murthour of the king of Scots; dans Anderson, *Collection relating to the history of Mary queen of Scotland*, 4 vol. in-4°, Londres, 1728, t. IV, 2e partie, p. 189 à 194, et dans Keith, Appendix n° XV, p. 136, 137. — Cette protestation fut envoyée par la reine ou en son nom, toute rédigée, aux comtes de Huntly et d'Argyle, pour qu'ils la signassent. « During the subsequent conference at Westminster (1568-69) she sent a protestation touching the king's murder, to be signed again by Argyle, and Huntley, and again returned. » Malc. Laing, t. I, p. 20. — Murray se défendit d'avoir eu le rôle qui lui était attribué à Craigmillar. Après avoir dit que ses ennemis le calomnient en son absence, il ajoute qu'au mois de novembre, à Craigmillar, il n'a rien été proposé en sa présence : « tending to any unlawfull or dishonorable end. » — An answer by the Earl of Murray regent, to the forsaid protestation pasted on the back therof 19 january 1568-69, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 194, et dans Keith; Appendix n° XVI, p. 138.

Lethington porta la parole en leur nom. Il rappela à la reine les graves et intolérables offenses qu'elle avait reçues de son mari, insista sur l'ingratitude qu'il avait montrée envers elle et sur les torts dont il continuait à se rendre coupable chaque jour. Puis il ajouta que, s'il plaisait à Sa Majesté de pardonner au comte de Morton, aux lords Ruthven et Lindsay, ceux-ci sauraient bien trouver, avec le reste de la noblesse, le moyen de la séparer par un divorce de son mari, de façon qu'elle n'eût plus rien à démêler avec lui. Cette proposition ne la surprit pas. Elle y consentit d'abord sous la double condition que le divorce serait légal et qu'il ne porterait aucun préjudice aux droits de son fils[1]. Mais le divorce n'était pas aisé à obtenir, puisqu'il fallait ou faire valoir le degré de consanguinité au sujet duquel le pape avait donné une dispense, ou bien intenter à Darnley un procès en adultère, ou encore le poursuivre pour crime de trahison.

Ces difficultés ne pouvaient pas échapper à Marie, qui se serait exposée aux lenteurs d'une négociation incertaine ou aux scandales d'une procédure odieuse. Aussi fut-elle saisie de scrupule, et, dans son ennui, elle parla de se retirer en France et de laisser en Écosse Darnley, qui, disait-elle, se corrigerait peut-être[2]. Mais Lethington lui répondit que les lords de son

[1] *Ibid.*, dans Anderson et dans Keith. — [2] *Ibid.*

royaume ne le souffriraient pas, et il osa même, en termes mystérieux, lui faire de terribles ouvertures : « Madame, dit-il, ne vous inquiétez de rien; nous sommes ici les principaux de la noblesse et du conseil de Votre Grâce, et nous trouverons bien le moyen de vous délivrer de lui sans aucun préjudice pour votre fils; et, quoique milord Murray, ici présent, ne soit pas moins scrupuleux pour un protestant que Votre Grâce ne l'est pour une papiste, je suis sûr qu'il regardera à travers ses doigts, nous verra faire et ne dira rien[1]. » La reine comprit toute la portée de cette insinuation, et répliqua qu'elle ne voulait rien laisser entreprendre qui pût être une tache à son honneur; mais elle ne se révolta pas assez contre une semblable pensée, et se contenta de dire qu'il valait mieux rester dans l'état où on se trouvait et attendre que Dieu y portât remède[2]. Lethington ne tint point compte de cette molle résistance, et il ajouta : « Madame, laissez-

[1] « Madam, said he, fancie ye not we are here of the principal of Your Grace's nobilitie and counsale, that shall finde moyen that Your Majesty shall be quite of him without prejudice of your son, and albeite, that mylord of Murraye here present, be lytill les scrupulus for ane protestant, nor Your Grace is for ane papist, I am assurit he will looke through his fingeris thairto, and will behald our doeings saying nothing to the same. » Anderson, p. 193. — Keith, p. 138.

[2] *Ibid.*

nous conduire l'affaire; Votre Grâce n'en verra sortir que du bien et des actes qui seront approuvés par le parlement[1]. »

Telle fut cette conférence extraordinaire. Elle fut suivie, de la part des promoteurs de la ligue homicide, d'un acte qui donna toute sa signification à leur dernière ouverture. Ils convinrent, par un traité ou *bond*, de tuer le roi, comme étant un jeune fou et un tyran, ennemi de la noblesse, et s'étant conduit d'une manière intolérable envers la reine. Ils s'engagèrent à soutenir que ce meurtre était une mesure d'État. Sir James Balfour, partisan dévoué de Bothwell, rédigea le *bond*, que signèrent avec lui Huntly, Lethington, Argyle, et qui resta entre les mains de Bothwell[2].

Moins d'un mois s'était écoulé depuis que le complot avait été ourdi contre la vie de Darnley, lorsque se fit au château de Stirling le baptême de son jeune fils. La reine d'Angleterre, qui en était la marraine, chargea la comtesse d'Argyle de l'y représenter, et elle envoya en ambassade solennelle le comte de Bedford avec des fonts-baptismaux en

[1] « Madam, let us guyde the matter amongis us, and Your Grace shall see nothing bot gud, and approvit by parliament. » Anderson, p. 193. — Keith, p. 138.

[2] Voir la *Confession* du laird d'Ormiston dans Malc. Laing, t. II, p. 321 et 322. — Et Tytler, t. VII, p. 65.

or [1], pour servir à la cérémonie religieuse. Celle-ci eut lieu le 17 décembre avec beaucoup de magnificence, et le comte de Brienne, ainsi que l'ambassadeur Du Croc, y assistèrent de la part du roi de France. Bien qu'elle s'accomplit selon le rite catholique par l'archevêque de Saint-André [2], ce fut le protestant Bothwell qui la dirigea [3]. Darnley n'y parut point, quoiqu'il fût au château de Stirling. Irrité tout à la fois et confus, il avait menacé deux jours auparavant de partir. Il resta néanmoins, mais il s'enferma chez lui pendant le baptême et les fêtes qui le suivirent. Il demanda à voir l'ambassadeur de France, qui refusa de se rendre auprès de lui, parce qu'il n'était pas en bons termes avec la reine. Du Croc lui fit même dire que, s'il venait dans sa propre maison, au moment où il y entrerait par une porte lui serait obligé d'en sortir par une autre [4].

L'humiliation ne pouvait pas être plus grande. Le roi était méprisé au milieu de la cour, le père n'avait pas de place au baptême de son fils. Cette situation intolérable pour Darnley était accablante

[1] Tytler, t. VII, p. 60.

[2] Lettre de Du Croc à l'archevêque de Glasgow du 23 décembre 1566, dans Keith, préface, p. VII.

[3] Sir John Foster à Cecil; lettre déposée au Stat. Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 66.

[4] Lettre de Du Croc, dans Keith, préface, p. VII.

pour la reine. Après avoir paru surmonter ses sentiments de tristesse pour présider à toutes ces fêtes où elle retrouva un moment son amabilité et sa grâce, Marie retomba dans tout son chagrin. Elle redevint morne et pensive. Du Croc, qu'elle fit appeler, la trouva couchée sur un lit pleurant et atteinte d'une douleur poignante dans les côtés. Il n'augurait rien que d'alarmant des rapports chaque jour plus hostiles du roi et de la reine. Un peu auparavant il avait écrit à l'archevêque de Glasgow : « Je n'ai pas la prétention d'annoncer d'avance comment tout se passera, mais je dirai que ces affaires ne peuvent pas rester longtemps telles qu'elles sont, sans qu'elles soient accompagnées de bien mauvaises conséquences[1]. »

Ces conséquences se déroulèrent en effet, avec une tragique rapidité. Sur les instances de Lethington et de Bothwell, Marie Stuart, mettant en oubli ses ressentiments contre les principaux meurtriers de Riccio, rappela Morton, Ruthven, Lindsay et soixante-seize autres bannis. George Douglas et André Kar de Faudonside furent seuls exceptés de ce pardon, parce que le premier était accusé d'avoir frappé Riccio devant la reine, et le second d'avoir dirigé un pistolet sur elle-même[2]. En apprenant le

[1] Keith, p. VII de la préface.

[2] Lettre ms. de Bedford à Cecil, au State Pap. Off., citée dans Tytler, t. VII, p. 69.

retour prochain des plus compromis de ses anciens adhérents, dont il s'était fait d'implacables ennemis, Darnley en fut épouvanté; il y vit de sinistres intentions contre lui, et il quitta de nouveau la cour pour aller à Glasgow auprès de son père le comte de Lennox. A peine y fut-il arrivé, qu'il tomba malade. La défiance populaire, qui ne se trompait pas sur les périls auxquels il était exposé, tout en se trompant sur la cause de son indisposition, le crut empoisonné. Il avait la petite vérole, qui se déclara par une forte éruption[1].

En attendant, le complot contre sa vie se poursuivait sans relâche. Bothwell cherchait et trouvait de nouveaux complices. Il avait obtenu l'adhésion de lord Caithness, de l'archevêque de Saint-André, du laird d'Ormiston; et, dès que Morton fut rentré dans le royaume, entre le 10 et le 15 janvier[2] 1567, Bothwell voulut gagner à ses desseins un homme de cette résolution et de cette importance. Il alla le voir à Whittingham, chez Archibald Douglas, son proche parent. Il lui fit part de l'entreprise projetée et le pressa de s'y associer, en lui disant qu'elle avait

[1] Lettre ms. de Bedford à Cecil du 9 janvier 1567, au St. Pap. Off., citée dans Tytler, t. VII, p. 69.

[2] Morton arriva à Berwick le 10 janvier. Sa lettre du 10 à Cecil, datée de cette ville, au State Pap. Off., est citée par Tytler, t. VII, p. 75.

l'assentiment de la reine[1]. Morton ne fut ni surpris ni scandalisé de cette proposition; il connaissait et partageait les passions mobiles, intéressées, violentes des lords écossais. Mais l'exil qu'il venait de subir le rendant plus circonspect, il répondit qu'il ne s'en mêlerait pas, à moins qu'on ne lui montrât la preuve que la reine autorisait tout. Bothwell, que Lethington accompagna dans une seconde entrevue, n'ayant pu tirer de Morton autre chose que cette sorte d'adhésion conditionnelle, retourna à Édimbourg pour chercher le consentement écrit de la reine. Il ne l'envoya point, et Lethington fit prévenir Morton par Archibald Douglas que la reine n'avait pas voulu entendre parler de l'affaire en question[2]. Bothwell s'était-il trop avancé en se prévalant à tort du nom de Marie, ou bien Marie se refusait-elle seulement par prudence à laisser voir sa complicité?

Quoi qu'il en soit, elle conservait toujours ses sentiments de défiance et d'animosité à l'égard de Darnley, et l'accusait de comploter contre elle. D'après des propos attribués à William Heigate et à

[1] Confession de Morton avant sa mort, dans Malc. Laing, t. II, p. 354 à 362, appendix n° XXXIV. — Lettre d'Archibald Douglas à la reine Marie, avril 1586, dans Robertson, t. III, appendix n° XLVII, et dans Malc. Laing, t. II, p. 363 à 369, appendix n° XXXIV.

[2] *Ibid.*

William Walcar, serviteurs de l'archevêque de Glasgow, propos qu'ils nièrent lorsqu'ils furent interrogés et confrontés, le roi avait résolu de s'emparer du jeune prince son fils, de le faire couronner et de gouverner en son nom. Par crainte de ce complot chimérique, la reine avait le 14 janvier 1567 ramené le prince royal de Stirling à Édimbourg, comme pour le soustraire à un enlèvement[1]. Le pauvre et faible jeune homme auquel ce dessein était attribué n'avait ni autorité, ni parti, ni caractère. Il vivait dans l'isolement et l'impuissance d'un disgracié, et depuis le 5 janvier il était retenu dans son lit par la maladie éruptive qui mettait ses jours en danger. Marie ne l'accusa pas moins de conspirer, et, après avoir parlé de ses prétendus desseins dans une lettre du 20 janvier qu'elle écrivait à l'archevêque de Glasgow, elle ajoutait : « Sa conduite et sa gratitude pour nous sont bien connues à Dieu et au monde. Nos sujets, même indifférents, voient cela, et dans leur cœur, nous n'en doutons pas, condamnent les mêmes projets. Sans cesse nous le trouvons occupé et actif à rechercher tous nos actes, lesquels, avec l'aide de Dieu, seront toujours tels que personne

[1] Déposition de Thomas Crawford, gentilhomme du comte de Lennox, au State Pap. Off., où elle est notée au dos par Cecil ; citée par Tytler, t. VII, p. 77. — Labanoff, t. VII, p. 396, 397. Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow.

n'ait lieu de s'en offenser, et ne pourra tenir sur nous que des propos honorables. Cependant lui, son père et leurs adhérents parlent de manière à nous montrer qu'ils ne manqueraient pas de bonne volonté à nous faire obstacle, si leur puissance était égale à leurs intentions. Mais Dieu modère leurs forces et leur enlève les moyens d'exécution[1]. »

Le lendemain du jour où elle s'exprimait avec cette sévérité soupçonneuse sur Darnley, elle partait pour Glasgow, et allait prodiguer à celui qu'elle jugeait si défavorablement et qu'elle détestait toujours, les témoignages les plus affectueux. Aussi Darnley, qui entrait en convalescence, fut-il étonné de cette visite inattendue. Il savait que Marie Stuart avait récemment parlé de lui en termes très-durs, et il avait été vaguement prévenu des trames de Craigmillar. Il ne le cacha point à la reine. Il avait

[1] « And his behaviour and thankfulness to us is in semblablement welle knawin to God and the warld, specialie our awin indifferent subjectis seis it, and in thair hartis, we doubt not, condemnis the samyne. Alwayis we persave him occupeit and bissy aneuch to haif inquisitioun of our doyngis, quhilkis. God willing, sall ay be sic as nane sall haif occasioun to be offendit with thame, or to report of us any wayis bot honorably; howsoever he, his father and thair fautoris speik, quhilkis we knaw want na gude will to make us haif ado, gif thair power wer equivalent to thair myndis. Bot God moderatis thair forces well aneuch, and takis the moyen of executioun of their pretensis fra thame. » Labanoff, t. I, p. 398-9.

appris, lui dit-il, du laird de Minto, qu'elle avait refusé de signer un écrit qui lui avait été présenté pour se saisir de lui, et, s'il résistait, le tuer[1]. Il ajouta qu'il ne croirait jamais qu'elle, qui était sa propre chair, voulût lui faire le moindre mal. Puis avec plus de vanité que de confiance, il dit que si d'autres avaient l'intention de le frapper, il leur vendrait chèrement sa vie, à moins qu'ils ne le surprissent pendant son sommeil[2]. Marie à son tour lui parla et de l'intention qu'il avait eue de se retirer sur le continent et du projet qui lui avait été attribué par Heigate et Walcar. Il reconnut que l'une n'avait pas été sérieuse et nia l'autre avec force. Après lui avoir reproché ses craintes et ses soupçons, et avoir montré pour lui plus de douceur et moins d'aversion que de coutume, Marie n'eut pas de peine à reprendre tout son empire sur lui[3]. Au fond Darn-

[1] Déposition de Crawford à la conférence d'York, lorsqu'il y fut interrogé par les commissaires d'Élisabeth le 9 décembre 1568. Sa déposition est citée par Tytler, t. VII, p. 77.

[2] *Ibid.*, p. 77, 78. Cette déposition est conforme en cela, comme en bien d'autres points, à la première lettre secrète écrite par Marie Stuart et trouvée dans la fameuse cassette d'argent. Voir cette lettre dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 330, et les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 2e édit., Middelbourg, 1578, in-12, t. I, p. 160, v°. — Voir sur ces lettres et sur les sonnets de Marie Stuart, Appendice G.

[3] Première lettre, dans Melvil, t. III, p. 340, et dans les *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 163, v°.

ley était toujours épris d'elle, et le dépit de l'amour avait, autant que la souffrance de l'orgueil, été cause de son éloignement de la cour. Il lui manifesta beaucoup de repentir, mit ses fautes sur le compte de sa jeunesse et de son inexpérience, et promit de ne plus y retomber. Il exprima son extrême joie de la voir auprès de lui et la supplia de ne plus le quitter[1]. Comme elle lui proposa de le conduire en litière à Craigmillar, lorsqu'il serait en état de voyager, il répondit qu'il ferait tout ce qu'elle voudrait, si elle consentait à vivre de nouveau maritalement avec lui. Elle le promit en lui tendant la main; mais elle ajouta qu'elle attendrait le moment où il serait entièrement rétabli de sa maladie. Elle exigea qu'il tînt cette réconciliation secrète, de peur qu'elle ne causât de l'ombrage à quelques lords[2].

Ce changement de langage et de conduite était bien extraordinaire de la part de Marie. Avait-elle passé, d'une manière subite et sincère, de l'aversion pour son mari à une tendre sollicitude pour lui,

[1] Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 326, 327, et dans les *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 159. Les lettres et les sonnets de Marie Stuart sont aussi dans Anderson : *Collections relating to the history of Mary queen of Scotland*, 4 vol. in-4°. Édimbourg et Londres, 1837, 1838, vol. II, p. 115 à 159.

[2] *Ibid.*, *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 327 et 336, 337, et *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 159, v°, et 162, v°.

du dégoût au rapprochement? Il est impossible de le croire, lorsqu'on voit que la mort de Darnley, violemment survenue quelques jours après, ne lui causa aucun chagrin, ne lui laissa aucun regret, ne lui inspira aucun sentiment de vengeance, ne lui fit prendre aucune mesure de justice; lorsqu'on sait qu'à l'instant même où elle semblait se réconcilier avec lui, son intimité criminelle[1] continuait avec Bothwell, et qu'elle devint peu de temps après la femme de cet audacieux meurtrier de son mari. Mais alors, comment expliquer cette réconciliation? Faut-il croire qu'aveuglée par la passion, soumise aux volontés féroces et ambitieuses de son amant, Marie Stuart allait surprendre à Glasgow la confiance de Darnley par des marques d'un hypocrite intérêt, afin de le ramener à Édimbourg et de l'y mettre sous la main de ses ennemis? Une telle perfidie ne semble pas croyable, et cependant les apparences morales et les témoignages écrits s'élèvent à la fois contre Marie Stuart avec une force accablante.

Bothwell avait placé comme valet de chambre auprès d'elle un Français nommé Nicolas Hubert, qui le servait depuis un fort grand nombre d'années et qu'on appelait communément *Paris*, du lieu de sa naissance. Ce Paris, qui fut un des agents employés

[1] *Ibid.*, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 333, et dans les *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 161.

par son ancien maître dans l'exécution du complot contre la vie du roi, accompagna la reine d'Édimbourg à Glasgow, lorsqu'elle se rendit auprès de Darnley [1]. Le surlendemain de son arrivée, Marie Stuart le renvoya vers Bothwell [2] avec une lettre qui atteste à la fois l'amour qu'elle ressentait pour Bothwell, et la part qu'elle prenait à ses sinistres projets. « Estant partie du lieu où j'avois laissé mon cœur, lui disait-elle, il se peut aisément juger qu'elle estoit ma contenance [3]. » Après lui avoir raconté son voyage jusqu'à Glasgow, et lui avoir dépeint les défiances craintives et les effusions affectueuses de Darnley comme elles sont mentionnées dans la déposition de Thomas Crawford, gentilhomme du comte de Lennox à qui Darnley communiquait ses entretiens avec la reine, elle lui disait : — « Je ne l'ay jamais veu mieux porter, ni parler si doucement, et si je n'eusse appris par l'expérience combien il avoit le cœur mol comme cire et le mien estre dur comme diamant, peu s'en eust fallu que je n'eusse eu pitié de luy. Toutefois ne craignez

[1] Deuxième déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, du 10 août 1569. Mus. britann. Caligula, c. I, fol. 318, et citée dans Malc. Laing, t. II, p. 308, et dans Anderson, vol. II, p. 192 à 205.

[2] *Ibid.*

[3] Première lettre, dans les *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 158, et dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 323.

rien[1]. » Elle n'en était pas moins révoltée de la perfidie à laquelle sa passion la réduisait et de ce qu'elle appelait sa *délibération odieuse*. « Vous me contraignez de tellement dissimuler, ajoutait-elle, que j'en ay horreur, veu que vous me forcez de ne pas jouer seulement le personnage d'une traîtresse; qu'il vous souvienne que, si l'affection de vous plaire ne me forçoit, j'aimeroye mieux mourir que de commettre ces choses; car le cœur me seigne en icelles. Bref, il ne veut venir avec moy, sinon sous ceste condition, que je lui promette d'user en commun d'une seule table et d'un mesme lit comme auparavant, et que je ne l'abandonne si souvent, et que si je le fay ainsi, il fera tout ce que je voudray et me suivra[2]. » Subjuguée par la violence de son amour, elle dit à Bothwell qu'elle lui obéira en tout, et le supplie de ne pas *concevoir d'elle une sinistre opinion* : « Puisque, continue-t-elle, vous mesme estes cause de cela; je ne le feroye jamais contre lui pour ma vengeance particulière[3]. » Elle ne cache point le but qu'elle se propose, but qui fut atteint, deux mois après le meurtre de Darnley, par

[1] Première lettre, dans les *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 160, v°, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 331.

[2] *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335, 336.

[3] *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 163, v°, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 339.

le divorce de Bothwell avec lady Gordon et par son propre mariage avec Bothwell. Afin d'y arriver, elle ne craint pas d'exposer son honneur, de charger sa conscience, de mettre sa personne en danger, sa grandeur en oubli, et de sacrifier, contre son propre naturel, celui qui peut l'en empêcher. « Dieu, dit-elle avec remords, me le veuille pardonner[1]. »

En même temps qu'il porta cette lettre à Bothwell, Paris dut lui remettre une bourse contenant trois ou quatre cents écus et des bracelets que Marie venait d'achever pour lui[2]. La reine ordonna de

[1] « Maintenant, donc, mon cher amy, puisque pour vous complaire je n'espargne ny mon honneur, ny ma conscience, ny les dangers, ny mesmes ma grandeur quelle qu'elle puisse estre : je vous prie que vous le preniez en bonne part et non selon l'interprétation du faux frère (le comte de Huntly) de vostre femme auquel je vous prie aussi n'adjouter aucune foy contre la plus fidelle amie que vous avez eue ou que vous aurez jamais. Ne regardez point à celle (lady Gordon) de laquelle les feintes larmes ne vous doivent estre de si grand poids que les fidèles travaux que je souffre, afin que je puisse mériter de parvenir en son lieu, pour lequel obtenir je trahi (voire contre mon naturel) ceux qui m'y pourroyent empescher. Dieu me veuille pardonner. » *Ibid.*, *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 164, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 141, 142.

[2] Deuxième déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, dans Anderson, vol. II, p. 192, et dans Malc. Laing, t. II, p. 368, et Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335, 340, et *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162 et 163, v°.

plus à Paris de s'informer auprès de Lethington et de Bothwell si, au retour du roi, il fallait le loger à Craigmillar ou à Kirk of Field (*Église du Champ*) pour qu'il y jouît d'un bon air, parce qu'il ne convenait point de l'établir à l'abbaye d'Holyrood, où le prince royal pourrait prendre sa maladie [1]. C'est à ce sujet que Marie écrivait à Bothwell : « Faites moy sçavoir ce que vous avez délibéré de faire touchant ce que sçavez, afin que nous nous entendions l'un l'autre et que rien ne se fasse autrement [2]. » Paris remplit son message. Il vit Bothwell et Lethington, qui furent l'un et l'autre d'avis qu'il valait mieux que le roi fût logé à Kirk of Field. C'était un vaste champ aux portes d'Édimbourg, près d'un ancien couvent de dominicains appelés les moines noirs (*black friars*), bien aéré, coupé de jardins et couvert de maisons, parmi lesquelles le duc de Châtellerault en avait une assez grande et assez belle, et Robert Balfour, créature de Bothwell et parent de Jacques, rédacteur du *bond* pour le meurtre [3], en possédait

[1] Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 308, et dans Anderson, vol. II, p. 193.

[2] Première lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 333, et les *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 161, v°.

[3] « Quhilk writing, as said Earl (Bothwell) shew unto me, was devysit be sir James Balfour, subscryvit, be them, etc. » Confession du laird d'Ormiston, exécuté en

une autre. Celle-ci s'appelait la maison du *Prébendaire*. Bien qu'elle fût moins spacieuse, elle était plus isolée, et les conjurés la choisirent comme plus commode pour leur projet [1]. Paris aperçut deux fois en conférence, avec James Balfour, Bothwell, qui le renvoya en lui disant : « Retourne-t'en à la royne et me recommande bien humblement à sa bonne grace et dis-lui que tout ira bien, car monsieur Jacques Balfour et moi n'avons dormi toute la nuit, ains avons mis ordre en tout et avons apresté le logis, et dis à la royne que je lui envoye ce dyamant que tu luy porteras, et que si j'avoy mon cueur je le luy envoyeraye très-volluntiers [2]. »

Darnley fut bientôt en état de partir en litière. La reine, qu'il accablait de ses tendresses et qui n'entrait jamais chez lui sans que la douleur de son côté malade ne la saisît [3], annonça à Bothwell

1573 pour le meurtre de Darnley, dans Malc. Laing, t. II, app. n° XXVII, p. 322, et t. II, p. 22 et 23.

[1] Malc. Laing, t. I, p. 31, 32, 33, et note 38.

[2] Seconde déposition de Nicolas Hubert, dit *Paris*, dans Anderson, vol. II, p. 194, 195, et dans Malc. Laing, t. II, p. 309, 310.

[3] « Il m'a remis en mémoire toutes les choses qui peuvent me faire entendre qu'il m'aime : en somme vous diriez qu'il m'honore et recherche avec grand respect : en quoi je pren si grand plaisir que je n'entre jamais vers luy que la douleur de mon costé malade ne me saisisse, tant il me fasche. » Deuxième lettre de Marie Stuart à Bothwell, dans les *Mé-*

leur prochain départ. « Selon la charge que j'ai reçue, lui écrivait-elle, j'amène l'homme avec moi lundy [1]. » Le projet primitif de le conduire à Craigmillar avait été abandonné, parce que le roi avait montré pour ce lieu une grande répugnance [2]. Mais il avait consenti à s'établir à Kirk of Field et à y passer le temps de sa convalescence. Cependant, malgré les avances affectueuses de Marie et le penchant qui l'entraînait vers elle, Darnley n'était pas délivré de toutes ses inquiétudes. « Je suis tourmenté par des soupçons, disait-il à Thomas Crawford; que Dieu soit juge entre elle et moi. Je n'ai que sa promesse sur laquelle je puisse me reposer. Mais je me suis mis en son pouvoir, et je la suivrai partout, dût-elle me faire mourir [3]. » C'est dans ces dispositions qu'il quitta Glasgow pour se rendre à Kirk of Field, où il alla à petites journées. Bothwell vint au-devant de Marie et de Darnley. Ce fut le 31 janvier que le jeune roi, encore convalescent et attristé

moires de l'Estat, etc., t. I, p. 165, et Melvil, t. III, p. 343, 344.

[1] *Ibid.*

[2] Voir la déposition de Nelson, citée dans la page suivante.

[3] « It struck me much the same way, answered Darnley, and I have fears enough, but may God judge between us, I have her promise only to trust to; but I have put myself in her hands, and I shall go with her, though she should murder me. » Déposition de Thomas Crawford, extraite du State Pap. Off., et citée par Tytler, t. VII, p. 78, 79.

par ses craintes, entra dans la fatale demeure où la mort l'attendait.

Cette maison d'ancien prébendaire d'une église des champs, n'était pas propre à recevoir un roi et une reine. Petite, étroite, mal tenue, elle n'avait que le rez-de-chaussée, composé d'un cellier et d'une autre pièce, et le premier étage consistant en une galerie placée au-dessus du cellier et en une chambre qui correspondait à la pièce du rez-de-chaussée [1]. Aussi Nelson, serviteur de Darnley, lorsqu'il arriva à Kirk of Field, allait préparer la maison du duc de Châtellerault comme la seule convenable pour loger son maître. Mais la reine l'en détourna et le conduisit elle-même à la maison de Balfour [2], où furent transportés les meubles nécessaires et qu'a-

[1] D'après les diverses dépositions. Voir Malc. Laing, t. II, p. 17, 18, et note 25 à la p. 18.

[2] « It wes dewysit in Glasgow that the king suld haif lyne first at Craigmyllare : bot becaus he had na will thairof the purpois wes alterit and conclusioun takin that he (the king) suld ly besyde the Kirk of Feild, at quhilk tyme this deponir belevit evir that he suld haif had the duikis (de Châtellerault) hous, thinking it to be lugeing preparit for him : bot the contrare was then shawin to him be the quene, quha convoyit him to the uthir hous, and at his cuming thairto the schalmir wes hung, and ane new bed of black figurat welwet standing thairin. » Déposition de Thomas Nelson, concernant le meurtre du roi Henry Darnley, dans Anderson, vol. IV, part. II, p. 165, et dans Malc. Laing, t. II, appendix n° XXV, p. 292.

vait évidemment désignée Bothwell afin d'y accomplir plus facilement le meurtre convenu. Darnley fut établi au premier étage, où ses trois serviteurs Taylor, Nelson et Edward Simons furent placés dans la galerie, qui servit en même temps de garde-robe et de cabinet. On transforma le cellier du rez-de-chaussée en cuisine, et la reine se fit dresser un lit dans la pièce située immédiatement au-dessous de celle du roi. Elle fit aussi dégager une porte, au moyen de laquelle on communiquait du rez-de-chaussée au premier étage [1]. Ainsi installée, quoique fort incommodément, à côté de Darnley, elle passa plusieurs nuits sous le même toit que lui. Son assiduité, ses soins, les témoignages tout nouveaux de sa tendresse, étaient très-propres à le rassurer.

Tandis que Marie Stuart semblait revenue à son ancienne affection pour Darnley, Bothwell se livrait à tous les préparatifs du meurtre. Outre les complices de haut rang qu'il s'était associés à Craigmillar, et depuis, pour assurer l'impunité de son dessein, il s'adjoignit alors des complices subalternes pour le mettre à exécution. Son valet de chambre Dalgleish, son tailleur Wilson, son portier Powrie, le laird

[1] Malc. Laing, t. I, p. 31 à 33, et note 28; t. II, p. 17 à 19, et note 25. D'après les dépositions de Nelson, de Paris, de Hay de Tallo, et la lettre du conseil d'Écosse écrite à la reine-mère de France, à la suite de l'explosion de la maison de Balfour.

James d'Ormiston [1] et son frère Robert, et surtout deux hommes de main, Hay de Tallo et Hepburn de Bolton, dont il avait éprouvé le courage et le dévouement dans sa guerre sur les frontières, reçurent ses confidences, et n'hésitèrent pas à devenir ses instruments. Il avait fait fabriquer de doubles clefs [2], au moyen desquelles on pût pénétrer sans obstacle dans la maison de Balfour, et il envoya chercher à Dunbar un baril de poudre [3], qui devait être placé sous l'appartement du roi et détruire la maison même par son explosion.

L'assistance du Français Paris, qu'il avait placé auprès de Marie Stuart, lui était nécessaire pour vérifier si les doubles clefs étaient bien semblables aux autres et pour déposer la poudre dans la chambre même qu'occupait la reine au-dessous de celle

[1] Dépositions de Dalgleish, *chamberlain* de Bothwell, et de Powrie, son portier, des 23 et 26 juin 1567, devant le conseil privé d'Écosse, dans Anderson, t. II, p. 165, et dans Malc. Laing, Appendix, t. II, p. 268 et 274; du laird d'Ormiston, du 13 décembre 1573, dans Laing, Appendix, t. II, p. 319; de John Hay, du 13 sept. 1567, dans Laing, t. II, p. 277, et dans Anderson, t. II, p. 117; de John Hepburn, du 8 décembre 1567, dans Laing, t. II, p. 282, et dans Anderson, t. II, p. 183.

[2] Première déposition de Paris, dans Laing, t. II, p. 302, et deuxième, *ibid.*, p. 313, et dans Howell, *Criminal Trials*, Lond., 1816, t. I, p. 931 à 943.

[3] Dépositions de Hepburn, dans Laing, t. II, p. 282, et de John Hay, *ibid.*, p. 279.

du roi. Mais en s'ouvrant de son projet à ce dernier, le mercredi 5 février, il le trouva plein d'hésitation à le servir et d'effroi de se perdre. Dans le récit que Paris fit devant la justice lorsqu'il fut pris deux ans après le meurtre et pendu pour y avoir participé, il rapporta en des termes d'une naïveté saisissante l'entretien qu'il eut avec Bothwell au moment où il reçut de lui la terrible confidence. « En l'entendant, dit-il, *mon cœur se tourna ; je ne dis mot et baissai la vue.* » Bothwell, pour le tirer de ce trouble et de ce silence, lui demanda en le regardant avec impatience ce qu'il pensait. « Monsieur, répondit-il, je pense à ce que vous me dictes qui est une grande chose. — Qu'en penses-tu ? ajouta-t-il. — Ce que j'en pense, monsieur, vous me pardonnerez si je vous le dis selon mon pauvre esprit. — Que veux-tu dire ? Tu veux prescher ! — Non, monsieur, vous orrés (entendrez). — Et bien, dis, dis[1]. » Paris lui ayant rappelé les agitations et les malheurs de sa vie, chercha à le détourner de ce meurtre dans l'intérêt de sa tranquillité présente et pour la conservation même de la faveur extraordinaire où il était arrivé, et finit en lui disant : « Maintenant, monsieur, si vous entreprenez ceste chose-là, ce sera le plus grand trouble que vous eustes jamais, par-dessus les autres.

[1] Première déposition de Paris, du 9 août 1569, dans Malc. Laing, t. II, p. 297 et 298, et dans Howell, *Crim. Trials*, t. I, p. 932.

car chacun criera haharault sur vous et vous le voyres. — Et bien, ajouta Bothwell, as-tu faict? — Vous me pardonnerez, monsieur, s'il vous plaist, si je vous ay dict selon mon pauvre esprit. — Et beste que tu es, penses-tu que je fais ceci tout seul de moy-mesme? — Monsieur, je ne scay pas comment vous le faictes, mais je scay bien que ce sera le plus grand trouble que vous eustes oneques. — Et comment sera-ce? car j'ay desjà Leddington qui est estimé l'un des meilleurs espricts de ce pais-ci, et qui est l'entrepreneur de tout cecy; et après j'ay monsieur d'Argyle, mon frère monsieur de Hontlye, monsieur de Morton, Ruthven et Lindsay. Ces trois là une foys ne me fauldront (manqueront) jamais, car j'ai parlé pour leur grâce et ay tous les signes de ceulx-ci que je t'ay nommés, et aussy avions envie de le faire dernierement que nous fusmes à Craigmillar, mais c'est que tu es une beste et pauvre d'esprit, qui ne mérite d'entendre chose de conséquence[1]. »

Paris finit par consentir à ce que demandait de lui Bothwell, à la merci duquel il se trouvait, et peut-être plus vite qu'il ne l'avoue. Il prit les clefs de la maison que Bothwell confronta avec celles qui avaient été fabriquées, et promit d'introduire, quelques heures avant le meurtre, Hay de Tallo, Hepburn

[1] Première déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 296-99, et dans Howell, t. I, p. 932, 933.

de Bolton et le laird d'Ormiston, dans la chambre de la reine, pour y transporter la poudre au moment où la reine serait auprès de Darnley. Bothwell avait défendu à Paris de dresser le lit de la reine immédiatement au-dessous de celui du roi, parce que c'était là qu'il voulait placer la poudre. Paris n'en ayant rien fait, Marie Stuart lui ordonna elle-même, lorsqu'elle entra le soir dans sa chambre, de changer le lit de place [1].

La nuit du dimanche, 9 février, fut fixée pour l'exécution de l'horrible complot. La conduite de Marie Stuart, lorsqu'approcha le moment du meurtre, n'est que trop de nature à confirmer les accusations qui résultent des dépositions des témoins, des confessions des acteurs et de ses propres lettres. Elle fit enlever, d'après Nelson, un lit de velours

[1] Paris raconte ainsi cet incident, qui, s'il faut l'en croire, suffirait seul pour mettre hors de doute la complicité de Marie Stuart. « La reyne me dist : Sot que tu es, je ne veulx pas que mon lict soye en cet endroict-là; et de faict le feist oster, par lequelles paroles j'ai apersceu en mon esprit qu'elle avoit cognoissance du fayt. Là-dessus je preins la hardiesse de lui dire : Madame, monseigneur de Boisduel m'a commandé luy porter les clefs de vostre chambre, et qu'il a envie de y faire quelque chose, c'est de faire saulter le roy par pouldre qu'il y fera mettre. — Ne parle point de cela, ceste heure-ci, ce dict-elle, fais en ce que tu vouldras. Là-dessus, je ne l'osoys parler plus avant *. »

* Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 312, et dans Howell, *Crim. Trials*, p. 940.

neuf de l'appartement du roi et l'y remplaça par un vieux [1]. On retira de plus, de sa propre chambre, d'après Paris, une riche couverture en peaux de martre [2] qu'elle ne voulait sans doute pas y laisser à la veille de l'explosion. Le dimanche, elle vint passer la soirée auprès du roi, à qui elle avait assuré qu'elle ne quitterait pas de la nuit la maison de Balfour [3]. Tandis qu'elle causait familièrement [4] avec lui au

[1] Nelson, qui fut trouvé sous les décombres de la maison renversée, raconte en ces termes l'ouverture de la porte de communication entre la chambre de la reine et celle du roi, et l'enlèvement du lit de velours neuf : « She (la reine) causit tak doun the uttir dour that closit the passage towart baith the chalmeris... and wes nathing left to stope the passage into the saidis schalmeris, bot only the portell durris, and alsua sche causit tak doun the said new blak bed, sayand it wald be sulzeit with the bath, and in the place thairof sett upe ane auld purple bed that wes accustomat to be carit. » Dans Malc. Laing, t. II, p. 293, et dans Anderson, t. IV, part. II, p. 166.

[2] Le soir du samedi. — Première déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 302, et dans Howell, *Criminal Trials*, t. I, p. 935.

[3] Elle y avait déjà couché deux fois, et d'après la déposition de Nelson, avait promis au roi d'y coucher encore la nuit du dimanche. « ...Quherin sche lay the saids tua nytis, and promist alsua to haif bidden thair upoun sounday at nyt. » Dans Malc. Laing, t. II, p. 293, et Anderson, t. IV, part. II, p. 136.

[4] « Bot eftir sche had tareit lang and intertenit the king verey familairlie. » *Ibid.*

premier étage, tout se préparait au rez-de-chaussée pour lui donner la mort. La veille au soir, Hepburn avait porté le coffre qui contenait la poudre dans la salle basse du logement occupé par Bothwell à l'abbaye d'Holyrood [1]. Le dimanche, avant la fin du jour, Bothwell avait réuni la plupart de ses complices dans la même salle, s'était concerté avec eux, et leur avait distribué les rôles qu'ils devaient jouer dans la nocturne tragédie [2]. Vers dix heures du soir, les sacs de poudre furent portés, à travers les jardins, par Wilson, Powrie et Dalgleish à la pointe de Black Friars, où les vinrent prendre Hay de Tallo, Hepburn et Ormiston. Ceux-ci les introduisirent dans la maison de Balfour à l'aide de Paris qui les y attendait [3]. Dès que la poudre eut été répandue en tas sur le plancher du rez-de-chaussée au-dessous de la place qu'occupait le lit du roi, Ormiston sortit et Hay de Tallo ainsi qu'Hepburn restèrent avec les fausses clefs dans la chambre même de la reine [4]. Tout étant prêt, Paris remonta dans la chambre du roi, et la reine se rappela alors qu'elle avait promis d'assister à une fête avec travestissement

[1] Deuxième déposition de W. Powrie du 3 juillet 1567, dans Malc. Laing, t. II, p. 273.

[2] Dépositions de Dalgleish, *ib.*, t. II, p. 274; de Powrie, *ib.*, p. 268; de J. Hay de Tallo, *ib.*, p. 279.

[3] Dépositions de Powrie, *ib.*, p. 268; de J. Hepburn, *ib.*, p. 283, 234; de J. Hay, *ib.*, p. 279 et 280.

[4] Les mêmes dépositions, *ibid.*

donnée au palais d'Holyrood, à l'occasion des noces de son serviteur Bastian, qui s'était marié ce jour-là avec Marguerite Carwood, une des femmes attachées à sa personne et fort aimée d'elle[1]. Elle prit donc congé du roi et sortit accompagnée de sa suite, dans laquelle était Bothwell. Elle se rendit aux flambeaux à Holyrood[2]. Darnley ne la vit point partir sans tristesse et sans une crainte secrète. Cet infortuné, pressentant en quelque sorte le péril mortel qui le menaçait, chercha des consolations dans la Bible et lut le psaume 65[3], où se trouvaient des paroles conformes à sa situation. Peu après, il s'endormit, ayant non loin de lui, dans sa chambre, son jeune page Taylor[4].

[1] « Paris... passes to the kingis chalmer, quhair the king, the quene, and ye Erle Bothwell, and uthers were... and as the deponar believes, Paris shew the Erle Bothwell that all things were in readiness, and syne sone yarefür, the quene and the lordis returnit to the abbay. » Déposition de Hay de Tallo, *ibid.*, p. 280, que confirme celle de Paris, *ibid.*, p. 304 et 305. — Après ce que dit Hay de Tallo, qui restait caché dans la chambre de la reine, voici ce que dit Nelson, qui était dans la chambre du roi : « She (la reine) tuk purpoise (as it had bene on the suddan) and departit as she spak to gif the mask to Bastyane quha that nyt wes mareit her servand. » Déposition de Nelson, *ibid.*, p. 293.

[2] « The quenes grace was gangand before yame with licht torches. » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 269.

[3] Lettre ms. de Drury à Cecil, du 18 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 82.

[4] « The quene being departit towart Hälyrud hous, the

Bothwell ayant assisté quelque temps au bal, en sortit lorsque minuit eut sonné. Il alla quitter son riche costume de velours noir entrelacé d'argent et doublé de satin, et prendre un vêtement d'étoffe commune, de couleur sombre et doublé de toile [1]. Il partit ensuite, suivi de Dalgleish, de Paris, de Wilson, de Powrie; et, dans l'espoir d'être moins aperçu, il descendit par l'escalier tournant d'Holyrood dans le jardin de la reine et se dirigea vers la porte du sud [2]. En voyant passer cette bande par ce chemin inusité à une pareille heure, deux sentinelles de garde crièrent : *Qui vive?* — *Amis*, répondit Powrie. — *Amis de qui?* répliqua l'une des sentinelles. — *Amis de milord Bothwell*, ajouta Powrie [3]. — La bande, traversant alors Canongate, trouva fermée

king within the space of ane hour past to bed, and in the chalmer with him lay wmquhill William Taylor. » Déposition de Nelson, dans Malc. Laing, t. II, p. 294.

[1] « Immediatly tuk aff his claythes yat wer on, *viz.* a pair of black velvet hoise trussit with sylver, and ane doublet of satin of the same maner, and put on ane uther pair of black hoise, and ane doublet of canwes, and tuk his side rideing cloack about him. » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 269.

[2] *Ibid.*, p. 267, 270.

[3] « As yai came by the gait of the quenes south garden, the twa sentinellis yat stude at the zet yat gangis to utter cloiss, speirit at yame, quha is yat? And yai answerit, friends. The sentinel speirit, quhat friends? And yai answerit, mylord Bothwells friends. » Déposition de W. Powrie, dans M. Laing, t. II, p. 270, et déposition de G. Dalgleish, *ibid.*, p. 274, 275.

la porte de Neither-bow par où elle était obligée de passer, et Wilson en éveilla le gardien nommé John Galloway en lui criant d'ouvrir *aux amis de milord Bothwell.* Galloway, surpris, leur demanda ce qui les faisait sortir de leur lit à cette heure de la nuit [1]. Bothwell se proposait de prendre en passant le laird d'Ormiston; mais celui-ci, après avoir aidé à transporter la poudre, craignant que cette entreprise ne le menât à la mort, ce qui eut lieu quelques années après, s'était couché et ne répondit pas [2]. Continuant sa route, Bothwell arriva à la pointe de Black Friars vers l'église du Champ où il laissa Powrie, Wilson, Dalgleish [3], et s'avança avec Paris du côté du jardin de Balfour pour joindre Hepburn et Hay de Tallo [4].

[1] « Yat yai come up the Canongate, and to the neither Bow, and findand the Bow steikand, Patt Wilson cryet to John Galloway, and desirit him to opin the port to friends of my lord Bothwell, quha came and oppynit the port. » Déposition de Powrie, *ibid.*, p. 270. — Dalgleish dit la même chose, et ajoute : « Galloway came down to let yame in and speirit at yame, quhat did yow out of yair beds yat time of night? » *Ibid.*, p. 275.

[2] *Ibid.*, p. 270, 275, et déposition d'Ormiston, p. 321.

[3] *Ibid.*, p. 270, 275.

[4] Cette version du meurtre de Darnley n'est pas conforme aux dépositions des meurtriers, qui voulurent sans doute s'assurer de la mort de Darnley autrement que par l'effet incertain d'une explosion, et qui n'osèrent peut-être pas convenir d'avoir mis la main sur la personne du roi; mais elle résulte d'une dépêche du nonce du pape à Cosme Ier,

C'est à ce moment, tout porte à le croire, que les deux meurtriers cachés dans la maison accomplirent leur forfait. Ils pénétrèrent, à l'aide des fausses clefs, dans l'appartement du roi. En entendant du bruit, Darnley se couvrit de sa pelisse et sauta à bas du lit pour s'enfuir. Mais les assassins le saisirent et l'étranglèrent. Ils tuèrent de la même manière son jeune page. Ils transportèrent ensuite leurs cadavres dans un petit verger du voisinage où on les trouva le lendemain au matin sans mutilation

tirée des archives de Médicis par le prince Labanoff. Cette dépêche explique seule, d'ailleurs, comment le corps de Darnley et celui de son page Taylor furent trouvés si loin de la maison de Balfour, sans porter sur eux aucune marque ni d'une explosion, ni d'une chute. Voici ce qu'on trouve dans cette dépêche, qui est dans le t. VII, p. 108 et 109 de la collection du prince Labanoff : « Quanto al particular della morte di quel re, il detto signor di Muretta ha ferma opinione che quel povero principe sentendo il rumore delle genti che attorniavano la casa, et tentavano con le chiave false apprir gl' usci, volese uscir per una porta che andava al giardino, in camicia con la peliccia, per fuggirre il pericolo; et quivi fu affogato, et poi condotto fuori del giardino in un picolo horto fuori della muraglia della terra, et che poi con il fuoco ruinassero la casa per amazzar il resto ch' era dentro; di che se ne fa congiettura, perciochè il re fu trovato morto in camicia con la peliccia a canto, et alcune donne che allogiavano vicino al giardino, affermano d'haver udito gridar il re: « Eh, fratelli miei, habiate pietà di me per amor di colui che hebbe miscricordia di tutto il mondo. » Cette dépêche avait été communiquée par le prince Labanoff à

et sans aucune trace de feu, le roi n'étant couvert que de sa chemise et sa pelisse ayant été placée à côté de lui. Après cette sinistre exécution, Hepburn alluma la mèche qui aboutissait au monceau de poudre et devait rendre moins faciles à trouver les traces du meurtre en faisant sauter la maison. Bothwell, Hepburn, Hay de Tallo et les autres bandits se placèrent alors à une certaine distance pour attendre l'explosion, qui n'eut lieu qu'un quart d'heure[1] après, entre deux et trois heures du matin, avec un fracas épouvantable. Aussitôt tous partirent en courant pour rentrer dans Édimbourg; et Bothwell, n'ayant pas pu franchir, à cause de son bras blessé, une brèche qui existait au rempart de la ville, fut contraint, avec la plus grande partie de sa bande, de repasser

M. Tytler, qui a fait, d'après elle, son récit de la mort de Darnley, t. VII, p. 83. C'est ce qu'on croyait aussi en Écosse, comme le prouve la proclamation suivante du 26 juin 1567, où Bothwell est accusé non-seulement d'avoir comploté la mort de Darnley, mais de l'avoir tué de ses propres mains, *with his awin hands* : « He his found not onlie to have bin the inventor and devyser, but the executer with his awin handis as his awin servantis, being in companie with him at that unwortie deid, hes testifiet. » Anderson, t. I, p. 140. — C'est ce que pense Buchanan, *Hist.*, etc., l. XVIII, p. 351, et l. XX, p. 397. — Laing partage ce sentiment, t. II, p. 19, 20.

[1] Dépositions de Powrie, dans Malc. Laing, t. II, p. 270; de Dalgleish, *ibid.*, p. 275; de Hay de Tallo, *ibid.*, p. 280; de John Hepburn, *ibid.*, p. 284.

par la porte de Neither-bow et de réveiller de nouveau John Galloway. De retour au palais d'Holyrood, où se fit entendre encore une fois le cri des sentinelles [1], Bothwell demanda à boire pour calmer son agitation, et se mit précipitamment au lit [2].

A peine y était-il depuis une demi-heure qu'un employé du château, George Hacket, frappe avec grand bruit à sa porte et veut être admis auprès de lui. On lui ouvre, et, tout bouleversé, il entre sans pouvoir dire un mot. Bothwell lui demande avec un extrême sang-froid de quoi il s'agit. — La maison du roi, répond George Hacket, a sauté en l'air, et le roi est tué. — A cette nouvelle, Bothwell se montre indigné et s'écrie : *Fy! trahison* [3]! Il se lève, s'habille, confère avec le comte de Huntly qui

[1] Malc. Laing, t. II, etc., p. 271, 275, 280, 285.

[2] « My lord came into his ludgeing, and immediately callit for ane drink, and tuk off his cloathes incontinent, and zeit to his bed. » Dépositions de Powrie, *ibid.*, p. 271, et de Dalgleish, *ibid.*, p. 275.

[3] « And tarriet in his bed about half an hour, quhen Mr George Hacket come to the zet, and knocks, and desired to be in; and quhan he camè in, he appeared to be in ane greit effray, and was black as any pik, and not ane word to speik. My lord inquirit, quhat is the matter, man? And he answerit, the kingis house is blawn up, and I trow the king be slayn. And my lord cryet : Fy, treasoun! » Dépositions de Powrie, *ibid.*, p. 271; de Dalgleish, *ibid.*, p. 276.

l'avait rejoint, et tous les deux vont trouver la reine[1].

L'audacieux Bothwell, suivi d'une troupe de soldats, se rend ensuite sur le théâtre du crime. Le peuple d'Édimbourg, que le bruit de l'explosion avait éveillé, y était accouru dès l'aube du jour. Il s'était répandu autour de la maison détruite, sous les décombres de laquelle Nelson avait été trouvé vivant[2], et dans le verger où gisaient le corps du roi et celui de son page Taylor. Bothwell écarte la foule qui était stupéfaite et saisie d'horreur, et il fait transporter ses deux victimes dans une maison voisine, sans permettre qu'on en approche et qu'on les examine[3]. Mais il n'avait échappé à personne que le roi n'avait pas de blessure apparente, qu'il n'était ni déchiré par la poudre, ni meurtri par la chute; que sa pelisse, intacte à côté de lui, n'avait aucune brûlure, et que les deux cadavres n'auraient pas pu être lancés à une aussi grande distance par l'explosion de la maison renversée, sans en conserver des traces. Quelques jours après, Darnley fut en-

[1] Dépositions de Powrie, dans Malc. Laing, t. II, p. 271; de Dalgleish, p. 276, et de J. Hepburn, p. 285.

[2] Déposition de Nelson, dans Laing, t. II, p. 294, et dans Anderson, t. IV, part. II, p. 166, et Sharon Turner, t. IV, p. 101, note 5.

[3] Tytler, t. VII, p. 84, 85, d'après une lettre du 11 février, adressée par Drury à Cecil, et déposée au State Pap. Off.

terré presque mystérieusement dans la chapelle d'Holyrood[1].

Quelle fut l'attitude de Marie Stuart lorsqu'elle connut cette terrible nouvelle, qui remplit Édimbourg d'indignation et de défiance? Elle en parut accablée et tomba dans un silencieux abattement. Elle ne fit rien paraître de cette activité, de cette colère, de cette résolution, de ce courage qu'elle avait montrés après le meurtre de Riccio[2]. Enfermée dans son appartement, elle ne communiqua avec ses plus fidèles serviteurs que par l'entremise de Bothwell[3]. Le meurtrier de Darnley fut seul admis auprès d'elle. N'eût-on pas dans les aveux que contiennent ses propres lettres, dont nous établissons ailleurs l'authenticité[4], dans les déclarations que les acteurs subalternes de ce drame tragique firent

[1] *Birrel's Diary*, dans Chalmers, t. II, p. 556. — Tytler, t. VII, p. 86.

[2] Tytler, t. VII, p. 85.

[3] *Mémoires de Melvil*, liv. III, p. 242, et déposition de Paris. — « Le lundy matin (après le meurtre), entre neuf et dix heures, ledict Paris dict qu'il entre dans la chambre de la royne, laquelle estoyt bien close, et son lict là tendu de noyr en signe do deuil, et de la chandelle allumée dedans ycelle, là où madame de Bryant luy donnoyt à desjeuner d'ung œuf frais, là où aussi monsieur de Boduel arryve et parle à elle secretement soubz courtine. » Deuxième déposition de Paris, dans Laing, t. II, p. 315.

[4] Voir l'Appendix G.

devant la justice ou sur l'échafaud, des preuves de sa complicité, cette complicité résulterait de sa conduite seule avant et après le meurtre. Le voyage à Glasgow, entrepris au moment où elle exprimait le plus de défiance et d'animosité contre Darnley; les démonstrations de tendresse et les espérances de rapprochement employées pour le ramener avec elle à Édimbourg; le choix de la maison de Balfour, qui ne convenait qu'à un attentat et où elle avait consenti à s'établir pour qu'il ne refusât pas d'y demeurer; le soin qu'elle mit, la veille du meurtre, à en retirer ce qu'elle y avait déposé de plus précieux; le transport de la poudre et l'introduction des deux principaux exécuteurs du crime dans sa propre chambre, où l'on n'aurait pas répandu la poudre ni caché les assassins si elle n'en avait rien su, parce qu'elle aurait pu y descendre et tout découvrir; enfin, son départ de la maison de Balfour, où elle devait passer la nuit, quelques heures avant que Darnley fût tué et que la maison sautât, indiquent trop suffisamment qu'elle connaissait tout.

Mais si les actes qui précédèrent le crime accusent Marie Stuart, que doit-on penser de ceux qui le suivirent[1]? Sa conduite, comme femme et comme

[1] Voici ce que Paris dit sur les dispositions de la reine trente heures après le meurtre : « Mardy au matin elle se leve, et ledict Paris estant entré en sa chambre, la royne luy

reine, l'incrimine d'autant plus fortement que, loin de venger le mari auquel elle avait prodigué de récentes mais d'hypocrites tendresses, elle récompense son meurtrier, et deux mois après elle l'épouse. Nous allons dérouler le triste tableau de ses égarements et de ses punitions. Atterrée comme elle paraissait l'être, Marie Stuart laisse au conseil privé, presque tout composé de complices du meurtre et ayant pour secrétaire et pour guide Lethington qui en avait été l'un des principaux instigateurs, le soin d'instruire la cour de France de cette catastrophe. La dépêche du conseil, adressée à Catherine de Médicis, est confiée à Clarnault[1], qui porte en même temps à l'ar-

demande : Paris, qu'as-tu? — Hélas! ce dict-il, madame, je voys que chascun me regarde de costé. — Ne te chaille, ce dict-elle, je te feray bon vysage, et personne ne t'oseroyt dire mot. Cependant elle ne le dict chose de conséquence jusques à ce qu'elle voulloyt aller à Seton; alors elle luy demandast de prendre une cassette où il y avoyt des corceletz d'escus que le thresorier luy avoyt aporté de France, pour la porter à la chambre de monsieur de Boduel, qui estoyt à ceste heure-là logé dedans le pallays, au-dessus de la chambre là ou ce tenoyt le conseil; et puis après lui commandast de prendre son coffre des bagues et le faire porter au chasteau, et le delyvrer entre les mains du sieur de Skirling, pour lors cappitaine soubz monsieur de Boduel, chose qu'il feist; en après elle voyant ledict Paris tout fasché, elle pressoyt souvent de faire service à monsieur de Boduel. » Deuxième déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 315, 316.

[1] Labanoff, t. II, p. 2.

chevêque de Glasgow une lettre de la reine. Dans cette lettre, écrite le surlendemain de la mort du roi à son ambassadeur auprès de Charles IX, Marie Stuart déplore « l'horrible événement[1] qui vient d'épouvanter l'Écosse, » et dit « qu'elle ne croyait pas qu'il en fût jamais arrivé un pareil dans aucun pays[2]. » Elle prétend qu'elle-même ne doit qu'à un heureux hasard de n'avoir pas été enveloppée dans l'attentat dirigé aussi bien contre sa personne que contre celle du roi. « Elle ne sait pas, ajoute-t-elle, quels peuvent être les auteurs de ce crime, mais elle s'en repose sur la sollicitude et les diligences de son conseil pour les découvrir, et elle espère leur infliger un châtiment qui serve d'exemple à tous les âges[3]. » Après avoir cherché à se concilier la favorable opinion de la cour de France, elle se décide enfin, le mercredi 12 février, à promettre, par une proclamation, 2,000 livres d'Écosse à qui donnera quelques éclaircissements sur les auteurs de l'attentat[4]. Aussitôt la voix publique éclate, une affiche est placardée aux portes de Tolbooth ou de la prison de ville, et l'on y dénonce Bothwell, James Balfour et un autre affidé de Bothwell nommé David Chambers comme

[1] Labanoff, t. II, p. 3.

[2] « The mater is horrible and sa strange, as we beleive the like was never hard of in ony country. » Labanoff, t. II, p. 3.

[3] *Ibid.* — [4] Keith, p. 368.

les meurtriers du roi[1]. Durant le silence de la nuit, des voix font retentir les mêmes noms dans les rues d'Édimbourg. Un second placard, enveloppant dans cette accusation les serviteurs de la reine, désigne également signor Francis, Bastian, John de Bourdeaux et Joseph Riccio, frère de David[2]. La reine ne prescrit aucune recherche contre les complices subalternes, et garde le principal coupable à ses côtés.

Loin d'agir, elle quitte la ville d'Édimbourg et part pour le château de lord Seton[3]. Bothwell l'y suit et s'y établit avec elle sous la garde du capitaine Cullen, l'une de ses créatures dévouées, et dans la compagnie de Huntly, d'Argyle, de Lethington et de l'archevêque de Saint-André, ses fauteurs dans l'assassinat de Darnley[4]. Y passe-t-elle son temps dans le deuil et dans l'affliction? Non. Voici ce que raconte de son séjour à Seton M. Fraser Tytler, dont les sentiments, en quelque sorte héréditaires, sont très-favorables à Marie, et qui est le plus récent, et en beaucoup de points, le mieux instruit

[1] Keith, p. 368.

[2] Tytler, t. VII, p. 85, 87.

[3] Le château de Seton appartenait à George, sixième lord Seton, dont la fille avait accompagné la reine en France, et comptait parmi les quatre Maries. Lord Seton descendait d'une famille normande, et fut invariablement attaché à la reine et fidèle à sa cause.

[4] Drury à Cecil, lettre du 17 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 86 et 90.

des historiens de l'Écosse : « On voyait avec étonnement que deux semaines après la mort de son mari, tandis que dans le pays et dans la capitale tout le monde était encore dans la consternation à cause des derniers événements que l'on sentait être une tache faite au caractère national, la cour à Seton ne fût occupée que de plaisirs. Marie et Bothwell s'amusaient à faire des paris au tir contre Huntly et Seton, et un jour ils obligèrent ces lords à payer la partie qu'ils avaient perdue par un dîner à Tranent[1]. »

C'est parmi ces distractions que les défiances accusatrices du peuple et les plaintes amères de Lennox allèrent chercher Marie Stuart. A Édimbourg, qu'avait troublé, pendant la fatale nuit du 9 au 10 février, la bande partie du palais d'Holyrood, circulaient des bruits certains sur le machinateur du meurtre, vagues sur ses complices. On afficha dans le marché public que le serrurier auquel avaient été commandées les fausses clefs de l'appartement du roi, se ferait connaître si on lui accordait la sûreté nécessaire[2]. On afficha en outre deux nouveaux placards sur l'un desquels se lisaient les initiales de la reine, M. S., avec une main tenant une épée, et sur

[1] Tytler, t. VII, p. 90, 91, d'après les lettres ms. de Drury à Cecil du 28 février, au State Pap. Off.

[2] Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 89.

l'autre les initiales de Bothwell avec un maillet[1] désigné comme ayant été l'instrument du meurtre. La ville entière était dans l'agitation la plus extrême. Les ministres presbytériens prêchaient avec une sombre véhémence; au milieu des jeûnes et des prières, ils invoquaient Dieu pour qu'il *révélât et vengeât*[2]. La reine était comprise dans les soupçons publics et l'idée de sa complicité s'étendait de plus en plus. Bothwell furieux essaya d'intimider l'opinion publique. Il vint à Édimbourg accompagné de cinquante hommes armés, et déclara tout haut que, s'il connaissait les auteurs de ces écrits, il laverait ses mains dans leur sang. Mais, rempli de soupçons en même temps que de colère, lorsqu'il parlait avec quelqu'un dont il n'était pas tout à fait sûr, il ne le quittait pas du regard et tenait toujours la main à la poignée de sa dague[3].

Le père infortuné du roi mort, voyant que Marie Stuart restait inactive, la pressa, dans les termes les plus pathétiques, d'ordonner des recherches : « Je suis contraint, lui écrivit-il le 20 février, par la nature et le devoir, de supplier Votre Majesté, pour la cause de Dieu, pour votre honneur, pour celui de

[1] Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 91.

[2] Killegrew à Cecil, 8 mars 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 94.

[3] Drury à Cecil, 28 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 90.

votre royaume, d'assembler toute la noblesse et les états d'Écosse afin qu'il soit donné bon ordre à la poursuite d'un pareil crime. Je ne doute pas, avec la grâce de Dieu tout-puissant, que l'Esprit saint ne descende dans le cœur de Votre Majesté et de tous vos fidèles sujets et ne révèle les sanglants et cruels auteurs de cette mort. Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Majesté que la chose la touche de près, et je la prie de me pardonner si je l'en importune, étant le père de celui contre lequel tout a été fait[1]. »

Marie répondit dès le lendemain d'une manière affectueuse et évasive au comte de Lennox. Elle lui annonça qu'avant de recevoir sa lettre elle avait déjà convoqué le parlement, qui ne manquerait pas de prendre en main la poursuite *du meurtre cruel du roi son mari*[2]. Mais le parlement ne devait se réunir qu'à Pâques, et en attendant, Joseph Riccio, Bastian, signor Francis, intendant italien de la reine, qui étaient désignés dans les placards, avaient déjà quitté l'Écosse[3], tandis que Powrie et Wilson avaient été

[1] Cette lettre est dans Keith, p. 369, 370.

[2] Dans Keith, p. 370.

[3] Avec six autres personnes. — Drury à Cecil, 19 février 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 89. — Marie donna le 20 une pension de 400 livres sur l'évêché de Ross à signor Francis. Malc. Laing, t. I, p. 52, 53. — Elle donna aussi une pension et la place de maître de la garde-

envoyés par Bothwell au château de l'Hermitage près de la frontière d'Angleterre [1]. Le comte de Lennox, qui pénétrait les motifs de cette longue inaction, renouvelant ses instances le 26 février, représenta à la reine que ce n'était point là une question ordinaire à débattre en parlement, mais un crime de telle importance qu'il fallait, pour l'exemple du monde, le poursuivre et le punir sur-le-champ, et il la conjura de faire arrêter les personnes suspectes dénoncées dans les placards [2]. Mais elle lui répliqua que les placards étaient en contradiction entre eux, et qu'elle ne savait sur quels fondements solides établir les poursuites. Elle ajouta du reste que, s'il indiquait les personnes qui lui semblaient devoir être traduites en justice, le procès leur serait fait selon les lois du royaume, et qu'elles seraient punies conformément à la grandeur de leur crime, au cas qu'elles fussent reconnues coupables [3].

robe du prince son fils au portier de Darnley, qui se nommait Durham, et qui l'abandonna ou le trahit le jour du meurtre. « On saturday the 15th when the king was buried, this porter of Darnley, was appointed by the queen's signature, master of the wardrobe to the young prince for life, with a yearly salary, of an hundred pounds scots. » Privy seal Record Book, 36, fol. 15. — Malc. Laing, t. I, p. 35, note 42, et p. 51.

[1] Déposition de Powrie, dans Malc. Laing, t. II, p. 271, 272.

[2] Sa lettre est dans Keith, p. 370, 371.

[3] Lettre de Marie Stuart au comte de Lennox, du 1er mars, écrite de Seton, dans Keith, p. 371, 372.

Tandis que Lennox implorait vivement sa justice, Élisabeth lui faisait durement entrevoir sa culpabilité. Elle lui adressait par sir Henry Killegrew une lettre où éclate toute sa passion contre elle dans la véhémence de ses reproches mal dissimulés et à travers les invitations d'une sollicitude hypocrite : « Madame, lui disait-elle, mes oreilles ont esté tellement estourdies, et mon entendement si fasché et mon cueur tellement effrayé à ouïr l'horrible son de l'abominable meurtre de votre feu mary et mon tué cousin, que quasi encores n'ay-je l'esprit d'en escrire; et combien que mon naturel me contraint de condoler sa mort, m'appartenant si près de sang, si est-ce que, à vous dire hardyment ce que j'en pense, je ne puis celer que je n'en sois plus dolente pour vous que pour lui. O madame! je ne ferois l'office de fidelle cousine ni d'affectionnée amie, si j'estudiois plustost à complaire à vos oreilles, que de m'employer à conserver votre honneur; pourtant je ne vous celerai point ce que la pluspart des gens en parlent : c'est que vous regarderez entre vos doigtz la revenge de cet faict, et que n'avez garde de toucher ceulx qui vous ont faict tel plaisir, comme si la chose n'eust esté commise sans que les meurtriers en eussent sceu leur assurance. De moy pensez, je vous supplie, que ne vouldrois qu'une telle pensée résidast en mon cueur pour tout l'or du monde. » Elle la pressait, en employant les paroles

les plus fortes, de ne pas laisser un semblable crime impuni. « Je vous exhorte, ajoutait-elle, je vous conseille et vous supplie de prendre ceste chose tellement à cueur, que n'ayez peur de toucher voyre le plus proche qu'ayez, et que nulle persuasion vous retienne à en faire exemple au monde qu'estes noble princesse et qu'estiez loyale femme[1]. » Ce fut également ce que lui écrivit de France, où on la croyait coupable, son ambassadeur l'archevêque de Glasgow. Il l'informa, avec une honnêteté courageuse, du jugement sévère qu'on portait à cette occasion dans les pays étrangers, sur le misérable état de son royaume, sur la conduite honteuse de sa noblesse et sur elle-même. « Vous êtes, lui disait-il, calomniée vous-même grandement, comme étant la principale cause de tout et comme ayant tout commandé. » Il la conjurait de tirer une vengeance exemplaire de cet attentat, et il ajoutait : « Si elle n'est pas prise à l'instant, il vaudrait mieux pour vous avoir perdu la vie et tout[2]. »

Il y avait plus d'un mois que Darnley avait été tué, et Marie n'avait encore rien fait de ce qu'exigeait la loi du royaume et de ce qu'aurait commandé

[1] Labanoff, t. VII, p. 102 et 103.

[2] « It has pleasit god to conserve zow to take a rigourous vengence therof, that rather than it be not actualy taine, it appears to me better in this warld that ze had lost life and all. » Dans Keith, préface, p. IX.

son innocence. Loin de là, elle ne s'était pas séparée un instant de Bothwell. Au lieu d'ordonner son arrestation, comme le demandait dans une troisième lettre[1] le comte de Lennox, elle le combla de nouvelles faveurs. Elle l'investit du commandement du château d'Édimbourg, que possédait le comte de Mar, gouverneur du prince royal. Elle lui donna de plus le château de Blackness, l'Inch et la supériorité de Leith[2]. Cependant les conseils hardis et presque offensants d'Élisabeth, les mécontentements profonds de sa famille de France, les supplications énergiques de l'archevêque de Glasgow et les instances renouvelées du comte de Lennox, la décidèrent à sortir de cette dangereuse et humiliante position. Elle voulut se couvrir d'un simulacre de justice et mettre son favori à l'abri d'un acquittement. Dans un conseil qu'elle présida elle-même le 28 mars, et auquel assistèrent Bothwell, Huntly, Argyle, Caithness, les évêques de Ross et de Galloway, il fut résolu de consentir à l'accusation[3]. Mais, ne pouvant plus refuser le procès, elle le précipita. Le comte de Lennox reçut l'ordre de venir le

[1] Du 17 mars 1567, dans Keith, p. 372.

[2] Tytler, t. VII, p. 94, 95, d'après les lettres de Drury à Cecil des 14, 17, 21, 29 et 30 mars, et 4 avril 1567, au Stat. Pap. Off. — Robertson, t. II, p. 334.

[3] Malc. Laing, t. I, p. 60.

12 avril à Édimbourg produire et soutenir ses charges contre Bothwell [1].

La notoriété publique dénonçait seule ce grand criminel. Personne n'osait parler et n'était même engagé à le faire. On n'avait pas accordé au serrurier qui avait fabriqué les fausses clefs de l'appartement du roi la sauvegarde qu'il réclamait afin de fournir des révélations. « Comment, écrivait le comte de Lennox à la reine, parvenir à la manifestation de la vérité tant qu'on découragerait ceux qui pourraient la dire et qu'on enhardirait ceux contre qui elle pourrait être dite en les laissant libres, grands à la cour, puissants auprès de sa royale personne? » Il demandait donc leur arrestation conformément aux usages du royaume, et un délai qui permît de rassembler les preuves de leur crime, ajoutant que sans cela le procès n'était pas possible et ne serait pas loyal [2]. Élisabeth invita, de son côté, Marie Stuart à concéder au père et aux amis du roi mort le temps nécessaire pour mettre en évidence la culpabilité des meurtriers. Elle l'avertit que son refus tournerait *grandement en soupçon contre elle,* et l'engagea à donner occasion au monde de la déclarer innocente d'un crime si énorme, car autrement elle serait repoussée par les princes et avilie auprès des

[1] Malc. Laing, t. I, p. 61, et Tytler, t. VII, p. 95 à 97.

[2] Lettre du comte de Lennox à Marie Stuart, du 11 avril 1567, dans Keith, p. 374, 375.

peuples, « et plustot que cela vous avienne, disait-elle dans son langage incisif, je vous souhaiterois une sépulture honorable qu'une vie maculée... Je prie le Seigneur de vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à honneur et à vos amis plus de consolation [1]. »

Marie Stuart n'accéda ni à la juste requête de Lennox ni au prévoyant conseil d'Élisabeth. Elle voulut que tout se passât comme Bothwell [2] l'avait arrangé avec ses amis. Au jour fixé, le 12 avril, les assises s'ouvrirent dans la maison du Tolbooth où siégèrent des jurés nobles, qui étaient pairs de Bothwell et qu'on avait choisis parmi ses partisans [3]. Le tribunal, que présidait, comme lord haut justicier héréditaire, le comte d'Argyle, l'un des adhérents au meurtre, était gardé par deux cents arquebusiers, et quatre mille hommes armés occupaient les places et les rues d'Édimbourg [4]. Les officiers de la couronne étaient gagnés ou intimidés. Il n'y avait pas de témoins. L'accusateur, le comte

[1] Lettre d'Élisabeth à Marie Stuart du 8 avril 1567, extraite du St. Pap. Off. par Robertson, et insérée dans les pièces justificatives du second volume de son histoire, Appendice n° XIX.

[2] Tytler, t. VII, p. 98, et Anderson, t. I, p. 50.

[3] Les noms sont dans Keith, p. 377.

[4] Drury à Cecil, 15 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 97, 98. — Les lettres de Drury du 15 avril sont imprimées dans Tytler, *Proofs and illustrations* du t. VII, p. 451 à 455.

de Lennox, qui arrivait avec un cortége d'amis et de clients en armes, reçut l'ordre de n'entrer dans Édimbourg que suivi de six personnes, et il se retira [1]. L'accusé, le comte de Bothwell, se présenta d'un air assuré et confiant devant la cour de justice. Monté sur le cheval favori du roi [2], entouré de gardes, il se rendit au Tolbooth escorté par une foule de gentilshommes qui l'y accompagnèrent avec une obséquieuse bassesse. En passant devant la reine, qui était avec lady Lethington à l'une des fenêtres du palais d'Holyrood, il se tourna vers elle et elle lui fit un aimable signe d'adieu [3]. Marie Stuart s'associa tout aussi ouvertement à sa position en lui envoyant, avec plus d'impatience que d'anxiété, un message pendant qu'il était devant ses juges [4].

Elle ne pouvait, en effet, avoir aucune inquiétude sur le résultat de cette poursuite dérisoire. La séance de la cour de justice ne fut ni longue ni incertaine. Après que l'acte d'accusation, qui inculpait Bothwell sans le charger réellement, eut été lu, le comte de

[1] Lettres du 15 avril de Forster à Cecil et de Drury à Cecil au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 99. — Anderson, vol. II, p. 98 et 107.

[2] Drury à Cecil, 19 avril 1567, dans Tytler, t. VII, p. 101.

[3] « Nor did escape their notice, that as Bothwell rode past, Mary gave him a friendly greeting for a farewell. » Tytler, t. VII, p. 98.

[4] Drury à Cecil, 19 avril et avril sans date, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 101.

Lennox fut sommé de le soutenir. Un de ses serviteurs, Robert Cuningham, comparaissant à sa place, exposa les raisons qui avaient empêché le comte son maître de se présenter, et déclara qu'il était chargé par lui de réitérer l'accusation de meurtre contre le comte de Bothwell et de réclamer un délai afin d'en apporter les preuves. Sur le refus qu'éprouva sa demande, Cuningham protesta contre toute sentence qui absoudrait « des *personnes* notoirement connues, dit-il, ainsi que l'allègue mylord mon maître, comme les meurtriers du roi [1]. » Les avocats de la couronne se turent, à la grande désapprobation du peuple, et Bothwell ayant plaidé « sa non-culpabilité, » fut acquitté d'une voix unanime en l'absence de toute charge [2]. Alors, cet audacieux défia, dans un cartel public, ses accusateurs, et offrit de maintenir son innocence par la voie des armes contre quiconque oserait encore la contester [3].

Après cette absolution aussi scandaleuse que prévue, Marie Stuart, ajoutant de nouvelles faveurs à celles dont elle avait naguère comblé Bothwell, lui

[1] Sa protestation est dans Keith, p. 376.

[2] Keith, p. 377.

[3] « Bothwell immediatly after the triall set up a cartel of defiance, he would fight any one (except a defamed person), who accused him of the king's death. » Drury à Cecil, avril 1567; dans Tytler, t. VII, p. 453, *Proofs and illustrations*, n° V. — Robertson, t. II, liv. II.

donna la seigneurie et la forteresse de Dunbar[1], et elle étendit ses pouvoirs comme haut amiral. Personne dans la noblesse n'était en mesure et ne semblait désormais avoir la volonté de lui tenir tête. Lennox se réfugia en Angleterre[2]. Murray, qui était le plus puissant personnage de l'Écosse, s'était retiré de la cour avant l'assassinat du roi et venait de sortir du royaume trois jours avant la séance du Tolbooth[3]. Il était parti pour la France. Rien ne gênait plus la reine et son favori triomphant. Aussi le surlendemain de la séance des assises, le parlement s'étant assemblé, Marie Stuart s'y rendit précédée de Bothwell à qui elle avait déféré l'honneur de porter devant elle la couronne et l'épée[4]. Les trois états d'Écosse approuvèrent la sentence du jury et supprimèrent, en les condamnant, les placards qui avaient été affichés dans Édimbourg[5]. Chacun reçut le prix de sa connivence. Cinq des jurés obtinrent la

[1] Drury à Cecil, 19 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 102.

[2] Keith, p. 378, note *a*, et Robertson, t. II, liv. IV.

[3] Le 9 avril. Malc. Laing, t. I, p. 61. — Drury à Cecil, 9 et 10 avril, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 102 et 103.

[4] « He was appointed on monday, the second day after his trial, to carry the crown and sceptre... at the opening of parliament. » Malc. Laing, t. I, p. 75. — Keith, p. 378.

[5] Keith, p. 380.

confirmation des grâces qu'ils tenaient de la cour [1]. Huntly, consentant au divorce de sa sœur avec Bothwell, rentra dans tous ses biens confisqués depuis plusieurs années et non encore rendus [2]. La catholique Marie, qu'aveuglait sa passion pour le protestant Bothwell, abolit, ce qu'elle n'avait jamais voulu faire jusque-là, les lois portées contre le parti réformé et assura des appointements aux ministres pauvres [3]. Elle crut ainsi gagner la noblesse qu'elle combla de dons et se concilier l'appui de l'Église presbytérienne.

Mais l'Église presbytérienne ne lui épargna point la sévérité de ses jugements, et le peuple, en la voyant se compromettre chaque jour davantage avec Bothwell, l'enveloppa de plus en plus dans la même réprobation que lui. Le soupçon de sa culpabilité descendit fort bas, et, un jour qu'elle passa devant le marché de la ville, les femmes qui s'y trouvaient se levèrent en disant : — Que Dieu bénisse Votre Grâce,

[1] « Crawford, Rothes, Caithness, Herreis, Semple, Ogilvie of Boyne, obtained ratifications. » *Records of parliament.* Malc. Laing, t. I, p. 76, note 37.

[2] Malc. Laing, t. I, p. 77. « Reduction of the forfeiture against the Earl of Huntly, made at Edimburg in the parliament, 28th mai 1563. — Reduction of forfeiture against the Earl of Sutherland. — Four several reductions of forfeiture against gentlemen of the sirname of Gordon, for assisting in the batile of corrichie. « Actes du parlement d'avril 1567, dans Keith, p. 379, 380.

[3] Keith, p. 379. — Robertson, t. II, liv. IV.

si vous êtes innocente de la mort du roi [1] — Malheureusement pour elle, le cri de la conscience publique n'arrêta point sa passion.

L'impunité ne suffisait point à Bothwell. La haute faveur d'un sujet, le pouvoir passager d'un amant, n'étaient pas capables de le contenter. Il avait visé à autre chose en tuant le roi. Son but était d'épouser la reine et d'arriver ensuite au trône par des désirs moins stériles et plus hardis que ceux de l'ambitieux et infortuné Darnley. Deux obstacles s'opposaient à ces deux projets, son récent mariage avec lady Gordon et la vie du jeune prince royal. Il fallait qu'un divorce avec lady Gordon supprimât le premier de ces obstacles, et qu'après s'être marié avec la reine, il eût à sa merci son fils, afin de faire disparaître le second. L'instinct public ne s'y méprit point. Il crut que Bothwell, pour assurer les fruits de son premier crime, en commettrait d'autres. « Le mariage de la reine avec Bothwell et la mort du prince, voilà, écrivit Drury à Cecil, ce dont on s'occupe maintenant [2]. »

Ce n'est pas seulement l'agent, du reste fort bien instruit, de la reine Élisabeth, qui parle ainsi : c'est un des serviteurs de Marie Stuart. « Le bruit se ré-

[1] « God preserve Your Grace, if you are sackless of the king's death. » Drury à Cecil, avril 1567. Tytler, t. VII, p. 455. *Proofs and illustrations*, n° V.

[2] Tytler, t. VII, p. 453. *Proofs and illustrations.*

pandit immédiatement, dit James Melvil, que la reine voulait se marier avec le comte de Bothwell... Cette nouvelle alarma tous ceux qui s'intéressaient à l'honneur de cette princesse et à la conservation du jeune prince, qui ne pouvait, sans courir de grands risques, tomber entre les mains du meurtrier de son père[1]. » Personne n'osait en dissuader la reine. On craignait les fureurs et la vengeance de Bothwell. Cependant un gentilhomme plus courageux que les autres, lord Herries[2], se rendit tout exprès à Édimbourg, se jeta aux pieds de Marie Stuart, et la conjura de ne point épouser celui que tout le pays regardait comme le meurtrier de son mari, si elle ne voulait pas compromettre son honneur, exposer son fils et se perdre elle-même. La reine parut surprise, et lui répondit avec sa dissimulation accoutumée, qu'elle ne comprenait rien à ce bruit, vu que son cœur ne lui avait jamais rien dit pour Bothwell. Après lui avoir donné ce salutaire mais inutile avis, Herries s'en retourna en toute hâte avec des chevaux qu'il avait placés en relais sur la

[1] Melvil, t. I, liv. III, p. 243.

[2] Sir John Maxwell, second fils de Robert, quatrième lord Maxwell, famille puissante dans les districts du Sud. Il avait épousé Agnès, fille aînée et cohéritière de W. Herries de Terreglis. Il prit le titre de lord Herries, par le droit de sa femme. Il s'était joint en 1559 aux lords de la congrégation, et fut généralement dévoué à la cause de la reine.

route, afin d'échapper aux poursuites de Bothwell [1].

Melvil, ayant osé donner le même avis avec le même dévouement, fut fort mal reçu de la reine, qui en prévint Bothwell. Le prudent Lethington blâma Melvil de cette dangereuse franchise. Dès que Bothwell en sera informé, lui dit-il, il vous fera assassiner. Retirez-vous donc promptement. — Il est bien déplorable, lui répondit Melvil, que tout le monde voie la reine à deux doigts de sa perte, et que personne n'ose l'en avertir. — Vous avez agi en honnête homme, répliqua Lethington, mais non en homme sage. — Il ne se trompait pas sur le danger auquel venait de s'exposer Melvil. Bothwell le chercha en effet pour le tuer, et Melvil fut contraint de se cacher pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la reine fût parvenue à apaiser Bothwell [2].

L'audace impérieuse de Bothwell éclata par un acte plus extraordinaire. Il voulut s'assurer de l'adhésion de la haute noblesse à son mariage avec la reine. Le soir du 19 avril, jour où se fit la clôture de la session du parlement, il invita les comtes Morton, Argyle, Huntly, Cassilis, Glencairn, Rothes, Sutherland, Errol, Caithness, Eglinton, ainsi que les lords Boyd, Seton, Sainclair, Semple, Oliphant, Ogilvy, Ross-Hacat, Carleile, Hume, Innermeith, etc., à souper dans la taverne d'Anslay, placée dans le voi-

[1] Melvil, t. I, liv. III, p. 244. — [2] *Ibid.*, p. 247.

sinage, qu'il fit entourer ensuite de deux cents arquebusiers. Pendant qu'il était à table, il dit à ses convives que la reine consentait à l'épouser, et il produisit, à ce qu'assurèrent des témoins de cette étrange scène, une procuration écrite par elle, où il était invité à proposer cette affaire à la noblesse. Au milieu de la confusion qui survint, le comte d'Eglinton s'évada. Les autres, avec une honteuse lâcheté, déclarèrent par écrit qu'ils étaient convaincus de l'innocence de Bothwell, s'engagèrent à le défendre contre tout calomniateur, et recommandèrent « ce noble et puissant lord » comme un mari convenable pour la reine, dont le veuvage prolongé, disaient-ils, était préjudiciable aux intérêts de la chose publique. Ils consentirent à soutenir les prétentions de Bothwell à la main de la reine de leurs vies et de leurs biens, et à passer, s'ils y manquaient, pour des hommes sans honneur et sans loyauté, pour d'indignes et d'infâmes traîtres. Les évêques de Saint-André, d'Aberdeen, de Dumblane, de Brechin, de Ross, des Orcades, etc., souscrivirent le *bond* du mariage[1]. Cet acte[2] fut la honte de la noblesse d'Écosse qui y adhéra ou le subit, et prépara la ruine de Marie Stuart, qu'il encouragea dans son funeste projet de mariage avec Bothwell.

[1] Keith, p. 382, 383.

[2] Anderson, t. IV, p. 60 et 69, et t. I, p. 107. — Tytler, t. VII, p. 103, 104.

Elle était éprise de lui plus que jamais, bien que les procédés de ce maître violent devinssent quelquefois offensants pour elle. Il semblait se défier de son affection et de sa fidélité; il lui montrait sa mauvaise opinion avec une brutalité injurieuse; il éloigna d'elle lady Reres qui avait la réputation d'être sa complaisante[1], et la remplaça[2] par sa propre sœur lady Coldingham. La malheureuse reine en était réduite à lui écrire, avec toute la faiblesse et toute l'humilité de la passion : « J'en prendrai quelqu'une dont j'estime que la façon vous contentera. Je vous supplie que l'opinion d'une autre n'éloigne votre affection de ma constance. Vous méfiez-vous de moi qui vous veux mettre hors de doute et déclarer mon innocence? O ma chère vie, ne le refusez et ne souffrez que je vous donne épreuve de mon obéissance, fidélité, contenance et volontaire subjection[3]. » Bothwell disposait à la cour de toutes les positions et de toutes les existences. Le seul homme qui aurait pu, jusqu'à un certain point, lui résis-

[1] Voir *Buchanani opera*, Édimbourg, 1715, *Detectio Mariæ*, p. 2. — Déposition de Paris dans Malc. Laing, t. II, p. 309 et 316. — Et lettres secrètes de Marie Stuart, *Mémoires de l'Estat de la France*, etc., p. 162 r°, 163 v°, et *Mémoires de Melvil*, t. III, p. 335 et 339.

[2] Lettre de Drury à Cecil. Tytler, t. VII, p. 454, *Proofs and illustrations.*

[3] Lettres secrètes de Marie Stuart, dans Melvil, t. III, p. 346, 349. Cette lettre est la quatrième.

ter, Murray, s'était éloigné sans attendre le mariage de sa sœur, qu'il prévoyait et qu'il ne pouvait empêcher.

Ce mariage avait été convenu, chose incroyable, par un contrat signé de la main même de Marie Stuart le 5 avril, sept jours avant la sentence d'acquittement de Bothwell[1]. Il fut préparé avec une mystérieuse précipitation. Bothwell ne pouvait pas ouvertement y prétendre ni la reine y consentir volontairement, après la mort si récente de Darnley, que l'un avait tué deux mois et demi auparavant, et dont l'autre devait longtemps encore porter le deuil. Que firent-ils? ils imaginèrent un enlèvement, qui placerait en quelque sorte Marie Stuart sous la contrainte de la nécessité et expliquerait la résignation de la reine par la violence faite à la femme. Ici encore, elle fut malheureusement complice de Bothwell, comme les preuves n'en sont que trop manifestes. Elle convint avec lui qu'il se trouverait sur sa route, avec une troupe armée plus considérable que sa propre suite, au moment où elle reviendrait de voir son jeune fils au château de Stirling, et qu'il se rendrait maître de sa personne et de ses volontés. Bothwell partit pour faire les apprêts de l'enlèvement. Durant son absence, Marie Stuart lui adressa des lettres qui témoignaient de ses

[1] Le contrat fut trouvé dans la cassette d'argent avec les lettres secrètes de Marie Stuart à Bothwell et ses sonnets.

anxiétés et de sa jalousie[1], de sa résolution emportée et de l'impatience que lui causaient les objections des confidents mêmes de Bothwell. Huntly avait été mis dans le secret. Il tenta d'arrêter la reine, qui entra en grande défiance de lui. « Il me remonstra, écrivit-elle à Bothwell, que c'estoit une folle entreprise, et que, pour mon honneur, je ne vous pouvoy prendre à mari, puisque vous estiez marié, ny aller avec vous, que ses gens mesmes ne le souffriroyent pas, voire que les seigneurs contrediroyent à ce qui seroit proposé. Je lui répondis, vu que j'en estoye venue si avant, que, si vous ne vous rétractiez, nulle persuasion, pas mesmes la mort, me feroient manquer à ma promesse[2]. »

Dans une autre lettre, elle expose elle-même le rôle qui lui est réservé dans l'enlèvement. « Quant à jouer mon personnage, dit-elle, je say comme je m'y dois gouverner, me souvenant de la façon que les choses ont esté délibérées. Il me semble que vostre long service et la grande amitié et faveur que vous portent les seigneurs méritent bien que vous obteniez pardon, encore qu'en ceci vous vous avanciez

[1] « Je voudrois estre morte, car je voys que tout va mal. Vous me promistes bien autre chose par vos premières promesses; mais l'absence a pouvoir sur vous, qui avez deux cordes en vostre arc. » *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 167 v°. — Melvil, t. III, p. 351. Cette lettre est la cinquième

[2] *Ibid.*, t. I, p. 167; t. III, p. 350.

aucunement par-dessus le devoir d'un subjet; or est-il que vous entreprenez de le faire, non afin de m'éforcer et tenir captive, ains pour vous rendre assuré près de moi, et que les remontrances et persuasions des autres ne m'empeschent de consentir à ce que vous espérez que votre service vous fera un jour obtenir; bref, c'est..... pour que vous me puissiez présenter une humble requeste, conjointe toutesfois avec importunité[1]. » Lorsque le moment de l'exécution approcha, des difficultés survinrent de la part de ceux qui devaient l'escorter. Le comte de Sutherland déclara qu'il aimerait mieux mourir que de souffrir que la reine fût emmenée pendant qu'elle serait placée sous sa garde. Le comte de Huntly, plein de tristesse et redoutant une lutte, eut peur d'être accusé d'ingratitude envers la reine et de paraître l'avoir trahie. « Je vous ay bien voulu advertir, écrivit Marie à Bothwell, de la crainte qu'il a d'estre chargé et accusé de trahison, à ce que, sans vous mesfier de luy, vous y regardiez de plus près et que vous vous rendiez d'autant plus fort; car nous avions hier trois cents chevaux des siens et de Leviston (Livingston). Pour l'amour de Dieu, soyez plustost accompagné de trop que de trop peu, car c'est le principal de mon souci[2]. »

[1] *Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 168; Melvil, t. III, p. 352, sixième lettre.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 168, v°, et Melvil, t. III, p. 353, 354. —

Bothwell se rendit en effet le plus fort. Marie Stuart alla le lundi 21 avril, suivant ce qui était convenu, voir son fils au château de Stirling; elle ne put pénétrer dans l'appartement du prince royal qu'avec deux de ses femmes. Le comte de Mar, plein de soupçons, en refusa l'entrée à toutes les autres personnes de sa suite. Partie de Stirling trois jours après, le jeudi 24, pour retourner à Édimbourg, elle rencontra à six milles de cette ville, à Almond-Bridge, Bothwell, que suivait une troupe de huit cents cavaliers. Il prit la bride de son cheval, se rendit maître de sa personne sans rencontrer de résistance, et la conduisit au château de Dunbar, où il avait tout disposé pour la recevoir. Ses gens arrêtèrent Huntly, Lethington, Melvil, auquel le capitaine Blacater dit, afin de le rassurer, que tout se faisait du consentement de la reine[1]. Marie Stuart passa quelque temps sous le même toit que Bothwell et à sa merci. Mais l'enlèvement n'était que le prélude du mariage. Bothwell poursuivit son divorce avec lady Jeanne Gordon devant l'archevêque de

Dans le même temps on écrivait d'Écosse à Cecil une lettre dans laquelle on lui annonçait tout ce qui allait se passer : le divorce de Bothwell avec sa femme et l'enlèvement de Marie Stuart de concert avec elle. « Il a le projet, disait-on, de rencontrer la reine le même jeudi (24 avril), de s'emparer d'elle et de la conduire à Dunbar. Jugez si c'est de son gré ou non. » Tytler, t. VII, p. 107.

[1] Melvil, t. I, liv. III, p. 248.

Saint-André, qui obtint pour prix de sa complaisance la restitution de ses droits consistoriaux, et devant le commissariat ou la cour ecclésiastique des presbytériens[1]. Les deux juridictions de l'ancienne et de la nouvelle Église y consentirent, l'une pour la catholique Jeanne Gordon, l'autre pour le protestant Bothwell, et le divorce[2] fut prononcé le 3 mai. Ce jour-là Marie Stuart revint de Dunbar à Édimbourg. En entrant dans la ville, Bothwell prit respectueusement la haquenée de la reine par la bride, et ses soldats jetèrent leurs lances à terre comme pour prouver que Marie Stuart était entièrement libre, et que Bothwell n'était que son serviteur obéissant et désarmé. La reine, de son côté, déclara qu'elle pardonnait à Bothwell, et annonça l'intention de l'épouser[3].

Bien qu'on s'y attendît, on n'en fut pas moins indigné. L'Église réformée reçut l'ordre de publier les bans du mariage, et elle s'y refusa. En l'absence de Knox, qui avait quitté l'Écosse depuis le meurtre de Riccio, Craig, un des principaux ministres presbytériens, allégua que la reine passait pour être captive, et que d'ailleurs cet ordre ne lui avait pas été donné par écrit. Alors arriva le clerc de justice,

[1] Tytler, t. VII, p. 110.

[2] Voir la sentence de divorce dans Robertson, Pièces justificatives du t. II, n° XX. — Malc. Laing, t. I, p. 85, 86.

[3] Anderson, vol. II, p. 267. — Malc. Laing, t. I, p. 87.

apportant une lettre de la reine, qui enjoignait la publication des bans et démentait le bruit de sa captivité. Craig ne se rendit pas encore; il voulut être confronté aux parties devant le conseil privé. Là, avec une courageuse véhémence, il reprocha à Bothwell les crimes qui lui étaient imputés, l'accusa de meurtre, de rapt, d'adultère. Il publia ensuite les bans pour obéir aux injonctions qu'il avait reçues, et dit en chaire, à la congrégation protestante : — « Je prends le ciel et la terre à témoin que j'abhorre, que je déteste ce mariage comme odieux et horrible aux yeux du monde, et j'exhorte les fidèles à adresser leurs prières ferventes à Dieu, afin qu'une union contraire à toute raison et à toute conscience soit empêchée, à la satisfaction de ce malheureux royaume [1]. »

L'aveugle Marie ne fut point éclairée par l'effrayante lumière de la réprobation universelle; elle brava tout pour contenter la passion de son cœur et élever jusqu'à elle son favori. Le 12 mai, elle se rendit à la cour suprême d'Édimbourg, et déclara devant la magistrature et la noblesse du pays, convoquées exprès, qu'elle était libre, qu'elle avait pardonné à Bothwell, eu égard à sa bonne conduite postérieure, l'offense dont il s'était rendu coupable envers elle, et qu'elle se proposait de lui accorder

[1] Drury à Cecil, 14 mai 1567, au St. Pap. Off. — Tytler, t. VII, p. 116, 117.

encore les plus hautes dignités [1]. En effet, ce jour même, elle le créa duc d'Orkney et de Shetland, et plaça elle-même la couronne ducale sur sa tête [2]. Le surlendemain, elle signa son contrat de mariage avec ce *noble et puissant prince*, afin de sortir, disait-elle, de son *solitaire veuvage* et d'*augmenter sa descendance*. Enfin le 15 mai, à quatre heures du matin, le mariage fut célébré selon le rite catholique, et aussi selon le rite protestant par l'évêque d'Orkney en présence de Craig dans le palais d'Holyrood [3].

Peu de barons écossais [4] assistèrent à la révoltante cérémonie qui, trois mois après l'assassinat du roi, fit de sa veuve la femme de son meurtrier. Le peuple en apprit la nouvelle dans un morne silence et avec une sombre désapprobation. Le lendemain au matin, on trouva placardé sur la porte du palais le vers suivant :

Mense malum majo nubere vulgus ait [5].

« Le peuple dit que les mariages du mois de mai tournent mal. »

Ce pronostic menaçant qu'on tirait d'une union généralement condamnée par la conscience publique ne tarda point à se réaliser.

[1] Anderson, vol. I, p. 87 à 89. — Tytler, t. VII, p. 118.
[2] Drury à Cecil, 16 mai. — Tytler, t. VII, p. 118.
[3] *Ibid.*
[4] Tytler, t. VII, p. 118, 119.
[5] Ovide, *Fast.*, lib. v. — Keith, p. 386.

CHAPITRE VI.

Troubles de Marie Stuart après son mariage avec Bothwell. — Crainte générale pour la vie du prince royal. — Ligue d'une grande partie de la noblesse contre Bothwell et Marie Stuart. — Demande de secours adressée par le laird de Grange, au nom de la ligue, au gouvernement d'Angleterre. — Attaque du château de Borthwick, où les plus entreprenants des confédérés espèrent surprendre Marie Stuart et Bothwell. — Retraite de Marie Stuart et de Bothwell à Dunbar. — Entrée des confédérés dans Édimbourg; leurs proclamations et leur appel aux armes afin de venger le roi et de défendre le prince royal. — Levée de troupes par la reine qui s'avance sur Édimbourg, d'où les confédérés sortent en armes et marchent à sa rencontre. — Aspect et dispositions des deux armées. — Médiation impuissante de l'ambassadeur de France Du Croc. — Ébranlement de l'armée de la reine à Carberry-Hill. — Séparation de Bothwell et de Marie Stuart, dont l'un se retire à Dunbar et l'autre se rend aux confédérés. — Engagements pris par ces derniers envers la reine; leur inexécution. — Rentrée nocturne dans Édimbourg; Marie Stuart y est conduite comme prisonnière. — Manifestations outrageantes du peuple. — Désespoir de la reine; son emprisonnement à Lochleven, sous la garde de Lindsay et de Ruthven. — Gouvernement des lords du conseil secret. — Découverte et saisie d'une cassette renfermant les lettres de Marie Stuart relatives au meurtre de Darnley et à son mariage avec Bothwell. — Arrestation de plusieurs des complices de Bothwell; leurs aveux. — Divers projets contre la reine. — Sa déposition. — Contrainte qu'elle subit en la signant. — Couronnement du prince royal sous le nom de Jacques VI. — Nomination de Murray comme régent. — Conduite d'Élisabeth. — Envoi de Throckmorton en

Écosse; propositions que fait la reine d'Angleterre; refus qu'elle rencontre; colère qu'elle ressent. — Retour de Murray; son entrevue avec Élisabeth à Londres, avec Marie Stuart à Lochleven; dureté qu'il montre envers sa sœur captive; art avec lequel il se fait presser par elle d'accepter la régence. — Son acceptation, son serment, son administration. — Convocation d'un parlement qui ratifie toutes les mesures employées contre Marie Stuart et tous les actes accomplis. — Fuite de Bothwell, d'abord dans les Orcades, puis vers la mer du Nord, où, pris par un vaisseau danois, il est enfermé dans la forteresse de Malmoë. — Châtiment de plusieurs de ses complices subalternes; impunité des autres. — Séjour de Marie Stuart à Lochleven. — Son évasion. — Appui qu'elle trouve dans la plus grande partie de la noblesse. — Armée qui se réunit autour d'elle au château d'Hamilton. — Énergie de Murray; mesures qu'il prend à Glasgow. — Bataille de Langside. — Défaite de l'armée de la reine. — Fuite de Marie Stuart en Angleterre.

Les expiations ne se firent pas attendre pour Marie Stuart. Le jour même du mariage, des scènes violentes se passèrent entre elle et Bothwell. L'ambassadeur de France Du Croc, qui ne voulut pas assister aux noces, écrivit à Catherine de Médicis et à Charles IX : — « Vos Majestés ne sauroient mieux faire que de trouver bien mauvais le mariage, car il est très malheureux, et desjà l'on n'est pas à s'en repentir. Jeudi (15 mai) Sa Majesté m'envoya quérir où je m'aperçus d'une étrange façon entre elle et son mari; ce qu'elle me voullut excuser, disant que, si je la voyois triste, c'est parce qu'elle ne se vouloit resjouir, comme elle diet ne le faire jamais, ne desirant que la mort. Hier (16) estant renfermés

tous deux dedans un cabinet avec le conte de Bodwell, elle cria tout hault qu'on lui baillast un couteau pour se tuer. Ceux qui estoient dedans la chambre l'entendirent. Ils pensent, si Dieu ne luy aide, qu'elle se désespèrera [1]. » Ce prompt et violent désaccord qui la désola sans la guérir est confirmé par le témoignage de Melvil. « On traitoit déjà cette princesse si mal, dit-il, qu'un jour, en présence de Arthur Erskine, je lui entendis demander un poignard pour se tuer, menaçant qu'autrement elle se jetteroit par les fenêtres [2]. »

Bothwell lui montrait des soupçons offensants et l'humiliait par ses grossières exigences. Dans la jalousie qu'il éprouvait ou qu'il affectait, il ne souffrait aucune des anciennes familiarités de la reine avec qui que ce fût. Craignant sans doute qu'elle ne se dégoûtât de lui aussi vite qu'elle s'était dégoûtée de Darnley, il torturait son cœur afin de l'occuper, et la rendait malheureuse pour l'empêcher d'être inconstante. « Dès le lendemain de ses noces, écrit encore Du Croc à Catherine de Médicis, elle n'a jamais esté qu'en pleurs et lamentations, (Bothwell) ne luy voullant donner liberté de regarder une seule personne, ni que personne la regardast, et il scavoit

[1] Du Croc à Catherine de Médicis, Édimbourg, 18 mai 1567, dans Labanoff, t. VII, p. 110, 111.

[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 253.

bien qu'elle aimoit son plaisir et à passer son temps, aultant que aultre du monde [1]. »

Marie, tourmentée par Bothwell, mais éprise de lui, entreprit de le faire reconnaître comme son mari par les cours étrangères. Elle envoya l'évêque de Dumblane à la cour de France et à la cour de Rome, avec une apologie assez adroite de son nouveau mariage. Ce mariage, disait-elle, avait été rendu inévitable par le vœu écrit et pour ainsi dire unanime de la noblesse d'Écosse; il trouvait sa rai-

[1] Dans une lettre de Du Croc à Catherine de Médicis, Édimbourg, 17 juin 1567. J'avais publié en mai 1848 cette dépêche, qui est tirée du vol. 218 des Manuscrits Saint-Germain Harlay à la Bibl. nat., et qui vient d'être imprimée dans Teulet, *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse*, t. II, p. 170. — Des vers de Marie Stuart, trouvés avec ses lettres et ses contrats de mariage dans la fameuse cassette d'argent, expriment éloquemment ses plaintes à cet égard :

. . . . . .
Et vous dootez de ma ferme constance,
O mon seul bien et ma seule espérance,
Et ne vous pois asseurer de ma foy.
Vous m'estimez légère que je voy,
Et si n'avez en moy nulle asseurance,
Et soupçonnez mon cœur sans apparence,
Vous défiant à trop grand tort de moy.
Vous ignorez l'amour que je vous porte,
Vous soupçonnez qu'autre amour me transporte,
Vous estimez mes paroles du vent,
Vous dépeignez de cire mon, las, cœur,
Vous me pensez femme sans jugement,
Et tout cela augmente mon ardeur.

(Voir *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, t. I, p. 170, et Anderson, t. II, p. 120.)

son comme son excuse dans les grandes qualités et les éminents services de Bothwell. Aussi après avoir lu la requête pressante des principaux seigneurs de son royaume et avoir entendu les explications de Bothwell, elle avait pardonné la violence qu'il avait commise envers elle, poussé par son amour et par la nécessité. L'évêque de Dunblane devait ajouter que la factieuse turbulence de cette nation rebelle, qui ne voulait ni se soumettre au pouvoir d'une femme ni endurer qu'elle prît un prince étranger pour mari, l'ayant réduite à épouser un de ses sujets, elle n'en avait pas trouvé parmi eux qui pût être comparé au comte de Bothwell par la réputation de sa maison, son propre mérite, sa sagesse, sa valeur, et qu'elle s'était accommodée sans répugnance aux désirs des trois États [1]. Elle fit partir pour l'Angleterre Robert Melvil avec des instructions à peu près semblables [2]. Si la reine Élisabeth trouvait étrange qu'elle eût épousé celui qui était soupçonné d'avoir fait périr son mari et dont la femme était encore vivante, Melvil avait ordre de lui rappeler que le comte de Bothwell, acquitté par la justice du pays, avait offert en outre de soutenir son innocence à la

[1] Voir les instructions qui lui sont données par Marie Stuart, dans Keith, p. 388 à 392, et dans Anderson, t. I, p. 89.

[2] Ces instructions sont dans Anderson, t. I, p. 102 à 107, et dans Keith, p. 392 à 394.

guise d'un gentilhomme, et qu'un divorce légal l'avait rendu pleinement libre. Marie Stuart priait les deux cours de France et d'Angleterre de l'excuser si elle avait consenti à un mariage précipité, et elle leur demandait, puisque ce mariage était devenu irrévocable, d'étendre à son mari l'amitié qu'elles lui portaient à elle-même [1].

De son côté, Bothwell adressait à Charles IX une lettre courte et soumise [2], tandis qu'il offrait ses services à Élisabeth d'un ton qui ne manquait ni d'adresse ni de dignité. Il protestait contre la mauvaise opinion que cette reine paraissait avoir de lui, et il ajoutait : — « Des hommes d'une naissance plus considérable auroient pu être préférés pour occuper la haute position où j'ai été élevé, mais personne ne sera plus dévoué à l'amitié de Votre Majesté, comme vous pourrez en faire l'épreuve dans toutes les occasions où vous voudrez m'employer [3]. » Avant de chercher l'appui des puissances le plus mêlées aux affaires d'Écosse, il avait placé entre ses mains toutes les forces du royaume, et s'était assuré du plein exercice de l'autorité en composant le conseil privé de ses amis et de ses partisans. Il y avait introduit

[1] Anderson, t. I, p. 102 à 187, et Keith, p. 392 à 394.

[2] Lettre de Bothwell à Charles IX du 27 mai 1567, dans Teulet, *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse*, t. II, p. 156.

[3] Dans Tytler, t. VII, p. 125.

l'archevêque de Saint-André, les lords Oliphant, Boyd, Herries et Fleming, les évêques de Galloway et de Ross qui y avaient pris place à côté des comtes de Huntly et de Crawford. Il avait fait nommer maître des requêtes Hepburn, curé de Auldhamstocks, qui avait dirigé son divorce avec lady Gordon [1].

Pendant que Marie et Bothwell croyaient pourvoir à leur sûreté par ces précautions, de dures épreuves et de terribles châtiments se préparaient pour eux. Une confédération formidable s'était formée contre Bothwell, et par suite contre Marie Stuart. Cette confédération, qu'on avait crue jusqu'à ce temps postérieure au mariage, avait précédé celui-ci, comme l'ont mis en évidence les correspondances précieuses récemment extraites du *State Paper Office* d'Angleterre [2]. Immédiatement après le fameux souper du 19 avril dans la taverne d'Anslay, les principaux lords que Bothwell avait faire souscrire à ses projets s'unirent secrètement pour s'y opposer. Argyle, Athol, Morton, le laird Kirkaldy de Grange craignirent que la reine, n'étant plus maîtresse de ses actions, emportée qu'elle était par sa passion, ne livrât son fils à Bothwell, qui s'en débarrasserait

[1] Malc. Laing, t. I, p. 98, 99.

[2] C'est M. F. Tyler qui les y a trouvées et s'en est servi dans le septième volume de son *Histoire d'Écosse*, publié en 1840, p. 106 à 114.

comme il s'était débarrassé de son mari. Le laird de Grange demanda en leur nom l'appui d'Élisabeth contre Bothwell, dont la puissance deviendrait irrésistible lorsqu'il aurait ajouté l'autorité de la couronne à sa propre audace. Le 20 avril, il avait écrit dans ce sens au comte de Bedford, et lui avait dit que la reine aimait si follement Bothwell qu'elle avait annoncé, en présence de plusieurs personnes, « qu'elle renoncerait sans hésiter à la France, à l'Angleterre et à son propre pays, et suivrait Bothwell jusqu'au bout du monde, vêtue d'une jupe blanche, plutôt que de se séparer de lui [1]. »

Deux jours après l'enlèvement de Marie Stuart, le laird de Grange avait écrit de nouveau à Bedford : « Cette reine ne cessera point jusqu'à ce qu'elle ait aliéné tous les honnêtes gens de ce royaume. Son intention, lorsqu'elle engagea Bothwell à s'emparer de vive force de sa personne, fut d'amener plus tôt le mariage qu'elle lui avait promis avant de l'avoir engagé à assassiner son mari. Il y a beaucoup de gens qui sont prêts à venger ce meurtre, mais ils craignent votre maîtresse ; je suis tellement porté à me charger de cette vengeance, que je dois, ou mettre la main

[1] « She had become so shamelessly enamoured, that she had been heard to say : « She cared not to lose France, England and her own country, for him, and shall go with him to the world's end in a white petticoat, before she leave him. » Kirkaldy de Grange à Bedford, 20 avril 1567, au Stat. Pap. Off., B. C., et dans Tytler, t. VII, p. 106.

à l'œuvre, ou quitter le pays... Je prie Votre Seigneurie de me faire savoir les intentions de votre maîtresse, car, si nous voulons nous appuyer sur la France, nous serons accueillis[1]. » Enfin, le 8 mai il s'adressa d'une manière plus précise et plus pressante encore à Bedford, auquel il dit que la plupart des membres de la noblesse qui avaient souscrit, lors du dernier parlement et par crainte pour leur vie, à des choses également contraires à leur conscience et à leur honneur, s'étaient réunis à Stirling, où ils avaient formé une ligue (*bond*). « Les points convenus entre eux, ajoutait-il, sont : d'abord de délivrer la reine des mains de Bothwell, qui a les places fortes, les munitions, et commande aux hommes de guerre; ensuite de veiller plus étroitement à la sûreté du prince en s'emparant de sa personne; enfin de poursuivre les meurtriers du roi. Ils se sont engagés pour obtenir ces trois choses à risquer leurs vies et leurs biens. Ils m'ont invité à écrire à Votre Seigneurie pour qu'ils puissent avoir l'assistance de votre souveraine dans la poursuite de ce cruel meurtrier, qui, durant la dernière venue de la reine à Stirling, suborna quelques personnes afin d'empoisonner le prince; car ce tyran barbare n'est point content d'avoir tué le père, et il voudrait encore tuer le fils, par la crainte de recevoir un jour son châti-

[1] Lettre du 26 avril 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 109.

ment. Les lords qui se sont assemblés à Stirling sont : les comtes d'Argyle, de Morton, d'Athol et de Mar. » Il assurait, en outre, que les comtes de Glencairn, de Cassilis, d'Églinton, de Montrose, de Caithness, les lords Ochiltree, Ruthven, Drummond, Gray, Glammes, Innermeith, Lindsay, Hume, s'associeraient à eux, et que les confédérés étaient allés lever des troupes dans leurs pays respectifs[1].

Ce qui prouve combien était général le sentiment qui les unissait contre Bothwell, c'est que Robert Melvil, dépositaire de la confiance de Marie Stuart, et peu de temps après son envoyé auprès d'Élisabeth, s'était joint à leur coalition. Dans une lettre qu'il écrivit vers le même temps à Cecil, il demanda, comme le laird de Grange, l'assistance de l'Angleterre, afin de délivrer la reine et de punir les meurtriers du roi; et, comme le laird de Grange aussi, il annonça que, si l'Angleterre refusait son aide, la France était prête à accorder la sienne[2]. En effet, la cour de France, voyant que Marie Stuart multipliait les désordres qui avilissent et les fautes qui perdent, et craignant que l'Écosse ne retombât entre les mains des Anglais, aima mieux abandonner la reine que le royaume. Charles IX avait envoyé Vil-

[1] Lettre du 8 mai 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 112, 113.

[2] Cette lettre est du 7 mai. M. Tytler l'a trouvée au Stat. Pap. Off., et en a fait usage, t. VII, p. 110 et 111.

leroy à Du Croc, avec des instructions secrètes dont voici un curieux passage : « Le dict sieur de Villeroy dira que se découvrant S. M. à luy de l'opinion qu'il a du pitoyable succez des affaires de la royne d'Écosse, veu ce que luy a escrit le dict sieur Du Croc de ses déportements, et les nouvelles estranges qu'il en a d'ailleurs ; ayant aussi senti que l'entreprise des dits seigneurs est par soubs main assisté et favorisé des Anglois....., desquels la charité n'emporteroit que leur ruine, le roy veut que le dict sieur Du Croc sache que le desir et intention principale de Sa dite Majesté est de conserver le royaume d'Écosse à sa dévotion, sans permettre que, soubs prétexte de tant de follyes qui se présentent, il se soulève et aliéné en aultre devotion que la sienne, comme il est certain qu'il seroyt pour faire envers lesdits Anglois, que lesdits seigneurs chercheroient comme protecteurs dans ceste affaire, s'ils voyoient n'avoir aucune asseurance du costé du roy[1]. » Il paraît que Du Croc, se conformant à cette politique de la cour de France, offrit aux lords confédérés une compagnie d'hommes d'armes et des pensions[2].

[1] Instruction pour M. de Villeroy, envoyé en Écosse. Mss. Harlay, n° 218, Bibl. nat., publiée dans Teulet, *Pièces et documents*, etc., t. II, p. 182 à 185.

[2] Robert Melvil à Cecil, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 111.

Mais ceux-ci préféraient l'appui d'Élisabeth, qui hésitait, embarrassée qu'elle était entre les intérêts de sa politique tortueuse et ses théories sur l'inviolabilité royale. Elle avait peur, d'un côté, de jeter par des refus les lords écossais dans l'alliance de la France, et répugnait, de l'autre, à favoriser la rébellion toujours dangereuse des peuples contre leur prince. Les lettres du laird de Grange l'avaient courroucée [1], et elle avait dit qu'il n'était jamais permis à un sujet de découvrir au monde les faiblesses et les fautes de son souverain. Elle déclara que le couronnement du prince royal durant la vie de sa mère ne serait approuvé ni d'elle, ni d'aucun autre monarque. Elle ajouta cependant que pour empêcher qu'il ne fût livré aux Français par Bothwell, elle serait disposée à venir en aide aux lords confédérés, s'ils le lui remettaient entre les mains. Mais comme ses actes étaient rarement conformes à ses paroles, elle ne tarda point à les encourager sans avoir obtenu d'eux ce qu'elle leur demandait. L'habile et ferme politique Cecil se chargeait de faire céder à la fin ses sentiments à ses intérêts, et de la conduire avec lenteur, mais avec certitude, aux résolutions qui lui plaisaient le moins et qui la servaient le mieux. Robert Melvil, que Marie Stuart dépêcha vers elle après son ma-

[1] Elle eut à ce sujet une conversation fort vive avec Randolph dans le jardin de son palais. Cette conversation se trouve dans M. Tytler, t. VII, p. 115, 116.

riage, et qui embrassa le parti contraire en haine de Bothwell, obtint un peu plus tard, malgré les scrupules monarchiques et les sentiments altiers d'Élisabeth, que cette reine accorderait des secours aux lords confédérés « pour, était-il dit, leur honorable entreprise[1]. »

La ligue de la noblesse se grossissait chaque jour. Lethington, devenu suspect à Bothwell qui avait failli le tuer dans la chambre de la reine[2], s'était réfugié auprès de son ami le comte d'Athol avec l'intention de se réunir aux lords confédérés. Marie Stuart n'ignorait pas entièrement les desseins de ses ennemis qui s'étaient tous éloignés de la cour. Elle ne semblait pas les craindre, et elle traitait les chefs de la nouvelle ligue avec assez de dédain. Exerçant contre eux son esprit mordant, et faisant allusion à leur caractère ou à leur position, elle disait — qu'Athol n'était qu'un homme faible; qu'elle saurait trouver le moyen de fermer la bouche à Argyle; et que Morton, dont les bottes étaient à peine ôtées et toutes souillées encore de la poussière de la route, serait renvoyé d'où il venait[3]. — Elle apprit avant

[1] Tytler, t. VII, p. 149.

[2] Melvil, t. I, p. 249, 250, et Tytler, t. VII, p. 127.

[3] Athol, said she, is but feeble; for Argile I know well how to stop his mouth; as for Morton, his boots are but new pulled off, and still soiled, he shall be sent back to his old

peu qu'ils étaient beaucoup plus redoutables qu'elle ne l'imaginait. Bothwell, prompt à manifester les pensées auxquelles on s'était attendu de sa part, avait réclamé impérieusement le prince royal. Le comte de Mar, sommé avec menace de le livrer, répondit qu'il ne consentirait à le faire que si le jeune prince était placé dans le château d'Édimbourg sous la garde d'un gouverneur sans reproche et sur lequel on pût compter [1]. Mais au lieu de chercher à se rendre maître du fils de Darnley, Bothwell fut obligé de se défendre lui-même.

La reine s'était éloignée d'Édimbourg, dont le peuple lui était très-peu favorable, et s'était retirée dans le château-fort de Borthwick, manoir du laird de Crookston, à dix milles de cette capitale du royaume [2]. Elle avait ordonné une levée féodale pour marcher contre les *borderers* qui troublaient sans cesse le district de Liddisdale [3]. Personne n'avait répondu à la convocation, et Bothwell, chargé de diriger l'expédition, était revenu un peu déconcerté à Borthwick, auprès de la reine [4]. Les

quarters. » Drury à Cecil, 20 mai 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 123.

[1] Melvil, t. I, p. 252, 253.

[2] Tytler, t. VII, p. 128.

[3] La proclamation, du 28 mai, est dans Keith, p. 395.

[4] « Mais lui (Bothwell) venu audit lieu ne trouva personnes; pourquoi se voïant dépourveu de son entreprise, retorna trou-

lords confédérés saisirent cette occasion, non-seulement pour refuser leur obéissance, mais pour opérer leur soulèvement. Les comtes de Morton, de Mar, de Glencairn, de Montrose, les lords Hume, Lindsay, Ruthven, Sanquhar, Semple, Kirkaldy de Grange, Tullibardin, Lochleven, assemblèrent deux mille chevaux et s'avancèrent vers le château de Borthwick [1]. Lord Hume y arriva le premier avec huit cents hommes, le 10 juin; il espérait y surprendre Bothwell, qui, averti de sa marche, s'était évadé précipitamment. La reine, déguisée en homme, était sortie du château le même soir, et rejoignant à cheval Bothwell, qui l'attendait à quelque distance, elle s'était dirigée avec lui vers Dunbar où elle était arrivée à trois heures du matin [2].

ver la royne à Borthik, où ils furent advertis, avant couché, qu'ils seraient assiégés audit lieu. » Récit des événements du 7 au 15 juin 1567, par le capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, *Pièces et documents*, etc., t. II, p. 159, 160. — Ce capitaine d'Inchkeith, petite île placée vis-à-vis de Leith, fit cette courte campagne dans l'armée de la reine.

[1] Keith, p. 398.

[2] « A dix heures au soir, la royne print habillementz de homme, et privémant monté sur un courteau, estant à Borthik, et prent son chemin vers Donbar; et, avant avoir faict grand chemin, rancontre le duc son mari, et s'en alèrent au château de Donbar ensemble, et arrivèrent à trois heures du matin, et fait tout le chemin en une selle d'homme. » Récit des événements du 7 au 15 juin 1567, par le capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, *Pièces et documents*, etc., t. II, p. 161,

Les confédérés ayant échoué dans leur entreprise contre Borthwick, prirent le chemin d'Édimbourg. Grossis par des bandes qui se réunissaient à leur petite armée, ils entrèrent le 11 dans la capitale du royaume au nombre d'environ trois mille. Le peuple s'y déclara pour eux. Aussi le comte de Huntly, lord Claude Hamilton, l'archevêque de Saint-André, l'abbé de Kilwenning et l'évêque de Ross, qui occupaient la ville, se réfugièrent dans le château [1], laissé par Bothwell à la garde de James Balfour, déjà chancelant, et dont l'artillerie ne tira pas sur les confédérés. Ceux-ci, une heure après être entrés dans Édimbourg, publièrent la proclamation suivante : — « La Majesté de la reine étant retenue en captivité, personne n'étant capable de gouverner le royaume et de poursuivre le meurtre de son mari, nous de la noblesse et du conseil, commandons à tous les sujets et particulièrement aux bourgeois d'Édimbourg, d'aider les hommes de la noblesse et du conseil à délivrer la reine, à préser-

162. — « Her majestie in mennis claiths, buit, and spurit, departit that satning neicht of Borthwick to Dunbar, quhairof na man knew saif my lord duk and sum of his servants quha met Her Majestie a myll of Borthwick and convoyit Hir Hieness to Dunbar. » Lettre de James Beton à son frère l'archevêque de Glasgow, Édimbourg, 17 juin 1567, dans Malc. Laing, t. II, app. n° X, p. 110, 111, et Lettre de Du Croc à Charles IX du 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 172.

[1] Keith, p. 398 et note *d*.

ver le prince, à poursuivre les meurtriers du roi. Nous commandons aussi aux *lords de session* et à tous les autres juges, de siéger et de rendre la justice selon les lois du royaume, nonobstant le tumulte qui peut s'élever pendant le temps de cette entreprise. Tous ceux qui seront trouvés agissant contrairement à ces ordres, seront réputés fauteurs dudit meurtre et punis comme traîtres[1]. » Le lendemain, rejoints par Athol et par Lethington, ils ordonnèrent qu'on fût prêt, dans trois heures, à marcher contre le comte de Bothwell, « lequel, disaient-ils, après avoir tué le roi, s'être emparé de la reine, avoir procédé avec elle à un mariage déshonnête, assemblait maintenant des forces afin de se délivrer du jeune prince par le meurtre[2]. »

Bothwell, en effet, n'avait pas perdu de temps. Dès que la reine était arrivée à Dunbar, elle avait déclaré traîtres les lords confédérés et appelé sous son drapeau tout ce qui lui restait de partisans. Ayant réuni en deux jours deux mille cinq cents hommes, Marie Stuart et Bothwell marchèrent contre les confédérés, de peur qu'ils ne se rendissent plus forts, si on leur en laissait le temps. Ils partirent de Dunbar le samedi 14 juin, et couchèrent à Seton tandis que leurs troupes passèrent la nuit dans la

[1] Dans Keith, p. 398, 399.
[2] *Ibid.*, p. 399.

ville de Preston [1]. Le lendemain, ils se remirent en marche, et lorsqu'ils furent à Gladsmoor, la reine fit lire au front de sa petite armée une proclamation dans laquelle, repoussant les accusations des confédérés, elle disait : — « Qu'un certain nombre de conspirateurs mettant à découvert la malice cachée qu'ils nourrissaient contre elle et contre le duc d'Orkney son mari, après avoir failli s'emparer de leurs personnes à Borthwick, voulaient maintenant faire croire au peuple qu'ils cherchaient à venger le meurtre du roi, son précédent mari, à la tirer elle-même de captivité, et à empêcher le duc de s'emparer du prince son fils. C'étaient là, ajoutait-elle, d'indignes inventions. Personne n'avait plus de raison qu'elle de venger la mort du roi, si l'on pouvait en connaître les auteurs. Le duc, son présent mari, n'avait rien négligé pour faire éclater son innocence que la justice avait proclamée, que les États du Parlement avaient confirmée, que les chefs même de la présente insurrection avaient reconnue par écrit, et qu'il avait offert de maintenir les armes à la main. Quant à sa prétendue captivité, elle était démentie aux yeux de tous ses sujets par le mariage public qu'elle avait célébré avec l'assentiment et sur la provocation des rebelles eux-mêmes qui, voulant colorer leur trahison, se présentaient comme

[1] Keith, p. 400.

les protecteurs du prince son fils, d'un enfant dont ils avaient la garde, eux qui n'aspiraient qu'à anéantir elle et sa postérité, pour conduire toute chose dans le royaume à leur plaisir et sans contrôle [1]. » Afin d'encourager la fidélité de ses troupes et d'en accroître le nombre, elle promit de leur distribuer les terres et les possessions des rebelles, dont chacun aurait une part proportionnée à sa valeur et à ses services [2]. A cheval, précédée de l'étendard d'Écosse, et habillée d'une cotte rouge qui ne lui venait qu'à mi-jambe [3], la reine, qu'avaient jointe les lords Seton, Yester et Borthwick [4], mena son armée jusqu'au coteau de Carberry-Hill, à six milles d'Édimbourg, du côté de l'est où elle campa.

Les lords confédérés, ayant appris sa marche le samedi vers minuit, sortirent d'Édimbourg le dimanche entre deux et trois heures du matin [5] et se

[1] Dans Keith, p. 400.

[2] « Promissing them, in recompence of their valorous service, the lands and possessions of the rebels, which should be distributed according to the merit of every man. » *Ibid.*

[3] Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 162.

[4] Tytler, t. VII, p. 129, 130.

[5] « Les seigneurs estant advertis et craignant que la royne ou le duc se présentassent devant le château de cette ville, qui promettoit toujours de tenir bon si elle faisoyt gens, commencèrent à desloger dimanche à deux heures après minuit, pour aller combattre près de Seiton. » Du Croc à Charles IX, 17 juin, dans Teulet, t. II, p. 173. — « Upon

portèrent à sa rencontre. A la place du lion d'Écosse[1], ils avaient peint sur leur bannière l'assassinat de Darnley. A côté du cadavre du roi gisant sous un arbre, ils avaient représenté son jeune fils à genoux s'écriant : *O Dieu! juge et venge ma cause*[2]! La vue de cette lugubre bannière avait ému le peuple d'Édimbourg, et exaltait au dernier point les soldats confédérés. Les deux armées furent d'assez bonne heure en présence : celle des lords se posta sur la hauteur de Musselbourg, à une demi-lieue de celle de la reine[3]. Séparées par un petit ruisseau, placées l'une et l'autre dans une position de difficile accès, elles étaient à peu près d'égale force, mais elles différaient de composition et d'esprit. Du côté de la reine, point ou presque pas de noblesse[4], des

the morne at twa hours of the morning, thair trumpet blew and they for the maist part maide thame till thair horses. » James Beton à l'archevêque de Glasgow, 17 juin 1567, dans Laing, t. II, p. 112.

[1] « La royne en sa bandière portoyt un lion, qui sont les armes de ce royaume. » Du Croc à Charles IX, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 177.

[2] Récit du capitaine d'Inchkeith. Teulet, t. II, p. 164, 165. — Lettre de Du Croc à Charles IX du 17 juin. *Ibid.*, p. 177.

[3] Lettre de Du Croc à Charles IX. *Ibid.*, p. 173. — Récit du capitaine d'Inchkeith. *Ibid.*, p. 163.

[4] « En nostre armée il n'y avoit ni comte, ni grand seigneur, n'est milord Ross et milord Borthike. » Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 166.

serviteurs chancelants, des soldats intimidés par la réprobation qui s'attachait à leur cause; du côté contraire, les seigneurs les plus considérables du royaume, des troupes pleines de fanatisme et d'ardeur, le désir de renverser un ambitieux et de punir un meurtrier.

Pendant que les deux armées étaient en face l'une de l'autre, l'ambassadeur de France Du Croc intervint comme médiateur au nom du roi son maître. Il se rendit d'abord dans le camp des confédérés. A ses offres de réconciliation, les lords répondirent que, pour éviter l'effusion du sang, ils étaient prêts, si la reine se séparait du *malheureux qui la tenait* [1], à la reconnaître, à la servir et à demeurer ses très-obéissants sujets; et que, si Bothwell voulait s'avancer entre les deux armées, il trouverait quelqu'un, sorti de leurs rangs, qui lui soutiendrait qu'il était le vrai meurtrier du feu roi, et que, s'il en demandait deux, quatre, dix, douze, ils se présenteraient. Du Croc leur exprima la répugnance qu'il avait à se charger de ces deux propositions. La première était un abandon de Bothwell auquel la reine, selon lui, ne consentirait pas, et la seconde un combat singulier qu'elle ne tolérerait point. Mais les lords lui répliquèrent avec fermeté qu'il n'y avait rien

[1] Du Croc à Charles IX, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 173.

autre à faire, et qu'ils aimeraient mieux être ensevelis vivants que de laisser la vérité cachée sur la mort du roi [1].

L'ambassadeur de France, les quittant alors avec peu d'espoir, fut escorté jusqu'aux avant-postes de l'armée royale et s'achemina vers Marie Stuart. Il la trouva, sur un tertre, très-animée et très-résolue. Après lui avoir baisé la main, il lui fit entendre des paroles de paix en faveur de ceux qui, bien qu'en face d'elle, étaient toujours ses sujets, et se prétendaient encore ses très-humbles et très-affectionnés serviteurs [2]. L'interrompant à ces mots, elle lui répondit vivement : — « Ils le montrent très-mal, en allant contre ce qu'ils ont signé et en accusant aujourd'hui celui qu'ils avaient justifié et avec lequel ils m'ont mariée [3]. » Elle ajouta cependant que, s'ils revenaient à leur devoir et lui demandaient pardon, elle était prête à leur ouvrir les bras [4]. Dans ce moment arriva Bothwell. « Est-ce à moi qu'ils en veulent ? dit-il à Du Croc d'une voix forte et de façon à être entendu de l'armée. — Je viens de leur parler, répondit Du Croc tout haut, et ils m'ont assuré qu'ils étaient les très-humbles sujets et serviteurs de la reine ; et vos ennemis mortels, ajouta-t-il tout bas, puisque vous voulez le savoir. — Que leur ai-je fait ? répliqua Bothwell d'un ton toujours haut et

[1] Teulet, t. II, p. 174. — [2] *Ibid.*, p. 175. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*

décidé, comme pour communiquer son assurance à ceux qui l'entendaient et qui en avaient une moins grande que la sienne. Je n'ai jamais causé de déplaisir à un seul d'entre eux; j'ai cherché au contraire à les consulter tous. Ce qu'ils font, c'est par envie de ma grandeur. La fortune est libre à qui la peut recevoir, et il n'y en a pas un seul parmi eux qui n'eût voulu tenir ma place[1]. » Il proposa, de son côté, afin d'éviter l'effusion du sang, de combattre entre les deux armées, bien qu'il eût l'honneur d'avoir épousé la reine, celui de ses ennemis qui sortirait des rangs, pourvu qu'il fût homme de qualité. La reine s'y opposa en disant qu'elle ne le souffrirait point et qu'elle embrassait sa querelle[2].

Durant cet entretien, l'armée des confédérés s'était mise en mouvement et avait passé le ruisseau qui la séparait de l'armée royale. Bothwell quitta Du Croc pour se placer à la tête des siens, et Du Croc, ayant pris congé de la reine, revint vers les confédérés, auprès desquels il fit une dernière tentative. Il offrit à Morton et à Glencairn le pardon de leur souveraine s'ils retournaient à leur devoir. « Nous ne sommes pas venus ici, répondit Glencairn, pour solliciter notre pardon, mais plutôt pour l'accorder à ceux qui ont fait l'offense. — Nous sommes en armes, ajouta Morton, non contre la

[1] Teulet, p. 175, 176. — [2] *Ibid.*, p. 176.

reine, mais contre le duc d'Orkney, le meurtrier de son époux. Qu'il nous soit livré, ou que Sa Majesté l'éloigne de sa présence, et nous lui obéirons [1]. » Ils remirent leurs casques, et ne voulurent plus rien entendre de Du Croc, qui reprit la route d'Édimbourg [2].

Dans les deux armées, on avait mis pied à terre pour combattre, en laissant les chevaux de côté selon l'usage du pays [3]. A mesure que les confédérés approchaient, il s'éleva du milieu des troupes royales le cri qu'il fallait trouver un expédient pour éviter la bataille [4]. Le duc en fut surpris et la reine troublée. On demanda aussitôt que le duc vidât la

[1] Scrope à Cecil, Carlisle, 17 juin 1567. — Drury à Cecil, Berwick, 18 et 19 juin 1567, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 131.

[2] Du Croc à Charles IX, 17 juin, dans Teulet, t. II, p. 177. — « De fachon que monsieur Du Croc ne pouvoit trouver fasson ne aulcun moyen d'accord. Ce voyant, nous lesse lung et l'autre et s'en va à Lislebourg. » Récit du capitaine d'Inchkeith, *ibid.*, p. 163.

[3] Lettre de Du Croc du 17 juin, *ibid.*, p. 178.

[4] « Et nous les voyons marcher, nous-mesmes les nostres en ordre de bataille ; mais je trouvois les nostres qu'ils cherchoient moyen d'appointement plustot que de combattre. » Récit du capitaine d'Inchkeith, *ibid.*, p. 165. — « A la fin il se fit ung bruit dedans l'armée de la royne, qu'il valloit mieulx chercher quelque expédient ; ce qui estonna grandement la royne et le duc, connoissant ce qu'il avoyt tousjours craint. » Lettre de Du Croc du 17 juin, *ibid.*, p. 178.

querelle, seul à seul, avec un champion des confédérés. Bothwell y consentit sans hésitation, et la reine, voyant que ses troupes mollissaient, sembla ne plus s'y refuser[1]. Le laird de Tullibardin accepta le défi au nom des lords, mais il fut rejeté par Marie Stuart comme n'étant pas de qualité suffisante[2]. Bothwell désigna alors Morton, qui se disposa à le combattre à pied et à l'épée, tandis que l'intrépide Lindsay en réclama l'honneur qu'il prétendit lui revenir de droit comme serviteur du roi assassiné. Morton, lui cédant la place, l'arma de la fameuse épée qu'avait illustrée son ancêtre Archibald *Bell-the-cat*[3], et Lindsay, se mettant à genoux en présence de toute l'armée, pria Dieu de fortifier son bras et dit à haute voix qu'il « plût à sa merci de conserver l'innocent et à sa justice de faire succomber le vicieux meurtrier qui avait versé le sang du roi[4]. »

Mais avant que Bothwell obtînt de Marie Stuart,

[1] Teulet, t. II, p. 178, et Récit du capitaine d'Inchkeith, *ibid.*, p. 164.

[2] *Ibid.*, p. 164 et 178.

[3] *Attache grelot au chat.* Surnom qui avait été donné à Archibald, comte d'Angus, qui le premier avait attaqué les favoris de Jacques III, lorsqu'ils furent pendus sur le pont de Lauder, en disant que ce serait lui qui *attacherait le grelot.* Tytler, t. VII, p. 132.

[4] Récit du capitaine d'Inchkeiht, dans Teulet, t. II, p. 164.

qui craignait encore de l'exposer à cette redoutable épreuve, la permission d'entrer en lice avec le fanatique champion des confédérés, l'ébranlement se montra dans l'armée royale. Pendant tous ces pourparlers, on s'était mêlé de part et d'autre, et la désertion avait gagné les soldats de la reine. Le laird de Grange, profitant avec habileté du désordre qui s'introduisait dans les rangs ennemis, tourna la hauteur de Carberry et se porta avec un fort détachement de ses troupes du côté de l'est comme pour couper au duc la retraite sur Dunbar. A cette vue, l'armée royale se débanda presque tout entière, et il ne resta autour de la reine et de Bothwell que soixante gentilshommes environ et la garde des arquebusiers [1].

Dans cette extrémité la reine, ne pouvant plus combattre et perdant même l'espérance de fuir, voulut au moins sauver celui qu'elle aimait. Elle envoya chercher le laird de Grange par le laird d'Ormiston [2]. Sir William Kirkaldy s'avança vers elle et lui dit que les seigneurs lui rendraient leur obéissance, si l'homme qui était près d'elle et qui était

[1] Scrope à Cecil, 17 juin 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 133. — *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 258. — Keith, p. 401.

[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 259. — Keith, p. 401, et Tytler, t. VII, p. 133.

coupable du meurtre du roi était éloigné[1], et si elle consentait à les suivre à Édimbourg. La reine promit alors de quitter le duc et de se remettre entre les mains des lords, pourvu qu'ils s'engageassent à retourner à leur devoir de fidélité envers elle. L'engagement fut pris solennellement par les confédérés[2]. Alors Marie eut, sur la hauteur de Carberry, un entretien particulier avec Bothwell pour le décider à se retirer. Que se dirent-ils dans cette suprême entrevue? On les vit parler avec beaucoup d'agitation, puis se séparer *avec grande angoisse et douleur*[3]. « Sur la fin, dit un témoin de la scène, M. le duc demanda à la reyne si elle ne voulloyt garder la promesse de fidélité qu'elle luy avoit faicte. De quoy elle luy asseura. Là dessus luy bailla sa main ainsi comme il departist, et puys s'en alla et monta à cheval, en petite compagnie, environ une douzaine de chevaulx et ses amys, et partit au galop, tirant le chemin vers Dunbar[4]. » Bothwell quitta Marie Stuart pour ne plus la revoir.

Après ce sacrifice, qu'elle ne croyait pas aussi grand, Marie, pleine de tristesse et d'assurance, s'avança vers le laird de Grange, et lui dit qu'elle se rendait à lui aux conditions convenues et accep-

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 259.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 260. — Tytler; t. VII, p. 133.
[3] Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 165, 166. — [4] *Ibid.*

tées. Là-dessus elle lui présenta la main, qu'il baisa respectueusement, et, prenant son cheval par la bride, il la conduisit au milieu des confédérés[1], qui lui montrèrent beaucoup de déférence et de soumission. « Milords, leur dit-elle, je ne viens pas à vous par aucune crainte que j'aie eue pour ma vie, mais parce que j'abhorre de voir verser le sang chrétien et surtout celui de mes propres sujets. Je veux désormais me diriger d'après vos conseils, ayant la confiance que vous agirez avec le respect que vous me devez comme à votre princesse naturelle et à votre reine[2]. » Elle reparut d'abord en souveraine parmi eux, et les gentilshommes la reçurent à genoux. « C'est ici, madame, lui dit Morton, la véritable place où doit se trouver Votre Grâce; c'est ici que nous sommes prêts à vous défendre et à vous obéir aussi loyalement que la noblesse de ce royaume le fit jamais envers vos ancêtres[3]. » Les lords, qui en voulaient plus au pouvoir de Bothwell qu'à son crime, satisfaits de l'avoir abattu et éloigné, manifestèrent à la reine des sentiments tout à fait conformes à leurs promesses et à ses espérances. Moins

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 261.

[2] Keith, p. 402.

[3] « Here madam, said Morton, is the true place where Your Grace should be, and here we are ready to defend and obey you as loyally as every nobility of this realm did your progenitors. » Dans Tytler, t. VII, p. 134.

accommodants qu'eux, les soldats, dans leur grossier fanatisme et leur haineuse réprobation, proférèrent des invectives contre la reine. Le laird de Grange tira son épée et les fit taire[1].

Mais les dispositions des lords changèrent bien vite, et, avant peu, les actes de leur part ne ressemblèrent plus aux paroles. Tandis que James Balfour, la créature et le complice de Bothwell, resté neutre pendant la lutte, se déclarait pour les confédérés victorieux après avoir eu trois heures de conférence avec Lethington dans le château d'Édimbourg[2], les Hamilton, fidèles à Bothwell et à la reine, s'étaient réunis en armes. Ils s'étaient avancés avec des forces assez considérables jusqu'à Linlithgow[3]. Marie Stuart, croyant pouvoir agir selon sa volonté qu'elle

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 161.

[2] James Beton, frère de l'archevêque de Glasgow, avait porté à Balfour les ordres de la reine, et s'était introduit auprès de lui le dimanche matin, jour de la rencontre entre les deux armées à Carberry-Hill. Voici ce qu'il dit : « Betwixt 5 and 6 hours (du matin) passit... to the castill, quhair being arryvit, I doy my commission as was commandit me be the queinis majestie... I fand the captain very cauld in his answering to Her Majesties commandements... My lord secretair (lord Lethington) cam to the castell, at twa hours efter none, and spake with captain the space of three hours. » Lettre de James Beton à l'archevêque de Glasgow, 17 juin 1567, dans Malc. Laing, t. II, p. 112, 113.

[3] Drury à Cecil, 18 juin 1567. — Anonyme à Cecil, 16 juin, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 135.

supposait toujours souveraine, demanda à communiquer avec eux. Les lords s'y refusèrent, dans la crainte qu'elle ne se ménageât le moyen de recommencer la guerre et de rejoindre Bothwell. Ce refus lui fit sentir l'imprudence de la résolution qu'elle avait prise, et elle éclata en reproches contre la déloyauté des lords qui manquaient à leurs engagements et la traitaient non en reine, mais en prisonnière. Dans l'emportement de sa colère, elle appela Lindsay et lui demanda sa main. Lindsay la lui donna. — « Par la main qui est maintenant dans la vôtre, dit-elle, j'aurai votre tête pour cela [1]. » Cette imprudente menace, qu'elle adressa aussi aux comtes de Morton et d'Athol en leur déclarant qu'elle les ferait pendre [2], ne pouvait qu'aggraver sa triste situation.

Aussi dès ce moment fut-elle une véritable cap-

[1] « By the hand, said she, which is now in yours, I'll have your head for this. » *Ibid.*, p. 135. — Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 166.

[2] « Le soir mesme elle commança à tancer au conte de Athol, et après encontre le conte de Morton. » Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 166. — « Après qu'elle fut prise, en venant à Lisleboure, ne parla jamais que de les faire tous pendre et crucifier, et continue tousjours; ce qui augmente leur désespoir, car ils voient que, s'ils la mettent en liberté, elle ira incontinent trouver le duc son mari, et ce sera à recommancer. » Du Croc à Catherine de Médicis, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 168, 169.

tive entre les mains des lords qui la ramenèrent à Édimbourg, où elle entra à dix heures du soir, précédée de la bannière sur laquelle était représenté le meurtre du roi au milieu des injures de la populace[1]. Elle fut logée chez le prévôt de la ville, séparée des femmes qui la servaient, et, bien qu'elle n'eût pas mangé de vingt-quatre heures, elle ne voulut rien prendre[2]. Elle était au désespoir. Dans la nuit même elle ouvrit la fenêtre de sa chambre et cria au secours. Le lendemain au matin, avec une barbarie impitoyable, on éleva de la rue jusqu'à la hauteur de sa fenêtre la bannière représentant la sinistre image de son mari mort et de son fils demandant vengeance. A ce spectacle, éperdue, hors d'elle-même, elle se précipita à sa fenêtre, sans vêtements, les cheveux en désordre, comme une pauvre insensée, poussant des cris et suppliant le peuple, pour l'amour de Dieu, de l'arracher aux mains des tyrans qui l'opprimaient[3]. « Personne, dit un témoin de cette scène déchirante, ne pouvait la regarder sans être ému de compassion[4]. »

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 261, 262. — Keith, p. 402.

[2] Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 166.

[3] Keith, p. 402.

[4] « She came yesterday to ane windo of her chalmer that lukkit on the hiegait, and cryit forth on the pepill quhow she was halden in prison, and keepit be her awin subjects

Les lords, craignant l'esprit mobile et les dispositions changeantes du peuple, se rendirent auprès de la désolée Marie Stuart pour la calmer. Ils lui laissèrent espérer qu'elle allait être remise en liberté et rétablie dans son palais d'Holyrood[1]. Mais ils avaient des desseins bien différents. L'attachement insurmontable qu'elle conservait pour Bothwell leur avait inspiré les plus vives craintes[2]. A en croire Melvil, ils avaient eu communication d'une lettre écrite par elle à Bothwell, qu'elle appelait encore *son cher cœur*[3], et confiée à l'un de ses gardes, à qui elle avait promis de l'argent s'il la faisait parvenir à Dunbar. Elle lui disait dans cette lettre qu'elle ne l'oublierait et ne l'abandonnerait jamais; que, forcée de s'éloigner momentanément de lui pour le mettre à l'abri des maux dont elle l'avait vu menacé, elle le priait de s'en consoler et de se bien tenir sur ses

quha betrayit hir. She cam to the said wlndo sundrie tymes in sa miserable a stait, her hairs hingand about her loggs, and hir breist, yea the maist pairt of all her bodie, fra the waist up, bair and discoverit, that na man could luk upon hir bot she movit him to pitie and compassion. » J. Beton à l'archevêque de Glasgow, 17 juin 1567, dans Malc. Laing, t. II, p. 117. — Du Croc à Charles IX, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 179.

[1] Keith, p. 402.

[2] Du Croc à Catherine de Médicis, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 168, 169.

[3] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 262.

gardes. Ces sentiments pour Bothwell, elle les avait manifestés dans toute leur ardeur en s'entretenant le jour même avec Lethington. Elle avait amèrement reproché aux lords de l'avoir séparée de son mari, avec lequel elle serait heureuse *de vivre et de mourir*, et elle avait demandé *qu'on les mît tous deux dans un navire pour les envoyer là où la fortune les conduirait*[1]. Cette passion opiniâtre, la certitude qu'elle irait retrouver Bothwell et qu'elle recommencerait la guerre dès qu'elle serait libre, la menace de *les faire tous pendre et crucifier*[2] quand elle reprendrait son pouvoir, rendirent les lords sans merci en les laissant sans espérance. Ils se décidèrent à l'enfermer et à la détrôner.

Le soir, à huit heures, ils la conduisirent de la maison du prévôt au palais d'Holyrood. Elle était à pied, entre Athol et Morton, accompagnée des demoiselles Semple et Seton, et escortée de trois cents arquebusiers[3]. S'étant ensuite assemblés en conseil,

[1] Du Croc à Catherine de Médicis, 17 juin 1567, dans Teulet, t. II, p. 170.

[2] *Ibid.*, p. 168.

[3] « Le jour ensuyvant, à huit heures du soir, elle fut ramenée au château de Halirudes (Holyrood), conduicte de trois cens harquebouziers, le comte de Morton de l'ung cousté et le comte d'Atheul de l'autre; et alla à pied, deux haquenées menées devant elle; et adonc estoit accompagnée de madamoyselle de Sempel et Seton, avecques quelques autres de sa chambre, abillée d'une robe de nuict de coul-

les lords prirent un parti extrême. Dans une délibération écrite, ils exposèrent tout ce qui s'était passé depuis le *déshonorant et horrible meurtre du roi*[1]: et le mariage *impie et honteux*[2] de la reine avec le comte de Bothwell qui en *était le principal auteur*; et la nécessité où s'était trouvée la noblesse de se lever en armes pour venger ce crime, sauver la vie du prince royal, prévenir sa propre ruine, empêcher l'entier bouleversement de l'État; et la reddition volontaire de la reine à Carberry-Hill; et la fuite de Bothwell sans avoir accepté le combat. Ils dirent ensuite : « Ayant fait connaître à Son Altesse sa propre situation, le misérable état du royaume, le danger dans lequel était le très-cher prince son fils; l'ayant requise de vouloir et d'ordonner que les auteurs du meurtre fussent punis, nous l'avons trouvée à cet égard d'une répugnance intraitable, d'où il apparaît qu'elle soutient ledit Bothwell et ses complices dans leurs méchants crimes, et que, si Son Altesse conserve son État, elle suivra sa désordonnée passion qui conduira à la finale confusion et à la ruine de tout le royaume. En consé-

leur variable. » Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 167. — Du Croc à Charles IX, 17 juin 1567. *Ibid.*, p. 179.

[1] Ordre du conseil pour l'emprisonnement de la reine à Lochleven, dans Malc. Laing, t. II, appendix n° XI, p. 119.

[2] *Ibid.*

quence, après mûre délibération et d'un avis commun, il a été jugé convenable, conclu et décidé, que la personne de Sa Majesté sera séquestrée de toute relation avec ledit comte Bothwell et éloignée de tous ceux qui pourraient avoir intelligence avec lui pour le faire échapper au juste châtiment de ses crimes; et ne trouvant pas de place plus convenable et plus commode pour la demeure de Sa Majesté que le château de Lochleven, nous ordonnons et commandons à Patrick lord Lindsay de Byres, à William lord Ruthven, à William Douglas de Lochleven, d'y conduire Sa Majesté, de l'y enfermer, de l'y garder en sûreté, de ne pas l'en laisser sortir, de ne pas permettre qu'elle y ait des intelligences avec qui que ce soit, ou d'envoyer des avertissements et des directions à aucune personne vivante, si ce n'est en leur présence ou par leur commandement, ou de la part des députés du conseil d'Édimbourg. Ils en répondent devant Dieu, sur leur devoir envers le peuple de ce pays. Ils tiendront les présentes pour leur varrant[1]. »

En vertu de cet ordre, signé par Athol, Glencairn, Morton, Mar, Graham, Sanquhar, Symryle, W. Ochiltree[2], l'infortunée Marie, dans la nuit du 16 au 17 juin, fut arrachée du palais de ses pères et conduite sur une mauvaise haquenée entre les

[1] Malc. Laing, t. II, appendix n° XI, p. 120, 121.
[2] *Ibid.*, p. 121.

faronches Lindsay et Ruthven[1] au château de Lochleven. Ce château, par sa position forte et son entier isolement, convenait aux desseins des confédérés. Il était placé au milieu d'un lac et entouré d'eau à un demi-mille à la ronde. Il appartenait à William Douglas, frère utérin du comte de Murray. La captive royale devait y être placée sous la surveillance de la personne qui la détestait le plus, Marguerite Erskine, mère de William Douglas et ancienne maîtresse de Jacques V. Autrefois belle, maintenant âgée, toujours dure et altière, la châtelaine de Lochleven avait eu du père de Marie Stuart un fils qui était à ses yeux le véritable héritier de la couronne d'Écosse. Elle était fille de lord Erskine, et, dans la liberté des mœurs écossaises, elle prétendait avoir été la femme légitime du roi. Elle considérait donc Marie de Lorraine comme lui ayant enlevé le cœur de Jacques V, et Marie Stuart comme ayant dépossédé Murray du rang et de l'héritage qui lui étaient dus[2]. Au ressentiment de l'orgueil blessé et de l'ambition

[1] Drury à Cecil, 18 juin 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. II, p. 137.—« Et bientost après, elle fut convoyée au Petit-Liet (Leith) en grande compagnye, où on luy fait passer l'eau du Forthe, et après on la conduiet en bonne compagnye jusques à Lancheleven; et là sont demeurés milord Lindesey et milord Reven, et plusieurs. » Récit du capitaine d'Inchkeith, dans Teulet, t. II, p. 167. — Du Croc à Catherine de Médicis, 17 juin 1567, *ibid.*, p. 169.

[2] Keith, p. 403, note *b*. — Tytler, t. VII, p. 148.

déçue s'ajoutaient chez elle les sévères ardeurs d'une piété intolérante. Elle était zélée presbytérienne. Sa fille avait épousé lord Lindsay et son fils William était le plus proche héritier du comte de Morton. Son caractère, ses croyances, sa parenté, ses rancunes faisaient d'elle une gardienne inexorable de la reine captive.

La détention d'une reine par ses sujets était un événement extraordinaire, même dans ce siècle de guerres civiles et de révolutions religieuses. Le soulèvement contre l'autorité était rarement allé jusqu'à emprisonner celui qui en était regardé comme le sacré dépositaire. Malgré son énormité, cet acte audacieux ne rencontra en Écosse ni forte désapprobation, ni résistance sérieuse. La conduite inhabile, passionnée, condamnable de Marie Stuart ne lui avait pas laissé de soutien dévoué. La mort de Darnley, le mariage avec Bothwell l'avaient perdue de réputation; l'attachement insurmontable qu'elle conservait pour ce meurtrier et ce proscrit empêchait toute réconciliation avec elle de la part des lords confédérés. Opprimée par ses adversaires victorieux, elle ne fut réellement pas défendue par ses partisans intimidés. Ceux-ci s'assemblèrent bien à Dumbarton comme pour travailler à sa délivrance[1]; mais, loin d'agir en sa faveur, ils se montrèrent prêts à la trahir

[1] Tytler, t. VII, p. 143.

ainsi que nous le verrons[1]. Abandonnée dans son royaume, lui vint-il au moins quelque assistance de l'étranger?

Sa cause, comme reine, était celle de tous les princes. Des sujets, emprisonnant leur souveraine, donnaient un exemple redoutable aux têtes couronnées. On le sentit de même dans les diverses cours. Mais chacune d'elles se trouvait détournée de cet intérêt lointain et en quelque sorte abstrait par des intérêts plus rapprochés et tout à fait particuliers. Philippe II n'était pas entré encore avec Marie Stuart dans les étroites liaisons qui firent de cette reine persécutée et dépossédée la cliente religieuse de sa couronne et l'auxiliaire politique de son ambition. D'ailleurs il était alors occupé à comprimer l'insurrection naissante des Pays-Bas, où il avait envoyé le duc d'Albe avec une forte armée et des dépenses considérables. Catherine de Médicis et son fils Charles IX étaient engagés de nouveau dans les guerres civiles de France. Ils ne pouvaient pas venir en aide à Marie Stuart, l'eussent-ils voulu. Mais ils étaient peu disposés à le faire; car, sans être insensibles à ses malheurs, ils étaient attiédis par ses inconséquences, et arrêtés par ses égarements. Restait Élisabeth. Les pensées hautaines que cette princesse avait sur l'inviolabilité royale devaient l'indigner contre l'audace, sacrilége à ses yeux, des lords confédérés. Mais,

[1] Voir les preuves qu'en donne Tytler, t. VII, p. 170 à 175.

d'un autre côté, ses rancunes défiantes à l'égard d'une reine qui avait prétendu à sa couronne et qui possédait l'affection de ses sujets catholiques devaient l'empêcher de rétablir sur le trône l'infortunée qu'elle avait contribué à en précipiter. Aussi flotta-t-elle indécise entre ses doctrines et ses animosités, tantôt parlant en souveraine, tantôt agissant en rivale.

Elle renvoya en Écosse Robert Melvil, que Marie Stuart avait accrédité auprès d'elle et qui s'y était rendu en même temps le négociateur secret de la rébellion [1]. Melvil consentit à servir la politique tortueuse d'Élisabeth, qui le chargea d'une lettre d'amitié et de consolation pour la prisonnière de Lochleven et de ses encouragements pour les lords rebelles [2]. Il arriva à Édimbourg le 29 juin, douze jours après la captivité de Marie Stuart, dont les dangers s'étaient accrus par une récente découverte. Le 20 juin, George Dalgleish, *chamberlain* de Bothwell, avait été arrêté avec une cassette qu'il portait sans doute à Dunbar, et qui contenait les confidences passionnées et accusatrices de Marie Stuart. Cette cassette, en argent incrusté d'or, surmontée du chif-

[1] Tytler, t. VII, p. 124 et 141, 148, 149, d'après les lettres déposées au State Pap. Off.

[2] Lettres de Robert Melvil à Cecil de la fin de juin et du 1er juillet 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 149.

fre de François II, avait été donnée par ce prince à Marie, qui à son tour l'avait donnée à Bothwell. Celui-ci y avait enfermé des lettres que la reine lui avait écrites entièrement de sa main avant et après le meurtre du roi, des vers pleins de passion qu'elle lui avait adressés, et un contrat de mariage [1] qu'elle avait revêtu de sa signature bien avant la surprise arrangée d'Almond-Bridge. Bothwell avait sans doute conservé ces pièces comme des gages de sû-

[1] « Ane silver-box owergilt with gold, with all missive letteris, contractis or obligationis for mariage, sonetis or luif balletis, and all uiheris letteris contenit thairin, send and past betwix the quene our said soverane lordis moder, and James Sumtyme Erle Bothuile; quhilk Box and haill pieces within the samyn wer takin and fund with umquhill George Dalgleisch servand to the said Erle Bothuile upon the xx day of june the zeir of God 1567 zeiris. » Discharge to mylord Morton, donnée le 16 septembre 1568 par Murray à Morton, qui depuis le 22 juin était resté dépositaire de la boîte d'argent, en présence de lord Lyndsay, de l'évêque d'Orkney, du commendataire de Dumferling, du commendataire de Balmerinoch, du secrétaire Lethington, du clerc de justice et de Henri Balnaves. La pièce est tout entière dans Keith, liv. II, appendix n° XVII, p. 140. — Dans une lettre de Throckmorton à Élisabeth datée d'Édimbourg, 25 juillet 1567, il est fait allusion à la découverte de toutes ces pièces. Il y est dit : « Thirdly they mean to charge her with the murder of her husband, whereof (the say) they have as apparent proof against her as may be, as well by *testimony of her own hand writing, which they have recovered*, as also by sufficient witnesses. » Dans Keith, p. 426.

reté contre les inconstances possibles de la reine. Il avait laissé le mystérieux dépôt dans le château d'Édimbourg sous la garde de deux de ses complices, George Dalgleish et James Balfour. Soit par un effet du hasard, soit par la trahison de l'odieux Balfour[1], qui s'était réuni, comme plusieurs autres, à la confédération sous le prétexte de punir un crime dans lequel il avait trempé, Dalgleish avait été saisi avec les papiers qu'il portait. W. Powrie, portier de Bothwell, avait eu le même sort. Interrogés l'un et l'autre le 23 et le 26[2] juin, ils avaient raconté devant la justice comment s'était ourdi et exécuté le complot contre la vie du roi. Les dépositions de ces deux serviteurs de Bothwell avaient permis de poursuivre plus sûrement encore ce grand criminel, que les lords du conseil secret avaient commandé de saisir dans Dunbar et de conduire à Édimbourg

[1] « Bothwell sent a servant to sir James Balfour to save a little silver cabinet which the queen had given him. Sir James Balfour delivers the cabinet to the messenger, and under-hand giveth advice of it to the lords. In this cabinet had Bothwell kept her letters of privacy he had from the queen : thus he kept her letters to be an awe-bond upon her, in case her affection should change. By the taking of this cabinet many particulars betwixt the queen and Bothwell were clearly discovered. These letters... were in french, with some sonnets of her owne making. » Knox, *History of the reformation in Scotland*, t. II, p. 562.

[2] Dépositions de Powrie et de Dalgleish, dans Anderson, t. II, p. 165 et 173, et dans Malc. Laing, t. II, p. 268 et 274.

pour y être puni comme meurtrier du roi [1]. En même temps que les aveux de Dalgleish et de Powrie mettaient la culpabilité de Bothwell hors de doute, les pièces trouvées dans la cassette d'argent fournissaient contre la reine des armes terribles à ceux qui voudraient l'accuser et la perdre. Telle était la situation des choses au moment où Robert Melvil reparut au milieu des confédérés.

Melvil, qui avait fait part à Élisabeth de l'intention où étaient les lords du conseil secret de déposer la reine, annonça aux lords du conseil secret qu'Élisabeth les approuvait et les soutiendrait « dans leur honorable entreprise [2]. » Il se rendit ensuite à Lochleven. Il remit le 1er juillet la lettre de la reine d'Angleterre à Marie Stuart, qui ne put le voir qu'en présence de Lindsay et de Ruthven. Le croyant toujours un serviteur fidèle et dévoué, Marie Stuart exprima d'amers regrets de ce qu'on ne la laissait pas s'entretenir avec lui en particulier [3]. La mission de Melvil fut assez soudainement suivie d'une mission toute différente confiée par Élisabeth à Nicolas Throckmorton qu'elle chargea de négocier la déli-

[1] Proclamation du 26 juin 1567, dans Keith, p. 408.

[2] Lettre de Melvil à Cecil, 1er juillet 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 149.

[3] Déclaration de Melvil, Hopetoun mss., et Lettre de sir J. Melvil à Drury, 8 juillet 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 153.

vrance de Marie Stuart et la restauration conditionnelle de son autorité. Elle comprit sans doute qu'elle s'était trop avancée dans un sens contraire tout à la fois à ses doctrines et à ses intérêts. Au fond, que lui fallait-il? Que l'Écosse restât troublée et impuissante. Elle ne devait souhaiter ni le recouvrement entier de l'autorité par la reine, ni le triomphe complet des lords gouvernant le royaume au nom d'un prince encore enfant. Dans le premier cas, la reine aurait pu ambitionner de nouveau son héritage; dans le second, les lords se passer de son appui. Que fit-elle dès lors? Elle projeta de remettre en présence la reine et les lords, afin sans doute que leur lutte rendît son intervention toujours indispensable en Écosse et que leur faiblesse affermît sa sécurité en Angleterre.

Throckmorton eut ordre de blâmer Marie Stuart pour son mariage, les lords pour leur rébellion. Il dut ensuite proposer comme bases d'un arrangement entre eux : le divorce de la reine avec Bothwell, sa mise en liberté et son rétablissement; la poursuite de Bothwell et de ses complices; la garde des châteaux de Dunbar et de Dumbarton confiée aux nobles du parti contraire à Bothwell; la réunion d'un parlement, qui désignerait les gardiens des marches, les gouverneurs d'Édimbourg, de Stirling, d'Inch-Keith et des autres places du royaume; l'établissement d'un grand conseil où seraient toujours présents cinq ou

six de ses membres au moins, sans l'avis et le consentement duquel la reine ne pourrait faire aucun acte et aucune nomination; enfin la proclamation d'une paix générale dans le royaume[1]. C'était le partage du gouvernement entre la reine et la haute noblesse. Élisabeth aurait ainsi constitué la désunion en Écosse, où elle aurait été appelée tour à tour à appuyer la reine en vertu de ses principes sur l'inviolabilité royale, à soutenir la haute noblesse au nom de son utilité politique.

Mais les lords victorieux n'étaient pas disposés à entrer dans ses vues. Son ambassadeur Throckmorton en acquit la certitude au moment même où il pénétra en Écosse. Il eut, dans le château de Fastcastle[2], un entretien à ce sujet avec Lethington qu'accompagnaient James Melvil et lord Hume, venus tous les trois à sa rencontre. Le secrétaire

[1] Instructions données le 30 juin 1567 par la reine d'Angleterre à sir Nicolas Throckmorton, envoyé en Écosse, sur les questions à traiter avec la reine et avec les lords, dans Keith, p. 411 et 414, et Propositions remises à sir Nicolas Throckmorton allant en Écosse en juillet. *Ibid.*, p. 416.

[2] « Very little and very strong, a place finer to lodge prisoners than folks at liberty. » Telle est, d'après Throckmorton, la description de cette forteresse, qui ressemblait à la plupart des forteresses dont était semé le territoire écossais. Elle appartenait à lord Hume, qui vint l'y recevoir avec Lethington et Melvil.—Throckmorton à Cecil, de Fastcastle, 12 juillet 1567, dans Robertson, t. II, appendix n° XXII, et Tytler, t. VII, p. 155, 156.

écossais lui fit connaître la position et les desseins des confédérés. Il se plaignit des variations politiques de sa maîtresse qui « les laissait, disait-il, dans les broussailles[1], » et voulait les perdre en demandant qu'ils missent leur souveraine en liberté. Entré dans Édimbourg, le 12 juillet, en compagnie de ces trois seigneurs et d'une nombreuse escorte[2], Throckmorton trouva cette ville dans une extrême fermentation, qui s'accrut encore quelques jours après, lorsque se tint la grande assemblée de l'Église.

Knox y avait reparu. Réfugié en Angleterre depuis le meurtre de Riccio, il était revenu dans son pays aussitôt qu'il avait appris la captivité de la reine[3]. Il avait offert aux lords confédérés l'appui du parti presbytérien, s'ils adoptaient comme lois du royaume les actes du parlement de 1560 que Marie Stuart avait refusé de reconnaître. Sa proposition fut acceptée, et l'on convint d'abolir les derniers restes du catholicisme, de restaurer le patrimoine de l'Église en faveur du clergé nouveau, de confier à celui-ci les universités, les colléges, les écoles où serait élevée la jeunesse et où l'on ne serait admis qu'après vérification de *sa capacité et de sa probité*,

[1] Robertson, t. II, app. n° XXII, et Tytler, t. VII, p. 155, 156.

[2] Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 14 juillet 1567, dans Robertson, appendix n° XXII.

[3] M'Cries, *Life of Knox*, t. II, p. 150, et Tytler, t. VII, p. 144, 145.

de donner au prince royal une éducation protestante, de poursuivre et de punir les meurtriers du roi, et de faire jurer désormais par les rois, à leur couronnement, le *maintien de la vraie religion, professée dans l'Église d'Écosse, et la suppression de tout ce qui lui était contraire* [1]. A ce prix, l'union la plus étroite s'établit entre les chefs de la noblesse et les chefs de l'Église [2]. Knox se déchaîna contre la royale prisonnière avec une sévérité violente [3]. La chaire évangélique devint un lieu d'accusation où Marie Stuart fut publiquement déclarée coupable d'adultère et de meurtre, et digne du plus rigoureux châtiment. Les ministres presbytériens invoquèrent contre elle l'égalité morale de tous les chrétiens et soutinrent que le rang souverain ne lui donnait pas le privilége de l'impunité. A l'appui de leurs doctrines, ils citaient les vieux exemples des dépositions de rois dans l'Ancien Testament, la démocratie juive leur servant de modèle et la Bible de loi. Persuadé par eux, le peuple, rendu fanatique et cruel, disait tout

[1] Knox, *History*, etc., t. II, p. 563 à 565.

[2] Ces articles, au nombre de huit, furent adoptés. « This being agreed upon, the assembly dissolved. » *Ibid.*, p. 565.

[3] « This day being at Mr Knox's sermon, who tooke a piece of the Scripture forth of the books of the *kings*, and did inveigh vehemently against the queen, and persuaded extremities towards her by application of his texte. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 19 juillet 1567, dans Keith, p. 422.

haut qu'il n'était pas plus permis à la reine qu'à la moindre femme du royaume d'être adultère et meurtrière [1], et qu'elle devait être punie aussi sévèrement qu'une autre. Aux moralistes rigides qui supprimaient, comme Knox, l'inviolabilité royale [2], s'ajoutaient des publicistes hardis comme Buchanan, qui, s'autorisant des violences exercées contre quelques-uns des anciens souverains du pays, érigeaient la révolte des sujets en droit de l'Écosse et subordonnaient le pouvoir royal à la volonté publique [3]. Tous ensemble formaient un parti raisonneur et sombre, moral et audacieux, détestant la croyance de la reine, méprisant sa conduite, ne supportant pas son autorité, et demandant à grands cris son jugement, sa déposition et même sa mort. L'Église presbytérienne assemblée se rendit l'organe de ces vœux et réclama, dans une requête, « que le meurtre du roi fût puni selon les lois de Dieu, les pratiques du royaume, le droit des nations, *et sans égard pour personne* [4]. »

[1] « It is a public speech among all the people, that their queen hath no more liberty nor privilege to commit murder nor adultery, than any other private person, neither by god's laws nor by the laws of the realm. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 18 juillet, dans Robertson, appendix n° XXII, et dans Tytler, t. VII, p. 161, 162. — [2] *Ibid.*

[3] *De jure regni.* OEuvres de G. Buchanan, vol. I, in-fol. Édimbourg, 1715.

[4] « The assembly also hath made request, that the murder

Heureusement pour la reine, les lords confédérés n'étaient pas tous portés à prendre d'aussi terribles résolutions. Les plus modérés d'entre eux auraient désiré qu'elle divorçât avec Bothwell et qu'on la rétablît dans l'administration du royaume. C'était le vœu de Lethington et des Melvil[1]. D'autres, un peu moins indulgents, tels que les comtes d'Athol et de Morton, voulaient lui rendre la liberté sans lui restituer l'autorité et la contraindre à se retirer en France, après qu'elle aurait abdiqué la couronne en faveur de son fils[2]. Enfin il y en avait de plus sévères encore qui demandaient qu'elle fût traduite en

of the late king may be severely punished, according to the laws of God, according to the practices of their own realm, and according to the laws which they call *jus gentium*, without respect of any person. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 25 juillet 1567, dans Keith, p. 426.

[1] Lettre de Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 19 juillet 1567, dans Keith, p. 420.

[2] « The next and second degree is that the queen shall abandon this realm, and remain either in France or in England, with assurance of the prince where she remaineth, to perform the conditions ensuing; that is to say, to resign all government and regal authority to the prince her son, and to appoint under his authority a council of the nobility and others to govern this realm, and she never to return hither again, nor to molest or impeach, the authority of her son, nor the government in his name. To this opinion I find the Earl of Athole and his followers only inclined; albeit the Earl of Morton doth not seem to impugn it. » Throckmorton à Élisabeth, *ibid.*, p. 421.

justice, condamnée pour meurtre, publiquement déposée et retenue dans une captivité perpétuelle[1]. On essaya d'abord de la faire consentir à se séparer de Bothwell, ce qui aurait pu adoucir les lords du conseil secret en les rassurant.

Robert Melvil fut envoyé deux fois, le 8 et le 15 juillet, à Lochleven, afin de l'y décider. Il eut l'autorisation de lui parler sans témoins. Il la sollicita[2], dans l'intérêt de sa couronne, de sa sûreté, de son honneur, avec les plus vives et les plus affectueuses instances, d'abandonner Bothwell et d'adhérer aux poursuites dont il serait l'objet. Mais elle s'y refusa obstinément. Elle dit à Melvil qu'elle renoncerait plutôt au trône qu'à Bothwell; qu'elle se croyait grosse et qu'elle ne consentirait point à rendre bâtard l'enfant qu'elle mettrait au monde en frappant son mariage de nullité[3]. Malgré le désir connu de la cour de France, dont l'ambassadeur nou-

[1] « The third end and degree is, to prosecute justice against the queen, to make her process, to condemn her, to crown the prince, and to keep her in prison all the days of her life within this realm. To this opinion there doth lean (as far as I can understand) both the most part of the counsellors and a great many others. » *Ibid.*, p. 421.

[2] Déclaration de Robert Melvil; Hopetoun mss., et dans Tytler, t. VII, p. 163. — Throckmorton à Élisabeth, 18 juillet 1567, dans Robertson, appendix n° XXII.

[3] Déclaration de R. Melvil; Hopetoun mss., et dans Tytler, t. VII, p. 163.

veau, Villeroi, n'avait pas été admis auprès d'elle; malgré l'avis salutaire que lui avait fait parvenir Throckmorton, auquel on avait également refusé la permission de la voir; malgré les supplications réitérées de Melvil, Marie Stuart demeura inébranlable dans son attachement pour Bothwell. Mais elle se montra disposée à confier le gouvernement du royaume à son frère Murray ou à un conseil composé des principaux lords. Elle écrivit dans ce sens aux chefs des confédérés en demandant d'être transférée à Stirling, où elle aurait la consolation de voir son fils, et en les suppliant, s'ils ne lui obéissaient point comme reine, de ne pas oublier qu'elle était la mère de leur prince et la fille de leur roi. Elle avait également écrit à Bothwell et elle pria Melvil de lui transmettre sa lettre. Melvil n'y ayant point consenti, elle la jeta au feu avec dépit [1].

L'obstination de la reine à ne pas séparer son sort de celui de Bothwell [2] alarma et irrita tout à la fois

[1] « She was willing, she said, to commit the government of the realm, either to the Earl of Murray alone, or to a council of the nobility, and proposed, that if she would not obey her as their queen, they should regard her with some favour as the mother of their prince, and the daughter of their king... before he took his leave she produced a letter, requesting him to convey it to Bothwell. This he peremptorily refused, upon which she threw it angrily into the fire. « Déclaration de Melvil, *ibid.*, et dans Tytler, t. VII, p. 163.

[2] Will not consent by any persuasion to abandon the

les lords du conseil secret. Ils résolurent de la mettre dans l'impossibilité future de leur nuire en la déposant. Cette déposition fut préparée sous la forme d'une abdication volontaire qui dépouillât la reine sans la dégrader. Ils dressèrent donc trois actes qui devaient être signés par Marie Stuart. Le premier était une renonciation au gouvernement du royaume dont elle se déclarerait fatiguée et se délivrerait, comme d'un fardeau qu'elle n'avait plus ni la force ni la volonté de porter : elle devait de plus y autoriser le couronnement de son fils [1]. Le second et le troisième [2] conféraient la régence au comte de Murray pendant la minorité du nouveau roi et désignaient pour gouverner en son absence le duc de Châtellerault, les comtes de Lennox, d'Argyle, de Morton, d'Athol, de Glencairn et de Mar, qui remplaceraient Murray s'il n'acceptait pas la régence. Dans le cas où Marie Stuart se refuserait à signer ces actes, les lords assemblés étaient décidés à la

lord Bothwell for her husband, but avoweth constantly, that she will live with him; and saith that if it were put to her choice, to relinquish her crown and kingdom or the lord Bothwell, she vould leave her crown and kingdom to go as a simple damsel with him, and that she will never consent that he shall fare worse, or have more harm than herself. » Throckmorton à Élisabeth, 14 juillet 1567, dans Robertson, appendix n° XXII.

[1] Cet acte est dans Keith, p. 431, 432.

[2] Ils sont aussi dans Keith, p. 430 à 433.

poursuivre et à la faire condamner : 1° pour violation de leurs lois; 2° pour *incontinence* avec Bothwell et avec d'autres; 3° pour complicité dans le meurtre du roi, son mari, prouvée, disaient-ils, par *des écrits de sa propre main et par d'autres témoignages*[1].

Le 25 juillet[2] au matin, le farouche Lindsay et l'insinuant Robert Melvil partirent d'Édimbourg et se rendirent à Lochleven : l'un portait les trois actes qui devaient changer l'autorité de main, l'autre avait la mission de prévenir la reine des dangers auxquels elle s'exposerait si elle n'y souscrivait pas. Melvil la vit le premier. Il l'instruisit de tout[3]. L'éclat d'un procès au lieu d'une démission, la colère des lords envers elle rendue implacable, sa diffamation devenue certaine, la perte de sa couronne restée inévitable, et peut-être sa vie mise en péril :

[1] « They mean to charge her with these three crimes, thet is to say *tyranny*, for breach and violation of their laws... Secondly, to charge her with *incontinency* as well with the Earl Bothwell as with others... Thirdly to charge her with the murder of her husband, whereof (they say) they have as apparent proof against her as may be, as well by the testimony of her own hand-writing, which the have recovered, as also by sufficient witnesses. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 25 juillet 1567, dans Keith, p. 426.

[2] « The lord Lindsay departed this morning from this town to Lochleven, » dit Throckmorton dans sa lettre du 25 juillet à Élisabeth, dans Keith, p. 425. — Les trois actes susmentionnés portent la date du 24. Keith, p. 431, 432, 433.

[3] Tytler, t. VII, p. 165, 166.

voilà ce que Melvil fit entrevoir à Marie Stuart comme devant être la suite d'un refus de sa part. Il ne manqua point de lui insinuer que tout ce qu'elle signerait en prison serait nul[1]. Il ne parvint pas néanmoins à la décider. La royale prisonnière trouvait aussi dur qu'humiliant de se condamner et de se dépouiller elle-même. Elle dit à Melvil qu'elle aimait mieux renoncer à vivre qu'à régner[2]. Cependant le péril dont elle était menacée ébranlait son âme, qui passait par toutes les alternatives d'un généreux courage et d'un abattement craintif. Elle hésitait encore entre la soumission et la résistance, lorsque entra Lindsay avec les trois actes émanés du conseil secret. Il les plaça en silence devant la reine et les présenta à sa signature. Marie Stuart, comme terrifiée par sa présence, prit la plume, et, sans proférer une seule parole, les yeux remplis de larmes et d'une main tremblante, elle y mit son nom[3]. Lindsay fit apposer ensuite le sceau de l'État à côté de la signature royale, par Thomas Sinclair, qui soutenait que la résignation de la reine était nulle comme lui ayant été arrachée pendant qu'elle était captive[4].

[1] Tytler, t. VII, p. 165, 166, et *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 267.

[2] « Declaring passionately that she would sooner renounce her life than her crown. » *Ibid.*, p. 166.

[3] Spottiswood, p. 211. — Tytler, t. VII, p. 166.

[4] *Ibid.*, et *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 268.

Après cette abdication forcée de leur souveraine, les lords se hâtèrent de couronner son fils. Ils convoquèrent à Stirling pour le 29 juillet tous ceux qui devaient assister à son sacre et lui prêter serment d'obéissance[1]. Ils envoyèrent J. Melvil aux Hamilton et aux lords dissidents afin de les engager à prendre part à cette solennité[2]. Ceux-ci formaient un parti assez puissant. Ils s'étaient assemblés à Dumbarton, et avaient déclaré vouloir mettre en liberté la reine dans un *bond* qu'avaient signé l'archevêque de Saint-André, le comte d'Argyle, le comte de Huntly, lord Arbroath, les évêques de Galloway et de Ross, l'abbé de Kilwinning, les lords Fleming, Herries, Skirling et W. Hamilton de Sanchir[3]. Cependant aucune mesure n'avait suivi cette déclaration, et ils n'avaient rien fait pour délivrer la prisonnière et empêcher sa déchéance. Ils ne consentirent point à sanctionner de leur présence le couronnement de son fils, tout en annonçant qu'ils n'y étaient point contraires, pourvu qu'on réservât au duc de Châtellerault ses droits comme le plus proche héritier du trône[4].

[1] Le *bond* est dans Keith, p. 434, 435.

[2] *Mémoires de J. Melvil*, t. I, liv. III, p. 268, 269.

[3] Le *bond* est dans Keith, p. 436.

[4] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 270, 271. — Lettre de Throckmorton à Élisabeth, du 31 juillet 1567. — *Stevenson's Selections, illustrating the reign of Mary queen of Scotland*, p. 238, et dans Tytler, t. VII, p. 167. — Keith, p. 435, 436.

L'ambassadeur d'Élisabeth refusa également[1] de se rendre à Stirling. Il n'avait pu réussir à voir la reine ni à sauver son autorité, soit par les conseils prudents qu'il lui avait transmis à elle-même, soit par les injonctions menaçantes qu'il avait adressées aux lords du conseil secret. Prévoyant la colère que ressentirait sa maîtresse lorsqu'elle apprendrait ce mépris de son influence et une aussi dangereuse violence faite à la royauté, il se tint à l'écart et attendit ses ordres.

Élisabeth les lui transmit sur-le-champ. Le 27 juillet[2], elle écrivit à son ambassadeur avec le dernier emportement et la plus grande force contre le projet qu'avaient conçu les lords de déposer la reine et de couronner le prince royal d'Écosse. Elle dit qu'ils n'étaient autorisés ni par la loi de Dieu ni par le droit des hommes à se rendre ainsi les supérieurs, les juges, les vengeurs de leur prince souverain[3]. « Où ont-ils trouvé dans la sainte Écriture, ajoutait-elle, un texte qui permette aux sujets de déposer leur prince? N'y a-t-il pas au contraire ces paroles expresses de saint Paul, qui, dans son Épître aux

[1] Lettre de Throckmorton à Élisabeth du 26 juillet, dans Stevenson, *Selections*, etc., p. 251, et dans Tytler, t. VII, p. 167.

[2] Dans Keith, p. 428 à 430.

[3] « Considering they have no warrant nor authority by the law of God or man to be as superiors, judges or vindicators over their prince and sovereign. » *Ibid.*, p. 428.

Romains, commande d'*obéir aux puissances supérieures qui portent l'épée?* Dans quelle monarchie chrétienne ont-ils rencontré une loi écrite en vertu de laquelle des sujets puissent arrêter la personne de leur prince, la mettre en captivité, la traduire en jugement[1]? Nous sommes assurée qu'une pareille disposition ne saurait exister dans l'ordre civil. N'étant autorisés dans ce qu'ils veulent faire ni par l'Écriture ni par la loi, ils s'appuient en vain sur quelques exemples qui sont mentionnés dans leurs séditieuses ballades, exemples qu'on peut appeler illégitimes et de véritables actes de rébellion, comme le prouve leur résultat même si l'on comprend bien ces histoires. Dites cela aux lords qui prétendent se conduire d'après l'autorité de la religion ou de la justice. Quant à ceux qui se règlent plus particulièrement par la considération de leur propre sûreté, faites-leur envisager, avant qu'ils aillent plus loin, le grand péril auquel ils s'exposeraient par

[1] « And therein, we require them... what warrant they have in Scripture, being subjects to depose their prince; but contrary, and that with express words in st Paul, who to the Romans, commanded them to obey *potestatibus supereminentioribus gladium gestantibus*... Or what law they find written in any monarchy christian, how and what for subjects shall take and arrest the person of their princes, commit and detain them in captivity, proceed against them by process and judgement, as we are well assured no such order is to be found in the whole civil law, etc. » Dans Keith, p. 429.

des actes aussi dangereux. Nous détestons comme eux le meurtre du roi notre cousin, et le mariage de la reine notre sœur avec Bothwell nous a plus mécontentée que pas un d'entre eux. Mais nous ne saurions approuver et tolérer la conduite postérieure des lords envers la reine d'Écosse. Par l'ordonnance de Dieu, eux étant ses sujets et elle étant leur souveraine, ils ne pouvaient pas la contraindre à répondre à leur accusation, car il n'est pas conforme à la nature que la tête soit soumise aux pieds[1]. » Élisabeth chargeait Throckmorton de déclarer aux lords du conseil secret qu'elle était résolue, s'ils passaient outre, à venger la reine d'Écosse et à les faire servir d'exemple à la postérité, ne doutant pas que tous les princes de la chrétienté ne pensassent et n'agissent comme elle[2].

Mais ces raisons et ces menaces ne persuadèrent ni n'intimidèrent les lords écossais. Ils achevèrent hardiment leur entreprise, et, avec beaucoup de membres

[1] « ...Being by God's ordinance subjects, to call her, who also by God's ordinance is their superior and prince, to answer to their accusations by vay of force; for we do not think it consonant in nature the head should be subject to the foot. » Dans Keith, p. 429.

[2] ...We are well assured of our own determination, and we have some just and probable cause to think the like of others princes of christendom, that we will make ourselves a plain party against them, to the revenge of their sovereign, for example to all posterity. » *Ibid.*, p. 428.

des États, ils se rendirent à Stirling le jour indiqué pour le couronnement[1]. La cérémonie eut lieu avec une grande solennité dans l'église haute de la ville. Athol y porta la couronne, Morton le sceptre, Glencairn l'épée, et Mar y tint entre ses bras le jeune enfant dont on allait faire un roi. Après que les actes de résignation de la reine eurent été lus, que Lindsay et Ruthven eurent attesté que cette résignation avait été volontaire, Morton prêta sur les Évangiles le serment à la place du nouveau souverain, Jacques VI[2]. Puis l'évêque d'Orkney le couronna; les lords lui jurèrent fidélité en touchant sa tête de leurs mains, et Knox inaugura, par un sermon, son règne orageux[3]. Cette révolution accomplie par la noblesse, dont elle consacrait pour longtemps l'autorité sous le nom d'un monarque de treize mois, eut l'assentiment du peuple qui en manifesta sa joie par des feux, des danses et des illuminations[4]. Elle ne rencontra de résistance sur aucun

[1] Les noms des seigneurs qui y assistèrent sont dans : *An authentik account of the whole progress of the king's coronation,* que Keith a donné en entier p. 437, 438, 439, d'après les registres du conseil privé.

[2] Keith, p. 430. — Throckmorton à Élisabeth, 31 juillet, dans Stevenson, p. 257, et Tytler, t. VII, p. 168. — Calderwood, Hist. ms., p. 684, citée par Tytler, p. 168.

[3] *Ibid.*

[4] Throckmorton à Élisabeth, 31 juillet 1567. Tytler, t. VII, p. 169.

point du royaume, que les chefs des confédérés continuèrent à gouverner jusqu'au retour de Murray, à qui l'on avait notifié sa nomination comme régent d'Écosse.

Murray, retiré en France depuis quatre mois, y avait appris coup sur coup l'enlèvement simulé de Marie Stuart, son honteux mariage, sa prompte défaite, sa dure captivité, la suite si rapide de ses égarements et de ses malheurs. Il avait été touché d'un sentiment de pitié pour elle et n'avait pas perdu encore toute pensée de fidélité à son égard. Aussi, malgré le soin qu'avaient pris les lords confédérés de lui écrire, afin de le gagner à leur cause, il avait désapprouvé leurs procédés violents, et il avait dépêché vers eux Elphinstone en se plaignant de ce qu'ils avaient emprisonné la reine[1]. Informé bientôt de la déposition de sa sœur, du couronnement prochain de son neveu et de sa propre élévation à la régence, il était parti pour l'Écosse dans des dispositions encore favorables à la reine captive. Cependant il n'avait pas voulu s'engager avec la cour de France, qui lui avait fait de grandes offres[2] et qui lui donna comme compagnon, et presque comme surveillant, M. de Ligneroles, envoyé par Charles IX

[1] Tytler, t. VII, p. 176, 177.

[2] Norris à Cecil, Poissy, 2, et Paris, 16 juillet 1567, et à Élisabeth, 23 juillet. Au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 178.

auprès des lords du conseil secret[1], dans l'intérêt de Marie Stuart et du maintien de l'alliance entre les deux pays. Les sentiments de Murray se modifièrent en route. Il rencontra Elphinstone[2] qui revenait d'Écosse, où les chefs des confédérés avaient cherché, afin de justifier leurs actes, à lui démontrer la culpabilité de la reine au moyen des pièces tirées de la cassette d'argent. Elphinstone affirma à Murray qu'il avait vu une longue lettre écrite par la reine à Bothwell et prouvant qu'elle avait participé au meurtre de son mari[3].

Soit ambition, soit connaissance plus exacte de l'état de l'Écosse, Murray était moins ardent pour la

[1] Norris à Cecil, Paris, 16 juillet 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 178.

[2] Tytler, t. VII, p. 178.

[3] C'est ce que Murray dit à l'ambassadeur de Philippe II à Londres, avant de quitter cette ville pour se rendre en Écosse. — El conde de Mure, hablando antes de su partida con el embajador español, « mostró sentir mucho que la junta de Edimburg hubiese preso á la reina, pero que á el siempre le habia parecido mal lo de Bodwel, que el sabia de cierto de una carta, toda de mano de la reyna Maria de mas de tres pliegos, escrita á Bodwel, en que le apresuraba á poner en obra lo que tenian concertado sobre la muerte del rey, dandole algun bebezido, ó en todo apuro, quemando la casa, que aunque él no habia visto la carta, lo sabia per persona (Elphinstone) que la habia leido. » Gonzalez, *Apuntamientos*, p. 75 de la publication in-4°, et t. VII, p. 323 de *las Memorias de la real Academia*, etc. — Throckmorton à Cecil, 2 août 1567, dans Stevenson, *Selections*, p. 263.

délivrance de sa sœur lorsqu'il arriva à Londres. Élisabeth, qui s'intéressait cette fois à la position de Marie Stuart, fut maladroite avec lui. Irritée de l'atteinte qui venait d'être portée à l'autorité souveraine en Écosse, cette reine altière lui dit qu'elle était résolue à remettre sur son trône Marie Stuart et à punir les sujets rebelles qui l'en avaient renversée [1]. Murray fut blessé de ce ton de suprématie et de menace qu'Élisabeth avait déjà employé, avec tout aussi peu de succès, vis-à-vis des lords écossais par l'entremise de Throckmorton. Loin d'être, par là, utile à la malheureuse prisonnière, elle ajoutait à ses périls, tant elle était destinée à lui nuire lors même qu'elle voulait la servir. En effet, le parti des lords qui avait détrôné Marie Stuart n'avait pas entièrement renoncé à l'idée de la juger. Par une monstrueuse trahison et un sanguinaire calcul, le parti des Hamilton proposait de la mettre à mort, comme le sûr moyen d'opérer une réconciliation générale. En se débarrassant de la reine, qui pouvait avoir encore des héritiers par un nouveau mariage, les Hamilton espéraient arriver au trône dont ne les séparerait plus qu'un faible enfant. L'archevêque de Saint-André, l'abbé de Kilwinning et le comte de Huntly offrirent donc aux lords confédérés de

[1] Lettre de Bedford à Cecil du 10 août 1567, après l'entrevue qu'il eut avec Murray à Berwick, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 179.

conclure un accord sur cette base. Le contrôleur J. Murray de Tullibardin et le secrétaire Lethington dévoilèrent l'un après l'autre cette horrible négociation à Throckmorton [1]. Lethington dit à l'ambassadeur d'Élisabeth, lorsque celui-ci lui communiqua les desseins menaçants de sa souveraine : « Milord ambassadeur, je vous assure que, si vous vous servez vis-à-vis des lords du langage que vous employez vis-à-vis de moi, le monde entier ne sauvera pas la vie de la reine seulement pour trois jours [2]. »

Telle était encore l'imminence du péril auquel se trouvait exposée Marie Stuart, quand Murray, après avoir quitté Londres assez mécontent d'Élisabeth, arriva en Écosse le 11 août. Son retour et sa conduite étaient l'objet de l'attente universelle. Les lords confédérés avaient envoyé au-devant de lui jusqu'à Berwick le clerc du registre, J. Makgill, et J. Melvil. Le premier représentait la partie exaltée

[1] Toute cette négociation est rapportée par Tytler, t. VII, p. 170 à 175, d'après la dépêche jusque-là inédite que Throckmorton écrivit le 9 août 1567 à Élisabeth, et qui est déposée au State Pap. Off.

[2] « My lord ambassador, I have heard what you have said unto me, I assure you, if you should use this speech unto them, which you do unto me, all the world could not save the queen's life three days to ane end. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 9 août 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 173.

d'entre eux et devait l'inviter, au nom de Glencairn, de Morton, de Lindsay, de Ruthven et des presbytériens, à se montrer inexorable envers la reine, sans se laisser attendrir par ses malheurs. Le second, instruit des sentiments plus modérés d'Athol, de Mar, de Lethington, de Tullibardin et de Grange, entrés dans la ligue pour renverser Bothwell et sauver le prince royal, avait charge de lui conseiller de leur part de ne rien pousser à l'extrême, et, tout en détenant la reine jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de danger à la rendre libre, de la traiter avec égard et avec douceur [1]. Murray les écouta sans se prononcer. Il parut même n'avoir aucune envie d'être régent [2]. C'est dans ces dispositions qu'il passa la frontière d'Écosse, où quatre cents gentilshommes étaient venus le recevoir [3]. Il entra dans Édimbourg entouré d'une brillante noblesse et parmi les manifestations de l'allégresse et de l'enthousiasme des bourgeois. Il y resta deux jours comme incertain, interrogeant tout le monde, examinant les faits reprochés à la reine, trouvant que la sévérité publique était toujours menaçante pour elle. Avant d'accepter le titre qui lui avait été conféré, il demanda à la voir afin de s'assurer si, comme on le préten-

[1] *Mémoires de J. Melvil*, t. I, liv. III, p. 273, 274. — Tytler, t. VII, p. 180.

[2] *Mémoires de J. Melvil*, t. I, p. 274. — Keith, p. 443.

[3] Tytler, t. VII, p. 180, 181.

dait, sa renonciation à la couronne ne lui avait pas été arrachée par la force, et ne vicierait pas l'autorité de la régence. Malgré les craintes qu'inspirait un entretien auquel il subordonnait sa réponse, les lords furent obligés d'y consentir[1]. Le 15 au matin, Murray partit pour Lochleven avec Morton, Athol et Lindsay[2].

En ambitieux prudent, il voulait se faire remettre le pouvoir que lui offraient les confédérés par celle même que les confédérés avaient dépouillée de sa couronne. Il n'avait pris aucune part aux derniers événements, et si la reine lui déférait l'autorité, il espérait diriger sans trouble le gouvernement de l'Écosse, auquel il serait arrivé sans révolte. Il sut l'amener à ses fins avec une habileté cruelle. En le voyant entrer dans sa prison, Marie Stuart crut que son frère y venait en ami et comme un protecteur. Elle s'attendrit et lui dénonça, en versant des larmes, les injustices commises envers elle. Murray l'écouta en silence sans la plaindre ni la rassurer. La suppliante Marie, se tournant vers Athol et vers Morton, leur dit : « Mylords, vous avez éprouvé ma sévérité et vous en avez vu la fin ; laissez-moi espérer que vous avez appris de moi à mettre un terme à la

[1] Tytler, t. VII, p. 181, 182.

[2] Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 20 août 1567, dans Keith, p. 445.

vôtre[1]. » Mais elle ne les trouva pas plus communicatifs ni plus consolants. Alarmée d'une visite qui semblait confirmer les bruits sinistres répandus contre elle, Marie prit son frère à part avant le souper, le questionna avec anxiété sur les intentions des lords et chercha à connaître les siennes. Pendant deux heures, Murray se tint sur la réserve et demeura impénétrable[2]. Le souper fut des plus tristes. Lorsqu'il fut achevé, Marie désira entretenir de nouveau son frère. Tout le monde s'étant retiré, ils restèrent seuls jusqu'à une heure du matin[3]. Dans ce second entretien Murray sortit de sa réserve calculée. Il parla à la reine avec une désolante franchise et une sévérité inexorable. Il lui fit connaître ce qu'il pensait d'elle et de son mauvais gouvernement, rappela impitoyablement ses désordres, déroula un à un tous les actes qui avaient, disait-il, souillé sa conscience, entaché son honneur, compromis sa sûreté[4].

[1] « My lords, you have had experience of my severity, and of the end of it; I pray you also let me find, that you have learned by me to make an end of yours; or, at least, that you can make it final. » Throckmorton à Élisabeth, 20 août 1567, dans Keith, p. 446.

[2] *Ibid.*, p. 445.

[3] « After supper she desired to talk with the Earl of Murray again; and every body being retired, they conferred together until one of the clock after mid-night. » *Ibid.*, p. 445.

[4] *Ibid.*, p. 445.

En écoutant cette terrible accusation, la malheureuse reine demeura confondue. Elle perdit tout courage. « Quelquefois, dit Throckmorton qui raconte cette douloureuse scène, elle pleurait amèrement, quelquefois elle reconnaissait pleinement ses fautes, quelquefois elle cherchait à les excuser ou à les affaiblir [1]. » Après l'avoir placée sous le poids de ces accablants souvenirs, Murray quitta sa sœur qu'il laissa dans les angoisses de la crainte. L'infortunée crut que son sort était décidé, Murray lui ayant dit qu'elle n'avait plus rien à attendre que de la miséricorde de Dieu [2]. C'est ainsi qu'elle passa le reste de la nuit.

Le lendemain au matin, elle fit appeler son frère. Murray se rendit de nouveau auprès d'elle. La trouvant sans doute dans les dispositions où il la souhaitait, il changea lui-même de sentiment et de langage. Il lui adressa des paroles de consolation, et l'assura qu'il voulait lui sauver la vie et, s'il était possible, préserver son honneur [3]. « Mais, ajouta-t-il,

[1] « Sometimes the queen wept bitterly, sometimes she aknowledged her unadvisedness and misgovernement; some things she did confess plainly; some things she did excuse; some things she did extenuate. » *Ibid.*, p. 445.

[2] « In conclusion, the Earl of Murray left her that night in hope of nothing but of God's mercy, willing her to seek that as her chiefest refuge. » *Ibid.*, p. 445. — *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 275, 276.

[3] Lettre de Throckmorton du 20 août. Keith, p. 445.

cela ne dépend pas de moi seul, les autres lords étant intéressés dans cette affaire. Cela dépend aussi de vous, et je dois vous dire que vous vous jetteriez dans les hasards et mettriez votre vie en péril si vous cherchiez à troubler le repos de votre royaume et le règne de votre fils, si vous tentiez de sortir d'où vous êtes et de vous procurer la liberté qu'il ne vous convient dans le moment ni de désirer ni d'obtenir, si vous excitiez la désobéissance de vos sujets, si vous vous entendiez avec la reine d'Angleterre ou le roi de France pour amener avec l'un des deux la guerre étrangère ou par l'un des deux la guerre civile, si vous persistiez dans votre amour déréglé pour le comte de Bothwell [1]. »

A ces paroles, Marie, qui était restée sous les alarmantes impressions de la nuit, éprouva une joie soudaine. Elle se jeta dans les bras de son frère, et se montra très-satisfaite de l'assurance qu'il lui donnait de protéger sa vie et des espérances qu'il lui faisait concevoir de prévenir son déshonneur [2]. Afin d'arriver plus certainement à ce résultat souhaité, elle le conjura de ne pas refuser la régence [3]. — « Par là, dit-elle, mon fils sera préservé, mon royaume bien gouverné, et moi je serai en sûreté [4]. » Murray

[1] Keith, p. 446. — [2] *Ibid.*, p. 445. — [3] *Ibid.*

[4] « For by this means, said she, my son shall be preserved, my realm well governed, and I in safety. » *Ibid.*, p. 445.

s'en défendit encore. Il allégua des raisons dont on peut suspecter la sincérité. Toujours entraînée par des mouvements irrésistibles, Marie n'intercéda qu'avec plus d'instance auprès de lui pour qu'il sacrifiât les répugnances qu'il éprouvait aux prières comme aux intérêts de sa sœur [1]. Elle l'invita à se rendre maître de toutes les forteresses du royaume, à placer sous sa garde tous les joyaux et toutes les choses précieuses qui lui appartenaient à elle-même, et elle offrit de prêter à sa régence l'appui de ses lettres et l'autorité de son nom [2]. Murray céda [3]. Il parut accepter avec résignation ce qu'il convoitait sans doute avec ardeur. Avant de quitter sa sœur, il recommanda aux lords Lindsay, Ruthven et Lochleven d'avoir pour elle toutes sortes d'égards, et de lui montrer la plus bienveillante courtoisie; puis il prit congé de la royale prisonnière, qui, fondant en larmes, l'embrassa affectueusement et le chargea de bénédictions pour le prince son fils [4].

[1] Keith, p. 446. — [2] *Ibid.*

[3] « At length he accorded unto her the acceptation of the regence. » *Ibid.*, p. 446.

[4] « Then the Earl of Murray requiring the lords Lindsay, Ruthven and Lochleven, to treat the queen with gentleness, with liberty, and all other good usage, he took his leave of her; and then began a new fit of weeping, which being appeased, she embraced him very lovingly, kissed him, and sent her blessing unto the prince her son by him. » *Ibid.*, p. 446.

En cette rencontre comme en tant d'autres, Marie Stuart n'avait obéi qu'à ces rapides impressions du moment qui s'emparaient d'elle et la laissaient trop souvent sans prévoyance. Elle s'était montrée à Lochleven la même qu'à Kirk of Field, à Almond-Bridge, à Carberry-Hill, et qu'elle se montra un peu plus tard à Carlisle, cédant toujours à d'invincibles passions ou à de décevantes pensées. Après avoir souscrit à sa déchéance par terreur, elle venait d'y donner son assentiment par surprise. Cet assentiment, dont elle devait se repentir bientôt, le froid et astucieux Murray l'avait obtenu d'elle en faisant succéder dans son cœur troublé l'espoir à la crainte.

Assuré de cette importante approbation, il se rendit à Stirling auprès du monarque enfant au nom duquel il allait gouverner, et rentra le 19 août dans Édimbourg[1]. Trois jours après, il fut déclaré régent dans la chambre du conseil à la maison de Tolbooth. La main sur les Évangiles, comme un vrai sectaire et en soutien ardent des libertés du royaume, il prêta serment ainsi qu'il suit : — « Moi, James, comte de Murray, lord Alberneith, je promets loyalement, en présence de l'Éternel mon Dieu, dès ce jour et dans tout le cours de ma vie, de servir l'Éternel mon Dieu de tout mon pouvoir, conformément à ce qu'il requiert par sa très-sainte parole révélée et

[1] Keith, p. 446.

contenue dans le nouveau et le vieux Testament, et, selon la même parole, de maintenir la vraie religion de Jésus-Christ par la prédication et l'administration de ses sacrements, tels qu'ils sont nouvellement établis et pratiqués dans le royaume, et de laisser abolie et abattue la fausse religion; de conduire le peuple confié à ma charge durant la minorité et le jeune âge du roi mon souverain selon la volonté et les commandements de Dieu, les louables lois et les constitutions reçues dans ce royaume, sans manquer jamais à la parole de l'Éternel mon Dieu; et de procurer à l'Église de Dieu, à tout le peuple chrétien une vraie et parfaite paix dans tout le temps qui va suivre. Je conserverai inviolables, sans les transférer ni les aliéner, les droits et revenus du royaume. Je poursuivrai et réprimerai l'oppression dans tous les états et à tous les degrés. Dans tous les jugements je donnerai ordre et je veillerai à ce que la justice soit rendue à toute créature, sans exception, afin que le Seigneur et père des miséricordes soit miséricordieux envers moi. J'aurai soin de chasser du royaume tous les hérétiques et ennemis de la parole de Dieu, et quiconque sera convaincu de crime envers son Église. Toutes ces choses, je les jure loyalement par mon serment solennel[1]. » On entonna ensuite le psaume : « Combien le Dieu d'Israël est

[1] Dans Anderson, vol. II, p. 252, 253, et dans Keith, p. 453, d'après les registres publics.

bon à ceux qui ont le cœur droit[1], » et Murray fut proclamé régent à la croix du marché, au milieu des acclamations populaires[2].

La révolution qui dépossédait Marie Stuart et constituait un autre gouvernement que le sien était consommée. La plupart des nobles dissidents s'y soumirent. Les comtes de Rothes, de Crawford, les maîtres de Menteith et d'Errol, les lords Drummond, Ogilvie, Oliphant, Somervil, Borthwick et Yester assurèrent le régent de leur obéissance et de leur fidélité[3]. Les lords Fleming, Boyd et Livingston[4] ne tardèrent point à les imiter. Aucune résistance ne fut tentée par les Hamilton, bien qu'ils y fussent encouragés par la reine Élisabeth[5]. Murray ne rencontra pas plus d'obstacles au dehors qu'au dedans. La cour de France, préoccupée de ses propres embarras, refroidie par les fautes de Marie Stuart, ne voulait pas rompre avec le gouvernement des lords, de peur de rejeter tout à fait l'Écosse du côté de l'Angleterre.

[1] « Après il mist la main sur la Bible, puis fut chanté le psaume LXXIIe, *Quam bonus Israel Deus his qui recto sunt corde.* » Dans Teulet, t. II, p. 194.

[2] La proclamation est dans Keith, p. 454.

[3] Throckmorton à Élisabeth, 20 août 1567, dans Keith, p. 447.

[4] *Ibid.*

[5] Élisabeth à Throckmorton, 29 août 1567, dans Keith, p. 451, 452.

Aussi M. de Ligneroles, abandonnant en quelque sorte la reine, déclara aux confédérés qu'il n'était pas envoyé pour les desservir et que la France était l'alliée non d'un prince en particulier, mais du gouvernement établi en Écosse [1]. Il partit, sans même se plaindre de n'avoir pas pu visiter la reine et de n'avoir pas été autorisé à conférer avec les Hamilton [2].

Quant à Élisabeth, bien que très-irritée des changements accomplis par les lords et acceptés par Murray au mépris de ses recommandations, elle n'avait aucun moyen et aucune raison de rétablir Marie sur son trône et de renverser le régent. C'est ce que les lords comprirent très-bien. Ils ne s'émurent point de sa colère, et lorsque l'ambassadeur anglais Throckmorton quitta l'Écosse après la proclamation de la nouvelle régence, il eut avec Lethington et Murray un dernier entretien dans lequel il les trouva tous deux prêts à la résistance et pleins de résolution. « Si votre maîtresse veut la guerre, lui dit Lethington, nous tenterons plutôt la fortune que de mettre en liberté notre reine, dans son état actuel, disposée qu'elle est à garder et à défendre Bothwell, à hasarder la vie de son fils, à perdre le royaume, à ruiner sa noblesse [3]... Cette guerre, nous la connaissons.

[1] *Mémoires de J. Melvil*, t. I, liv. III, p. 273. Keith, p. 443.

[2] Throckmorton à Élisabeth, 20 août 1567, dans Keith, p. 444.

[3] » And if there be no remedy but that the queen your

Vous brûlerez nos frontières et nous brûlerons les vôtres. Si vous faites une invasion, nous ne vous craignons point et nous sommes assurés de la France[1]. » Se montrant blessé du ton impérieux que prenait Élisabeth vis-à-vis d'eux, il finit en disant à Throckmorton : — « Il suffit de répondre à un si étrange langage que nous sommes les sujets d'un autre prince et que nous ne reconnaissons pas Sa Majesté la reine pour notre souveraine[2]. » Murray fut plus bref et tout aussi péremptoire. Il dit à l'ambassadeur d'Élisabeth, qui avait essayé de séparer sa cause de celle des lords en lui rappelant qu'il était étranger à ce qu'ils avaient fait : « Si je n'ai pas pris part aux actions passées de ces lords, je dois les approuver aujourd'hui; et, voyant que la reine ma souveraine et eux m'ont imposé la charge de la régence à laquelle je me serais soustrait volontiers, je suis décidé à maintenir leur œuvre : je réduirai tout le monde à l'obéissance, au nom du roi, ou j'y perdrai la vie[3]. »

sovereign will make war, and nourish war against us, we can be but sorry for it, and do the best we may. But to put you out of doubt, we had rather endure the fortune thereof, and suffer the sequel, than to put the queen to liberty now in this mood that she is in, being resolved to retain Bothwell and to fortify him, to hazard the life of her son, to put the realm in peril and to forfeit at all noblemen. » Throckmorton à Élisabeth, Édimbourg, 22 août 1567, dans Keith, p. 449.

[1] *Ibid.* — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

L'intention qu'il manifestait si fièrement, il l'exécuta avec une grande vigueur. En disciple de Knox, nourri de la lecture de la Bible, il voulut prendre pour modèle les anciens chefs qui avaient conduit le peuple d'Israël[1]. Le laird de Tullibardin et le laird de Grange venaient d'être envoyés par le conseil privé à la poursuite de Bothwell qui avait été proscrit par une proclamation du 26 juin et qui s'était retiré de Dunbar dans les Orcades[2]. Murray mit sous sa main presque toutes les places fortes du royaume[3]. Balfour lui restitua le château d'Édimbourg. Mais ce complice épargné de Bothwell ne s'en dessaisit que moyennant cinq mille livres d'argent, une pension annuelle pour son fils, le prieuré de Pittenweem et l'assurance de l'impunité pour lui-même[4]. Murray, qui s'empara bientôt de Dunbar, d'Inch-Keith, et de plusieurs autres forteresses[5],

[1] « Went stoutly to work resolved rather to imitate those who had led the people of Israel. » Throckmorton à Cecil, 20 août 1567, dans Stevenson, p. 382, et dans Tytler, t. VII, p. 192.

[2] Anderson, t. I, p. 139 à 145. — Keith, p. 442.

[3] Throckmorton à Cecil, 26 août 1567, dans Stevenson, p. 294, et Bedford à Cecil, 11 sept. 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 192.

[4] Keith, p. 455, et Throckmorton à Cecil, 26 août 1567, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 193.

[5] Keith, p. 456 et 459.

destina la garde du château d'Édimbourg au laird Kirkaldy de Grange[1], alors à la poursuite de Bothwell. Le valeureux Kirkaldy avait juré de prendre cet ennemi public, et il fut sur le point d'en venir à bout. Des trois ou quatre vaisseaux qu'avait équipés Bothwell et avec lesquels il essayait de se maintenir dans les Orcades et les îles Shetland, deux tombèrent entre les mains du laird de Grange, qui allait aborder le troisième monté par Bothwell lui-même, lorsque son navire, trop grand pour bien manœuvrer dans ces étroits et difficiles parages, donna sur un banc de sable[2]. Bothwell parvint à s'échapper; mais quittant des lieux où il ne se trouvait plus en sûreté, il gagna la mer du Nord et fut jeté par une tempête en Norvége. Visité par un navire de guerre danois qui le trouva sans papiers, il fut arrêté comme pirate et mené en Danemark, dont le roi Frédéric II ne consentit pas à le livrer à Murray et à Élisabeth, mais l'enferma dans la forteresse de Malmoë. Bothwell y resta jusqu'à sa mort survenue en 1576. Sa captivité fut une expiation de neuf années, qui se passèrent entre la crainte d'être livré aux gouvernements d'Écosse et d'Angleterre

[1] Keith, p. 455.

[2] Labanoff, t. II, p. 59. — Robertson, t. II, liv. v, p. 233. — Tytler, t. VII, p. 195, 196. — Melvil, *Mémoires*, t. I, p. 265, 266.

réclamant sans cesse son extradition, et le désespoir d'une solitude sans fin [1].

Plusieurs de ses complices subalternes subirent alors le dernier châtiment. Outre Dalgleish et Powrie, on avait arrêté les deux principaux exécuteurs de l'attentat de Kirk of Field, Hay de Tallo et Hepburn de Bolton [2]. Ils s'en avouèrent tous coupables et furent condamnés à périr. Sur l'échafaud, ils reconnurent qu'ils mouraient justement, et Hepburn de Bolton ne put pas s'empêcher de dire : « Que personne ne commette le mal à l'instigation des hommes puissants ou sur le conseil de ses maîtres dans l'espoir qu'il sera sauvé par eux; car sûrement, la nuit où la chose fut faite, je pensai que, vînt-elle à être connue, personne ne saurait la trouver mauvaise, tant de mains l'ayant signée et la reine en ayant connaissance [3]. »

[1] Voir le petit volume in-4° de 31 pages et d'un appendix, intitulé *Affaires du conte de Boduel l'an* 1568, imprimé à Édimbourg en 1829 aux frais du Bannatyne Club, d'après l'original conservé dans la collection royale à Drottningholm en Suède, et Appendix H.

[2] Ils furent exécutés tous les quatre le 3 janvier 1568. — Keith, p. 467.

[3] « He said, let na man do evill for counsell of greit men, or thair maisteris, thinking thay sall save thame, for surely I tocht that nicht that ye died was done, that altocht knowledge suld bene gottin, no man durst have said it was evill done seing ye hande-writtis, and acknowledgeing the quenis mynd ayrto. « Dans Anderson, vol. II, p. 160.

Ces mains trop puissantes furent épargnées. Le *bond* qu'elles avaient signé et qui les dénonçait avait été laissé par Bothwell à la disposition de Balfour et fut alors brûlé[1]. Ni Lethington, Huntly, Argyle, J. Balfour, qui avaient adhéré par écrit à ce grand attentat; ni l'archevêque de Saint-André, qui y avait consenti; ni Morton, qui en avait été instruit s'il n'y avait pas pris part, ne furent poursuivis devant cette justice partiale, inexorable ou inactive, selon le rang et les positions des coupables. Le régent n'osa sévir à leur égard. Ils l'avaient élevé, et ils l'auraient aisément renversé s'ils s'étaient unis contre lui. Il accorda même des faveurs à plusieurs d'entre eux, qui auraient mérité des châtiments. Tandis qu'Argyle restait le chef de la justice, que Huntly continuait à faire partie du conseil privé, Lethington devenait shérif de Lothian, et Morton recevait la promesse d'être nommé amiral d'Écosse à la place de Bothwell[2].

Dans ce pays de violence, de trahison, d'inconstance, d'iniquité politique, le régent voulut au

[1] « The writing which did comprehend the names and consents of the chiefs for the murdering of the king, is turned into ashes, the same not unknown to the queen, and the same that concerns her part kept to be shown, which offends her. » Drury à Cecil, 28 novembre 1567, au Stat. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 204.

[2] Drury à Cecil, 4 janvier 1568, au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 208.

moins faire observer les lois ordinaires et maintenir la sûreté commune avec une austère vigueur. « Il s'appliqua, dit Melvil, à exterminer les voleurs et à rétablir la sécurité sur les frontières. Il ne s'appliqua pas moins à faire administrer la justice au dedans[1]. » Le parlement, qu'il avait convoqué pour le 15 décembre, fut extrêmement nombreux. Quatre évêques, quatorze abbés, douze comtes, seize lords et fils aînés de lords, et vingt-sept députés des bourgs y assistèrent[2]. Ce parlement exigea l'uniformité religieuse en ratifiant la confession de foi de 1560 et l'entière abolition du catholicisme; il revendiqua des laïques un tiers des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés et qui durent être consacrés aux ministres et aux écoles du culte réformé[3]; il reconnut l'élévation légale du jeune roi sur le trône d'Écosse[4]; il sanctionna la nomination du régent[5], et discuta avec passion ce qu'il fallait faire de la reine, que les uns voulaient toujours mettre en jugement et que les autres désiraient seulement retenir en captivité[6]. Les plus modérés l'emportèrent. Mais afin de justifier les lords confédérés d'avoir pris les armes,

[1] *Mémoires*, t. I, liv. III, p. 284.
[2] Keith, p. 465, 466.
[3] Spottiswood, p. 214. — Tytler, t. VII, p. 199 à 202.
[4] L'acte du parlement, dans Anderson, vol. II, p. 206.
[5] L'acte, dans Anderson, vol. II, p. 215.
[6] Tytler, t. VII, p. 201.

emprisonné et déposé leur souveraine, le parlement passa un acte dont les termes incriminaient gravement Marie Stuart. Il y était dit : — « Que la reine » avait mérité tout ce qui lui était arrivé et qui » pourrait lui arriver de fâcheux, attendu qu'elle » avait été complice d'intention et d'effet du meurtre » du roi son légitime époux, ce qui était démontré » tant par les lettres écrites de sa propre main, avant » et après l'exécution, à James comte de Both- » well, principal exécuteur dudit meurtre, que » par l'impie et honteux mariage qu'elle avait con- » tracté avec lui immédiatement après le meurtre » commis[1]. »

Cette sévère déclaration, qui sans avoir le caractère d'un jugement en avait le sens, rendit plus dure la captivité de Marie Stuart qu'avaient un peu adoucie les recommandations de Murray. Elle fut sur-

[1] « That the cause and all thingis dependand thairon... wes in the sayd quenis awin default, in sa far as, by divers her previe letteris writtin halelie with hir awin hand, and send by her to James Sumtyme Erle of Bothwell, cheif executour of the said horribill murthour, as weill befoir the commiting thairof as thairefter. And by her ungodlie and dishounourabill proceding to aue pretendit mariage with him, suddandlie and unprovisitlie thairefter, it is maist certane, that she was previe, art and part of the actuall devise and deid of the foirnamit murthour of the king her lauchfull husband... committit by the said James Sumtyme Erle of Bothwell, his complices and partakeris. » Anderson, vol. II, p. 221, 222.

veillée de plus près, de peur qu'elle ne s'adressât aux souverains étrangers pour réclamer leur appui ou qu'elle ne concertât son évasion avec les amis qu'elle conservait en Écosse. Elle ne pouvait écrire que durant les repas ou le sommeil de ses gardiens, dont les filles couchaient même auprès d'elle [1]. Mais toutes ces précautions devaient être insuffisantes. Sa beauté, sa grâce, ses malheurs exerçaient un irrésistible pouvoir sur ceux qui l'approchaient. L'un des fils de Marguerite Erskine, George Douglas, frère utérin du régent, se laissa gagner à sa douceur et toucher par ses afflictions. Bientôt même épris de la séduisante prisonnière, qui ne découragea point ses espérances [2], il résolut de la délivrer. Une première fois, trompant la surveillance de sa mère, il fit sortir Marie Stuart du château sous les vêtements de la blanchisseuse qui lui apportait son linge à Lochle-

[1] « Je suis guestée de si près, que je n'ay loisir que durant leur diner, ou quand ils dorment, que je me reslesve : car leurs filles couschent avecques moy. » Marie Stuart à Catherine de Médicis, Lochleven, 1er mai 1568. Labanoff, t. II, p. 69. — « Je n'ai ni papier, ni temps pour écrire davantage, sinon prier le roi, la reine et mes oncles de brûler mes lettres; car si l'on sait que j'ai écrit, il coûtera la vie à beaucoup et mettra la mienne au hasard, et me fera garder plus étroitement. » Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, Lochleven, 31 mars 1568. Labanoff, t. II, p. 66.

[2] Drury à Cecil, 3 avril 1568, dans Keith, p. 469.

ven[1]. La captive, ainsi déguisée, avait franchi toutes les portes sans être reconnue. Elle était entrée dans le bateau qui devait la conduire sur l'autre bord où l'attendaient George Douglas, un des Semple et un des Beton[2]. Elle se croyait sauvée. Mais, au milieu de la traversée, l'un des bateliers, la prenant pour ce qu'elle semblait être, s'approcha d'elle, et voulut, en forme de plaisanterie, soulever son voile. Marie y porta vivement la main, afin de ne pas laisser voir son visage, et le batelier, en apercevant cette main belle et blanche[3], devina sur-le-champ que c'était la reine qu'il conduisait. Ainsi découverte, Marie fit bonne contenance; elle commanda aux bateliers, sous peine de la vie, de la déposer sur l'autre bord[4]. Mais ceux-ci, redoutant plus la sévérité du laird de Lochleven que les menaces d'une princesse déposée, la ramenèrent dans la forteresse.

[1] « There cometh into her the landress early as other times before she was wanted, and the queen... putteth on her weed of the landress, and so with the fardel of cloaths and her muffler upon her face, passeth out. » Lettre de Drury à Cecil, Keith, p. 470. — [2] *Ibid.*

[3] « Which after some space, one of them that row'd said merrily : « *Let us see what manner of dame this is,* and therewith offered to pull down her muffler, » wich to defend she put up her hands which they spied to be very fair and white; wherewith they entered into suspicion whom she was, etc. » *Ibid.* — [4] *Ibid.*

Après cette malheureuse tentative du 25 mars[1], George Douglas avait fui le château, sans s'éloigner toutefois des environs du lac[2]. La prisonnière, désespérant presque de sa liberté qu'elle avait été si près d'atteindre, passa la fin de mars et le mois d'avril dans les angoisses devenues plus intolérables de la captivité. Elle cherchait partout des soutiens, et elle écrivait à Catherine de Médicis : « J'ai avec grand'peine dépêché ce porteur pour vous faire entendre ma misère et vous supplier avoir pitié de moy[3]. » Le 1er mai, elle s'adressait à la reine Élisabeth avec d'ardentes prières, en l'assurant que, si elle lui venait en aide, elle n'aurait jamais une plus affectionnée parente au monde. « Vous pouvés aussi considérer, lui disait-elle, l'importance de l'exemple pratiqué contre moy. » Elle demandait à Dieu de préserver cette reine de toute infortune, et de lui donner à elle-même la patience dont elle avait besoin[4]. Le même jour elle conjurait Catherine de Médicis et Charles IX de la secourir, et leur disait :

[1] Keith, p. 470.

[2] Keith, p. 471. — Tytler, t. VII, p. 211.

[3] Marie Stuart à Catherine de Médicis, Lochleven, 31 mars 1568, dans Labanoff, t. II, p. 64.

[4] Marie Stuart à Élisabeth, 1er mai 1568, dans Labanoff, t. II, p. 68.

— « Si vous ne me tirés (d'ici) par force, je n'en sortirai jamais[1]. »

Lorsqu'elle se croyait ainsi condamnée à un emprisonnement sans fin, elle touchait au moment de sa délivrance. George Douglas, mettant à son service un dévouement aussi ingénieux que passionné, n'avait pas cessé d'en chercher le moyen. Resté tout près de Lochleven, il y avait entretenu des communications avec un page de sa mère, nommé le petit Douglas. C'est à l'aide de ce page, âgé de seize ans, qu'il prépara l'évasion de la reine, que les Seton et les Hamilton, avertis par lui, se tenaient prêts à recevoir à sa sortie du château. Le dimanche, 2 mai, fut le jour marqué pour cette seconde fuite mieux concertée que la première et devant être plus heureuse. Les repas se faisaient en commun à Lochleven, et, pendant que tout le monde mangeait, les portes de la forteresse étaient fermées et les clefs en étaient placées sur la table à côté du châtelain. Au repas du soir[2], le petit Douglas, en posant un plat devant le

[1] Marie Stuart à Catherine de Médicis, 1er mai 1568. Labanoff, t. II, p. 69.

[2] Ce fut à neuf heures du soir que Marie s'échappa de Lochleven, d'après le récit fait deux jours après à l'ambassadeur de France, Villiers de Beaumont, par John Beton, qui coopéra à l'évasion, et que Marie Stuart envoya immédiatement en France pour y demander du secours. « Elle se sauva dimanche, à neuf heures du soir, comme vous le dira le

laird, déroba adroitement les clefs qu'il couvrit d'une serviette. Il courut ensuite avertir et prendre la reine, qui le suivit sous le costume d'une des femmes attachées à son service. Ils sortirent sans obstacle du château, dont le jeune page ferma aussitôt la porte pour empêcher toute poursuite. Ils entrèrent dans un petit esquif, que le page démarra en toute hâte et qu'il conduisit à force de rames de l'autre côté du lac. Il déposa heureusement sur la rive opposée Marie Stuart, qu'attendait George Douglas et que rejoignit quelques instants après lord Seton, placé avec les siens dans un village voisin[1]. En possession de la liberté et croyant recouvrer bientôt son pouvoir, elle monta joyeuse et légère à cheval, se dirigea vers l'ouest et galopa une partie de la nuit. Elle ne s'arrêta qu'à Niddry, résidence des Seton dans le Lothian occidental. Après s'y être reposée trois heures, elle poursuivit sa route jusqu'au fort château d'Hamilton, où la reçurent l'ar-

sieur de Belhon, présent porteur. » M. de Beaumont à Charles IX, 5 mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 203, note 1.

[1] *Modo che la regina di Scotia ha usato per liberarsi dalla prigione.* Ce récit, annexé à une dépêche que le commandeur Petrucci, ambassadeur de Toscane à Paris, adressa le 21 mai 1568 à Cosme Ier, est fait d'après les renseignements donnés par John Beton, à son arrivée à la cour de France. Il est extrait des archives Médicis à Florence, et imprimé dans Labanoff, t. VII, p. 135 à 138. Il est aussi dans Tytler, t. VII, p. 457 à 459. *Proofs and illustrations.*

chevêque de Saint-André, et le lord Claude qui était allé à sa rencontre avec cinquante chevaux[1].

Parvenue dans cette place de sûreté, elle fit un appel à tous ses partisans. Elle envoya Hepburn de Riccarton, serviteur de Bothwell, à Dunbar, afin qu'il s'assurât de cette importante ville, et qu'il allât ensuite en Danemark prévenir son maître qu'elle était libre de nouveau[2] et qu'elle ne tarderait sans doute pas à redevenir puissante. En même temps que ses premières pensées se tournaient vers celui dont l'adversité l'avait séparée, mais qu'elle aimait encore, Marie Stuart envoyait en France le frère de l'archevêque de Glasgow, John Beton, pour être secourue[3] dans la lutte qui allait recommencer et qu'elle ne croyait pas si près de finir.

La nouvelle de son évasion s'était soudainement répandue et avait été joyeusement accueillie. Tous ceux qui l'avaient naguères soutenue, tous ceux à qui la pitié pour ses malheurs avait fait mettre en oubli ses égarements, tous ceux que l'administration dure et hautaine de Murray avait rendus mécontents, accoururent autour d'elle. La plus grande partie de la noblesse se déclara en sa faveur.

[1] Labanoff, t. VII, p. 135 à 138. — Tytler, t. VII, p. 212.

[2] *Memoir towards Riccarton* au St. Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 212.

[3] Keith, p. 472, 473, et note *a* de la p. 473.

En peu de jours, huit comtes, neuf évêques, dix-huit lords, douze abbés ou prieurs, et près de cent barons signèrent une ligue pour la rétablir sur le trône[1]. Revenant elle-même sur son abdication, elle la déclara nulle comme ayant été forcée, et elle cassa tous les actes qui avaient élevé Murray à la régence comme entachés de trahison. Les comtes d'Argyle, de Cassilis, d'Églinton, de Rothes, les lords Somervil, Yester, Livingston, Herries, Fleming, Borthwick se joignirent avec leurs vassaux aux Hamilton et aux Seton, et la reine se trouva bientôt à la tête d'une armée de six mille hommes[2], décidés à défendre sa personne et à restaurer son autorité. L'ambassadeur de France, Villiers de Beaumont, que Charles IX venait d'envoyer en Écosse[3], la rejoignit, reconnaissant en elle la vraie souveraine du pays. La reine Élisabeth, de son côté, envoya le docteur Leighton la féliciter sur sa délivrance et lui offrir de contraindre ses sujets à la soumission, si elle

[1] Le *bond*, signé le 8 mai, est dans Keith, p. 475 à 477, avec les noms de ceux qui y prirent part.

[2] Keith, p. 472.

[3] Il arriva à Édimbourg le 22 avril 1568, et remit des lettres de Charles IX à plusieurs seigneurs écossais : « que j'ay trouvés, dit-il, fort affectionnés à son service, et (à celui) de la royne, sa sœur, leur prisonnière, leur naturelle princesse. » M. de Beaumont à la reine mère, 4 mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 203.

remettait ses affaires entre ses mains et n'avait pas recours à une assistance étrangère[1].

Marie ne fut pas éblouie par ce retour de fortune. Elle préférait un accommodement avec ses adversaires à une lutte contre eux[2], comprenant très-bien que triompher par les armes était non-seulement incertain, mais pourrait être dangereux. Vaincue, elle retomberait entre les mains redoutables du régent; victorieuse, elle resterait à la merci des Hamilton, qui avaient le dessein de la marier avec un des leurs et de gouverner en son nom[3]. Elle aimait donc mieux pacifier, s'il était possible, les partis, et les balancer entre eux pour n'être soumise à aucun. Elle fit proposer à Murray une réconciliation que négocièrent l'ambassadeur de France et les deux Melvil, Robert et James, dont le premier avait joint la reine et le second était resté avec le régent[4].

[1] Instructions for Mr Thomas Leighton sent into Scotland, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 215, 216.

[2] *Mémoires de Melvil*, t. I, liv. III, p. 286, 287.

[3] « The bishop of Saint-Andrews, and the house of Hamilton, and the rest of the lords there convened, finding themselves in number far beyond the other party, would needs hazard battle, thinking thereby to overcome the regent their great enemy, and be also masters of the queen, to command and rule all at their pleasure. » *Mémoires de Melvil*, cités dans Keith, p. 478, et traduction française, t. I, liv. III, p. 287.

[4] *Ibid.*, p. 287, 288, et Drury à Cecil, lettre du 7 mai 1568, dans Keith, p. 474.

Murray était à Glasgow, seul, sans autre escorte que celle de ses serviteurs, et tenant une cour de justice lorsque sa sœur, échappée de Lochleven, était arrivée à quelques milles de lui dans le château d'Hamilton. Tout autre aurait quitté cette ville ouverte, de peur d'y être attaqué et surpris par des forces si supérieures aux siennes. On le lui conseilla. Mais il n'en voulut rien faire[1] et sentit que sa retraite de Glasgow serait une marque de crainte et deviendrait le signal d'un abandon universel. Il y resta donc avec une fermeté confiante. Il demanda à réfléchir sur les ouvertures[2] que lui fit Marie Stuart, afin de se donner le temps de réunir des troupes et de livrer ensuite une bataille qui déciderait entre lui et sa sœur, entre les lords du roi et les lords de la reine. Il montra en cette rencontre le coup d'œil et le caractère d'un homme supérieur. Il appela en toute hâte ses amis sous le drapeau du jeune roi. Sa résolution donnant du courage à ceux qui en auraient manqué s'ils l'avaient trouvé inactif et incertain la plupart des anciens barons confédérés et les soldats des villes presbytériennes accoururent auprès de lui. Dunbar lui resta fidèle[3]; Édimbourg lui fournit quatre cents

[1] Tytler, t. VII, p. 214.

[2] Drury à Cecil, 7 mai 1568, dans Keith, p. 474.—Tytler, t. VII, p. 214.

[3] Tytler, t. VII, p. 215.

arquebusiers ; Glasgow s'arma pour sa cause[1]. Le comte de Mar envoya à son camp six pièces de canon de Stirling[2] ; le vaillant Alexandre de Hume y conduisit six cents lances du pays de Merse ; l'énergique Morton, l'ardent Glencairn, l'habile Kirkaldy y arrivèrent avec leurs vassaux, et le régent se trouva, dix jours après l'évasion de la reine, à la tête de quatre mille hommes[3] bien résolus et bien commandés. Il projeta d'attaquer sans différer l'armée de la reine, avant qu'elle reçût les renforts que le comte de Huntly et le lord Ogilvy devaient lui amener des régions septentrionales.

S'il avait intérêt à livrer la bataille, la reine avait intérêt à la refuser. Gagner du temps pour elle, c'était gagner pour ainsi dire sa cause. Soit défiance, soit prévoyance, elle voulut se rendre dans la place inattaquable de Dumbarton[4] ; qui n'était pas éloignée de Glasgow et dont le gouverneur, lord Fleming, était un de ses plus invariables serviteurs[5]. Mais les Hamilton, se voyant supérieurs en force, désiraient combattre. Ils comptaient vaincre, et, du même

[1] Drury à Cecil, 7 mai 1568, dans Keith, p. 475.

[2] *Ibid.*, p. 474, et Drury à Throckmorton, 9 mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 208, 209.

[3] Advertisements of the conflict in Scotland, 16 mai 1568, au State Pap. Off., et dans Tytler, t. VII, p. 214 et 215.

[4] Keith, p. 475 à 477. — Tytler, t. VII, p. 216.

[5] Robertson, t. II, liv. v, p. 243.—Tytler, t. VII, p. 216.

coup, abattre le régent, vieil ennemi de leur maison, et dominer la reine. Pour concilier ces deux sentiments contraires, on convint de se diriger vers Dumbarton et d'accepter la bataille si l'ennemi l'offrait pendant qu'on serait en marche. Ce parti était le moins bon. Il exposait à se battre dans un mouvement de retraite, ce qui est toujours plus périlleux, car on ne choisit ni son moment ni son terrain. Marie Stuart en fit la funeste expérience le 13 mai, onze jours après qu'elle était sortie de Lochleven.

Son armée, placée sur la rive gauche de la Clyde, devait passer au sud de Glasgow pour se rendre à Dumbarton. Le régent, afin de lui barrer le chemin, avait transporté ses troupes sur la même rive et l'attendait dans une position très-avantageuse. D'après le conseil de l'expérimenté laird de Grange, il avait occupé la hauteur de Langside avec ses principales forces et avait embusqué des arquebusiers dans un défilé que devait traverser l'armée ennemie avant d'aborder cette hauteur. Ce terrain, coupé de haies, semé de plantations et de maisons, ne permettait pas à la cavalerie de la reine, infiniment plus nombreuse que celle du régent, de se déployer, et il exposait ses gens de pied à un inévitable ébranlement. Aussi, lorsque les Hamilton, à la tête de leur avant-garde, forte de deux mille hommes, s'engagèrent dans ce difficile passage, le feu des arquebusiers jeta du désordre parmi eux. Ils s'élancèrent alors à l'attaque de

la hauteur, où ils ne parvinrent que harassés par une montée fatigante et déjà troublés par les coups de feu tirés sur leurs flancs. Ils y trouvèrent les troupes fraîches du régent qui les reçurent avec une grande vigueur. Le combat eut lieu corps à corps, et les hommes à lance, des deux côtés, luttèrent surtout intrépidement. Mais, au bout de trois quarts d'heure, les habiles manœuvres du laird de Grange, qui se portait avec des renforts sur tous les points faibles, le courage froid de Morton, la vaillance de Hume et un mouvement décisif de Murray s'avançant avec le centre de ses troupes contre l'armée déjà ébranlée de la reine, mirent celle-ci en pleine déroute. Elle laissa sur le champ de bataille de Langside environ trois cents morts, le régent ayant fait défense de tuer après la victoire, et beaucoup de prisonniers des principales familles, ainsi que ses canons [1].

La fortune s'était déclarée encore une fois contre Marie Stuart. La malheureuse reine, placée sur une élévation [2], avait assisté avec une anxiété extrême à

[1] Voir Keith, qui cite les divers récits de la bataille de Langside faits par Crawford, p. 477; Melvil, p. 478, 479; Calderwood, p. 479 et 480. — Voir aussi le récit que Tytler a donné, t. VII, p. 460 à 462, *Proofs and illustrations*, sous le titre de : *Advertisements of the conflict in Scotland*, et *Advertisement d'Escosse du* XVIe *de may* 1568, dans Teulet, t. II, p. 215 à 216.

[2] « When the queen, who stood on an eminence to wiew the armies, perceived that her friends had lost the day, she

la bataille qui devait décider de son sort. Elle avait vu la marche, l'attaque, le trouble, la défaite des siens. Elle avait vu tomber ses dernières espérances avec ses derniers défenseurs. Après Carberry-Hill, il lui restait encore le parti intact des Hamilton; après Langside, il ne lui restait personne. Elle n'avait plus qu'à fuir. C'est ce qu'elle fit dans un état de profonde consternation. Descendant en toute hâte du coteau où elle avait été le douloureux témoin de cet irrémédiable désastre, elle monta à cheval, et, suivie d'un petit nombre de serviteurs, elle se dirigea vers Dumfries, au sud de l'Écosse, et fit seize milles sans s'arrêter. Arrivée à l'abbaye de Dundrenan, près du golfe de Solway, elle pouvait s'embarquer pour la France ou se réfugier en Angleterre. L'un de ces partis était plus sûr, l'autre plus aisé. Se confiant dans les témoignages d'intérêt qu'Élisabeth lui avait donnés pendant qu'elle était captive, comptant sur les offres d'amitié que cette reine lui avait faites depuis qu'elle s'était évadée, elle résolut de se placer sous sa protection. Lord Herries, qui l'avait accompagnée, écrivit, en son nom, à Master Lowther, gouverneur anglais de Carlisle, pour demander un asile[1]. Sans attendre sa réponse, sans exiger qu'Élisa-

lost courage; which she had never done before. » Keith, p. 481. — Tytler, t. VII, p. 220.

[1] Anderson, t. IV, part. I, p. 2, 3. — Lettre de Marie Stuart à Élisabeth, de Workington, le 17 mai 1568, dans

beth prit des engagements envers elle, l'inconsidérée fugitive, avec une déplorable précipitation[1], traversa, le 16 mai, dans un bateau de pêcheur, le golfe de Solway, et alla débarquer sur les côtes du Cumberland. Pour fuir Murray, elle se mit à la merci d'Élisabeth. Elle se croyait sûre d'un asile en Angleterre, et elle n'y devait trouver qu'une prison.

Anderson, t. IV, p. 33, et dans Labanoff, t. II, p. 73 à 77.

[1] Lord Herries la détournait de cette résolution. Voici ce qu'il écrivait quelque temps après là-dessus : « Devant que Sa Magesté partiest d'Escosse, je lui offrey, à peine de perdre ma teste et tout ce que j'ay au monde, qu'elle demourroit seurement au païs où elle estoit l'espace de quarente jours, et après, selon son bon plaisir, qu'elle pourroit prendre la voye de France ou de Donbertan (Dumbarton). Car lors il n'y avoit ennemys plus près de soixante milles. » Lettre de lord Herries, du 28 juin 1568, dans Teulet, t. II, p. 234.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

APPENDICES.

Appendix A.

(P. 57 et p. 193.)

SUR LE PROJET DE MARIAGE DU ROI PHILIPPE II AVEC LA REINE ÉLISABETH A LA FIN DE 1558 ET AU COMMENCEMENT DE 1559. — SUR L'INTERVENTION DE PHILIPPE II AUPRÈS DU PAPE EN 1559 ET EN 1561 POUR QU'IL N'EXCOMMUNIAT ET NE DÉPOSAT POINT ÉLISABETH; ET, DANS LE CAS OU IL LA DÉPOSERAIT, POUR QU'IL DONNÂT LE ROYAUME D'ANGLETERRE A LUI ET NON A MARIE STUART.

Pendant les six mois qui s'écoulèrent entre la mort de sa seconde femme, Marie Tudor, et son mariage avec Élisabeth de France, fille de Henri II, Philippe II songea à épouser la reine Élisabeth. Ce mariage aurait conservé l'Angleterre dans l'indissoluble alliance de l'Espagne et serait devenu le gage du maintien du catholicisme dans ce pays. C'est ce double but que Philippe II se proposa d'atteindre en négociant une union, qui aurait été si utile pour lui, avec la deuxième fille de Henri VIII. Je vais ajouter quelques documents aux indications qu'a déjà données sur ce point curieux d'histoire don Tomas Gonzales [1].

Le comte de Feria annonça à Philippe II, par sa dépêche du 14 décembre 1558, que la nouvelle reine, qui le 17 décembre précédent était arrivée au trône, ne se montrait pas pressée de se marier, et lui avait parlé du mécontentement qu'avait causé le mariage de la reine sa sœur avec un étranger. Au nombre des mo-

[1] Dans ses *Apuntamientos*, etc., p. 14, 15, et *Documento*, n° 2, p. 157, 158, 159; et *Memorias de la real Academia de la Historia*, t. VII, p. 262 à 266 et 405 à 407.

tifs que le comte de Feria fait valoir auprès d'Élisabeth pour qu'elle épouse Philippe II sont l'aversion que la reine Marie Tudor avait contre Élisabeth, et qui provenait de la crainte que Philippe II ne se mariât avec elle si elle mourait, et la nécessité de trouver quelqu'un assez puissant pour défendre sa couronne contre les prétentions de la reine dauphine (Marie Stuart), qui avait pris les armes d'Angleterre et se présentait comme étant la légitime héritière de ce royaume.

« ... Dezille que una de las cosas porque la queria mal Su Mag^d que haya gloria, era porque temia que si moria, V. Mag^d se casaria con ella.... Ponelle delante la pretension de la reyna Dolfina y la necessidad que tiene de estar aliada con V. Mag^d ó persona que depende del, y por aqui las mas razones que se pudiessen decir para apartalla de casarse en el reyno, despues de apartado esto, si inclina á V. Mag^d, sera bien que V. Mag^d me mande avisar si procedere con la platica adelante, ó la desbaratare [1]. »

Philippe II, selon sa coutume, réfléchit beaucoup et hésita longtemps avant de se décider. Il invita son ambassadeur à dissuader Élisabeth d'épouser un de ses sujets, et à conduire la négociation qui le concernait sans la rompre et sans la conclure jusqu'à ce qu'il eût pris son parti.

« ... Quanto al puncto principal de lo que desseais saber de mi voluntad, cerca deste casamiento, lo que por ahora os puedo decir es : que por ser negocio de tan grande importancia y consideracion, aunque se trato en vuestra presencia (como os deveis bien acordar) quiero mirar y pensar mucho en ello, y entretanto vos procedereis en esto con la Reyna por la via que llevaia, y me escrivis, que es lo que conviene quanto a dissuadirla y quitarle del pensamiento el casarse con vassallo suyo; pero no es bien ponerle delante lo que decis de la causa por que su hermana la queria mal, ai las otras cosas que le puedan dar sombra de mi casamiento envanesciendola, y huyendo tambien las ocasiones y platicas que se ofrecieren en que ella puede desesperar del efecto, de manera que ni le deis esperanza, ni la desconfieis, sino que se vaya assi entreteniendo el negocio hasta que yo me determine, como vos lo sabreis bien hacer con vuestra mucha prudencia [2]. »

[1] Lettre du comte de Feria à Philippe II du 14 déc. 1558, Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, leg. 811.

[2] Lettre de Philippe II au comte de Feria, sans date, mois de décembre 1558, Arch. de Simancas, Inglat., leg. 812.

Philippe II se décida enfin et donna l'ordre à son ambassadeur de négocier sérieusement son mariage avec Élisabeth, dans un intérêt religieux, en exigeant qu'elle devînt catholique. Ses motifs et ses conditions se trouvent dans la dépêche du 10 janvier 1559, publiée par don Tomas Gonzalez [1].

Mais Élisabeth n'était pas disposée à y souscrire. Le parlement nouveau s'assembla le 25 janvier 1559, et inclina aux innovations religieuses. Par une dépêche du 31 janvier 1559, le comte de Feria, après avoir annoncé à Philippe II qu'on avait proposé au parlement de changer de religion et de révoquer toutes les lois faites sous le règne précédent; après lui avoir dit que les plus ardents pour cela étaient dans le conseil Cecil et le comte de Bedford, hors du conseil le comte de Sussex, ajouta que tout dépendrait du mar que prendrait Élisabeth.

« Pero enfin, dit-il, todo el negocio depende del marido que ella tomare, porque aqui no hay mas voluntad delo que el rey tiene en todas las cosas [2]. »

Élisabeth, qui, le 10 février, avait déjà répondu au parlement qu'elle était dans l'intention de ne pas se marier et de rester « une reine vierge, » montra la même disposition au comte de Feria, qui écrivit à Philippe II.

Dióme audiencia y torne al negocio, y ella començo á responderme haziendoze á las razones pasádas de no querer casarse. Visto adonde encaminaba ataje la respuesta, y por las platicas que luego se siguieron, y por las de antes y por la priesa que ella daba á quererme responder, entendi claramente que la respuesta era que pensava no casarse, y excluir el negocio con buenas palabras.

Y enfin quedamos que yo no queria respuesta, si no fuese buena, y dexe la platica abierta [3].

Mais Élisabeth entra bientôt dans les vues de ses principaux ministres et du nouveau parlement, qui voulaient faire revivre les actes d'Henri VIII, abolir de nouveau l'autorité pontificale, et rétablir la suprématie religieuse de la royauté. Aussi opposa-t-elle

[1] Voir *Apuntamientos*, p. 167 à 169.
[2] Feria à Philippe II, Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.
[3] Le comte de Feria à Philippe II, Londres, 20 fév. 1559, Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

alors au mariage avec Philippe II, non plus son penchant pour le célibat, mais sa religion. Le comte de Feria en fit part au roi son maître.

Dixome despues de haber comenzado á hablar un poco en estotra materia que ella no podia casarse con V. Mg^d porque era Erege. Yo me admire mucho de oyelle decir aquellas palabras, y le suplique me dijese la causa de verla tan diferente de como otras veces me habia hablado en aquellas materias, y nunca se me aclaro.

Feria pense qu'elle est poussée à ce refus par les partisans de la nouvelle religion, qui s'aperçoivent bien que le roi catholique ne la demande en mariage que dans l'intérêt de l'ancienne. Il la trouve très-résolue et lui fait entrevoir le danger auquel elle s'expose. Il ajoute en effet :

Y asi me replicó tantas veces que ella era eretica, y que no se podia casar con V. M. tan desosegada y tan alterada, y tan resolnta, en que queria poner la religion como la dejó sn padre, que le vine á decir, qne yo no la tenia á ella por eretica, ni creia que permitiera las cosas que en el parlamento se trataban, porque si mudaba la religion se perderia, y que V. M. no se apartaria de la nnion de la Iglesia por todos los reynos del mundo [1].

Philippe II tourna alors ses vues du côté de la France, avec laquelle il négociait la paix à Cateau-Cambrésis, et il écrivit au comte de Feria :

Conde primo... he entendido la resolucion de la Reyna, en lo de su casamiento, y annque no he podido dexar de recibir pena, de que no se aya venido á concluir esto, que yo tanto deseava, y qne paresce que convenia al bien publico : todavia pues á la reyna le ha parescido qne esto no era necesario, y que con buena amistad se consegulria el mismo fin, yo he quedado dello satisfecho y muy contento de lo que ella se contenta [2].

Deux semaines après, le comte de Feria apprit le 7 avril, par un courrier que lui dépêcha Philippe II, la nouvelle de la paix conclue les 2 et 3 à Cateau-Cambrésis et du mariage arrêté de son

[1] Le comte de Feria à Philippe II, Londres, 19 mars 1559, Arch. de Simaneas, Ingl., leg. 812.

[2] Dépêche de Philippe II au comte de Feria, de Bruxelles, 23 mars 1559, Arch. de Simaneas, Neg. de Estado, Ingl., leg. 812.

maître avec Élisabeth de France, fille d'Henri II. Il alla voir la reine, qui le reçut *con buen semblante*. Il lui exprima ses regrets de ce qu'elle avait laissé échapper l'occasion d'un pareil mariage. Voici ce que lui répondit Élisabeth :

» Commenzo à decirme que habia entendido que V. Mag^d estava casado, soridiendose *diziendo que su nombre era dichoso*, y algunas veces dando unos sospirillos á bueltas de la risa. Dixele que aunque via que era grand bien de la christiandad esta paz, yo no me podia alegrar de ver casado á V. Mag^d y no con ella, y de que no me huviesse querido creer, habiendola importunado tanto y suplicado, viese cuanto le convenia casar con V. Mag^d, y entonces salio con decir que por V. Mag^d havia quedado y no por ella, que ella nunca me havia dado respuesta, y que yo le havia dicho que tan poco lo havia escrito á V. Mag^d. Dixele que bien sabia ella la verdad, que yo no havia querido tomar respnesta porque entendi la que me queria dar, y qne en negocio de aquella calidad entre dos principes tan grandes como V. Mag^d y ella, yo tenia obligacion, ya que no se conformavan, dalle tal salida que no pudiesse causar alguna indignacion ó dessabrimiento en la una parte ni en la otra, y que esto havia procurado de hacer y que para ello me havia pasado mas de su parte que dela de V. Mag^d, y que bien viá ella que yo le dezia verdad. Confesso me que era assi, y despnes tornó á decirme, *que V. Mag^d no devia de estar tan enamorado della, como yo le havia dicho, pues no havia tenido paciencia para aguardar cuatro meses*, y muchas cosas destas, como persona que no le ha placido nada de la determinacion qne V. Mag^d ha tomado.... lo que en este poco tiempo he entendido despues que vinó la nueva de la paz es, que ella y todos han sentido mucho el quedar V. Mag^d y el rey de Francia tan juntos, y que estan muy temerosos de que esta amistad ha de redundar en su daño [1]. »

Après avoir reçu cette lettre, Philippe II écrivit au comte de Feria d'entretenir la reine Élisabeth dans la crainte que lui avaient causée la paix de Cateau-Cambrésis et l'alliance étroite des deux souverains qui l'avaient conclue, afin qu'elle demeurât bien persuadée qu'elle serait dans le plus grand péril s'il no la soutenait pas. Feria devait ensuite lui donner les plus grandes assurances do l'amitié que le roi catholique avait pour elle, et de la ferme volonté où il était de

[1] Feria à Philippe II, Londres, 11 avril 1559, Arch. de Simancas, Inglat leg. 812.

l'aider à conserver et à affermir sa couronne ; il s'exprimait ainsi :

« ... Vos procureis de confirmar á la Reyna y á los suyos en el temor que, segun decis, ellos mismos muestran tener del daño y peligro en que se hallan, de manera que conozcan y entiendan bien, como éstan perdidos si yo no los amparo y defiendo, que no dudamos lo tocaran facilmente con la mano, si lo quieren considerar, siendo cosa tan clara....

» Despues de aver puesto á la Reyna este miedo por la via y razones, que vos alla vereis ser mas a proposito para que abre los ojos, á mirar lo que cumple y satisfaga del zelo con que yo me muevo á advertirla de esto, le ofrecereis de mi parte y la hareis cierta que yo no he defaltar de corresponderle con todo lo que pudiere para ayudarle á conservar su reyno, y á establecer sus cosas, ni mas ni menos que las mias proprias, asi por el grande amor y aficion que le tengo, *de la qual ni la paz ni la alianca que he tomado* con *Francia me apartaran jamas*, ántes procurare de estrecharla mas con todas las demonstraciones y buenos oficios qua yo pudiere, como tambien por mi interese proprio, y por el daño que se ne seguiria, si, lo que dios no quiera, ese reyno veniese á otras manos que las suyas, como facilmente podria suceder, si con efecto no previene con tiempo y provee luego del verdadero y unico remedio, qne es no permitir que en lo de la religion aya novedad, que haziendo esto y tomando á unos de los archiduques, mis primos, por marido..., allana y asegura todas sus cosas [1]. »

Feria vit la reine Élisabeth, et lui parla conformément aux ordres que lui avait envoyés le roi son maître. Il lui donna à entendre que Philippe II n'agissait que d'après la grande affection qu'il avait pour elle.

« Y como quien, ajouta-t-il, tenia por propio su daño o su provecho. Ella me respondió blandamente que agradecia á V. Mag^d lo que le mandava á decir. »

Malgré ces témoignages de gratitude, Élisabeth annonça à Feria les changements qu'elle se proposait de faire en matière de religion. Feria s'en montra stupéfait et lui adressa les plus vives représentations sur la gravité et le danger de pareils changements. Il l'engagea, dans l'intérêt de son royaume et dans le sien, à ne pas ré-

[1] Philippe II au comte de Feria, de Bruxelles, 24 avril 1559, Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

voquer les saintes lois que sa sœur et le roi catholique avaient établies en Angleterre, et lui rappela :

« Los buenos oficios que V. Mag^d^ havia hecho con el papa para que no procediese contra ella. »

Élisabeth répondit que c'étaient des choses qui intéressaient la conscience, qu'elle les avait toujours crues, comme le savaient la reine sa sœur et le roi catholique, et qu'elle espérait se sauver aussi bien que l'évêque de Rome.

« Me dixo que se pensava salvar tan bien como el obispo de Roma. »

Toutes les représentations de Feria furent inutiles. L'ambassadeur espagnol n'attendit plus rien que de mauvais de sa part, et quant au projet de la marier à l'archiduc Ferdinand, il dit :

« Algunas vezes da á entender que se quiere casar con él y que no es muger ella que ha de tomar sino un grand principe, tras esto dizen que esta enamorada de milord Roberto y nunca lo aparto de si. Si las espias no me mienten, que no lo creo, por la razon que de poco aca me han dado, entiendo que ella no terna hijos; pero si el archiduque es hombre, aunque ella se muera sin ellos, se podria quedar con el reyno teniendo las espaldas de V. Mag^d^ [1]. »

Lorsque la révolution religieuse fut accomplie par le parlement et la reine, que le livre de commune prière eut rétabli le culte réformé, que la juridiction pontificale eut été abolie, que la suprématie religieuse de la reine eut été reconnue, que des lois sévères eurent été portées contre ceux qui admettraient encore l'une et contesteraient l'autre, que les évêques catholiques contraires à ces mesures eurent été envoyés à la tour, Philippe II persista, dans un intérêt politique, à protéger Élisabeth auprès du pape avec lequel elle avait rompu, dont elle n'avait pas voulu recevoir le nonce, et qui voulait la déposer. En août 1559, le roi d'Espagne fit tous ses efforts pour détourner Paul IV et de l'excommunier et de la détrôner, et demanda, s'il n'y réussissait point, à être investi de la couronne d'Angleterre, qui sans cela serait revenue au roi de France, François II, par sa femme, Marie Stuart. Voici la curieuse dépêche qu'il écrivit à ce sujet à son ambassadeur à Rome, le cardinal Pacheco :

Ya sabeis lo que estos dias passados he scripto á Su Santidad dandole

[1] Feria à Philippe II, 29 avril 1559. Arch. de Simancas, Ingl., leg. 812.

aviso en diversas veces de las cosas de Inglaterra y del estado y terminos en que se hallavan, y como haviendole enviado á suplicar que no procediesse contra la reyna ni biciesse otra demostracion hasta ver lo que aprovecharian los medios que con ella se tratavan y se le havian propuesto, que eran de tal calidad que se podia esperar dellos alguns buena salida, Su Santidad se contento mucho desto, y me escrivio lo mismo que á vos os dijo que esperaria mi aviso y se deternia todo lo que sin perjuicio de su autoridad pudiesse. Agora haviendose ofrescido esta mi partida á Españs, como por otra digo, me ha parescido que no compliria con lo que he scripto ni con lo que devo á la voluntad con que Su Santidad ha tomado esto negocio y respecto que ha tenido á mi aviso y suplicacion sino le avisasse por vuestro medio delo que en esto passa, y estado en que quedan los negocios, y assi le escrivo un capitulo en la carta de creencia que os embio, del tener que vereis por la copia della, en vertud de la cual quiero que le digais que haviendo yo hecho hacer todas las diligencias y officios possibles assi por medio del conde de Feria como del obispo del Aguila, mi ambaxador, que aill reside, para que no se arrojase en lo de la religion y despues desto propuestole casamientos muy convenientes de algunos principes catolicos, por cuya mano se pudiera esperar muy gran remedio en ello, no solamente los ha recusado, pero ni esto, ni todo lo demas que se ha hecho ha aprovechado ni ha sido bastante para que no procediese á confirmar la ley hecha en el parlamento y a llamarse gobernadora de iglesia anglicana, despues de la cual ha hechado y desterrado la misa de su reino, y mandado que se diga el officio en vulgar ingles y privado á los obispos que no han querido consentir en esta ley de sus obispados y de los bienes que tenian de aquel reino y a los principios los mando echar presos y dió lugar a que fuesen muy maltratados y menos preciados, aunque despues ha havido en esto alguna mas templanza, porque a ninguno han forzado á jurar esta ley, y asi como antes echavan presos los obispos en la torre de Londres, agora los dejan estar en casa de sus hermanos y parientes y no los tratan tan mal como solian y se espera que no procederan con ellos tan rigurosamente como lo han hecho hasta aqui. Tambien se entiende que hay muchos catolicos en aquel reino que perseveran en nuestra antigua y verdadera religion y estan determinados de morir antes que de jurar en la ley que esta dicha, y en estos son casi todos los obispos entre los cuales hay personas de muy grandes letras y religion.

Esto es lo que ha passado en Inglaterra y el estado en que estan alli las cosas y de que quiero que deis razon á Su Santidad y le digais

quanto quisieramos que huvieran aprovechado los officios que sobre ello he hecho y medios que he propuesto; mas que haviendo salido tan en vano, he querido avisar á Su Santidad por vuestro medio de lo que pasa y asi sere servido que vos se lo digais y hagais entender partienlarmente con la buena manera que sabreis usar, y que juntamente despues de haberle dicho todo esto, le digais que aunque havria muy grandes causas y ocasiones para que Su Santidad no dissimulase una cosa de tal calidad, todavia con el animo que Su Beatitud me ha dado para decirle y acordarle con toda llaneza y sinceridad lo que se nos ofrece, le acordamos y suplicamos que considere, estando las cosas de la christiandad en los terminos que se hallan y la paz y quietud que Nuestro Señor en ella ha dado, los daños y inconvenientes que podrian nascer y resultar si Su Beatitud tomase este negocio con rigor y no usasse de la moderacion y templanza que se requiere; mayormente considerando que esto seria irritar en gran manera los animos destos que van errados para que procurasen de hacerlu peor y perseguiesen y tratasen con unas odio y disfavor á los catolicos, y tambien por haverse moderado en parte como esta dicho el mal tratamento que se hacia alli á los obispos, y pudiendose en alguna manera esperar que, o sucediendo bien el casamiento de aquella reina, o por alguna otra via Nuestro Señor porna la mano en ello, todo esto para que Su Santidad tenga por bien de no proceder á declarar á la reina, en lo cual haveis de hacer instancia con Su Beatitud y suplicarle que lo pondere y considere muy bien con su muy escellente juicio, certificandole que no nos mueve á ello otra cosa, sino el deseo que tenemos de la quietud universal y que no se muevan ni despuerten cosas que la perturben y teniendo la mano en ello tan de veras como la calidad del negocio lo requiere.

No haveis de pasar á hacer otra diligencia de las que aqui abajo se os diran hasta estar del todo desengañado y tener del todo perdida la esperanza desto, de lo cual nos avisareis y de la resolucion que Su Santidad en ello tomara. Y si todavia Su Santidad no-obstante esta diligencia quisiese proceder contra la reina y el reino, haveis de procurar que se excepten en la sentencia y no se comprendan los obispos y otras personas catolicas que no han consentido en la dicha ley, y en los errores que despues della han succedido, porque seria gran disfavor á los catolicos si fuesen tratados igualmente con los malos, aunque esto no los comprehenderia, siendo ellos tan christianos como son. Ya que no podais estorbar que no proceda Su Santidad contra la reina como esta dicho, haveis de tener gran aviso y diligencia en procurar que no de el derecho de aquel reino á ninguno porque seria causa de multos

malos y trabajos, y es de creer que en procediendo contra ella se le ha de pedir á Su Santidad el derecho por parte del rey de Francia; pero vos baveis de procurar de impedirlo diestramente y con toda buena manera y dissimulacion, para que en ninguna forma lo conceda, porque seria del inconveniente que podeis considerar y en esto haveis de insistir muy de proposito, porque seria en segondo grado lo que mas convernia, y en caso que Su Santidad todavia persistiese en que conviene á su autoridad dar este derecho á alguno por causas que le moveran á ello, baveis de tener la mano en suplicarle con todo encarecimiento, que tenga por bien de darnos el derecho deste reino, como ya estos dias passados vos me escrivistes que os lo havia apuntado, que holgaria de hacerlo, aunque no sabemos si despues se ha refirmado en ello y en esto le haveis de apretar muy de veras pidiendole que le haga con todo el secreto que sera posible porque no tome la reina de Inglaterra, ni los vecinos ocasion de alterarse y vos os obreis en ello con la dexteridad y prudencia que en semejante caso es menester, avisando nos siempre de un tiempo á otro de lo que en todo huviere, porque os mandemos responder lo que mas convenga sobre ello [1].

Le pape, condescendant aux désirs de Philippe II, lui aurait accordé l'investiture du royaume d'Angleterre, dont il lui assurait la possession après qu'il l'aurait conquise, comme l'établit la dépêche qui suit. Mais Philippe II fit abandonner à Paul IV le projet d'excommunier et de déposer Élisabeth. Les considérations politiques l'emportèrent chez lui sur les sentiments religieux, et la prudence de son ambition arrêta la cour de Rome. Il en fut de même deux ans après en 1561, lorsque Marie Stuart, devenue veuve de François II, était sur le point de retourner en Écosse. La reine Élisabeth, de plus en plus engagée dans les voies nouvelles de la réformation protestante, ayant refusé de recevoir le nonce du pape et de prendre part au concile de Trente, Pie IV était disposé à procéder contre elle. Philippe II lui donna avec habileté les raisons qui devaient l'en empêcher.

Habiendo entendido por cartas de madama de Parma, mi hermana, y por las del obispo Quadra, mi embajador en Inglaterra, la respuesta que la reyna havia hecho dar al abbad Martinengo, nuncio de Su San-

[1] Carta de Su Magestad al cardenal Pacheco, de Frexelingas, a 22 de agosto 1559, Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado, Roma, leg. 889.

tidad que en effecto fue no le querer admitir, ni dejar entrar en su reino con la propuesta y embajada que llevava sobre lo del concilio (como ya lo havreis sabido por lo que de alli se os havra scripto), di orden al duque de Alba, que lo hiciese entender al obispo de Terrachina, nuncio de Su Santidad, el cual, en conformidad de lo que le havia mandado, le dixó que se devia bien acordar como agora un año, cuando Su Santidad determinó de embiar á aquella reina al abbad de San-Saluto sobre esto mismo le haviamos hecho representar y poner delante los inconvenientes grandes que de su ida podrian resultar, por estar aun muy cruda la materia, y no ser tiempo de hablar en ella, y que haviendo tenido por bien de creernos, Su Santidad la havia mandado volver, y que despues (aunque de la yda del Martinengo se temia lo que ha succedido) segun que vos lo dixistes de mi parte á Su Santidad y se ha visto por la respuesta que la dicha reina ha dado que lo havemos sentido quanto es razon, por lo que toca à la auctoridad de Su Beatitud y dessa santa sede, todavia nos parescia que fue oficio necessario y que convenia hacerse porque llamanduse los otros principes al concilio general, si aquella reyna no fuera convidada para al, tuviera escusa aparente y causa de agraviarse, lo cual cessa agora con el cumplimiento que con ella se ha hecho, y que porque podria ser que Su Santidad movido con la razon que para ello paresce que lemia, del desacato y descomedimiento que la dicha reina ha usado, en no haver querido admitir, ni oir á su nuncio, quisiese proceder á declararla por cismatica y privarla del reino de Inglaterra, nos havia parescido acordar y aplicar á Su Santidad que por agora en ninguna manera lo deve hacer, porque, si la declara y procede á privacion y no se ejecuta, es perder reputacion y irritarla y ponerla mas dura y en mayor desesperacion sin ningun fructo, pues declarandula y privandola me tocaria á mi la conquista y expugnacion de aquel reino, como al mas obediente hijo de Su Santidad, y que para hacerla yo no me hallaba al presente con la comodidad y cosas necessarias para una tal empresa, y ya que me hallara, es cosa muy certa que se oponian á querermela estorbar Franceses, y Alemanes, de que es de temer que se verna á perturbar la paz y sosiego que al presente hay en toda la cristiandad y por consiguiente, á desbaratarse la celebracion del concilio que seria del daño e inconveniente que el podra juzgar, siendo al unico remedio para reparar las cosas de la religion en éstos tiempos.

Que adelante, en mejor razon, y hallandome yo con mas aparejo, no faltarian occasiones como se pudiesse cumplir y ejecutar lo que Su Santidad quisiese en esta parte, assegurandole que yo no dejaria de

poner mis fuerzas y aun mi propria persona, si fuere menester para que se haga lo que conviene á su autoridad y contentamiento, añadiendo á esto el Duque que Su Santidad y el mismo nuncio podian bien pensar que ninguno en el mundo havia desseado y procurado mas que yo el remedio de las cosas de la religion en aquel reino, si se considerase un poco atras lo que de mi parte se hizo y trabajo en ello, casandome por este fin, principalmente con la reina que haya gloria, estando ella en edad y disposicion que naturalmente se podia tener poca esperanza de succession y poniendo mi persona en el peligro y aventura que se sabe con yr á aquel reino y estar en el tantos dias con grandes gastos, lo cual todo dimos por bien empleado con la merced que Dios nos havia hecho en abrir los ojos á los de aquel reino y haverse reducido, en nuestro tiempo y por nuestro medio, al verdadero camino y á la obediencia y gremio de la Santa Iglesia Romana; de manera que por la bondad de Dios mientras la reina y yo lo tubimos, se conservó y augmentó en la religion, quanto se sabe, hasta que succedió en el la Reina, que hoy es, que lo ha pervertido todo, lo cual sentia tanto la Santidad de Paulo 4°, que quiso proceder luego contra ella y privarla del reino y daruos la investidura del, segun entonces nos lo embió á decir y ofrescer con grande amor, y que aunque yo estime la voluntad de Su Santidad en lo que era razon, y ganaba en ello lo que se vee, embie á suplicar á Su Santidad que por entonces no la declarase, ni privase del reino, poniendole delante tales razones que suspendió el negocio, teniendo por cierto que le deciamos lo que convenia y que asi creiamos que lo haria agora Su Santidad, en no pasar adelante en esto de la privacion de la dicha reina; pues nuestro çelo y fin no era otro que de lo que convenia al servicio de Dios principalmente, y al sosiego de la cristiandad y que las cosas de aquel reino se llevasen por camino que aprovechase locual todo holgó decir el nuncio (segun que despues me refirió el Duque) ofresciendole que de muy buena gana haria relacion dello á Su Santidad, por sus cartas y el oficio que convenia, para que se conformasse con nos en esta parte; pero o que se le olvidasse, o que lo hiciesse de industria, no le replicó cosa ninguna á lo que el Duque le apunto de la investidura del reino de Inglaterra, que le dijó que nos havia ofrescido y queria dar el papa Paulo 4° y con esto se acabó la platica, de la cual havemos mandado que se os dé particular aviso, para que sabiendo lo que en esto ha passado, vos alla hagais, conforme á ello, relacion de todo á Su Santidad.

Y le pidais y suppliquais de nuestra parte con toda la modestia y

templança que se requiere, que por las razones dichas y otras que vos por vuestra prudencia en conformidad dellas sabreis hallar, que tenga por bien Su Santidad de no proceder en manera alguna por agora á mas declaracion contra la dicha Reina de Inglaterra, haciendole muy bien entender el animo con que nos movemos á acordarle esto, que verdaderamente no es otro que del servicio de Dios, y de lo que cumple á la auctoridad y reputacion de Su Santidad, con que yo tengo mas cuenta que con la mia propria, y avisarnos eis de como lo tomará y de lo que os responderá muy en particular, y tambien si os tocará algo en lo de la investidura de aquel reino que nos ofrescia Paulo cuarto y como sale á ello, porque holgaremos de saber su voluntad en lo uno y en lo otro lo mas presto que se pudiese : advirtiendoos que en esto de la investidura no habeis de hacer mas oficio del que aqui entendeis que hizo el Duque con el nuncio, y cuando quisiese Su Santidad passar adelante en ello, le respondereis que nos lo referireis sin alargaros á mas porque assi convieue [1]. — De Madrid, á 16 de julio 1561.

Appendix B.

(P. 145.)

Vers adressés par Chastelard à Marie Stuart et insérés par le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Michel Castelnau.

1.

Antres, prez, monts et plaines,
Rochers, forests et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Où perdu je m'en vois :
D'une plainte incertaine,
De sanglots toute pleine,
Je veux chanter,
La misérable peine,
Qui me fait lamenter.

2.

Mais qui pourra entendre
Mon soupir gémissant,
Ou qui pourra comprendre
Mon ennuy languissant ?
Sera-ce cet herbage,
Ou l'eau de ce rivage,
Qui s'écoulant,
Porte de mon visage
Ce ruisseau distilant ?

[1] Lettre de Philippe II à son ambassadeur Vargas. Arch. gen. de Simancas, Neg. de Est. Inglaterra, leg. 891.

3.

Ou ces sombres vallées
Où je vois maintes-fois
Les fleurs échevelées
Sauteller sous mes doits?
Ou les déserts repaires
De ces lieux solitaires,
Qui seuls sont secretaires
De mes piteux regrets?

4.

Hélas, non! car la playe
Cherche en vain guérison,
Qui pour secours essaye
Aux choses sans raison.
Il vaut mieux que ma plainte
Raconte son atteinte
Amèrement,
A toi qui as contrainte
Mon ame en tel tourment.

5.

O Déesse immortelle,
Escoute donc ma voix,
Toy qui tiens en tutelle
Mon pouvoir sous tes loix.
Afin que si ma vie
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse périe
Par ta seule beauté.

6.

L'on voit bien que ma face
S'écoule peu à peu,
Comme la froide glace
A la chaleur du feu.
Et néantmoins la flâme,
Qui me brule et enflâme
De passion,
N'émeut jamais ton ame
D'aucune affection.

7.

Ces flots qu'on voit descendre,
De ces rochers icy,
Te pourroient bien apprendre
L'horreur de mon soucy;
Veu que l'un d'amitié
Se fend par la moitié :
L'autre courant,
Avec moy de pitié
Par les champs va mourant.

8.

Ces buissons et ces arbres
Qui sont entour de moy,
Ces rochers et ces marbres
Scavent bien mon émoy.
Bref rien de la nature
N'ignore ma blessure;
Fors seulement,
Toy qui prens nourriture
En mon cruel tourment.

9.

Mais s'il t'est agréable
De me voir misérable
En tourment tel,
Mon malheur déplorable
Soit sur moy immortel [1].

[1] Mémoires de Michel de Castelnau, deux vol. in-folio. Bruxelles, 1731, t. I, p. 549 et 550.

Appendix C.

(P. 153.)

RELACION QUE DIO DIEGO PEREZ, SECRETARIO DEL OBISPO QUADRA DE LA COMISION QUE TRAYA, Y ESTADO EN QUE DEJÓ LAS COSAS EN INGLATERRA. DE MONZON, A 4 DE OCTUBRE DE 1563.

Luis de Paz se embió de Londres la buelta de Chestre que es frontero de la costa de Irlanda, con ocasion de buscar unos piratos que haviau robado una nao española que venia de las Indias en el cabo de San Vicente, para lo qual llebava una carta abierta de la reyna de Inglaterra que le faboresclesen á ello sus ministros; llegado á Chestre fue en casa de un Mre Bal pensionario del rey nuestro señor, el quel sirve con mucha voluntad, y dijole el Luis de Paz que hiba a buscar ciertos piratas, y porque á Irlanda emblava un correo con otra carta para el conde de Sussex, virrey de aquella Isla, que el pensaba yr la vuelta de Escocia donde pensaba hallarlos, y que le encaminase por donde fuese seguro. El dicho Mre Bal le encamino y se metieron todos dos en un navio y pasaron á Irlanda donde se quedó el Bal, y dijo á los marineros que llevasen al Luis de Paz en tierra de Escocia, loqual hicieron asi, y prosiguio su camino donde aquella Reyna estava Y como llegó alli fue a hablar al dicho Ledinton, dandole una carta del dicho embajador Quadra, enque solamente le rogaba que favoresclese al negocio del dicho Luis de Paz sobre lo de las piratas y dlole contraseño que llebava, sin que nadie lo viese como dello hiba advertido, y dadó lo sacó a la campaña y alla le dijo a lo demas que hiva y que queria decirselo á la Reyna.

Tornados de alli hablo luego el Ledinton con la Reyna y se juntaron en consejo ella y milort Jaymes, su hermano, y el Ledinton, y acordaron que por no causar sospecha con la yda de Luis de Paz, que pues el yva con la demanda de los piratas que asi se publicase y en publico ablase á la Reyna sobrello. La dicha Reyna salió a pasearse a la campaña para este efecto donde le abló el Luis de Paz y dijo á alta voz que el hiva a suplicar a Su M^d le mandase favorescer para que fuesen castigados los dichos piratas dondequiera que se hallasen. Luego la dicha Reyna mandó apartar los que cerca della estaban para oyr lo demas libremente, y le dijó como el embajador del rey de España le emblava para hacerle saver como su amo le havia escrito, que le placia y se contentaba dar orejas á la platica de su casamiento, y que porque escrivir no

lo podia fiar, ni de palabra a nadie, que asi le estaba encomendado, ni el podia hir a ella, Su Mad le embiase una persona de quien se fiase y tuviese entera noticia de los negocios de su reyno, y el estado en que los tenia, y asi mismo de las inteligencias que en el reyno de Inglaterra tenia, y que sobre todo le encargaba el secreto del negocio como á la calidad y buen suceso del convenia.

Sobre este fundamento tornaron á entrar los dichos Reyna, milort Jaymes y Ledinton en consejo, y aunque les parecio que á ello viniese el dicho Ledinton como persona y origen de la platica, todavia pensaron veer que seria muy sospechoso en Inglaterra, no teniendo otros negocios que tratar con aquella reyna, acordaron de hacer eleccion del obispo de Rose, presidente del consejo, persona catolica y que desea el efecto del negocio, y que seria mas á proposito y satisfaccion del dicho embajador, y pues se ofrecia tan buena ocasion al dicho Rose que havia de venir á Francia a curarse de cierta enfermedad, que seria lo mejor acertado, para lo qual tenia ya pasaporte de la reyna de Inglaterra. Y que podia venir por su corte a visitarla y al embajador de Francia, y que asi podia visitar al de España y entender del lo que havia, y que con el dicho Rose embiarian otra persona para que bolviese con el recaudo que se huviese entendido del obispo de la Quadra. Con esta respuesta se volvió el dicho Luis de Paz para Inglaterra quedando muy satisfecha la Reyna del secreto que le havia encargado, por desear ella el mismo y saver que el Emperador, la Reyna madre y la de Inglaterra estavan muy celosos de este negocio, la qual tanvien dijo al dicho Luis de Paz que los negocios de su reyno y los de Inglaterra tenia en buena disposicion, y que se holgaria mucho que quando alguna cosa se le huviese de embiar á decir que ella huviese de hacer, ser la primera savedora. Quando al obispo de Rose fueron á hablar para que luego se partiese, lo hallaron impedido del mal, de manera que al presente no se podia partir hasta la fin de agosto, y pareciendoles mucha dilacion, escrivio el Ledinton una carta á Luis de Paz que le alcanzó en el camino, en la qual le decia no poderse partir tan presto el de Rose, y que a esta causa embiavan delante a Rolet secretario tambien de aquella Reyna catolica, con el mismo recado que el de Rose podia traer.

Llegó a Inglaterra el Luis de Paz donde el embajador estava quatro oras antes que muriese, y le oyo la respuesta que trahia. El secretario Rolet vino y hallando al embajador muerto no paró en Inglaterra, y parose luego en flandes donde quedava á los diez de setiembre con el cardenal de Granvela [1].

[1] Arch. gen. de Simancas, Neg. de Estado Inglaterra, leg. nº 816.

APPENDIX D.

(P. 196, 197.)

SUR LA NÉGOCIATION DE MARIAGE ENTRE CHARLES IX ET ÉLISABETH.

Les dépêches de Paul de Foix sur cette curieuse négociation de mariage que l'histoire n'a pas connue, étant trop nombreuses et trop longues, je me borne à présenter le résumé de la négociation avec des fragments de ces dépêches et quelques documents inédits tirés du State Paper Office.

Catherine de Médicis en chargeant, par sa dépêche du 24 janvier 1565, Paul de Foix d'adresser cette demande à Élisabeth, lui dit :

« Je vous prie, monsieur, de faire entendre à la dite dame que, tant pour la mémoire de l'amitié que le roi monseigneur lui portait et bons et honnêtes offices intervenuz depuis nostre dernière réconciliation, que par les rares graces et vertuz que vous nous peignez en vostre lettre sy souvent au vif, j'ai receu à grandes aises les propoz que vous m'avez escript et desirerois avec elle d'estraindre ceste nostre amitié d'un plus estroit lien, et me sentirois la plus heureuse mère du monde, si un de mes enfants d'une bien aimée sœur m'en avoit fait une très chère fille, au grand honneur, bien et grandeur de nos Estats. Et m'asseure qu'elle trouveroit tant au corps qu'à l'esprit du roi monsieur mon fils pour la contanter, et que le marcher fait, le plus grand desplaisir qu'elle auroit ce seroit de le veoir eslongner d'elle. Mais Dyeu mercy, nos pays sont si voisins qu'il ne faut que trois heures de passer l'un à l'autre. Et pour ceste affaire de telle importance que vous entendez, je vous prie que vous en embrassiez le maniement et conduitte, luy faisant bien entendre qu'elle a telle part en moy qu'il n'est contentement que je ne desire lui procurer. Et la pryez que sy ceste affaire se doibt achemyner, se soyt secretement et avec la seule cognoissance d'elle et de moy, vous demourant seul moyenneur pour nous faire entre entendre nos volluntez, espérant que en cest endroict vous serez utile ministre [1]. »

[1] Dépêche de Catherine de Médicis à Paul de Foix. Ms de la Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218'. Cette dépêche était du 24 janvier, comme l'indique Paul

Dans l'audience qu'Élisabeth lui accorda pour le dimanche 14 février, elle le reçut d'abord en *la salle de présence;* mais Paul de Foix lui ayant dit qu'il avait quelque chose de particulier à lui communiquer, *qu'il désirait lui faire entendre en lieu plus secret*, Élisabeth le conduisit dans sa chambre. Là, Paul de Foix, après quelques mots de préambule, lut la dépêche qu'il avait reçue à la reine d'Angleterre :

« La dicte dame, écrivit-il à Catherine de Médicis, changea plusieurs fois de couleur et de contenance. Comme une personne exprinse de joye, meslée à une honneste vergogne, et, après en avoir ouy la lecture, luy dist que par le grand honneur que la royne lui faisoit, elle s'en sentoit tant redevable que, quoy qu'il en advint, elle lui rendroyt toute sa vie pareille affection que sy elle luy estoit née fille, et que c'estoit une offre si grand qu'à la vérité et sans user de faintyse et dissimulation, elle s'en estimoit indigne. Et que, si le proverbe de ce pays estoit vray, qui porte que quand à l'improveu il advient quelque grand heur, l'on rajennit de deux ans, elle cuydoit que le dict ambassadeur la avoyt bien rajeunie tout à coup. Disoit que pleust à Dieu qu'elle fust plus jeune de dix ans pour pouvoir participer à un si grand bien, mais qu'elle pensoyt que la reyne n'eust pas été bien informée de son aage, qui estoit tel qu'elle craignoit que en fin il n'en advint reproche à la reyne et au roy, et à elle beaucoup de mécontentement, d'autant que en la grande jeunesse du roy elle se trouveroyt jà vieille et partant mal agréable et délaissée de luy, comme la feue reyne Marie sa sœur avoyt esté du roy d'Espaigne [1]. »

L'ambassadeur insista auprès d'Élisabeth; il lui dit que la reine mère savait très-bien son âge, et que, loin de craindre d'encourir plus tard des reproches à ce sujet, elle comptait sur bon nombre d'enfants qui seraient *la sûreté et le bien de leur amytié perpétuelle, outre sa vertu qui ne vieillissoit point, et la grandeur de ses Estats qui toujours la feroient aimer et estimer du roy*. Mais Élisabeth revint sur son âge, et dit :

« Qu'elle aimeroyt mieulx mourir que de se veoir enfin mesprisée et délaissée; qu'il n'y avoyt aucun empeschement de ses subjects, lesquels elle estoit trop asseurée qu'ils se conformeront tousjours à ses inten-

de Foix lui-même dans le récit qu'il donne, le 18 février, de la négociation avec Élisabeth.

[1] Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

tions, et l'avolent plusieurs fois priée de se marier selon son bon plaisir, encore qu'en leurs requestes ils y eussent adjouxté qu'ils désiroient que ce fut à ung Anglais ; mais que, en Angleterre, il n'y avoit que le comte Darandol (d'Arundel) à qui elle se peult marier, lequel en estoit plus loing qu'il n'y a de l'orient à l'occident, et quant au comte de Leicestre, qu'elle a toujours aymé sa vertu, mais le desir d'honneur et de grandeur qui estoit en elle ne le pourroit souffrir pour son compaignon et mary [1]. »

Paul de Foix lui ayant demandé de garder cette affaire secrète, elle répondit qu'elle se conformerait à l'intention de la reine mère, « qu'elle avoit faict assez de preuve de se sçavoir bien taire au temps de la reine Marie, auquel, si elle se fust en rien descouvorte, il luy en eust cousté la vie [2]. » Elle prit quelques jours pour délibérer toute seule, et promit à l'ambassadeur de le faire appeler lorsqu'elle aurait arrêté sa résolution. Mais elle consulta sur-le-champ son conseiller habituel, sans l'avis duquel elle ne décidait rien. Le grave et régulier Cecil ne fit pas attendre ses objections. Il les consigna, le 16 février, dans une note latine qui reste encore déposée au State Paper Office [3]. La première était relative à l'âge des deux souverains, celui de la reine étant le double de celui du roi. La seconde concernait la succession. S'il naissait des enfants d'un pareil mariage, la couronne d'Angleterre, qui avait toujours été indépendante, était exposée à être subordonnée à celle de la France, l'héritier commun devant s'établir dans ce dernier pays et gouverner l'autre par des vice-rois ou des ministres, ce qui était contraire au naturel du peuple anglais, comme on l'avait vu dans les temps désastreux d'Henri VI [4]. La troisième était dirigée contre la confu-

[1] Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

[2] *Ibid.*

[3] Elle a pour titre : *An Carolus, rex Francorum, maritus sit idoneus Elizabethæ, reginæ Angliæ.* Minute de la main de Burghley. Stat. Pap. Off, 16 février 1565, France.

[4] » Ætatis hæc est conditio ut regina ætate regem duplo excedat ; nam hic agit quindecim annos, illa triginta annos... Deinde, si soboles suscitetur, statim hæc corona Angliæ, quæ jam per annos septingentos et amplius, videlicet ab anno Domini 800, habuit regem et monarcham sibi proprium, jure spectabit ad coronam Galliæ ita ut si soboles superstes sit, post mortem reginæ futurus sit rex Galliæ, ubi sedem suam cogatur necessitate quadam occupare, relicto regno Angliæ viceregi aut vicariis ministris, et quam sit contra naturam populi Anglici carere rege aut regi a subditis plane docent historiæ calamitosæ Henrici VI et in memoria jam existunt anni pubertatis regis Edwardi VI » *Ibid.*

sion périlleuse des intérêts des deux royaumes; celui d'Angleterre devant être entraîné dans tous les dangers qui menaçaient celui de France, presque toujours en guerre avec ses puissants voisins, à cause des sujets de contestation qu'il avait, pour le duché de Milan, le royaume de Naples, la Flandre, le royaume allié de Navarre, avec le roi d'Espagne, pour la ville de Metz avec l'empire, tandis que l'Angleterre n'avait ni ennemis ni voisins puissants, et vivait en paix sans craindre personne. Si, ajoutait-il, elle s'unit à la France par ce mariage, elle courra la même fortune dans la paix et dans la guerre. La France peut, à cause de sa grandeur, supporter toutes ces incommodités bien mieux que l'Angleterre, qui ne saurait d'aucune manière lui être comparée en force et en ressources. Le royaume d'Angleterre, qui semble avoir été destiné à la paix par la Providence, serait plein de calamités[1]. »

Outre ces raisons, Cecil soutenait que la diversité des gouvernements s'opposait encore à ce mariage, et que, si le roi de France voulait, pour son avantage, transformer la constitution d'Angleterre en celle de France, il enlèverait au peuple anglais ses libertés, plus grandes que celles d'aucun autre peuple[2]. Il ajoutait qu'on pouvait trouver encore d'autres inconvénients à ce mariage, pour l'Angleterre, et aucun pour la France. Il concluait en disant que l'inégalité des avantages rendait cette proposition tout à fait suspecte[3].

Élisabeth fit appeler Paul de Foix le lendemain, 17 février, et lui

[1] « Deinde verisimile est regnum Angliæ subiturum eadem pericola quæ Galliæ. At satis constat quam obnaxia Gallia est frequentibus et pene perpetuis bellis. Nam circumquaque, excepta Normania et Britannia minore, habet vicinos satis potentes cum quibus habet innumeras causas contentionis, veluti cum rege Hispaniæ pro ducatu Mediolanensi, pro regno Neapolitano, pro Burgondia, pro Flandria et pro socio regno Navarræ. Habet etiam litem cum Imperio pro civitate Metensi. Rursus habet Anglia nullam causam aut inferendi belli aut motuendi ab alio quovis. Itaque cum regnum Angliæ, Dei gratia, nullos habet hostes aut vicinos potentes quos metuere possit aut propter justas aut injustas causas, solum hoc est metuendum, neque vitari potest quod si in Gallia per hoc connubium conjungatur eamdem fortunam in bello ac pace passurum est quam Gallia, et cum Gallia propter amplitudinem melius hæc incommoda quam Anglia, quæ nullo modo comparanda est magnitudine; regnum Angliæ, quod videtur divinitus constitutum ad pacem, plenum erit calamitatum. » *Ibid.*

[2] « Diversitas etiam politiæ regni Angliæ a gallica tanta est, ut si rex Galliæ per suam utilitatem velit commutare formam Angliæ in gallicam, eripiet à plebe anglicana suas libertates quas certe habet multo majores quam quodvis aliud regnum habet. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

dit qu'elle avait cru rêver en se rappelant ce qu'il lui avait proposé, qu'elle ne l'avait communiqué à aucun de ses conseillers, mais y avait elle-même trouvé trois difficultés : 1° l'inégalité des âges qui l'exposerait, sinon aujourd'hui, du moins dans quelques années, à un mépris qui abrégerait ses jours; 2° l'impossibilité où elle serait de s'absenter de son royaume, n'ayant ni sœur, ni nièce, ni personne à qui elle se fît assez pour lui en laisser le gouvernement, et la nécessité où le roi serait de rester dans le sien, qui réclamait impérieusement sa présence; 3° la crainte que son parlement, sans l'avis duquel elle ne pouvait pas se marier, à ce qu'on croyait d'après les lois du royaume, ne s'y opposât, de peur que l'Angleterre ne fût assujettie à la France.

Paul de Foix ne resta point sans réponse. Il soutint que les princes ne devaient pas s'en tenir à la considération de l'âge, et qu'il leur suffisait d'assurer leur succession en ayant des enfants; qu'elle n'aurait pas besoin de quitter son royaume et que le roi viendrait l'y voir; que son parlement condescendrait, comme elle n'en doutait pas elle-même, à sa volonté, et qu'il serait facile de prévenir, par de bons accords, tous les inconvénients qu'elle paraissait redouter. — Mais, si le roi y contrevient, répliqua spirituellement Élisabeth, qui l'appellera en justice? — L'ambassadeur ayant pris cette réponse pour un refus et s'en montrant piqué, la reine lui dit qu'elle lui avait fait connaître les difficultés qui s'étaient tout d'abord présentées à elle, mais qu'elle n'abandonnait point pour cela la négociation. Elle lui annonça que Cecil viendrait s'en entretenir avec lui.

En effet, le ministre d'Élisabeth, qui se prêtait avec une ambitieuse docilité aux faiblesses et aux lenteurs de sa souveraine, aborda le lendemain la discussion de cet étrange projet avec Paul de Foix. Après lui avoir affirmé que la reine, sa maîtresse, ne se marierait avec aucun Anglais, pas même avec le comte de Leicester qu'elle aimait non comme un sujet, mais comme un frère, et lui avoir dit *qu'il gagerait à cet égard sa tête*, il lui exposa, en les adoucissant un peu dans la forme, les raisons qu'il avait données à Élisabeth contre le projet de mariage avec Charles IX. Paul de Foix y répondit du mieux qu'il put; il crut lever la principale objection en proposant de faire régner en Angleterre le second fils qui naîtrait de ce mariage, et de laisser le royaume de France à l'aîné.

Cecil se sépara de lui en l'avertissant que les difficultés présentées la veille par la reine n'étaient pas un refus de sa part, qu'elle désirait connaître la réponse qu'y ferait la reine mère, avant de prendre une résolution définitive[1].

Paul de Foix fit partir sur-le-champ son secrétaire chargé de rendre compte à la reine mère de ce qui s'était passé. Catherine de Medicis le renvoya avec des réponses fort adroites et très-affectueuses, commandant à Paul de Foix de poursuivre vivement cette négociation. Le secrétaire fut de retour le 22 mars, et, le 23, l'ambassadeur alla trouver Élisabeth. Il lui répéta, au nom de la reine mère, avec des développements étendus et d'insinuantes flatteries, les raisons qu'il lui avait déjà exposées en faveur de cette union. Élisabeth parut touchée de cette insistance flatteuse. Elle ne voulut pas y répondre par un refus dont la promptitude eût ressemblé à du dédain ou à de la désapprobation; mais elle ne se montra point persuadée.

Paul de Foix s'attacha alors à rechercher l'appui de Cecil, de Throckmorton et du comte de Leicester, les trois personnages qu'elle consultait avec le plus de confiance et qui exerçaient le plus d'influence sur ses déterminations. Leicester se déclara ouvertement pour ce mariage, qui était impossible, et à l'aide duquel il espérait empêcher ceux dont la réalisation était plus à craindre, et par là faciliter l'union qu'il rêvait depuis longtemps avec Élisabeth. Cecil, que Paul de Foix essaya de gagner par de grands éloges et les offres les plus séduisantes, lui répondit :

« Qu'il n'auroit esgard ni au roy, ni à aucun don ou récompense qu'il en peut espérer, mais seulement au service de Dieu, bien de sa maîtresse et proffit de ses subjects, et que, autant que ces trois choses s'y pourroient trouver, il y apporteroit tout ce qu'il pourroit de bonne affection; qu'il avoit tousjours esté fort scrupuleux de se mesler de telles matières de mariage ès partis qui s'estoient cy-devant présentés à la dite dame, de peur qu'il ne luy en mésadvint par quelque mauvais événement. »

Il dit que la reine était encore dans l'indécision et qu'elle voulait prendre l'avis de quelques-uns des principaux seigneurs absents,

[1] Tous ces détails sont tirés de la longue dépêche de plus de vingt pages que Paul de Foix adressa à sa cour le 18 février 1565. Bibliothèque du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

entre autres du duc de Norfolk et du comte de Shrewsbury ; qu'ils se réuniraient tous auprès d'elle pour la fête de saint Georges et qu'elle les consulterait; que d'ailleurs elle désirait savoir comment le roi était de sa personne, et qu'elle redoutait par-dessus tout qu'on ne dît qu'elle s'était mariée à son fils, comme on avait dit du roi d'Espagne qu'il s'était marié à sa grand'mère.

Throckmorton sembla mieux disposé que Cecil. Il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour décider la reine lorsqu'elle consulterait, à la Saint-Georges, les principaux seigneurs de son royaume. Il assura, du reste, que la reine penchait beaucoup pour ce mariage, qu'elle avait craint d'abord être un artifice employé pour la détourner d'un autre[1].

Pendant que Paul de Foix s'adressait ainsi à Leicester, à Cecil, à Throckmorton, Catherine de Médicis pressait de son côté l'ambassadeur d'Angleterre, Smith, de faire conclure promptement ce mariage. Celui-ci était un peu surpris de tant d'ardeur. « Si le roi, dit-il en parlant à Catherine devant Charles IX, avait trois ou quatre ans de plus, avait vu la reine et était amoureux d'elle, je m'étonnerais moins de cet empressement. — Quoi! dit le roi, mais en vérité je l'aime. — Sire, répondit l'ambassadeur, votre âge ne vous permet pas encore de savoir ce que c'est que l'amour. Vous l'apprendrez bientôt, car il n'est pas de jeune homme, prince ou autre, qui n'en passe par là. C'est bien la chose du monde la plus folle, la plus impatiente, la plus empressée, et la plus dépourvue de respect que ce puisse être. A ces mots le roi rougit. — Ce n'est point un fol amour, repartit la reine. — Non, ajouta l'ambassadeur, il doit reposer sur de sérieux motifs et de graves raisons, et c'est pour cela qu'il faut agir avec délibération[2]. » Mais de plus longs

[1] Voir, sur tous ces détails, la dépêche de Paul de Foix du 31 mars 1565, dans laquelle il raconte toute la négociation depuis le 22 mars jusqu'au 31. Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

[2] « If the king had three or four yeres more, and had sene the Quene's majestie, and were taken in love with her, then I would not marvel at this hast. Whie sayeth the kinge, I do love her in deede. Sire, quoth I, your age doth not yet heare that you should perfectlie know what love meaneth but yee shall shortelie understand yt. For ther is no yongerman, prince nor other but he doth pass by. Yt is the folishest thinge, the most impatient, most hastie, and most without respect, that can be. » With that kinge blusheb. The quene said : « This is no foolish love. — No, Madame, quoth I, is this with respect and good grounds and causes, and therefore it maye be done with deliberation. » Dépêche de Smith du 15 avril 1565. Stat. Pap Off., France.

délais ne convenaient pas à la cour de France, et Catherine de Médicis dit à l'ambassadeur qu'il lui fallait une résolution positive avant son départ pour Bayonne.

C'est ce qu'elle manda également à Paul de Foix par son secrétaire qui était venu de nouveau auprès d'elle, vers le commencement d'avril, l'instruire de l'état de la négociation. Elle lui prescrivit d'obtenir une décision avant le 10 ou le 12 mai. Le secrétaire de Paul de Foix étant de retour à Londres le 27 avril, celui-ci eut, dès le 28, une audience de la reine. Il remplit les intentions de sa souveraine en rappelant à Élisabeth qu'elle avait maintenant auprès d'elle, à cause de la fête de saint Georges, les personnages les plus considérables et les plus prudents de son royaume, dont elle pouvait, ainsi qu'elle se l'était proposé, demander l'avis. Élisabeth lui répondit qu'elle n'en avait encore parlé qu'au duc de Norfolk[1], mais elle lui promit d'en parler à tous les autres, et demanda cinq ou six jours pour se résoudre. Paul de Foix revit, en attendant, Leicester, Cecil et Throckmorton, et il trouva le second surtout beaucoup plus froid qu'auparavant. Le délai fixé par la reine étant écoulé, il se présenta le 2 mai à son audience, décidé à brusquer le dénoûment. Il la trouva toujours indécise, et, dans son impatience, il lui dit que le monde avait été fait en six jours, et qu'elle en avait eu plus de quatre-vingts pour déclarer seulement son intention. Il ajouta qu'un plus long retard serait mal pris par le roi son maître, et qu'elle-même laisserait échapper une occasion de grandeur qui ne se retrouverait plus. Élisabeth répondit que si le monde avait été fait en six jours, c'était par un grand ouvrier, à la puissance duquel l'infirmité des hommes ne saurait être comparée; qu'elle était naturellement indécise, et que sa lenteur à se résoudre lui avait apporté beaucoup de dommages par le passé; qu'elle savait que l'occasion était chauve et rapide, et qu'elle avait souvent manqué de la saisir au passage; que cependant elle avait, conformément à sa promesse, consulté plusieurs de ceux qui se trouvaient maintenant auprès d'elle; qu'elle en avait choisi de trois sortes : les uns des plus grands, les autres des plus prudents, les autres des plus populaires, et que s'autorisant des instances qui lui étaient faites par ses sujets pour qu'elle se mariât et assurât la succession à la couronne, elle leur avait fait demander, sans leur dévoiler le projet

[1] Dépêche de Paul de Foix à la reine mère du 2 mai.

lui-même, ce qu'ils pensaient de l'opportunité d'un mariage avec le roi de France, le prince d'Espagne et le frère de l'empereur, les seuls qu'elle pût épouser au dehors; qu'il était inutile qu'elle rapportât leur sentiment sur le prince d'Espagne et sur l'archiduc Charles, mais qu'en ce qui concernait le roi de France, ils avaient exprimé la crainte que ce mariage, dont ils reconaissaient la grandeur, ne nuisît à l'indépendance du royaume, et avaient désiré en délibérer tous ensemble[1].

Cette réponse était le commencement du refus dont j'ai fait connaître le moment et les termes dans le texte de cette histoire.

Appendix E.

(P. 215.)

SUR LES RAPPORTS DE MARIE STUART ET DE DARNLEY AVEC PHILIPPE II APRÈS LEUR MARIAGE. — LEUR PROJET DE RÉTABLIR LA RELIGION CATHOLIQUE EN ÉCOSSE ET LEURS PRÉTENTIONS AU ROYAUME D'ANGLETERRE.

Marie Stuart et Darnley avaient notifié leur mariage à Philippe II et lui avaient envoyé Francis Yaxley pour lui faire connaître leurs bonnes dispositions à l'égard de la religion catholique, et lui demander d'assister Marie Stuart dans la revendication des droits qu'elle prétendait à la couronne d'Angleterre. Philippe II répondit au nouveau roi d'Écosse sur son mariage, et fit connaître ses intentions relativement aux projets qui lui étaient communiqués par la dépêche du 23 octobre 1565 qu'il donna à Yaxley, et dans la dépêche qu'il écrivit au cardinal Pacheco, afin qu'il s'entendît avec la cour de Rome, et décidât le pape à agir comme lui dans les trois cas où la reine d'Écosse réclamait leurs secours : 1° contre ses sujets rebelles; 2° contre les hérétiques et rebelles soutenus par Élisabeth; 3° contre Élisabeth, pour revendiquer le royaume d'Angleterre.

Serenissimo Rey de Escocia, my muy caro y muy amado hermano, por una carta que me escrivio la Reyna de Escocia y por otra de mi embajador en Inglaterra, entendi vuestro casamiento, y holgue mucho

[1] Dépêche de Paul de Foix du 10 mai 1565. Bibl. du roi, vol. 740, Harlay, 218[1].

de saver que se huviese efectuado por vuestro bien y contentamiento y por el amor que á vuestros padres he tenido el cual se ha de continuar con vos siempre, por tener entendido que de vuestra grandeza ha de resultar mucho servicio á Dios y al bien de la religion catolica, siendo vos nascido y criado en ella, y asi me alegro con vos deste vuestro casamiento y os ruego que siempre continueis en la voluntad y determinacion que haveis tenido á la conservacion y aumento de nuestra santa fee y religion, que esta sera la mayor y mas principal causa con que me podeis obligar, á que yo mire por todas vuestras cosas y os favoresca en ellas como lo escrivo á la reyna [1].

Serenisimo Rey, etc., teniendo escrita la carta que ira con esta en que me alegraba con vos del buen suceso y conclusion de vuestro casamiento con la serenisima Reyna de Escocia mi hermana, llego Francisco Yexlee vuestro criado del cual recivi la carta que con el me escrivisteis á los dies de setiembre, y el me dijo de vuestra parte todo lo que traya en comision, que aunque me peso del estado en que quedavades con los rebeldes holgue mucho de entender por el vuestra buena voluntad y determinacion en lo de la religion y servicio de nuestro Señor, de quien es de esperar que os ha de ayudar llevando adelante vuestro buen proposito y yo he de hacer siempre lo mismo como le he comenzado agora y lo hare adelante con tan buena voluntad como lo entendereis del dicho Yexlee á quien he hablado mas largo [2].

LO QUE SE RESPONDE A LAS COSAS QUE PROPUSO FRANCISCO YAXLEE DE PARTE DE LOS SERENISIMOS REYES D'ESCOCIA.

Que habiendo visto Su Mag^d Catolica la cartas de los reyes d'Escocia, y entendido lo que Francisco Yaxlee le ha dicho de su parte en virtud de la creencia que dellos traia, tiene mucho contentamiento del casamiento que han hecho, y no puede dejar de loarselo, como mas particularmente por su mandado el duque de Alba lo dijo en Bayona á su embajador, porque siempre á Su Mag^d le parescio ser este el que mas convenia : que á Su Mag^d le ha pesado de haber entendido que sus vasallos se les començassen á desatacar y hubiesen llegado á los terminos que le ha informado el dicho su criado y le ha scripto su embajador en Inglaterra y tiene por cierto que Dios cuya causa defienden no los desamparara y Su Mag^d Catolica por su parte los ayudara de muy buena gana como lo hace de presente de veinte mil escudos en Flandes, y con

[1] Lettre de Philippe II au roi d'Écosse, 13 oct. 1565. Arch. gén. de Simancas. Est. Inglat., leg. 818.

[2] De Ségovie, 23 oct. 1565. *Ibid.*, leg. 818.

orden que se entreguen al dicho Francisco Yaxlee, para que el los lleve á Escocia, o, los encamine por la mejor via y con la mayor seguridad que pudiere, y que esta ayuda á todos conviene sea secreta porque si otros principes tuviessen voluntad de hacer ayuda á sus rebeldes, no se la hagan con mayor fuerza entendiendo que los dichos serenisimos reyes tienen la de Su M^ad Catolica, y que cuando la reyna de Inglaterra abiertamente quisiesse hacerles la guerra sobre las cosas de la religion, hay muy buen camino asi mismo para que Su Mag^d les assista y ayude de major fuerza debajo de ayuda que el papa les hara el cual ha dado parte á Su Mag^d de lo que la sereu^ma reyna d'Escocia le ha scripto y pedidole parescer en lo que debe responder, mostrando muy buena voluntad á la buena ayuda, y Su Mag^d le responde alabandosela y diciendole que se juntara con el para que debajo de su nombre y del ayuda que ha de dar pueda Su Mag^d contribuir, y el socorro sea tanto mas gallardo, y que este caminar Su Mag^d Catolica debajo desta cubierta sera el tiempo que entendiere conveuir assi á los negocios particulares de los dichos serenisimos reyes á los cuales Su Mag^d ayudara y procurara vayan adelante viendo su voluntad y cristiandad.

Que en los negocios de Inglaterra Su Mag^d Catolica pide á los dichos serenisimos reyes caminen con grand templaza procurando siempre conservar la parte que en aquel reyno tienen, *que Su Mag^d con la que en el puede tener les asistirá siempre.* Procurando asi mismo de no irritar aquella reyna ni apretarla de manera que la hagan saltar porque paresce á Su Mag^d que en ninguna manera del mundo al presente sea tiempo de apretar sobre la declaracion de la sucesion sino traer la platica viva con la reyna sin llegarla que se baya de resolver hasta que se tenga ganada mas tierra, y Su Mag^d este donde con mas facilidad pueda ayudar á ello y que les pide y ruega mucho que sin advertirle primero y tomar su parescer no se arrojen á cosas estas, porque Su Mag^d se le dara siempre con tanta aficion y buena voluntad que espera acertaran lo que se hiciere para que dello succeda tan gran servicio á Dios como Su Mag^d entiende que por su medio dellos se le ha de hacer.

Que deben estar los dichos serenisimos rey y reyna advertidos en mirar mucho que en las diligencias que hacen en Inglaterra no pueda la Reyna en ninguna manera del mundo entender que ellos las hacen para durante su vida, porque esto la escandilazaria mucho y daria grau occasion para ejecutar contra ellos lo que pudiesse y en alguna manera seria justificar su causa.

En lo otro que pidio el dicho Yaxlee que scribiesse Su Mag^d á la dicha Reyna de Inglaterra sobre la libertad de miladi Margarita de Lemnus (la

comtesse de Lennox, mère de Darnley) y para que no de ayuda á los rebeldes de Escocia, que seria antes dañar que aprovechar á los negocios hacerse instancia con la dicha Reyna de su parte sobre ello, por agora no es tiempo y cuando lo fuere no perdera Su Mag^d la occasion de hacerlo como quien tiene tan caras las cosas de los dichos serenisimos Reyes.

Cuanto al capitular mas estrecha amistad tampoco agora ha parescido tiempo y pues ellos se pueden fiar de Su Mag^d Catolica con la muestra que les da de hacelles el socorro. El se fia tambien dellos como de tan buenos principes y tan christianos, y cree que no faltaran á su tiempo á lo que por el dicho Yaxlee le han enviado á decir y offrescer.

En lo ultimo que pidio de su parte les quisiesse Su Mag^d Catolica dar consejo de lo que deblan hacer y como se habian de gobernar, demas de lo que arriba esta dicho se añade que á Su Mag^d Catolica le paresce que deben tomar los dichos serenisimos Reyes la voz por agora de castigar á sus rebeldes y apaciguar las cosas de su reyno y que hecho esto, y estando allanado se podra mirar mas adelante lo que converna, y que al embajador de Su Mag^d Catolica en Inglaterra o á don Frances de Alava que reside por sus negocios en la corte de Francia o á entrambos pueden acudir á dar aviso del estado de sus cosas, y por su medio sera Su Mag^d Catolica avisado, y les mandara responder con la mayor brevedad que sea possible, y terna advertidos a los dichos sus embajadores en Inglaterra y en Francia de su parescer en general porque en lo particular, sin tener noticia del estado de sus cosas, mal lo podria Su Mag^d hacer que fuese acertado, y que para esto los dichos serenisimos Reyes debrian tener gran cuidado de avisar muy a menudo á el de los dichos sus embajadores á quien con mas comodidad pudiessen del termino en que estaran sus cosas.

En lo demas que el dicho Yaxlee dijo que como de suyo deseaba saber si Su Mag^d Catolica holgaria que tomen los dichos serenisimos Reyes ayuda del Rey de Francia, como Su Mag^d no tiene otro fin sobre esto negocio que el buen succeso del, que cualquiera ayuda que los vengá para poder venir al fin que se pretende, se contentara, pero no quiere dejar de advirtirlos que miren mucho como toman esta ayuda, si sera dinero o en gente, porque de meter gente estrangera en su reyno y principes que buelguan de acquistar estados, no les venga algun daño no pensado mayor que el que quieren remediar [1].

[1] La respuesta que Su Magestad mando dar por escripto á Francisco Yaslee, gentil hombre de los reyes d'Escocia. En Segovia, 23 de octubre 1575. *Ibid.* leg. 818.

LETTRE DE PHILIPPE II AU CARDINAL PACHECO,
DU 18 OCTOBRE 1565.

Por vuestra carta de dos de setiembre vi lo que Su Santidad os havia mandado que me escriviesedes acerca de la ayuda y favor que la reyna de Escocia le ha enviado á pedir, queriendo que yo lo entendiese y que le de mi parecer sobre ello, y cumpliendo en esto lo que Su Santidad quiere y manda, le direis lo primero que beso sus santos pies por haver tenido por bien de comunicarme este negocio y confianza que de mi hace, que lo estimo en lo que es razon, y cierto lo puede hacer en toda cosa como de tan verdadero y obediente hijo y que tan de veras desea agradar y dar todo contentamiento à Su Beatitud, y que la buena voluntad que muestra para favorescer y amparar aquella princesa tan cristiana y virtuosa y que tanta necesidad tiene de ser favorescida y amparada en el estado y trabajo en que se halla, es obra muy propia y muy digna de su santissimo celo, y muy conforme á lo que de Su Beatitud se devia esperar y porque tambien ha tenido recurso á mi la dicha reyna y representadome lo mismo que á Su Santidad y pedidome ayuda por medio de mi embajador que esta en Inglaterra, y con la noticia que tengo de aquellas partes he bien considerado la calidad deste negocio, direis á Su Santidad que lo que acerca del se me ofrece es :

Que la dicha reina d'Escocia puede tener necesidad en tres maneras, la una aviendolo de haver con solos sus subditos en caso que se le rebelen para reducirlos y hacerlos venir á su obediencia y sostener la religion en aquel reyno. La otra queriendo la reyna de Inglaterra favorescer abiertamente á los herejes y rebeldes d'Escocia contra su reyna y moverles por esto y por asegurarse del temor que della tiene guerra clara y abiertamente. I la tercera viniendo á terminos de querer la reyna d'Escocia alcanzar por armas el derecho que pretende tener á la succesion de Inglaterra. En todas tres maneras me paresce que Su Santidad hara una cosa y demostracion muy conveniente á su santissima persona en ayudarla y favorescerla, en lo cual yo no me quiero salir a fuera, antes entiendo concurrir y ayudar á ello de muy buena gana, y el ponerlo en efecto podra ser de la manera siguiente.

Quanto á lo primero que es contra los rebeldes de Escocia, mientras ellos no fueren fomentados y ayudados de otro principe estrangero, no puede ser grande su fuerza, y asi con pequeña ayuda que demos á

la reyna los podra subjetar y castigar y hacer el efecto que se pretende, y esta podrá ser en dineros, y mientras pudiere ser secreta sera de menos rumor y de mas efecto, y aprobandolo y teniendolo asi por bien Su Santidad me paresce que le deve mandar enviar luego la cantidad que fuere servido, que yo asimismo he ya embiado credito á Diego de Gusman mi embajador en Inglaterra para que desde alli col el secreto y buen modo que conviene, vaya socoriendo á la dicha reyna de Escocia, por que me persuado y tengo por cierto que desta manera aquello se remediara y atajara. Viniendo el secundo caso sera menester ayudar à la dicha reina d'Escocia con mas caudal, y haviendo de ser el caudal grande se podra mal hacer secretamente, y agora sea en dinero agora sea con gente pagada, yo quiero que el nombre de la ayuda toda sea de Su Santidad, y contribuir yo secretamente para el efecto, de manera que todo lo que se hiciere se atribuesca al socorro y ayuda de Su Santidad y que sea suyo el nombre y el honor.

El tercero caso es negocio de tan grandes dificultades y inconvenientes que se deve mirar mucho primero que se entre en el, y no tomarlo fuera de tiempo, y asi me paresce que Su Santidad deve enviar á aconsejar á la dicha reyna d'Escocia como yo tambien se lo he aconsejado que en esto camine con gran templaza y cordura, porque salir á ello sin razon seria poner en grande aventura el suceso, que aguardando á tomarlo en tiempo conveniente, no puede dejar de ser bueno, que entre tanto ella procure de tener sus servidores ganadus en Inglaterra y de atraer asi todos los mas pudiere sin que se haga ni camine por via que la reyna de Inglaterra en ninguna manera del mundo pueda pensar que lo que se negocia sea para durante su vida, y que aunque se traya como se deve traer siempre la platica viva con la dicha reyna de Inglaterra para que declare á la d'Escocia por sa successora, nunca la apriete á que se resuelva, si ya no se viese el negocio tan hecho y en terminos que se tuviese seguridad de la buena resolucion, pues antes seria destruirlo todo, que quando el tiempo llegare de descubrirse y procurarse el efecto, entonces Su Santidad y yo veremos la forma en que debemos favorescer y ayudar la causa de Dios que es la que sostiene la reyna d'Escocia, pues se entiende evidentemente ser aquella la puerta por donde ha de entrar la religion en el reyno de Inglaterra, viendo por el presente cerradas todas las otras, que yo no faltare de advertir á Su Santidad siempre de todo lo que entendiere en esta materia, ni de tener con Su Beatitud la correspondencia que la calidad e importancia della requiere, y que asi suplico á Su Santidad mande hacer conmigo lo mismo por su parte, para que podamos proceder en

el negocio en la conformidad que conviene y llevarlo al fin que se pretende.

Todo esto direis asi menudamente á Su Santidad y me avisareis de lo que os respondiere y resoluicion que en ello tomare, para que yo me govierne conforme á ella y á su voluntad, y se gane el mas tiempo que se pudiere, en lo que se huviere de hacer. Muy R^do^, etc... De nuestra casa real del Bosque de Segovia, á 18 de octubre de 1565 [1].

Appendix F.

(P. 245.)

SUR LES RAPPORTS DE MARIE STUART ET DE DAVID RICCIO.

Les rapports de Marie Stuart avec David Riccio furent d'une familiarité extraordinaire et donnèrent lieu à une jalousie naturelle de la part de son mari. Outre la confiance extrême que Marie Stuart lui accordait, il était admis intimement à sa table et il passait auprès d'elle, dans sa chambre, les soirées fort avant dans la nuit. Darnley se crut déshonoré par Riccio, et, d'accord avec son père Lennox, ainsi qu'avec les amis de sa maison, il résolut de se défaire de lui [2].

Lorsque les conjurés discutèrent dans quel lieu David serait surpris et tué, il fut question de le prendre dans sa propre chambre; mais le roi s'y refusa, parce qu'on n'était pas sûr de l'y trouver.

« For, dit-il, the last night he tarried late with the Queen's majesty [3]. »

Ou parce qu'il couchait dans un autre cabinet, et quelquefois dans la chambre de l'intendant italien de Marie Stuart, qu'on appelait *seignior Francis*. Il aima mieux qu'on se défît de lui au moment où il souperait avec la reine.

» Therefore he would have him taken at super-time sitting with her majesty at the table [4]. »

[1] En Segovia. Archives générales de Simancas, Negociado de Estado Inglaterra, leg. 818.

[2] Dépêche de Randolph à Leicester du 13 février 1566, dans Tytler, t. VII, p. 23, et de Bedford et Randolph à Élisabeth du 6 mars 1566. *Ibid.*, p. 30.

[3] Keith, Appendix, p. 122. — [4] *Ibid.*, p. 122.

C'est ce qui fut exécuté. Après que David eut été entraîné hors du cabinet de la reine par les conjurés, Darnley resta avec elle : il essuya ses reproches et lui adressa les siens. Les griefs qu'il avait contre elle avaient été déjà communiqués, avec ses projets, au gouvernement anglais dans les dépêches de Randolph à Leicester du 13 février 1566, et de Bedford et de Randolph à Élisabeth du 6 mars 1566, où il était représenté comme ayant la certitude de son déshonneur.

« I know, that he knoweth himself, that he hath a partaker in play and game with him, écrivait Randolph le 13 février,... you have heard of divers discords and jarrers between this queen and her husband... partly for that he hath assured knowledge of such usage of herself as altogether is intolerable to be borne, which, it were not overwell known, we would hut he very loath to think that it could be true, écrivirent le 6 mars Bedford et Randolph à Cecil. » (St. Pap. Off. et Tytler, t. VII, p. 30.)

Darnley s'en expliqua alors avec la reine elle-même, qui lui dit :

« What offence have I given you that you should do me such shame. — The king answered, I have good reason for me, for since yonder fellow *David* came in credit and familiarity with your majesty, you neither regarded me, entertained me, nor trusted me after your wonted fashion; for every day before dinner you were wont to come to my chamber, and past the time with me, and this long time you have not done so; and when I came to your majesty's chamber, you bore me little campany except *David* had been the third person; and after supper your majesty used to sit up at the cards with the said David till one or two after midnight : and this is the entertainment that I have of you this long time. — Her majesty answered, that it was not a gentle woman's duty to come to her husband's chamber, hut rather the husband to come to the wife's. — The king answered, how came you to my chamber in the beginning, and ever till within these six months, that *David* fell into familiarity with you? Or am I fail'd in any sort in my body? Or what disdain have you of me? Or what offences have I done you that you should coy me at all times alike, seeing I am willing to do all things that becometh a good husband? Suppose I be of mean degree, yet am I your husband, and you promised me obedience at the day of your marriage, and that I should be

participant and equal with you in all things; but you have used me otherwise by the persuasion of *David* [1]. »

Cet étrange entretien est complété par le récit que le comte de Bedford et Randolph envoyèrent au conseil d'Angleterre, récit fait d'après le rapport du capitaine Carew, qui était dans ce moment à Édimbourg, où il recueillit ce qui s'était passé de la bouche des acteurs eux-mêmes, et entendit également Marie Stuart et Darnley [2], et d'après ce que dirent les exécuteurs mêmes de l'attentat lorsqu'ils s'enfuirent en Angleterre.

« She blamed greatlye her husbande, that was the author of so fowle an acte. It is sayde that he dyd answer, that David had more companie of her body than he, for the space of two moneths, and therefore, for her honor and his owne contentement he gave his consent that he should be taken awaye. — It is not, sayth she, the woman's parte to seeke the husbande and therefore in that the faulte was his owne. — He said, that when he came she either wolde not, or made herselfe selke [3].

Bedford et Randolph ajoutent sur cette communication :

« It is our parts rather to passe this matter over in silence, than to make anye suche rehersall of things committed unto us in secret, but we know to whom we wryte, and above all things to your wisedoms [4]. »

Paul de Foix, dans une dépêche du 20 mars 1566, écrite à Catherine de Médicis, et que M. Teulet vient d'extraire de la Bibliothèque nationale (fonds de Saint-Germain-Harlay, n° 218, t. I, cot. XVI, fol. 44, v°) et de publier, t. II, p. 117, des *Pièces et documents relatifs à l'histoire d'Écosse;* Paul de Foix, après avoir donné un récit du meurtre de Riccio et des vengeances que Marie Stuart en a tirées, dit :

« Et non contante de cela a faict desterrer le corps dudict David du cimetierre où il estoit et l'a remis dedans l'église [5], en une sepulture honorable, au rang des roys. D'où les malveillans prennent occasion de

[1] Keith, *ibid.*, p. 123 et 124.

[2] The Earl of Bedford and Randolph to the councill of Ingland. Dans Wright, *Queen Elizabeth and her times*, t. I, p. 226, et dans Ellis, t. II, p. 211.

[3] *Ibid.*, p. 228. — [4] *Ibid.*, en note.

[5] D'Holyrood.

mesdire, comme aussi pour avoir receu en l'estat de secretaire son frère (Joseph Riccio), monstrant le vouloir beaucoup advancer, encore qu'il ne soit que un jeune homme de XVIII ans et de nulle suffisance.

» Les causes de la mort de Davit on en allegue deux principales qui furent mandées à la royne d'Angleterre : l'une est que le roy, quelques jours auparavant, environ une heure après minuict, seroit allé heurter à la chambre de la dicte dame qui estoit au-dessus de la sienne; et d'aultant que, après avoir plusieurs fois heurté, l'on ne luy respondoit point, il auroit appelé souvant la royne, la priant de ouvrir, et enfin la menaçant de rompre la porte; à cause de quoy elle luy auroit ouvert. Laquelle ledict roy trouva seule dedens ladicte chambre; mais ayant cherché partout, il auroit trouvé dedans son cabinet, ledict Davit en chemise, couvert seulement d'une robe fourrée. — Qui est la principale cause.

» L'aultre estoit parce que la royne d'Ecosse ne vouloit consentir ni accorder qu'il fut couronné roy, et aussi reffusoit presque tout ce que le roy lui demandoit, ce qu'il cuydoit procéder du conseil que ledict Davit donnoit à ladicte dame; à cause de quoi il s'estoit grandement irrité. Aultant en pensoient tous les seigneurs pour leur particulier [1]. »

Évidemment le fait auquel l'ambassadeur de France à Londres, Paul de Foix, attribue la mort de Riccio n'est pas exact. Riccio ne fut pas surpris dans la chambre de la reine par Darnley deux jours avant le meurtre. Le meurtre était arrêté entre le roi et les conjurés depuis bien plus de temps. Si Darnley avait surpris Riccio, il n'aurait pas manqué de le reprocher à la reine. C'est vraisemblablement la connaissance que l'historien de Thou aura eue de cette version qui lui aura fait dire :

« Rex quæ ad uxorem redierat... accepto Rizium cubiculum reginæ ingressum, ipse ad ostiolum, cujus clavem penes se semper habebat, accessit; ac præter morem intus oppesulatum cum offendisset, et pulsanti nemo responderet ex eo magnam irarum molem animo loquens totam eam noctem pæne insomnem egit, etc. » Thuanus, t. II, in-fol., lib. XL, § XIII, p. 536.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la jalousie de Darnley et son ambition, les familiarités excessives et l'intimité compromettante de Marie Stuart avec Riccio, et son éloignement pour Darnley fu-

[1] Teulet, t. II, p. 119, 120.

rent causes de l'attentat commis contre le secrétaire italien. Les partisans de Marie Stuart, voulant écarter d'elle ce soupçon, ont, de leur côté, fait de David Riccio une espèce de vieillard. Arrivé en Écosse en 1562, à l'âge de vingt-huit ans, il en avait un peu plus de trente-un lorsqu'il fut tué. Or voici ce qu'écrit de lui, en 1587, Blackwood, contemporain et pensionnaire de Marie Stuart, immédiatement après la mort de cette princesse :

« Il y avoit aussi le secretaire de Sa Majesté, nommé David Riccio, Piémontois de nation, homme de grande expérience, et qui entendoit des mieux les affaires d'Estat, lequel estoit bien respecté de sa maistresse, non par aucune beauté ou bonne grâce qui fust en luy, estant homme assez aagé, laid, morne, mal plaisant, mais pour sa grande fidélité, sagesse et prudence, et à cause de plusieurs autres bonnes parties dont son esprit estoit dignement orné [1]. »

Ant. Herrera copie Blackwood dans son *Historia del reyno de Escocia*, publiée à Madrid en 1589 [2]; et Nicolas Caussin, dans l'*Histoire de l'incomparable reyne Marie Stuart*, copie les termes mêmes [3] dont s'est servi Blackwood. Enfin l'Écossais G. Conæus, de l'ordre des prédicateurs, dit, *Vita Mariæ Stuartæ* :

« Erat autem hic Riccius ex ea Italiæ parte, quæ ad radices Alpium jacet; senex quidem et corpore deformis, sed, ob eximiam fidem et prudentiam, Mariæ percharus, adeoque à secretis [4]. »

Appendix G.

(P. 309.)

LETTRES ET STANCES ADRESSÉES A BOTHWELL ET ATTRIBUÉES A MARIE STUART.

Je ne reviens pas sur les faits qui, avant le meurtre de Darnley comme après, incriminent Marie Stuart d'une manière si grave, ni sur la déposition de Paris qui l'accuse formellement de complicité,

[1] *Martyre de Marie Stuart, royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 373. — [3] *Ibid.*, p. 57. — [4] *Ibid.*, p. 24.

ni sur les confessions de Hepburn et de Hay de Tallo, dont le premier déclara qu'elle connaissait le projet de meurtre; j'en arrive aux lettres qui corroborent tous ces faits et que ces faits appuient et expliquent.

Ces lettres, trouvées dans la cassette d'argent, le 20 juin 1567, étaient au nombre de huit [1]. Elles étaient en français, ainsi que les douze sonnets ou stances [2] qui furent produits devant le parlement d'Écosse et les commissaires d'Élisabeth en Angleterre. Les lettres originales et les sonnets ou stances que Morton remit à Murray après que Murray fut revenu du continent en Écosse pour y être régent, que Murray communiqua au conseil privé et au parlement d'Écosse, en décembre 1567, qu'il porta en Angleterre au mois d'octobre 1568 et mit sous les yeux des commissaires d'Élisabeth à York et Westminster, dont il conserva le dépôt tant qu'il vécut, qui passèrent successivement sous la garde des régents Lennox, Mar, Morton, et des mains de ce dernier aux mains du comte de Gowrie, dans la possession duquel elles se trouvaient en 1582 [3], se perdirent après que Gowrie eut été décapité en 1584. Elles tombèrent au pouvoir de Jacques VI [4], intéressé à anéantir les preuves de la culpabilité de sa mère. Il est probable qu'elles disparurent par la même raison qui a fait disparaître la minute des confessions d'Hepburn et de Hay de Tallo sur l'échafaud, minute dont une copie certifiée avait été présentée à Westminster [5] les 7, 10, 12 ou 13 décembre 1568.

Ces lettres n'ont donc été conservées qu'en copies. En même temps que les originaux avaient été communiqués aux commissaires anglais, on en avait produit des traductions en écossais et en anglais. La traduction écossaise était faite *mot pour mot* [6].

[1] Anderson, t. II, part. I, p. 129 à 155. — Malc. Laing, t. II, p. 160 à 228.

[2] Déclaration de Murray à Middlemore en juin 1568. — Malc. Laing, t. I, p. 226, et Présentation officielle de ces pièces aux commissaires d'Élisabeth le 7 déc. 1568, dans Malc. Laing, t. I, p. 227.

[3] Voir dans Robertson, *Dissertation on the King Henry's murder*, la correspondance entre R. Bowes et Gowrie à ce sujet.

[4] *Ibid.*

[5] Voir ces confessions dans Malc. Laing, t. II, p. 289, d'après *Buchanan's detection*, qui les a imprimées conformément aux pièces produites, et voir sur cette production à Westminster, Anderson, t. I, préf., p. IX, et t. IV, part. II, p. 171 à 175. — Goodall, t. I, préf., p. XV, et Malc. Laing, t. II, p. 1 à 3.

[6] « Quilt letter was writin in *french*, and heir ensewis translatit *worde for worde* Anderson, t. II, p. 129.

C'est cette traduction écossaise que G. Buchanan, l'un des commissaires du parti du jeune roi à York et à Westminster, a imprimée dans sa *Detection of the doings of Mary Queen of Scots*, en mettant en tête de chacune des huit lettres les premières lignes de l'original français [1]. C'est sur cette dernière traduction qu'a été faite la nouvelle version française que nous en avons et qui fut imprimée en février 1572, sous le titre : *A Édimbourg, par Thomas Waltem*, 1572 [2].

N'ayant plus les originaux, il s'agit de savoir : 1° si les copies qui nous restent des lettres sont conformes, quant à leur contenu, aux originaux perdus ou détruits; 2° si ces originaux perdus ou détruits étaient de la main même de Marie Stuart.

Quant à la conformité du texte que nous avons avec le texte qui est perdu, il y en a des preuves certaines. Au moment même où les lettres furent montrées aux trois commissaires anglais à York, en octobre 1568, R. Sadler, l'un de ces trois commissaires, en prit trois extraits [3] intitulés, le premier : *The speciall words in the Quene of Scotts lettres, written with her owne hande to Bothwell, declaring the inordynate and filthie love betwixt her and him, be thes in effect hereafter folowing;* le second : *The speciall words in the saide lettres, declaring her hatred and detestacion of her husbande;* enfin le troisième : *The speciall words of the saide lettres, touching and declaring the conspiracie of her husband's deth.* Ces trois extraits, qui remplissent trois pages in-4° et qui sont tirés de la première lettre écrite de Glasgow, contiennent identiquement les mêmes choses que cette première lettre dont je me suis servi. Je vais en citer quelques preuves :

« Estant partie du lieu où j'avoye laissé mon cœur, il se peut aisément juger quelle estoit ma contenance, veu ce que peut un corps sans cœur. » (*Mémoires de l'Estat de France*, etc., t. I, p. 158.)

« That she being departed from the place where she lefte her harte, it was eaise to be judged what was her countenaunce, seing she was no more than a body without a harte. » (Sadler, t. III, p. 95.)

[1] Anderson, t. II, p. 129 à 155.

[2] Le lieu et le nom sont controuvés. Male. Laing, t. I. Ce fut à La Rochelle que parut cette version faite sur la traduction écossaise. Voir la dissertation de Male. Laing à ce sujet, t. I, p. 251 à 294.

[3] The State Papers and letters of sir Ralph Sadler, vol. III, p. 96 à 98, in-4° Edinburgh, 1809. Il y a au dos de ces extraits : « The most consyderable papers. »

« Et si je n'eusse appris par l'expérience, combien il avoit le cœur mol comme cire et le mien estre dur comme diamant, et le quel nul trait ne pouvoit percer, sinon descoché de vostre main, peu s'en eust fallu que je n'eusse eu pitié de luy. Toutesfois ne craignez point : ceste forteresse sera conservée jusques à la mort. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., p. 160 v°.)

« That if she had not had a profe of her husbonds hearte of wax, and knowing her owne to be of diamond (whereinto no shotte coulde make breche but that which cam out of Bothwells hande), she wolde have almost pitie of him, hidding Bothwell no to feare, for the place shoulde holde unto the deth. » (Sadler, t. III, p. 95.)

« Faites-moy scavoir ce que vous avez délibéré de faire touchant ce que sçavez, afin que nous nous entendions l'un l'autre et que rien ne se face autrement. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 161, v°.)

« She prayeth Bothwell to advertise her what he doth deliberate to do in the matter he knowethe of upon this poynt, to the ende the one of them may well understonde another, so as nothing faile in defaulte thereof. » (Sadler, t. III, p. 97.)

« Maintenant je vien à ma délibération odieuse : Vous me contraignez de tellement dissimuler, que j'en ai horreur, veu que vous me forcez de ne jouer pas seulement le personage d'une traitresse. Qu'il vous souvienne que si l'affection de vous plaire ne me forçoit, j'aymeroye mieux mourir que de comettre ces choses : car le cœur me seigne en icelles. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 162, r°.)

« That she was now going to her faschious and lothsome purpose, which she did abhorre, and that therein she dyd the office of a traytresse; and that if it were not to obey him, she had better he ded then do it, for her hearte did blede at it. » (Sadler, t. III, p. 97.)

« Mais si ne m'esjouyray-je jamais à tromper celuy qui se fie en moy. Neantmoins vous me pouvez commander en toutes choses. Ne concevez donc point de moy aucune sinistre opinion : puisque vous-mesmes estes cause de cela. Car je ne le feroye jamais contre lui pour ma vengeance particulière. » (*Mémoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 163.)

« But she can not rejoyse to deceyve any body that trusthith her : but Bothwell may commaunde her in all things : hidding him have no ill opynyon of her for that cause, for that he is the occasion of it himself; because for her owne particuler revenge she wolde not do it. » (Sadler, t. III, p. 97, 98.)

Tous les autres extraits faits par Sadler sont semblables aux

passages correspondants dans la lettre conservée. Une preuve de plus de l'entière conformité des lettres produites à York et Westminster et des lettres publiées, c'est la traduction anglaise de la première et longue lettre écrite de Glasgow, traduction faite en décembre 1568 aux conférences de Westminster sur la lettre originale, et endossée de la main même de Cecil [1]. Cette traduction anglaise est identique avec la lettre française.

Voilà pour l'exactitude du texte des lettres publiées. Voyons maintenant pour l'authenticité des lettres perdues ou détruites; ont-elles été écrites par Marie Stuart et étaient-elles de sa main lorsqu'on les a trouvées et reproduites? Les témoignages abondent.

Dans une dépêche de Throckmorton à Élisabeth, du 25 juillet 1567, quelque temps après l'arrivée de cet ambassadeur à Édimbourg, ces pièces sont mentionnées comme émanant de Marie Stuart :

« Thirdly they, dit-il en parlant des seigneurs écossais qui avaient emprisonné la reine à Lochleven, mean to charge her with the murder of her husband, whereof (they say) they have as apparent proof against her as may be, as wel *by testimony of her own hand writing, which they have recovered*, as also by sufficient witnesses [2]. »

Ces lettres et ces pièces restèrent entre les mains du chancelier Morton jusqu'au moment où il les remit, en présence de témoins, au régent Murray [3], qui les produisit le 4 décembre 1567, devant le conseil privé d'Écosse, où se trouvait Kirkaldy de Grange, qui mourut chevaleresquement pour la cause de Marie Stuart en 1573. Le conseil reconnut que les lettres étaient écrites de sa propre main.

« Her previe lettres *writtin and subscrivit with her awen hand* and sent by hir to James Erll Boithwell cheiffe executor of the said horrible murder [4].

Il déclara sa complicité certaine dans ce meurtre :

« It is most certeine that she was previe, art and part, and of the

[1] Voir Malc. Laing, qui la donne p. 151 de son second volume. Voir aussi, t. I, p. 274.

[2] Dépêche de Throckmorton à Élisabeth du 25 juillet 1567, dans Keith, p. 426.

[3] Discharge to mylord Morton, etc., dans Keith, liv. II, appendix n° XVII, p. 140.

[4] Copy of an act of secrett counsell, apud Edinburgh, *quarto die mensis decembris* anno *Domini* 1567, dans Haynes, p. 454.

actuall devise and deid of the foirmencionit murther of the kinge, her lawchfull husband [1]. »

Également présentées au parlement d'Écosse, qui s'assembla le 15 décembre 1567, elles furent considérées comme écrites de sa propre main par celui-ci, qui donna la déclaration suivante de sa culpabilité :

« That the cause and all thingis dependand thairon..... was in the said Quenis awin defaulit, in so far as, be *divers her previe letteris writtin haleie with her awin hand*, and send by her to James Sumtyme erle of Bothwell, chief executour of the said horribill murthour, as weill befoir the commiting thairof as thaire after. And by her ungodlie and dishonourabill proceding to ane pretendit mariage with him, suddanlie and unprovisitlie thairefter, It is maist certane, that she was previe, airt and pairt of the actuall devise and deid of the foirnamit murthour of the King her lauchfull husband, and father to our soverane lord, committit by the said James Sumtyme Erle of Bothwelle, his complices and partakeris [2]. »

Dans ce parlement du mois de décembre qui fut très-nombreux, et dont les membres sont indiqués dans Anderson, t. II, p. 228-29, il y avait beaucoup de lords, amis de Marie Stuart, qui avaient soutenu sa cause jusque-là, et qui la soutinrent encore plus tard. Parmi ces derniers étaient Argyle, Huntly et Herries, Huntly et Argyle furent même lords des articles. Aucun d'eux ne protesta contre l'authenticité des lettres [3].

Environ un an après, lorsque Élisabeth envoya des commissaires à York, pour juger le débat entre Marie Stuart, qui s'était réfugiée en Angleterre, et les lords du parti qui l'avaient dépossédée et qui gouvernaient l'Écosse sous le nom de son fils, Murray fit voir les lettres et les autres pièces de la cassette d'argent aux commissaires anglais. Le duc de Norfolk, le comte de Sussex, sir Ralph Sadler écrivirent à la reine d'Angleterre :

« Afterwards they shewed unto us one *horrible and longe letter of her own hand*, as they saye, conteyning foule matteir, and abominable

[1] Copy of an act of secrett counsell, apud Edinburgh, *quarto die mensis decembris anno Domini* 1567, dans Haynes, p. 464.

[2] Actes of the Parliamenn holden in december 1567, dans Anderson, t. II, p. 221, 222.

[3] Malc. Laing, t. I, p. 132.

to be either thought of, or to be written by a prince, with diverse fond ballades of her own hand ; which letters, ballades, and other writings before specified weare closed in a litle coffer of silver and gilte, heretofore geaven by her to *Bothuille*. The saide letters and ballades do discover such inordinate love betweene her and *Bothoille*, her loothsomeness and abhorringe of her husband that was murdered, in such sorte as a verie good and godlie man can not but detest and abhorre the same. And these men heare *do constantlie offirme the soid letters, and other writings, which they produce of her own hond, to be her own hand indede*, and do offer to swear and take their oaths thereupon, the matteir conteined in them being such as could not be invented or devised by anie other than by her selfe : for that they discourse of some things, which ware unknowen to anie other, than to herselfe and *Bothoille*, and as it is hard to counterfitte so manie, so the matter of them and the manner how these men came by them is such as it seemeth, that god (in whose sight murder and bludshed of the innocent is abhominable) wold not permit the same to be hid or concealed [1]. »

Tous les trois la jugeaient coupable, si les lettres, comme on l'affirmait et comme il y paraissait, d'après le contenu même, étaient écrites par elle. Ils les trouvaient suffisantes :

« To convince her of the detestable crime of the murder of her husband, which in our opinions and consciences, if the said letters be *written with her own hand*, is verie hard to be avoided [2]. »

Le même jour 11 octobre, le duc de Norfolk écrivit au comte de Pembroke, qui était grand maître de la maison de la reine Élisabeth, en lui donnant sa propre appréciation :

« ... Yff the facte shall be thowght as detestable and manefeste to you, as for owght we cane perceave ytt semethe here to us [3]. »

Le duc de Norfolk ne fit pas seulement connaitre son sentiment à cet égard par ses lettres, il l'exprima confidentiellement à Banister, l'un de ses plus intimes serviteurs. Il lui déclara qu'après l'examen

[1] Lettre du duc de Norfolk, du comte de Sussex et de R. Sadler, à Élisabeth, du 11 oct. 1568, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 62, 63.

[2] *Ibid.*, p. 63.

[3] Lettre du duc de Norfolk au comte de Pembroke, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 77.

Digitized by Google

des pièces à York, il regardait la reine comme coupable du meurtre de Darnley, ainsi que le témoigne la déposition de Banister :

« I confesse that I waitinge of my said lord and maister, whan the Earle of Sussex, and Mr chancelour of the duchie (Sadler, chancelier du duché de Lancastre) that now is, wear in commission at York, ...did hear his grace saye, that upon examination of the matter of the murder, it dyd appear that the Quene of Scottes was guiltie, and pryvie to the murder of the lorde Darnley, her late husbande, wherby I verilie thoughte his grace wolde never joine in mariage withe her [1]. »

Il s'agissait de savoir si Marie Stuart avait véritablement écrit ces lettres, comme l'affirmaient, depuis le jour où ils les avaient saisies, ceux qui les avaient apportées en témoignage de sa complicité, et comme n'en avaient pas douté le conseil privé et le parlement d'Écosse en 1567. C'est précisément ce qui fut vérifié dans les conférences postérieures de Westminster, au mois de décembre 1568, non plus devant trois commissaires seulement, mais devant les grands de l'Angleterre et les membres du conseil privé qu'Élisabeth leur adjoignit, afin de rendre cet examen plus solennel. Des lettres de Marie Stuart, antérieurement écrites à Élisabeth, et qu'on ne pouvait ni contredire, ni suspecter, furent produites et comparées avec les lettres qui lui étaient attribuées. Après une vérification attentive des unes et des autres, les commissaires déclarèrent qu'il n'y avait aucune différence entre elles.

« There were produced sundry letters written in french, *supposed to be written by the Q. of Scotts owne hand to the Erle Bothwell*... of *which letters the originals supposed to be written with the Q. of Scotts owne hand*, were then also presently produced and perused; and being redd were duly conferred and compared for the manner of writing and fashion of orthography, *with sundry other letters long since hertofore written and sent by the said Q. of Scotts to the Quenes majesty*... IN COLLATION WHEROF NO DIFFERENCE WAS FOUND [2]. »

A ces témoignages, s'en ajoute un autre de la même nature, mais d'une extrême gravité, comme l'a remarqué M. Sharon Turner

[1] Banister's declaration, sept., 29, 1571. Murdin, p. 184.

[2] The Journals of the proceedings of the lords of the privy Council of England with some of the nobility, called to meet with them at Hampton-Court the 14th. and 15th., days of december 1568, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 172 à 173.

dans son *Histoire moderne d'Angleterre*[1], c'est celui du comte de Lennox. Marie Stuart ayant écrit à la comtesse de Lennox pour se disculper du meurtre de son fils Darnley, la comtesse envoya la lettre à son mari. Celui-ci répondit en juillet 1570, à sa femme, dans l'intimité, que Marie Stuart en était coupable et qu'il en était *assuré non-seulement par sa propre connaissance à lui, mais d'après des écrits de sa propre main à elle, les confessions des gens conduits à la mort et d'autres preuves infaillibles.* « And I am not only assurit by my awin knawledge, *but by her handwrit*, the confessionis of men gone to the death, and uther infaillibil experience[2]. » Lennox connaissait l'écriture de Marie, avait sous les yeux les lettres trouvées dans la cassette d'argent, et avait vu dans la première de ces lettres des détails précis et certains qui le concernaient, et qui devaient l'avoir frappé beaucoup comme preuve de l'authenticité de la lettre, indépendamment de l'écriture. C'est ce qui lui faisait dire, comme on en verra bientôt les motifs, *j'en suis assuré par ma propre connaissance.*

Ainsi les lettres furent reconnues comme écrites de la main de Marie Stuart par ceux qui les gardèrent, qui les virent, et qui furent appelés à en faire la vérification. Elles ne furent pas contestées dans le conseil privé d'Écosse par Kirkaldy de Grange, dans le parlement d'Écosse par Herries, Huntly et Argyle; elles furent admises par les commissaires d'Élisabeth à Westminster; elles furent affirmées par le comte de Lennox dans une correspondance privée avec sa femme. Le duc de Norfolk, qui songea cependant par ambition à épouser Marie, la reconnut coupable, et il paraît que l'évêque de Ross lui-même, son ardent défenseur à York et à Westminster, mis à la Tour en 1571, lorsque la conspiration du duc de Norfolk fut découverte, convint aussi de sa culpabilité, s'il faut en croire Thomas Wilson. Voici ce que Thomas Wilson, l'un de ceux qui furent chargés d'interroger l'évêque de Ross, écrit le 8 novembre 1571, à Burghley :

« Upon speach that... she hath consented to the murder of her late howsebande the lorde Darnlye... she matched with the murderer[3]. »

[1] The History of the reigns of Edward the Sixth, Mary and Elizabeth, in-8°, London, 1829, vol. IV, p. 138, 139, note 50.

[2] Lennox's origin. regist. of letters, publié par Robertson dans sa *Dissertation on King Henry's murder.*

[3] Murdin, p. 57, et Wright, *Quen Elisabeth and her times*, t. I, p. 396.

A tant de témoignages de l'authenticité de lettres, qui sont du reste en parfait rapport avec la conduite morale de Marie avant et après le meurtre, avec la déposition de Nicolas Hubert dit Paris faite longtemps après la découverte des lettres, avec la confession d'Hepburn sur l'échafaud, on n'oppose que l'assertion vague de leur fabrication. C'est le même reproche que Marie Stuart adressa aussi à des lettres réellement envoyées par elle en Écosse, dans le mois de décembre 1568, dont le gouvernement anglais avait la copie, et que le prince Labanoff a insérées dans son recueil [1]. Ces lettres, dont se plaignit Élisabeth, furent désavouées par Marie :

« Quant aux autres lettres, dit-elle, je n'en ai nulle connoissance et n'écrivis jamais de si vaines phantésies quant je les eusse soupsonnées; parquoy si vous plaist enquérir, vous n'i trouverez rien ni de mon commandement, ni de ma meyn, ni lettres [2]. »

En écrivant à Cecil le lendemain, elle les repoussa avec tout autant de force.

« Je croy, lui disait-elle, que ceux qui vous ont baillé les dites coppies en pourront faire autant des originaux, par le moyen desquelles vous en serez plus certain. Quant à une qui m'a esté montrée (Élisabeth avait ordonné au vice-chambellan Knollys de la lui faire voir), je ne vous diray poinct qu'il y a esté adjousté, mais que du tout je n'ay poinct escrit telle lettre (c'est celle qui est dans Haynes, p. 503 à 505, et dans Labanoff, t. II, p. 245 et 249) : les myennes estoient simplement adressantes à quelques-ungs de la noblesse de mon royaume, tendant seulement à entretenir mes bons subjets en obéissance. Comme les proclamations ont esté amplifiées? je ne sçay, et vous asseure que je n'en viz jamais la forme [3]. »

Elle alla plus loin avec Knollys, qui avait été chargé de lui exprimer la surprise et le mécontentement d'Élisabeth. Elle lui dit qu'elle la croyait forgée par un Français qui était en Écosse.

« That she suspected that a Frenchman, now in Scotland, might be the author of some letters devised in her name [4]. »

[1] T. II, p. 246 et 249.
[2] Marie Stuart à Élisabeth, 27 janv. 1569, Labanoff, t. II, p. 289.
[3] Marie Stuart à Cecil, 28 janv. 1569, dans Labanoff, t. II, p. 292, 293.
[4] Knollys à Élisabeth, 28 janv. 1569. Au St. Pap. Off., et dans Robertson, pièces justificatives, n° XXXI.

Le même désaveu et le même reproche de falsification ont eu lieu au sujet des lettres de Bothwell et dans d'autres rencontres. Voyons s'il n'y a pas des preuves même de la réalité de ces lettres, manifestées par leur contenu. Dans les entretiens de Marie Stuart avec Darnley, après son arrivée à Glasgow, la plupart des détails qu'elle communique par sa longue lettre à Bothwell sont conformes à ceux que Darnley fait connaître à Crawford, lorsque Marie Stuart vient de causer avec lui et que Crawford consigne immédiatement dans un récit produit plus tard (9 décembre 1568) par lui sous serment, comme sa déposition à Westminster [1]. Ainsi Marie dit dans la lettre :

« Estant encore à quatre mille pas de la ville, vint à moy un gentilhomme (Crawford lui-même [2]) envoyé par le comte de Lennos qui me salua en son nom et l'excusa de ce qu'il ne m'estoit venu au-devant, disant qu'il ne l'avoit osé entreprendre, à cause que j'avoye tansé Cuningham avec parolles aigres..... Je respondi qu'il n'y avoit point de remede contre la crainte. » (1re lettre dans les *Mesmoires de l'Estat*, etc., t. I, p. 158 v°. — Anderson, t. II, p. 131, 132.)

Crawford parle de ce message dans sa déposition (Anderson, t. II, p. 168), et dit que la reine lui répondit :

« That there was no medicine against fear. (Crawford's deposition, au St. P. Office, dans Tytler, t. VII, p. 77.)

Marie parle des sentiments qu'exprima Darnley, de sa jeunesse, de ses repentirs, de son affection (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 169 v°; Anderson, t. II, p. 133, 134), comme en dépose Crawford (*Crawford's deposition*, dans Tytler, t. VII, p. 77). Marie parle de William Heigate (*Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160; Anderson, t. II, p. 134, 135); Crawford dépose des mêmes choses sur le même sujet (*Deposition*, dans Tytler, t. VII, p. 77). Marie mentionne les craintes de Darnley en ces termes :

« Il dit qu'il estoit averty par Minto qu'on disoit qu'un du conseil m'avoit apporté des lettres, afin de les signer pour le faire mettre en prison voire (s'il n'obéissoit) pour le tuer.... et qu'il ne croira jamais que moy

[1] Ms. St. Pap. Off. Crawford's deposition, endorsed by Cecil, dans Tytler, t. VII, p. 79, note I. Tytler s'en est servi pour faire son récit de l'entrevue de Marie et de Darnley. Voir Anderson, t. IV, part. II, p. 169.

[2] Déposition de Crawford dans Anderson, t. IV, p. 168.

qui suis sa proche chair, lui face aucun desplaisir : et qu'il scavoit bien que j'avoye refusé de souscrire à cela. Que si quelqu'un cherchoit à luy oster la vie, qu'il feruit en sorte qu'elle lui seroit cherement vendue. » *Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160. — Andersun, t. II, p. 134, 135, 136.)

Crawford dépose :

« He replied the laird of Minto who had told him that a letter was presented to her in Craigmillar, made by her own device and subscribed by certains others who desired her to sign it, which she refused. Darnley then added, that he would never think that she, who was his own proper flesh, would do him any hurt, and if any others should do it, they should buy it dear. » (Crawford's deposition, dans Tytler, t. VII, p. 77.)

Marie dit que Darnley était prêt à la suivre partout, pourvu qu'elle le rendît certain de ce qu'il lui avait requis (*Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 160 v°; Anderson, t. II, p. 135) : or ce qu'il lui avait demandé, c'était un entier rapprochement :

« Je ne vous demande rien davantage sinon que nous ne fassions qu'une table et un lict, comme ceux qui sont mariez. » (*Ib.*, t. I, p. 159 v°, et t. II, p. 134.)

Crawford dépose :

« And he declared his readiness to accompany her, if se would consent that they should again live together and bed and board. » (Crawford's deposition, dans Tytler, t. VII, p. 78.)

Les faits relatifs à Heigate, à Walcar, à l'*inquisition* que Marie Stuart fit touchant un projet attribué à Darnley, *inquisition* dont elle parle dans la lettre qu'elle écrit à Bothwell, sont également mentionnés dans une autre lettre écrite par elle, la veille de son départ d'Édimbourg pour Glasgow, à son ambassadeur à Paris, l'archevêque de Glasgow, lettre qui a été trouvée et imprimée plus d'un siècle et demi après par Keith [1]. (Voir à cet égard Malc. Laing, *Dissertation on the murder of Darnley*, t. I, p. 286, 287, 288.)

Le comte de Lennox, dans la lettre particulière qu'il écrit à sa femme en juillet 1570, n'affirme pas seulement que Marie Stuart est complice du meurtre de son fils, d'après le témoignage des *lettres*

[1] Keith., préf., p. VII et VIII. — Labanoff, t. I, p. 395 à 399.

écrites de sa main, mais d'après la propre connaissance qu'il en a lui-même. *I am assurit by my awin knawledge.* Quelle est cette connaissance? C'est celle de la réalité des détails contenus dans la longue lettre adressée de Glasgow par Marie Stuart à Bothwell. Tous les entretiens de Marie Stuart avec Darnley lui étaient immédiatement redits par Crawford, auquel Darnley les communiquait. Ces entretiens étaient écrits aussitôt par Crawford, *word for word* (Tytler, t. VII, p. 79, note 1).

« The said Crawford was secretely informid by the king of all things which had passed betwixt the said quene and the king, to the intent he shuld reporte the same to the Erle of Lennox his master, because the sayd Erle durst not then for displeasure of the quene come ahroad; and that he did ymmediatly at the same tyme write the same word by word as neere as he possibly could carry the same awaye. » (Déposition de Crawford, dans Anderson, t. IV, part. II, p. 168-169.)

Lennox, qui avait alors sous les yeux la lettre originale de Marie, sur l'écriture de laquelle il ne pouvait pas se méprendre, indépendamment des faits rapportés par Crawford qu'il y trouvait, y en voyait d'autres qui le concernaient personnellement, qui étaient à *sa propre connaissance* comme vrais, et qui ne pouvaient pas lui laisser de doute sur l'authenticité de la lettre. Il y était dit qu'il gardait sa chambre à Glasgow, qu'il avait rendu du sang par le nez et par la bouche, qu'il avait assigné le laird de Lusse devant la justice et lui avait accordé un délai, etc. (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 160 v° et 161 r°, 158 v°, 159 r°; Anderson, t. II, p. 136, 132).

Enfin quelques détails de ces lettres sont encore confirmés par la seconde déposition de Paris, comme par exemple : le message dont la reine l'a chargé pour Bothwell (déposition de Paris du 10 août 1569, British mus. Calig. c. 1, fol. 318, et dans Laing, t. II, p. 309. — Lettre de Marie Stuart, *Mémoires de l'Estat*, t. I, p. 165, et Anderson, t. II, p. 130); une somme d'argent qu'elle lui avait fait remettre (*ibid.*, Laing, p. 309, et *Mém. de l'Estat*, p. 163 v°; Anderson, t. II, p. 142); des bracelets qu'elle préparait pour Bothwell à Glasgow (*Mém. de l'Estat*, t. I, p. 163 v°; Anderson, t. II, p. 142), et que Paris porta à Bothwell dans un second voyage, un peu avant que Marie Stuart quittât Glasgow pour venir avec Darnley à Kirk of Field.

« En après aussy (fut despeché) Paris avec des brasseletz au dit sieur

Boduel (le dict Paris arryvent à Lislebourg [Édimbourg] luy baille les brasseletz), lequel sieur estoyt prest de monter à cheval pour aller trouver le roy et la royne, avec lequel le dict Paris retourne au devant du roy, lequel ils conduysent jusques à son logis à Kirkafeild. » (2e déposition de Paris, dans Malc. Laing, t. II, p. 311.)

Ces lettres, dont le texte nous a été exactement transmis dans les copies que nous en avons, dont l'écriture avait été reconnue en Écosse et en Angleterre comme étant celle de Marie Stuart, dont le contenu est conforme aux dépositions de Crawford, de Paris, aux souvenirs de Lennox, à des faits même relatés dans la correspondance authentique de Marie Stuart, sont de plus confirmées par la conduite de Marie Stuart avant et après le meurtre. Aller à Glasgow, en ramener Darnley par des témoignages d'affection, s'établir dans la maison de Balfour, si peu faite pour recevoir un roi et une reine; y coucher plusieurs nuits, et retirer à la veille de l'explosion les objets qu'elle ne voulait pas sacrifier; se décider vis-à-vis du roi à en partir peu de temps avant le meurtre et peu de temps après que la poudre et deux des meurtriers avaient été placés dans sa propre chambre, où on ne les aurait certainement pas mis s'il y avait eu la moindre chance qu'elle y redescendît; se montrer après l'attentat si indifférente et si inactive; se retirer avec Bothwell à Seton et s'y livrer à des distractions étranges après cette horrible catastrophe; combler coup sur coup de faveurs et de dignités le chef des meurtriers; l'accompagner des vives marques de son intérêt lorsqu'il est traduit en justice; être enlevée par lui; consentir à l'épouser quelques mois après le meurtre de son mari qu'il avait tué : voilà ce qui est malheureusement en complet accord avec les lettres, et ce qui ne laisse aucun doute sur la culpabilité de Marie Stuart [1].

[1] Je renvoie du reste aux deux volumes de Malc. Laing : *An historical dissertation on the participation of Mary Queen of Scots in the murder of Darnley;* ainsi qu'à la *Dissertation* de Robertson *on King Henry's murder* à la suite du VIIIe livre de son histoire d'Écosse. Laing, Robertson, Hume, Sharon Turner, Hallam, Raumer, croient Marie Stuart complice du meurtre de son mari; George Chalmers, William Tytler, Goodall, Witbaker, le docteur Lingard s'attachent à l'en justifier. M. P. Fraser Tytler se maintient dans le doute, et, tout en trouvant que sa conduite l'accuse, il passe sous silence les documents écrits qui s'élèvent contre elle.

Appendix H.

(P. 414.)

Dans le petit volume, intitulé *les Affaires du comte de Boduel*, publié en 1829, à Édimbourg, par le Bannatyne club, se trouve un récit fait en vieux français à Copenhague, et dont l'original est conservé dans la bibliothèque royale du château de Drottningholm en Suède. Bothwell l'avait confié au chevalier de Danzay, ambassadeur de France, pour qu'il le communiquât au roi de Danemark. Il l'avait fait *la veille des roys MDLXVIII*. Ce récit fort adroit, et dans lequel Bothwell met le meurtre de Darnley sur le compte de ses ennemis, est curieux à lire, quoique dépourvu de toute vérité en ce qui le concerne. Sa proscription, sa fuite en Norvége y sont racontées d'une manière intéressante et plus vraie. Arrivé à Bergen, il y demeura un mois et y fut quelque temps libre. Il fut conduit de là à Copenhague, où on le retint prisonnier : « De sorte, dit-il, que j'ai esté non-seulement détenu et arresté, tant icy que ailleurs, près de quatre mois et demi, contre toute mon espérance, pensant estre venu auprès de mes amis, encores que ne fusse pourveue de passeport là où je ne suis seulement blasmé et accusé injustement de mes ennemis, mais aussi destitué de toutes choses nécessaires que mon estat requiert[1]. » Il avait écrit de Copenhague, le 12 novembre 1568, à Charles IX, une lettre que M. Teulet a publiée[2], et dans laquelle il implorait l'assistance de ce prince « comme n'ayant, après Dieu, lui disait-il, aultre espérance qu'en Sa Majesté. » Il demandait aussi au roi de Danemark, « comme allié et confédéré de la reyne, ayde, faveur et adsistance, tant de gens de guerre que de navires, pour la délivrer de la captivité où elle est[3]. » Danzay, qui avait reçu le mémoire du comte de Bothwell, le 13 janvier 1568 (1569, l'année finissant encore à Pâques), le remit le 16 janvier aux ministres du roi de Danemark[4]. Ce prince avait ordonné, le 28 décembre 1568, que Bothwell fût enfermé dans la

[1] P. 27.
[2] Teulet, t. II, p. 257, 258.
[3] Les affaires du comte de Boduel, p. 28. — [4] *Ibid.*, p. 29.

forteresse de Malmoë. Dans ce volume, ont été insérées les lettres écrites au nom du roi d'Écosse au roi de Danemark, par le roi de Danemark au roi d'Écosse, touchant l'extradition de Bothwell, ainsi que deux lettres d'Élisabeth au même prince sur le même sujet [1]. Le roi de Danemark n'accorda pas l'extradition réclamée, et Bothwell mourut, quelques années plus tard, dans la forteresse où il avait été enfermé en 1568.

[1] Les affaires du comte de Boduel, p. 42 à 63.

FIN DES APPENDICES DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

L'Écosse avant Marie Stuart. — Ses guerres avec l'Angleterre pour le maintien de son indépendance. — Les luttes de ses rois et de ses barons. — Son état au moment de la mort de Jacques V et de l'avénement de Marie Stuart. 1

CHAPITRE II.

Minorité de Marie Stuart. — Régence du comte d'Arran, chef des Hamilton. — Desseins d'Henri VIII sur Marie Stuart. — Ses négociations infructueuses pour la marier au prince de Galles, son fils, afin de réunir l'Écosse à l'Angleterre. — Guerre déclarée par l'Angleterre à l'Écosse. — Revers et résistance des Écossais. — Leur union étroite avec la France. — Envoi, séjour, éducation de Marie Stuart à la cour d'Henri II. — Arrivée des troupes françaises en Écosse. — Expulsion des Anglais; paix avec eux. — Régence de Marie de Guise, appelée par la volonté de sa fille et l'influence d'Henri II à gouverner l'Écosse à la place du comte d'Arran, créé duc de Châtellerault. — Mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France. — Donation secrète de l'Écosse faite par Marie Stuart à Henri II et à ses successeurs, au cas qu'elle décéderait sans enfants. — Avénement d'Élisabeth au trône d'Angleterre, son caractère, son gouvernement. — Prétentions de

Marie Stuart à la couronne d'Angleterre. — Rivalité naissante des deux reines. — Administration de l'Écosse par les Français. — Mécontentement de la noblesse de ce royaume. — Origine et progrès du protestantisme en Écosse. — John Knox ; sa vie, ses doctrines, son influence. — Union des nobles mécontents et des protestants persécutés, qui se forment en parti politique et religieux sous le nom de *lords de la congrégation*. — Leur soulèvement pour expulser les Français et réformer l'Église. — Rôle que prend parmi eux le prieur de Saint-André, lord James Stuart, frère naturel de la reine. — Mort d'Henri II. — Avénement de François II et de Marie Stuart au trône de France. — Secours qu'ils envoient à la régente. — Secours que les *lords de la congrégation* demandent à Élisabeth. — Traité de Berwick entre Élisabeth et les *lords de la congrégation*. — Flotte et armée anglaise en Écosse. — Siége de Leith par les troupes combinées des lords de la congrégation et d'Élisabeth. — Affaiblissement du parti français et de la cause catholique. — Mort de la régente. — Traité d'Édimbourg, qui consacre le triomphe et assure la domination de l'aristocratie écossaise. — Établissement du culte protestant et organisation de l'église presbytérienne d'après la foi et le rite de Genève. — Irritation de la cour de France. — Mort de François II. — Retour de Marie Stuart en Écosse. 26

CHAPITRE III.

Gouvernement de Marie Stuart après son retour en Écosse. — Difficulté qu'elle trouve à pratiquer son culte en particulier. — Lettre de Knox à Calvin contre le rétablissement de la messe dans le palais de la reine. — Concessions faites par Marie Stuart au parti protestant. — Composition mixte du conseil privé, dont sept membres appartiennent à la nouvelle croyance, cinq à l'ancienne. — Administration du royaume confiée au lord James et au laird de Lethington, l'un principal ministre, l'autre secrétaire d'État de la reine. — Disgrâce des Hamilton. — Mécontentement, rébellion, ruine du comte de Huntly et des Gordon. — Expédition conduite contre eux par la reine elle-même dans les districts du nord. — Puissance croissante de lord James, investi du comté de Murray après avoir été créé, peu de temps aupa-

ravant, comte de Mar. — Passion de Chastellard pour la reine; ses témérités; sa mort. — Négociations pour le second mariage de la reine. — Prétentions successives de don Carlos fils de Philippe II, de l'archiduc Charles fils de l'empereur Ferdinand, du comte de Leicester, et de lord Darnley fils du comte de Lennox. — Préférences de Marie Stuart d'abord pour don Carlos, ensuite pour Darnley. — Politique astucieuse et mécontentement d'Élisabeth. — Rupture de la reine avec Murray. — Rentrée en grâce du comte de Bothwell. — Conspiration de Murray et d'Argyle contre Marie Stuart et contre Darnley; elle est déjouée. — Mariage de la reine avec Darnley. 116

CHAPITRE IV.

Effet produit en Angleterre par le mariage de Darnley avec Marie Stuart. — Conseils donnés à Élisabeth pour qu'elle assure la succession protestante dans son royaume. — Négociations de mariage entre cette reine, Charles IX, l'archiduc Charles d'Autriche, le roi de Suède. — Prétentions de Leicester à la main d'Élisabeth. — Refroidissement entre Élisabeth et Marie Stuart. — Révolte de Murray, sa défaite, sa fuite en Angleterre. — Accueil humiliant qu'il y reçoit; Élisabeth le désavoue après l'avoir excité. — Ressentiment implacable de Marie Stuart contre lui. — Riccio, sa faveur, son influence. — Restauration du catholicisme entreprise en Écosse d'après ses conseils. — Jalousie de Darnley qui lui attribue l'éloignement que Marie Stuart éprouve pour lui, et le refus qu'elle fait de lui accorder la couronne *matrimoniale*. — Convocation d'un parlement pour condamner les rebelles fugitifs et rendre au clergé catholique une partie de ses priviléges. — Conjuration contre David Riccio. — Ligue entre Darnley et Murray, les nobles mécontents en Écosse et les lords réfugiés en Angleterre. — Meurtre de Riccio. — Première captivité de la reine. 190

CHAPITRE V.

Réconciliation de Marie Stuart avec Darnley; son évasion d'Holyrood. — Mesures qu'elle prend à Stirling. — Pardon accordé à Murray et aux autres réfugiés revenus en Écosse le lendemain

de la mort de Riccio. — Marie Stuart marche contre les meurtriers de Riccio que Darnley désavoue et dénonce. — Fuite de Morton, de Ruthven, etc., en Angleterre; disgrâce de Lethington. — Haine et mépris de la reine pour Darnley. — Naissance du prince royal d'Écosse. — Tristesse d'Élisabeth à cette nouvelle. — Aversion croissante de Marie Stuart pour Darnley, prêt à se retirer sur le continent. — Faveur de Bothwell; passion qu'il inspire à la reine; autorité qu'il reçoit d'elle. — Rentrée en grâce de Lethington; accord rétabli par Marie Stuart entre Murray et Bothwell. — Voyage de Marie Stuart à Jedburgh, vers la frontière du sud; sa visite à Bothwell blessé. — Maladie grave dont elle est atteinte à son retour. — Profond chagrin qu'elle ressent. — Dessein conçu par Lethington, Bothwell, Huntly et Argyle de la débarrasser de Darnley. — Ouverture qui lui en est faite à Craigmillar. — Complot contre la vie du roi. — Baptême catholique du prince royal que dirige le protestant Bothwell et auquel le roi n'assiste pas. — Mécontentement et craintes de Darnley, qui se retire à Glasgow et y tombe malade. — Consentement donné par la reine au retour de Morton et des autres meurtriers de Riccio. — Entrevue de Bothwell et de Morton à Whittingham pour l'assassinat du roi. — Conditions auxquelles Morton y adhérerait. — Dangers que court Darnley. — Visite de Marie Stuart à Glasgow, d'où elle ramène Darnley convalescent, et l'établit dans une maison isolée à Kirk of Field (*église du Champ*), aux portes d'Édimbourg. — Préparatifs du meurtre de Darnley par Bothwell; agents subalternes qu'il s'associe et dont il se sert. — Meurtre de Darnley. — Indignation publique. — Retraite de Marie Stuart au château de Seton dans la compagnie de Bothwell. — Plaintes longtemps sans effet du comte de Lennox, qui demande le châtiment de Bothwell et des autres meurtriers. — Procès dérisoire fait à Bothwell; son acquittement. — Son projet de mariage avec la reine. — Adhésion qu'il arrache à la plus grande partie de la noblesse ou qu'il en obtient. — Enlèvement de la reine par Bothwell. — Divorce de Bothwell avec Jeanne Gordon. — Mariage de Bothwell avec Marie Stuart. 218

CHAPITRE VI.

Troubles de Marie Stuart après son mariage avec Bothwell. —

Crainte générale pour la vie du prince royal. — Ligue d'une grande partie de la noblesse contre Bothwell et Marie Stuart. — Demande de secours adressée par le laird de Grange, au nom de la ligue, au gouvernement d'Angleterre. — Attaque du château de Borthwick, où les plus entreprenants des confédérés espèrent surprendre Marie Stuart et Bothwell. — Retraite de Marie Stuart et de Bothwell à Dunbar. — Entrée des confédérés dans Édimbourg; leurs proclamations et leur appel aux armes afin de venger le roi et de défendre le prince royal. — Levée de troupes par la reine qui s'avance sur Édimbourg, d'où les confédérés sortent en armes et marchent à sa rencontre. — Aspect et dispositions des deux armées. — Médiation impuissante de l'ambassadeur de France Du Croc. — Ébranlement de l'armée de la reine à Carberry-Hill. — Séparation de Bothwell et de Marie Stuart, dont l'un se retire à Dunbar et l'autre se rend aux confédérés. — Engagements pris par ces derniers envers la reine; leur inexécution. — Rentrée nocturne dans Édimbourg; Marie Stuart y est conduite comme prisonnière. — Manifestations outrageantes du peuple. — Désespoir de la reine; son emprisonnement à Lochleven, sous la garde de Lindsay et de Ruthven. — Gouvernement des lords du conseil secret. — Découverte et saisie d'une cassette renfermant les lettres de Marie Stuart relatives au meurtre de Darnley et à son mariage avec Bothwell. — Arrestation de plusieurs des complices de Bothwell; leurs aveux. — Divers projets contre la reine. — Sa déposition. — Contrainte qu'elle subit en la signant. — Couronnement du prince royal sous le nom de Jacques VI. — Nomination de Murray comme régent. — Conduite d'Élisabeth. — Envoi de Throckmorton en Écosse; propositions que fait la reine d'Angleterre; refus qu'elle rencontre; colère qu'elle ressent. — Retour de Murray; son entrevue avec Élisabeth à Londres, avec Marie Stuart à Lochleven; dureté qu'il montre envers sa sœur captive; art avec lequel il se fait presser par elle d'accepter la régence. — Son acceptation, son serment, son administration. — Convocation d'un parlement qui ratifie toutes les mesures employées contre Marie Stuart et tous les actes accomplis. — Fuite de Bothwell, d'abord dans les Orcades, puis vers la mer du Nord, où, pris par un vaisseau danois, il est enfermé dans la forteresse de Malmoë. — Châtiment de

plusieurs de ses complices subalternes; impunité des autres. — Séjour de Marie Stuart à Lochleven. — Son évasion. — Appui qu'elle trouve dans la plus grande partie de la noblesse. — Armée qui se réunit autour d'elle au château d'Hamilton. — Énergie de Murray; mesures qu'il prend à Glasgow. — Bataille de Langside. — Défaite de l'armée de la reine. — Fuite de Marie Stuart en Angleterre. 339

APPENDICES. 433

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

575748

Digitized by Google